

Université Panthéon-Assas

**école doctorale d'économie, gestion, information et
communication (EGIC) (ED 455)**

Thèse de doctorat en sciences de l'information
et de la communication

soutenue le 14 décembre 2015

TV, Cinéma et pouvoirs en Egypte sous le règne de Moubarak



Université Panthéon-Assas

Auteur : Shaimaa Ezzat Elborhami

Sous la direction de Francis Balle

Membres du jury:

Cotteret Jean-Marie, Professeur à l'université de Paris I

Valade Bernard, Professeur à l'université de Paris 5

Fuga Artan, Professeur à l'université de Tirana en Albanie

Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.



Remerciements

Tout d'abord, je dois remercier le défunt professeur Jacques Barrat, mon ancien directeur de thèse qui a quitté notre monde en 2013. Je me sens vraiment reconnaissante envers lui, qui a accepté de m'encadrer et me soutenir pendant les 3 premières années de ce travail.

Ensuite, je remercie vivement professeur Francis Balle d'avoir accepté de prendre le relai après le décès de M. Barrat. Sans les encouragements, les soutiens et la disponibilité de M. Balle, ce travail ne pourrais pas voir la lumière. Merci beaucoup Monsieur Balle.

Je suis redevable à ma famille, mon frère Hussein, mon père et ma mère qui m'ont soutenu moralement et financièrement tout au long de mes recherches.

J'exprime enfin, ma vive reconnaissance à mes amis, Frederic, Monaliza, Nagwa et Emilienne pour leurs soutiens inestimables.

Résumé

Le paysage médiatique égyptien sous le règne de Moubarak a connu un grand chambardement sur les plans structurels et professionnels. Sur le plan cinématographique, l'industrie a connu une baisse quantitative, mais sur le plan qualitatif, les oeuvres réalisés sont devenues plus sérieuses, plus professionnelles. Les thèmes abordés oscillent entre les domaines sociales, politiques et comédies, avec une liberté d'expression dont les limites ne cessent d'être repoussées entre les années 80, 90 et 2000.

La perte du monopole et l'avènement de la concurrence des médias ont permis d'ouvrir la voie dans les années 2000, à une nouvelle ère médiatique caractérisée par l'émergence des chaînes privées, qui se revendiquent comme étant indépendantes et libres. Cependant les lignes rouges à ne pas franchir sont toujours présentes et l'intervention de l'état demeure une possibilité voire un réflexe en cas de nécessité, puisque les autorités se servent d'un arsenal de lois floues.

Le traitement médiatique de la révolution du 25 janvier 2011, qui a bouleversé le régime fort de Moubarak, a mis à nu les stratégies de propagande utilisées par le pouvoir politique. Ces stratégies basées, entre autres, sur la désinformation et la diabolisation des révolutionnaires, ont décrédibilisé la machine médiatique étatique et conduit à faire croire qu'une vraie liberté d'expressions n'a pas encore vu le jour en Egypte.

Descripteurs:

Egypte, Révolution de 2011, Médias, Liberté d'expression, Censure, Télévision, Cinéma, Pouvoir politique, Talk-Show, Histoire des médias, Législation des médias, Réseaux sociaux

Title and Abstract

TV, Cinema and authorities in Egypt under Moubarak

Under Mubarak's regime, the media landscape has been subject to a deep overhaul of its structural and professional basis. On the cinematographic ground, the industry has suffered a quantitative decrease, however on a qualitative aspect, films have become more credible, even way more professional.

Films tackle social and political topics and even comedies thanks to a freedom of speech whose limits have kept expanding, in the 80s, 90s, and the last decade.

The end of the monopoly and the emergence of the competition between the TV channels paved the way at the beginning of the new millenium, for a new era in the medias characterized by the proliferation of brand new private channels claiming theirs freedom and independency. Nonetheless, the red line is still present, and the State interventionism is still, if necessary, an option, or let's say, an old reflex since the authorities rely on a litany of fuzzy laws. The coverage of the uprising of January 2011 that toppled Mubarak's stiff regime set off the whole Rais' propaganda mechanism. This mechanism, which is notably based on misinformation or demonization of the revolutionaries, discredited State TV channels and led the observers to think that Freedom of Speech hasn't reached Egypt yet.

Keywords :

Egypt, Medias, Freedom of speech, liberty of expression, censorship, TV, Cinema, Authority, talk-shows, history of medias, medias regulations, social media

Principales abréviations

ERTU : Egyptian Radio and Television Union

Maspero : bâtiment qui abrite la télévision égyptienne

PND : Parti National Démocratique, parti du président déchu Moubarak

CSFA : Conseil Supérieur des Forces Armées

ESC : Egyptian Space Channel

OGI : Organisme Général de l'Investissement

FM : Confrérie des Frères Musulmans

AUC : American University in Cairo

CNE: Cable News Egypt

Kefaya: Mouvement d'opposition égyptien créé en 2004 , sous le nom du mouvement égyptien pour le changement " kefaya" , ca vaut dire en français " ça suffit".

Principaux satellites et chaines cités:

Nilesat : satellite égyptien lancé en 1998

Arabsat: Satellite pan-arabe lancé en 1976, principalement financé par l'Arabie Saoudite

Hotbird: Satellite européen, lancé en 1995

MBC: Chaine saoudienne privée créée en 1991

ART: Chaine saoudienne privée créée en 1993

Orbit: Chaine saoudienne privée créée en 1994

Rotana: Chaine saoudienne privée créée en 2003

Dream: Chaine égyptienne privée créée en 2001

Mehwar: Chaine égyptienne privée créée en 2002

JSC: Aljazeera Space Channel, chaine qatarie d'informations créée en 1996

CNN: Cable News Network, chaine américaine d'informations créée en 1980

Sommaire

<i>TV, Cinéma et Pouvoirs en Egypte sous le régime de Moubarak / Décembre 2015</i>	1
INTRODUCTION	15
I. LES MEDIAS EGYPTIENS ET LA REVOLUTION DE 2011 :	21
1. PLACE TAHRIR VUE PAR LA TELEVISION D'ETAT:	23
<i>a) Analyse qualitative du traitement médiatique de la chaîne satellitaire (ESC) égyptienne lors de la révolution, à travers les JT et / ou le talk-show « Misr Elnahada »:</i>	23
<i>b) critiques des journalistes égyptiens du traitement médiatique étatique des évènements :</i>	69
<i>c) Analyse d'Aljazeera « l'industrie de mensonges », sur le traitement médiatique étatique de la révolution :</i>	71
1. Anticiper sur les événements :	71
2. Ne pas donner d'importance (négliger):	72
3. Donner trop d'importance : (propagande) :	72
4. Terroriser :	72
5. Distraire et diviser les opinions :	73
6. Diffamer :	73
7. Censurer ou Décrédibiliser les autres médias :	74
8. Utiliser un discours émotionnel :	75
9. Fabriquer et inventer des événements :	76
10. Exploiter les stars pour convaincre le peuple:	76
11. Se résigner et accepter le changement:	78
2. LES CHAINES SATELLITAIRES PRIVEES :	79
<i>a) Dream ; le master scene de Waal Ghoneim :</i>	79
<i>b) Mehwer ; le scénario de complot israélien et qatari :</i>	83
<i>c) La couverture médiatique des chaînes privées, vue par les spécialistes des médias :</i>	87
<i>d) Analyse générale et conclusion sur le traitement médiatique étatique de la révolution :</i>	90
1. Désinformer	90
2. Diaboliser	90
3. Jouer sur les émotions	91

II. L'EVOLUTION DES MEDIAS EN EGYPTE LORS DES 3 DERNIERES DECENNIES SOUS**LE REGNE DE MOUBARAK : _____ 93**

1 . CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES MEDIAS EN EGYPTE : _____	93
a) <i>Législation et réglementation des médias en Egypte</i> _____	93
1) Lois de la censure égyptienne : _____	94
2) Législations spécifiques concernant l'audiovisuelle : _____	98
3) Nouvelles législations sous le règne de Moubarak : _____	100
i. La création du haut conseil de journalisme : _____	100
ii. Disposition réglementaire de la loi 162 de l'année 1993 concernant la censure des œuvres audiovisuels: _____	102
iii. Loi 93 de l'année 1995, appelée la loi de l'assassinât de la presse : _____	102
iv. Loi 96 de l'année 1996 : _____	103
v. Loi 147 de l'année 2006 : _____	105
vi. Charte de la diffusion par satellite dans le monde arabe : _____	106
b) <i>L'application de la censure en Egypte</i> : _____	107
1) La pratique de la censure et l'interdiction intellectuelle : _____	107
2) Cinéma et critique politique : _____	110
i. Les années 80 ; critiquer oui mais à condition d'épargner les hauts responsables : _____	110
ii. Les années 90 ; les ministres timidement critiqués : _____	113
iii. Les années 2000 ; distribution des rôles, qui peut critiquer ? : _____	116
iv. Des films censurés : _____	122
c) <i>Les différents types des films politiques sous le règne de Moubarak</i> : _____	124
1) Les films contre le pouvoir ou la corruption : _____	125
i. La corruption des hommes proches du pouvoir comme : _____	125
ii. Des films critiquant la routine qui paralyse le pays et l'empêche de se développer: _____	127
iii. Quelques films dénoncent des lois ou l'insuffisance des textes juridiques qui permettent soit à l'accusé d'échapper à une peine, soit qui porte atteinte aux innocents : _____	128
iv. D'autres films critiques la corruption des policiers: _____	130
2) Films en promotion du pouvoir : _____	133
3) Films contre Israël _____	135
i. Certains films, les services de renseignements égyptiens présumant être des histoires réelles tels : _____	136
ii. Les opérations militaires surtout lors de la guerre de 1973 étaient le sujet de certains films tels que : _____	137
iii. L'espionnage et la trahison étaient traités dans plusieurs films tels que : _____	138
iv. D'autres films montrent juste la haine du peuple égyptien de leur « ennemi historique » : _____	138
v. Les effets néfastes de normalisation avec Israël : _____	140
4) Films contre les islamistes ou le « terrorisme » : _____	141
i. Entre 1980 et 1989 , absence des films traitant le « terrorisme » _____	141
ii. Entre 1989 et 1999, période de confrontation : _____	142
iii. Entre 2000 et 2004, une période de trêve : _____	143
iv. Entre 2005 au 2010 ; retour aux confrontations : _____	144

v.	L'image de l'islamiste au cinéma égyptien :	145
1.	El Erhab wel Kabab : le terrorisme et le Kebab	146
2.	El irhaby : le terroriste	147
3.	Touyour El Zalam ; les oiseaux de l'ombre	149
4.	Morgane Ahmed Morgane :	150
5.	La langue arabe littéraire, langue des terroristes, selon le cinéma égyptien :	151
2.	LE CINEMA ; UNE INDUSTRIE QUI ESSAYE DE SE REDRESSER :	153
a)	<i>La création de la Cité de production médiatique : l'EMPC (Egyptian Media Product City)</i>	154
b)	<i>Thèmes développés :</i>	157
1.	Les années 80, critiquer l'ancien régime et retour de films à dimension sociale.	157
2.	Les années 90 une crise quantitative et qualitative :	159
3.	Avec les années 2000 : des nouveaux genres de films	161
i.	Des thèmes sociaux et sérieux :	161
ii.	Des textes justes pour distraire ; Une comédie sans valeur.	162
iii.	Des films d'actions à l'américaine	162
iv.	3 films significatifs de l'an 2010 :	163
3.	LA TELEVISION A L'ERE SATELLITAIRE :	166
a)	<i>La télévision d'Etat (Maspero) : Le bastion du pouvoir.</i>	167
1)	Structure de Maspero :	168
i.	Maspero en chiffres :	169
ii.	Structure administrative de Maspero :	169
1.	Conseil d'administration :	170
2.	Conseil des membres délégués :	170
3.	Assemblée générale :	171
4.	Les comités de l'ERTU :	172
5.	Les différents départements de l'ERTU :	173
2)	Rôles de la télévision officielle selon les décrets :	174
i.	La chaîne 1 :	174
ii.	Chaîne 2 :	175
iii.	Chaîne 3 sert d'exemple aux chaînes régionales :	176
iv.	Relevés de diffusion des œuvres et leurs répartition par genre :	179
3)	Financement :	182
i.	Les redevances sur les dispositifs de réception :	182
ii.	Les publicités :	183
iii.	La commercialisation des programmes et autres productions :	184
b)	<i>La télévision égyptienne et ses « ennemis » :</i>	185
1)	Les islamistes :	185
i.	Les groupes islamistes	185
ii.	Les repentis :	188
iii.	Les Frères Musulmans :	190
1.	Feuilleton « la confrérie » :	190

2. L'affaire de « milices des frères musulmans » en 2006: _____	192
2) Israël et « parfois Hamas »: _____	194
3) Al-jazeera ou le Qatar : _____	196
c) <i>La télévision d'Etat en temps de crise</i> : _____	199
1) Le match d'Algérie en 2009, l'invention de crise : _____	199
2) La différence de couverture médiatique pour l'attentat contre Moubarak en 1995 et pour le naufrage du ferry Salem Express en 2006 : _____	204
i. Couverture médiatique de l'attentat contre Moubarak en 1995 : _____	204
ii. Couverture médiatique du naufrage du ferry Salam 98 en 2006 : _____	206
d) <i>La télévision d'Etat à l'heure de Talk-shows</i> : _____	208
1) Première vague de talk-shows, des débats « faussement » démocratiques ? (de 1997 à 2003) : _____	208
2) Deuxième vague ; des talk -shows populaires (2004 à 2010) : _____	212
3) Les principaux talk-shows sur la scène médiatique égyptienne : _____	216
i. Alqahira alyoum sur Orbit : _____	216
ii. Albeit beitak sur chaine 2 : _____	217
iii. Alashira masa'an sur Dream 2 : _____	218
iv. 90 minutes sur Mehwar : _____	220
4) Les talk-shows vue par les professionnels : _____	221
e) <i>Les chaînes spécialisées de NileSat</i> : _____	223
f) <i>Les chaînes satellitaires privées : forces et limites</i> _____	225
1) L'émergence des chaînes satellitaires, des vraies concurrentes pour la TV d'Etat ? _____	227
2) Les limites de la liberté des chaînes satellitaires égyptiennes _____	231
4. JOURNALISTES ET AUTORITES : _____	236
a) <i>L'inégalité des conditions de travail entre les journalistes</i> : _____	236
1) Syndicat de journalisme: _____	236
2) Des salaires imaginaires pour les animateurs de talk-shows : _____	238
b) <i>Difficultés et répressions des journalistes opposants</i> : _____	240
- Ibrahim Issa _____	240
- Amr Adib _____	242
- Hamdy Kandil _____	244
- Mahmoud Saad _____	246
- Hala Sarhane _____	248
c) <i>Conclusion sur les conditions de travail des journalistes de l'audiovisuelle</i> : _____	250
III. PROBLEMES ET DEFIS _____	253
1. EFFETS ET ENJEUX DES CHAINES SATELLITAIRES : _____	253
a) <i>Les chaînes privées ballotées entre liberté et contrôle étatique.</i> _____	253
b) <i>Les enjeux des chaînes satellitaires religieuses</i> : _____	256
i. Des tensions avec les chaînes religieuses fondamentalistes islamiques : _____	256
ii. L'apparition de chaînes chrétiennes déclenche la polémique. _____	260
2. LES MEDIAS SOCIAUX, LA NOUVELLE DONNEE? _____	262

a) <i>Internet face au pouvoir :</i>	262
b) <i>Comment être crédible en étant sous couvert d'anonymat.</i>	265
c) <i>Les réseaux sociaux et le régime déchu :</i>	266
i) L'accès à l'internet en Egypte avant le 25 janvier :	266
ii) Blogueurs égyptiens face au pouvoir:	268
iii) La coupure totale de l'accès à l'internet lors de la révolution :	271
iv) Rôle des réseaux sociaux pendant la révolution du 25 janvier 2011:	273
3. APRES LA REVOLUTION, QUEL AVENIR POUR LES MEDIAS EGYPTIENS :	277
a) <i>Des réformes en vue pour garantir l'indépendance des médias :</i>	277
i. La suppression du ministère de l'information :	277
- ministres d'information de Moubarak; la corruption à l'ordre de jour:	277
- Les Présidents de Maspero après la révolution:	279
Liste des présidents de conseil d'administration de Maspero après la révolution:	280
ii. Le ministère de l'information fait son retour:	281
b) <i>La télévision d'Etat les premiers mois après la révolution: plus de libertés, beaucoup moins de professionnalisme:</i>	283
i. Les médias égyptiens, coudées franches ou chaos?	283
ii. Les « ex interdits » envahissent la télévision d'Etat :	284
c) <i>La télévision d'Etat, redevient la télévisions du pouvoir:</i>	285
i. Directives et répressions, quelques exemples:	285
ii. Emeutes d'Imbaba vues par la télévision d'Etat :	286
iii. Les affrontements de Maspero, le 9 octobre 2011 : La propagande médiatique refait surface.	287
iv. Le Conseil militaire, le nouveau chef d'orchestre	289
CONCLUSION	293
BIBLIOGRAPHIE	297
TABLE DES ANNEXES	306
ANNEXE 1: ARAB SATELLITE BROADCASTING CHARTER.....	308
ANNEXE 2: LAW N° 13 OF 1979; EGYPTIAN RADIO AND TELEVISION UNION.....	326
ANNEXE 3: RSF : EGYPTE PAYS SOUS SURVEILLANCE.....	338
ANNEXE 4 : RENFORCEMENT DU CONTROLE SUR LES MEDIAS	343
ANNEXE 5 : RSF DENONCE LA POURSUITE DE LA VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION EN EGYPTE.....	346
ANNEXE 6 : LA TELEVISION EGYPTIENNE S'INVITE EN ISRAEL.....	351

ANNEXE 7 : L'EGYPTE DES CONTRADICTIONS.....	352
ANNEXE 8 : L'EGYPTE PLACE SA CULTURE TELEVISEE SUR ORBITE.....	353
ANNEXE 9 : LES MILLES ET UN SCANDALES DE MASPERO	354
ANNEXE 10 : ECRANS TEMOINS	355
ANNEXE 11 : L'EGYPTE INVENTE LE SATELLITE SANS CHAINE.....	356
ANNEXE 12 : L'EGYPTE, LES ACTRICES METTENT LE VOILE ET QUITTENT LE CINEMA.....	357
ANNEXE 13 : LE RELIGIEUSEMENT CORRECT MENACE LE CINEMA EGYPTIEN.....	358
ANNEXE 14 : AU CAIRE, LA CENSURE ET UN POIL DE VOYEURISME.....	359
ANNEXE 15 : L'OEIL DES CENSEURS SUR LES FILMS EGYPTIENS.....	360
ANNEXE 16 : ADEL IMAM, STAR ENGAGEE CONTRE L'ISLAMISME.....	361
ANNEXE 17: MOUBARAK ACHEVE LA PRESSE EGYPTIENNE	362
ANNEXE 18 : A NEW VIOLATION FOR FREEDOM OF OPINION IN EGYPT	363
ANNEXE 19 : THE SITUATION OF HUMAN RIGHTS IN EGYPT 2009	365
ANNEXE 20 : EOHR: CLOSING ELBADR CHANNEL ; A VIOLATION TO THE RIGHT OF FREEDOM OF EXPRESSION	367
ANNEXE 21: PRESS FREEDOM DETERIORATES IN PRE-ELECTION EGYPT.....	369
ANNEXE 22 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES ANNEES 80.....	371
ANNEXE 23 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES LES ANNEES 90.....	373
ANNEXE 24 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES LES ANNEES 2000.....	376
ANNEXE 25: CONSTITUTION EGYPTIENNE ET LIBERTE D'EXPRESSION.....	379
ANNEXE 26 : MEDIA UNDER ATTACK: THE STATUS OF FREEDOM OF EXPRESSION UNDER MILITARY RULE IN EGYPT	382
ANNEXE 27 : L'EGYPTE PROMULGUE UNE LOI MENAÇANT LA LIBERTE DE LA PRESSE.....	386
ANNEXE 28 : 2014 : ANNEE DE SOUFFRANCE DE LA PRESSE EGYPTIENNE.....	387
ANNEXE 29 : EUROMED : STATISTIQUES SUR LES MARCHES CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS EN EGYPTE	390

Introduction

La scène médiatique égyptienne a connu tout au long des 30 ans de règne de Moubarak, des mutations importantes sur le plan quantitatif et qualitatif. Vers la moitié des années 90, le passage à l'ère satellitaire paraît inévitable, et les autorités égyptiennes décident alors d'adapter de nouvelles stratégies pour se mettre en adéquation avec les nouvelles technologies existantes.

Nous allons essayer dans cette recherche, d'évaluer et de jauger le niveau de la liberté d'expression en Egypte sous le règne du président déchu Hosni Moubarak.

Nous allons nous focaliser dans un premier temps sur un aspect quantitatif et qualitatif de la couverture médiatique des 18 jours qui ont bouleversé le régime égyptien. Un traitement qui peut résumer en grande partie par les stratégies médiatiques adoptées par le régime de Moubarak.

Dans la deuxième partie de cette étude nous allons essayer de comprendre ces stratégies médiatiques et transformations que le paysage audiovisuel et cinéma égyptien ont subi tout au long des 30 ans de règne du président déchu.

La réglementation encadrant les médias en Egypte et l'histoire de la censure vont être abordées dans le premier chapitre de cette deuxième partie. Nous verrons qu'il s'agit d'une réglementation floue qui permet aux autorités de s'en servir comme outil de répression et de censure en cas de nécessité. Le manque de clarté d'un cadre précis en ce qui concerne le champ médiatique demeure un vrai obstacle qui accable les journalistes.

L'histoire du cinéma égyptien est, comme tout art, étroitement liée aux évolutions économiques sociales et politiques qu'a connu le pays. Et réciproquement, comme l'a mentionnée James COMBS dans son ouvrage « movies and politics: The dynamics Relationship », “ *Movies have to be understood in the context of political process, indeed as one important way of understanding what it happening politically*” (Les films doivent être compris dans leur contextes politiques, en effet l'environnement politique est un des aspects les plus importants à prendre en compte pour la compréhension des films).

Les cinéastes n'ont jamais été les seuls responsables de la qualité de leurs œuvres produites au cinéma. Ces œuvres ont toujours été soumis aux impératifs de rentabilité, de la loi de marché, du goût du public, et bien évidemment de la volonté politique. Il serait donc impossible d'étudier cette industrie en négligeant ces autres instruments qui l'influence étroitement. Etudier le cinéma nécessite donc de comprendre les circonstances politiques, économiques et sociales qui l'entourent.

Notre recherche sur le cinéma égyptien étudiera les conditions et les contraintes politiques qui ont influencé cette industrie. L'aspect qualitatif et les thèmes développés à l'écran seront donc notre première préoccupation et non pas les conditions économiques qui, à selon notre humble avis n'ont eu que des effets se limitant à l'aspect quantitatif puisqu'aucune contrainte économique n'a empêché la prolifération des idées tant qu'il y'avait derrière une volonté politique et une liberté d'expression.

Le deuxième chapitre va aborder l'application de la censure et comment elle a évolué avec les œuvres cinématographiques, surtout en ce qui concerne les films politiques, tout en analysant les différents types de films politique sous l'ère Moubarak.

L'évolution de la télévision d'état tout au long des 30 dernières années occupe une place importante de la deuxième partie de cette étude. Commenant par une revue en chiffres de l'ERTU qui a pour siège le géant bâtiment de Maspero au Caire et qui monopolise l'espace médiatique en Egypte jusqu'à la moitié des années 90.

Passant ensuite aux stratégies de la télévision d'Etat face à "ses ennemis" et en temps de crise, en appuyant sur quelques exemples qui approuvent notre hypothèse qu'un "média piloté" persiste en Egypte malgré la façade d'une libéralisation partielle.

La télévision égyptienne à l'heure du talk-show sera le sujet du 3ème chapitre de cette partie.

La libre circulation des flux télévisuels, qui commence dans les années 90, n'a pas laissé beaucoup de choix aux autorités égyptiennes, qui se sont trouvées dans l'obligation de se conformer aux nouvelles normes médiatiques. La monopolisation totale des médias d'état étant devenue impossible, l'Etat égyptien a essayé d'adopter une double stratégie, à savoir une modernisation de ses "flottes" médiatique à travers le lancement du satellite Nilesat 1 et 2, et la création d'une cité médiatique accompagnée de l'autorisation de création des chaînes médiatiques privées. Mais pour garder un maximum de contrôle sur l'espace médiatique privée pourtant supposé être indépendant de l'Etat, le gouvernement a mis en place tout un arsenal juridique qui lui permet d'intervenir en cas de nécessité.

Dans l'hypothèse d'une liberté conditionnée, les chaînes privées égyptiennes fleurissent en 2001 et contribue, plus ou moins, à la naissance d'une nouvelle ère médiatique caractérisée par l'interactivité avec les téléspectateurs. Les forces et les limites des chaînes privées seront donc abordées lors de cette étude.

Le dernier chapitre de la deuxième partie sera consacré aux conditions de travail des journalistes de l'audiovisuel en Egypte. Faute de réglementations, ces derniers restent non reconnus comme étant journalistes professionnels, puisque toutes les lois sur les médias ne citent que les journalistes de la presse écrite. Les professionnels de l'audiovisuel ne sont pas donc à l'abri d'une interpellation selon le code pénal sans aucune protection syndicale.

Certains journalistes, surtout les stars les plus connus, ont subi des pressions et des tentatives de censure jusqu'à la dernière année du règne de Moubarak.

La dernière partie de cette étude évoquera les défis que la liberté d'expression confronte en Egypte après le départ de Moubarak.

La révolution égyptienne, qui a commencé par des appels à la mobilisation sur internet, a posé de nouveau, la question du rôle joué par internet et notamment des réseaux sociaux dans la mobilisation sur le terrain et de passer du virtuel vers le réel. La coupure, sans précédent, d'internet lors de la révolution par les autorités égyptiennes confirme de fait qu'il constitue une véritable force comme outil de changement.

En s'appuyant sur des exemples dans d'autres pays, nous aborderons le thème internet face au pouvoir puis l'apparition des blogueurs égyptiens comme activistes politiques depuis l'année 2005 et leurs contributions à dénoncer des violences et les infractions commises par la police, créant ainsi une nouvelle surface de combat face aux autorités.

Le dernier point traité dans cette étude se concentrera sur les changements qu'ont subi les médias égyptiens après la révolution de 2011. Un chaos a caractérisé le paysage médiatique égyptien après la chute de Moubarak. La multiplication des chaînes privées et le manque de professionnalisme deviennent de plus en plus flagrants. Mais quatre ans après la révolution sommes nous arrivés à seuil de la liberté d'expression, ou a-t-elle fait du surplace ?

Recherche; collection des données et difficultés rencontrées:

En effet, notre première partie de recherche exigeait la collection des données médiatiques de la chaîne d'état égyptienne, tout au long des 18 jours qui ont bouleversé le régime de Moubarak en Egypte. Au vue de la situation instable qui a persisté en Egypte pendant au moins les deux années qui ont suivi la révolution, il était impossible d'avoir accès au bâtiment de la télévision d'Etat « Maspero » où sont précieusement gardé les archives des programmes et des JT.

En effet, pour y avoir accès, il a fallu attendre jusqu'en 2013 et passer par l'intermédiaire d'un haut gradé au poste du Conseil militaire. Cependant, même avec l'autorisation d'accéder à Maspero, les responsables ont refusé de nous donner les archives, sous prétexte que cela relève de « la sûreté nationale ». Nous avons donc été orienté vers cinq autres endroits au Caire pour essayer d'avoir possession des archives complètes pendant ces 18 jours essentiels.

En ce qui concerne les films égyptiens, malgré les nombreuses références que nous avons trouvées, nous avons constaté des différences dans les chiffres en ce qui concerne le nombre de films, et chaque œuvre nous donnait des statistiques qui diffèrent avec celles des autres. Nous avons donc du comparer ces références, et recompter les films, un par un, tout au long des 30 ans concernés par cette étude, et ensuite nous avons du les classer par type. 3 types ont été distingués: Dramaturgie, Comédie et politique. Il faut noter que la colonne des dramaturgies regroupe les films tragiques, de divertissement, d'action et films sur la société.

L'évolution de l'audiovisuelle après la révolution a été traitée en se référant aux avis des professeurs de la faculté de l'information à l'université du Caire, des experts dans les médias mais aussi, et surtout après le coup d'Etat de 2013, sur notre observation personnelle.

I. Les médias égyptiens et la révolution de 2011 :

La couverture médiatique égyptienne de la révolution populaire qui a débuté le 25 janvier et qui a continué et s'est intensifié pendant les 18 jours qui ont précédé la chute du président Hosni Moubarak, s'est caractérisée par un traitement que l'on peut qualifier « d'engagé » émanant de la majorité des médias égyptiens. Ce traitement s'est traduit par des effets négatifs pour le régime au pouvoir et a même involontairement contribué à la réussite de cette première révolution dans l'Histoire contemporaine égyptienne.

Les prémices de ce soulèvement du 25 janvier ont germé, un mois auparavant, jour pour jour, dans un attentat qui a visé une église à Alexandrie, la deuxième ville d'Egypte, situé au nord du pays. Une voiture piégée a explosé en pleine rue juste après la prière de Noël du jour de Noël, dans le quartier populaire de Montazah faisant une vingtaine de morts et une centaine d'autres blessés.

Jusqu'au 25 janvier, 1^{er} jour de la révolution, cette tragédie va occuper en Egypte toutes les Unes des JT des télévisions étatiques et privées.

En parallèle, la révolution naissante en Tunisie, a créé chez les jeunes égyptiens un enthousiasme vigoureux. Tout comme leur compères tunisiens, ils caressent alors le rêve d'un futur prospère pour leur pays. Face à cela, les autorités se préparaient en fourbissant leurs « armes médiatiques » dans l'anticipation d'une éventuelle confrontation.

Par exemple, au lendemain du « Noël sanglant » Un chant patriotique réunissant une pléiade de stars de la musique, ou du cinéma, a été produit à la hâte pour condamner l'attentat contre l'église « Alqidissine » à Alexandrie, et était diffusé le plus souvent possible.

A côté de la diffusion des chants chauvins qui servaient à raviver les sentiments nationalistes, les débats les analyses de ce drame national avaient deux buts

principaux : le premier était de détourner le peuple égyptien et de lui faire oublier ce qui se passe en Tunisie, le deuxième était de créer un sentiment de « danger » voire de peur, afin de tuer dans l'oeuf une éventuelle révolte populaire.

Mais face à l'évolution des événements sur le terrain, la stratégie de « distraction », s'est avérée être insuffisante, voire inefficace. Il fallait donc trouver d'autres stratagèmes pour sauver un régime qui commençait à vaciller.

A travers cette thèse, nous allons essayer d'analyser ces stratégies adoptées par les médias égyptiens à travers une étude qualitative de la couverture médiatique des événements qui a bouleversé le régime autoritaire de Moubarak, après 30 ans au pouvoir.

1. PLACE TAHRIR VUE PAR LA TELEVISION D'ETAT:

a) Analyse qualitative du traitement médiatique de la chaîne satellitaire (ESC) égyptienne lors de la révolution, à travers les JT et / ou le talk-show « Misr Elnahada »:

La télévision officielle égyptienne a eu un rôle incommensurable dans la réussite de la révolution. Sa couverture subjective, sa stratégie basée sur une désinformation flagrante, à une époque où il est devenu presque impossible de dissimuler la vérité (internet, réseau sociaux etc.) a largement contribué à aggraver la situation. Les médias ont involontairement encouragé les révolutionnaires à s'obstiner et persévérer dans leur soulèvement...

Voici pourquoi, au lendemain de la chute du régime, la liquidation des anciens responsables de Maspero étaient parmi les principaux slogans de la contestation puisque les révolutionnaires voyait ce bâtiment imposant situé à juste 500 mètres de la place Tarir qui abrite les télévisions et radios nationales, comme la tanière des agents de Moubarak.....

Dans les lignes suivantes nous essayerons d'analyser le traitement médiatique des événements, à partir du 25 janvier jusqu'à la démission de Moubarak survenu le 11 février, à travers le talk-show *Masr El-naharda* (*l'Egypte aujourd'hui*) et les rapports des JT de la télévision nationale égyptienne.

- Mardi 25 janvier 2011 (1^{er} jour de la révolution égyptienne):

Deux des trois principaux animateurs du talk-show étaient présents. Il s'agit de Tamer Amin et Khairy Ramadan. Pourtant en principe, les trois animateurs se relayent à tour de rôle, et donc ce mardi soir Tamer Amin devait présenter seul cette épisode.

Khairy Ramadan, pour sa part, prend la parole au début de l'édition pour tenter de justifier sa présence impromptue. Il revient tout juste de la place Tahrir, qui se situe à 500mètres du plateau, puisque l'émission se produit dans l'établissement imposant de Maspero. Il en profite pour relater les faits à sa sauce. Selon lui, ce 25 janvier 2011 (considéré comme le premier jour de la révolution qui s'est traduit par des protestations sur la place Tahrir ainsi que dans plusieurs autres villes égyptiennes) a débuté par de simples manifestations pacifiques dont les leitmotifs s'articulaient autour des « réformes politiques et économiques », mais très vite des individus se sont infiltrés dans la foule massée sur la place symbolique. Ces individus qu'il décrit comme une bande organisée ont commencé par accomplir une prière collective (il désigne implicitement les frères musulmans) avant que n'éclate la violence.

Plus tard dans l'émission, les deux animateurs sont plus explicites et chargent sans ménagement, la confrérie « interdite » des frères musulmans, le mouvement de Kefaya¹, celui du 6 avril et enfin le groupe « nous sommes tous Khaled Saed* », sans oublier la fameuse théorie du « complots des étrangers qui essayent d'exécuter leurs propre agendas », responsable de violence qui a rythmé la première journée du soulèvement populaire. Les deux animateurs profitent au passage pour tresser des lauriers aux forces de l'ordre, qui selon eux ont « su garder leur calme ».

Donc, les évènements tels qu'expliqués par le duo seraient le fruit d'une main extérieure, l'aboutissement d'un agenda étranger. L'hypothèse de la théorie du complot étranger cherchant à déstabiliser l'Egypte deviendra par ailleurs la vision officielle présentée par les responsables de Maspero pendant les premiers jours de la

¹ Mouvement d'opposition, le plus efficace sur la scène égyptienne, créé en 2004 et regroupant des activistes de tous les courants politiques, notamment les frères musulmans ainsi que des libéraux.

désormais célèbre révolution du 25 janvier. C'est cette perception des choses qui contraint toutefois Mahmoud Saad, la star du talk-show le plus populaire de la chaîne de télévision d'Etat, à s'absenter soudainement après quelques jours après le déclenchement du soulèvement populaire. Mahmoud Saad va ensuite démissionner pour éviter de mentir en public. *« J'ai démissionné pour ne pas avoir à dire des choses dont je ne crois pas. Je m'étais mis d'accord avec mes supérieurs dès mon premier jour à la télévision sur la ligne rouge à ne pas franchir mais également ne jamais raconter ce dont je ne crois pas »*, a déclaré M.Saad

Le communiqué officiel lancé aux JT était comme suit : « dans le cadre démocratique et de la liberté d'expression adoptés par le gouvernement ; quelques manifestations ont été organisées dans plusieurs villes à des fins politiques ou sociales, les mouvements ont été ensuite récupérés par les casseurs dont en particulier la confrérie interdite des FM, le mouvement 6 avril² et le mouvement Kefaya (...), quelques regroupements ont été organisés dans plusieurs villes. On dénombre entre 100 et 1000 personnes».

Capture d'écran de l'un de ces regroupements diffusé par de la télévision étatique:



² Mouvement de jeunesse égyptien créé sur Facebook en 2008, pour soutenir principalement le mouvement de grève lancé par les ouvriers de l'usine "Gazl Elmahala Alkuobra", qui devrait être organisé le 6 avril 2008.

- Mercredi 26 janvier 2011, (2^{ème} jour de la révolution 2011):

Le principal JT du soir de la télévision égyptienne démarre comme à son habitude à 21 heures. On y apprend que suite au refus catégorique des « émeutiers » de faire preuve de sagesse et d'évacuer la place Tahrir, les forces de sécurité ont du faire usage de bombes lacrymogène et d'eau chaude pour disperser la foule et libérer la place. Dans la foulée, la circulation au centre ville du Caire est redevenue normale.

Selon la télévision égyptienne « les forces de l'ordre ont gardé leur calme malgré les provocations et la violence des émeutiers qui ont essayé de mettre le feu à un établissement public », mais elle n'a pas précisé de quel établissement s'agissait-il. Ces actes de provocation et de violence ont été pilotés par la confrérie interdite des frères musulmans, le mouvement de Kefaya et celui de 6 avril, a-t-elle ajouté.

La télévision égyptienne n'a pas manqué de condamner les « provocations flagrantes de quelques chaînes satellitaires (cette accusation vise probablement Al Jazeera qui propose une couverture de l'événement moins biaisée) qui diffusent des fausses chiffres sur le nombre des émeutiers ». Elle affirme que le chiffre de ces derniers ne dépassent pas les dix milles à place Tahrir au début de la journée et ce nombre a diminué à cinq milles en fin de journée.

De son côté, Fathy Sourour, le président du parlement à l'époque, est intervenu pour saluer les réformes et les efforts du gouvernement. Il assure que les revendications des émeutiers sont au centre de la préoccupation du parlement. « Le gouvernement et le parlement n'épargne aucun effort pour parvenir à la justice sociale mais ce sont la crise économique mondiale ainsi que l'accroissement démographique domestique qui entravent ces efforts. », a-t-il souligné.

Une capture d'écran de la télévision égyptienne, illustrant des actes « d'émeutes et de sabotages », c'est ainsi qu'elle les a qualifiées :



- Jeudi 27 janvier 2011 (3^{ème} jour de la Révolution) :

Le thème principal abordé dans le talk show de « Misr Elnaharda » vise à montrer la violence organisée des émeutiers et en retour la non-violence des forces de l'ordre.

On y voit par exemple, Moustafa Elfeiky, l'un des hommes politiques les plus influents du régime, qui critique avec véhémence les actes agressifs des révolutionnaires. Il les invite à recourir à la violence contre aux hommes en uniformes, et n'hésite pas à rappeler que l'Egypte est réalité la victime de ses ennemies et les émeutiers abondent ce contexte.

Ce soir, l'émission « Misr Ennahda » a invité deux psychologues pour évoquer le sentiment de « colère », une sensation humaine que nous devons « contrôler » pour qu'elle se transforme en une « arme » qui détruit l'autrui.

Ensuite, le JT de 21H00 met l'accent sur les principaux « regroupement » des citoyens du jour, en pointant du doigt ces manifestants qui ont brûlé et saccagé des propriétés privées, mais « les forces de l'ordre ont pu finalement les disperser ».

Voici une image toujours de la télévision nationale qui montre ci-dessous un de ces regroupements dans le pays. La deuxième image montre elle l'étendue des dégâts suite à une manifestation à l'est du pays dans la ville de Suez :



Dans une autre émission qui s'intitule « Dossier spécial », le présentateur Abdel-latif Elméniawi, qui est également à la tête du département de l'information ERTU (Egyptian Radio and Television Union), commence à critiquer le PND (Parti National Démocratique, le parti politique de Hosny Moubarak) et sa mainmise sur la vie politique égyptienne. Les invités (Moufid Chihab Eldine le président du conseil consultatif, Ousama Heikal le rédacteur en chef du journal El-Wafd³, et Salah Issa, un journaliste de gauche) demandent des réformes concrètes et l'ouverture d'un dialogue direct avec les partis politiques. Après leurs doléances, ils n'oublient pas de déplorer les dégâts de cette fameuse « main extérieure » et le rôle négatif joué par les Frères Musulmans pour exploiter les « jeunes » afin de gagner des batailles politiques...

Le premier ministre Ahmed Nazif en prend pour son grade et est critiqué pour son impuissance à contenir la situation qui s'empire de jour en jour.

Par contre, le président Moubarak reste intouchable et demeure la seule solution. C'est le seul capable de sortir le peuple de cette impasse. Un peuple qui l'aime si l'on croit les invités, tous unanimes sur ce sujet.

³ Journal du parti de gauche Al-wafd, créé en 1984

- Vendredi 28 janvier 2011 (1^{er} vendredi de la Révolution) :

En ce premier vendredi de la révolution la violence est montée d'un cran. L'état semble perdre le contrôle des événements. Le couvre feu avait été décrété la veille au soir, soit le 27 janvier soir. La révolution commence à être prise au sérieux. La télévision égyptienne quant à elle commence à ressentir le vrai danger qui guette le régime égyptien.

La télévision égyptienne torpille de critiques les émeutiers en essayant d'expliquer comment les manifestations « pacifiques » du 25 janvier ont été détournées et pris un caractère violent le 27 janvier, mais en réalité elle se contredit puisque le média étatique avait les jours précédents insisté sur la violence qui avait émaillé ces manifestations dès le premier jour de la révolution.

En s'appuyant encore une fois sur la théorie de « la main étrangère »; on le voit par exemple avec programme intitulé « Bonjour l'Egypte » qui parle de manifestations pacifiques du 25 janvier qui a vu des jeunes manifester ce jour là pour des causes légitimes mais ces jeunes ne sont plus les mêmes qui sont descendus dans les rues dès le 27 janvier.

« Seul le président Moubarak peut calmer les jeunes parce qu'ils ont confiance en lui », dicit Dr Ahmed Refat, membre du conseil national des droits de l'homme égyptien dans son intervention téléphonique avec le programme « Bonjour l'Egypte ».

Toujours lors de la même émission quotidienne (qui dure trois heures chaque matin), la question principale relayée est l'insécurité et le chaos qui règne dans les rues du Caire. Cette thèse est soutenue par des cairotes qui interviennent en direct par téléphone au cours desquelles ils crient au secours contre les vols et les braquages devenus récurrents dans les quartiers riches du capital.

Vous pouvez ainsi voir une prise d'écran pendant le programme « bonjour l'Egypte » qui montre le pont de 6 octobre (artère névralgique qui tient sur un pont long d'environ 10km de long qui traverse le centre ville) noir de monde :



Au cours du soir même, la télé diffuse le premier discours officiel du président Moubarak. Le leitmotiv vise à convaincre le peuple à saluer les décisions prises par le chef d'état, et à souligner les avancées de la démocratie en Egypte sous l'homme fort, en employant des termes comme « démocratie sans précédent »



La télé n'oublie pas de critiquer « les actes de sabotages » qui se poursuivent place Tahrir, en s'appuyant sur des photos en plan large



- Samedi 29 janvier 2011:

Toujours les mêmes adjectifs agressifs pour décrire la violence des émeutiers qui (on va le répéter mille fois !) qui mettent en relief les « agendas étrangers » qui ont pour but de déstabiliser l’Egypte.

Le JT de midi diffuse des photos en direct du Caire. Il s’agit des photos du pont de 6 octobre qui surplombent le Nil et laisse afficher la quiétude normale qui règne dans les rues du Caire. La circulation revenue à la normale et les cairotes convergent vers leurs lieux de travail. Toutefois, la télé ne relaie aucune photo provenant de la place Tahrir.



Le JT du soir (21 h) de son côté appelle les citoyens à assumer à protéger le patrimoine national et de ne pas aider les « ennemis de l’Etat à atteindre leur but ».

En outre, Rasha Magdy, l’animatrice du JT, invite les égyptiens à rester branchés sur la télévision d’Etat, qui est à ce jour la seule source fiable et objective qui ne fait pas montre de désinformation selon ses dires. Pour elle, les autres médias ont un but clair, celui de déstabiliser l’Egypte et aider ses ennemis....

Plusieurs rapports montrent les efforts déployés par l'armée pour rattraper les hors-la loi qui pullulent essayent de semer le chaos et l'insécurité dans le pays.⁴ A cet effet, des reportages ont été préparés pour montrer les malfrats armés d'armes blanches et de fusils. Ils sont ensuite arrêtés par les militaires.

Dans un autre programme intitulé « Dossier spécial », on y voit les invités parler du rôle du PND au pouvoir et l'importance d'ouvrir un dialogue avec les autres partis politiques et de ne pas donner la chance à ceux qui suivent des agendas étrangers à parvenir à leurs fins....

Les invités que sont Moufid Chihab l'ex président du conseil consultatif, Ossama Heikal l'ex rédacteur en chef du journal Elwafd (qui deviendra ministre de l'information dans le gouvernement d'El Ganzouri après la révolution) et Salah Issa un journaliste libéral, fustigent la monopolisation du pouvoir par le PND et attaque Ahmed Nazif le premier ministre pour son incapacité de contenir la situation.

Cependant les invités sont unanimes sur un point : Le président Moubarak est intouchable et demeure la seule personne capable de résoudre le problème et de répondre aux désirs du peuple.

⁴ La nuit de 28 janvier, les forces de police se sont retirés des rues partout dans le pays ce qui a semé un état de chaos et d'insécurité. Des milliers de prisonniers ont réussi à ce jour là de s'enfuir de plusieurs prisons dans des différentes villes.

- Dimanche 30 janvier 2011:

Les autorités décident en ce jour d'interdire toute activité de la chaîne qatarie d'Aljazeera sur le territoire. Cette nouvelle est répandue dès le matin par la télévision officielle.

Le JT du matin réaffirme que la vie est redevenue normale ce matin, et pas une seule manifestation n'a eu lieu dans tout le pays. On voit toujours des images du pont de 6 octobre au Caire pour montrer que la circulation est fluide et que la vie est tout à fait normale au centre du Caire.



Les informations émanantes des correspondants dispersés dans plusieurs villes égyptiennes viennent donner plus de poids à la normalité qui règne dans au pays des Pharaons.

Pourtant tout au long de la journée les appels téléphoniques qui crient contre l'insécurité et les vols qui ravagent plusieurs quartiers du capital et ailleurs, continuent à fuser.

Ce jour là, la télévision d'Etat commence à inscrire systématiquement sur ses écrans un macaron avec le logo de « Protégeons l'Egypte ». Ca durera jusqu'à la chute du régime Mubarak le 11 février.



- Lundi 31 janvier 2011:

La tendance des jours précédents se poursuit avec une multitude de témoignages des correspondants de la télévision égyptienne qui assurent que le retour du calme et la vie normale a cours dans le pays tout entier.

Le Pape Chen Ouda II intervient également pour remercier la télévision égyptienne pour sa couverture objective et la retransmission de vérité. Il profite aussi pour remercier chaleureusement les forces armées pour leurs efforts exacerbés pour rétablir la sécurité dans le pays.

Une intervention similaire de l'autre autorité religieuse, et non des moindres, du Cheik Al-Azhar, Ahmed El-Taleb, remercie l'armée et les « citoyens honnêtes » qui ensemble face à la crise.

Voici le plan devenu célèbre image du pont de 6 octobre systématiquement présente tout au long des programmes de la journée pour montrer qu'il ne se passe plus rien :



Les talk-Shows et programmes télévisés se relaient à travers leurs couvertures pour remercier les forces armées, et condamner les actes de « sabotages » et « criminelles », menés par des « traitres » qui travaillent au profit des ennemis étrangers de l’Egypte.

Les intervenants et les experts de surcroît, mettent en garde contre un éventuel chaos. Ils saluent les paroles et les initiatives prises par le président, en insistant que ces décisions constituent la seule issue de la crise.

Des hommes religieux ainsi que des stars du cinéma , tels Mona Zaki et Ahmed Elsaqqa, se mettent au diapason pour inciter les jeunes à se calmer en leur tentant de leur faire croire que « tout est réglé depuis que Mubarak a prononcé son discours ».

Dans le JT en continue de 21H00, la totalité des intervenants pointent du doigt le « complot » des chaînes étrangères qui diffusent des images place Tahrir. Ils appellent ainsi à faire des contre-manifestations dès le lendemain pour soutenir le chef de l’état.

Vers 2H du matin, on voit un plan large non loin de la place Tahrir. L’image est floue, et ce sentiment est renforcé par le fait que le plan n’occupe que la moitié de l’écran:



- Mardi 1^{er} février 2011:

Les JT continuent à psalmodier sur les efforts déployés par les forces armées et la police pour capturer les hors-la-loi, avec images à l'appui. Les caméras montrent des policiers dans leurs rôles sécurisant les rues.

L'envoyé spécial de la télévision égyptienne à Suez, ville situé à 130 Km à l'est de la capitale, connu internationalement pour abriter le fameux canal de Suez, mais considéré en Egypte pour être l'épicentre de la révolution, décrit la vie presque normale qui anime la ville. Il décrit « des rues calmes, et des citoyens qui ont pris conscience du complot commandité contre leur pays et qui de fait coopèrent avec les forces armées pour arrêter les émeutiers parmi lesquels des étrangers ». Il ajoute que « la sécurité et la stabilité règnent à Suez à un point où les enfants peuvent descendre sans la surveillance de leur parents pour jouer au ballon ou circuler en vélo dans les rues sans aucune crainte ».

L'envoyé spécial d'Alexandrie nous apprend que seules quelques centaines de manifestants continuent à protester, faisant exception puisque la vie a repris son cours dans la deuxième ville du pays.

Plusieurs gouverneurs, dont celui d'Assit, de Beheira, et de Helwan, prennent la parole pendant la couverture spéciale de l'émission qui dure 2 heures. A travers leurs interventions, leurs gouverneurs essaient de rassurer le peuple, de montrer que tout ce passe bien dans leurs gouvernorats et que tous les produits de première nécessité sont disponibles, il n'y a pas de pénuries.

Des citoyens interviennent en direct par téléphone, et confirment cette tendance, cet atmosphère de « sérénité et de stabilité ». Ils profitent aussi pour condamner « non-patriotes » ou les « malfaiteurs » qui veulent déstabiliser leurs pays.

La télévision n'oublie pas de balancer en boucle des chants patriotiques, avec des lyriques particulièrement choisies, qui encouragent les citoyens à « protéger l'Egypte » comme l'indique le slogan inscrit sur l'écran.

Pour ce qui est des images diffusés, c'est toujours un pont de 6 octobre fluide et calme qui fait office de foi. Mais cette fois, une nouveauté : Des manifestants pro-Moubarak sont montrés à l'écran, pour essayer d'éteindre la contestation réelle en cours dans le pays. Voici des captures d'écran du pont du 6 octobre et des manifestants pro-Moubarak ci dessous.



La télévision égyptienne se sert systématiquement de la photo du pont du 6 Octobre pour crédibiliser son crédo.



L'emblématique place Tahrir est de temps en temps illustrée, mais timidement. Elle n'occupe jamais plus de la moitié de l'écran, et est toujours en plan large :



- Mercredi 2 février 2011 (le jour de bataille des chameaux) :

Ce jour est plutôt connu sous le nom de « l'invasion des chameaux » suite à l'attaque menée par des partisans de Moubarak contre les manifestants anti-régime place Tahrir. Adossés sur leurs chevaux et chameaux, des centaines de manifestants pro-Moubarak sont descendus en centre-ville pour tenter de démanteler le sit-in de la place de la contestation. Ces partisans proviennent pour la plupart du quartier des pyramides de Gizée, et vivent directement du tourisme. Mais face à la révolte populaire qui règne dans le pays depuis le 25 janvier, les revenus issus du tourisme fond comme neige au soleil. D'où leur détermination à en découdre avec les manifestants qu'ils considèrent comme la cause de leurs soucis.

La télévision égyptienne intensifie ses critiques par le biais de ses intervenants qui accusent unanimement les manifestants de la place Tahrir d'« irresponsabilité ». Les intervenants appellent au dialogue, au lendemain des « concessions faites » lors du 2^{ème} discours du président Moubarak (1^{er} février le soir)

Les analyses diffusées par la télé étatique assurent que le discours du président a été largement bien accueilli par le peuple égyptien qui de surcroît est sorti manifester son contentement dans la rue.

Voici en plan serré, une image d'une manifestation pro-Moubarak, diffusée par la télé.



Pour ce qui est de l'attaque sanglante de la place Tahrir ; la télévision égyptienne ordonne aux manifestants de quitter la place, et les met en garde contre une éventuelle autre attaque en lançant l'annonce suivante: « Appel à tous les citoyens égyptiens, à tous ceux qui connaissent quelqu'un sur la place Tahrir, la télévision égyptienne a reçu des informations crédibles qu'une attaque à main armée va avoir lieu sur la place Tahrir cette nuit ; S'il vous plait , pour votre sécurité , rentrez chez vous » !

Cet avertissement a été prononcé juste deux heures avant la fusillade. Les citoyens en toute logique se demandent s'il n'avait pas été plus judicieux que la télévision égyptienne prononce cet appel à l'endroit des forces armées qui sont censés devoir encercler la place Tahrir pour protéger les manifestants.

Voici ci-dessous une prise d'écran de cet annonce balancée plusieurs fois par la télé étatique :



La télévision égyptienne a omis de diffuser les images de l'attaque à la place Tahrir , et de celle de la bataille des chameaux survenue dans la journée contrairement aux médias internationaux. Voici ci-dessous quatre captures d'écran d'Aljazeera et de RT (Russia Today) :

Tout d'abord vous pouvez apprécier les deux captures d'écrans d'Aljazeera qui montrent en plan large des manifestants pris à partis lors de la bataille des chameaux place Tahrir du 2 février 2011 :



Puis, voici deux captures d'écran de la télévision russe « russia today ». Les plans sont serrés et montrent des assaillants adossés sur leurs chameaux, s'attaquant à la foule de manifestant place Tahrir le 2 février 2011 :



- Jeudi 3 février 2011 : La propagande et le chantage étatiques dans le but de terroriser l'opinion publique monte d'un cran. Est-ce la dernière chance pour sauver un régime qui chavire ?

Omar Solimane, tout fraîchement nommé vice-président, s'exprime dans une interview exclusive diffusé par la télé égyptienne, dans laquelle il parle de « la révolte du 25 janvier ». Il le décrit ainsi : « *c'était au début un mouvement pacifique et qui portait des revendications légitimes par les jeunes, mais des éléments étrangers se sont introduits pour créer le chaos et créer des actes de sabotages* ». Solimane essaye également de convaincre les jeunes révoltés en leur incitant de « *patienter puisque les décisions fraîchement prises par le président (Moubarak) concernant la constitution et la légitimité des élections parlementaires récemment organisées nécessite une attente d'au moins 200 jours minimum* ». Le vice président essaie d'exacerber la peur de « *l'inconnu qui peut faire sombrer le pays puisque toute élection en hâte sans des bases solides peut créer un climat d'instabilité dans le pays* ». Il ajoute « *qui peut guider le pays ? (Si ce n'est Moubarak)* » et insiste qu'un calendrier doive être mis en place pour valider tout changement.

Solimane invite au « dialogue les différents courants politiques et groupes de jeunes qui ont été à l'initiative du soulèvement populaire », en affirme à la télé que « *tout le monde est d'accord sur le plan proposé par le président.* »

Les théories du « complot » et des « agendas étrangers » reviennent régulièrement dans le discours du vice-président. Il martèle de surcroît que les attaques qui ont sévit ces dernières heures à la place Tahrir étaient en réalité un complot visant à écorner l'image du président et qu'une enquête est cours à cet effet.

Solimane n'oublie pas également de lancer implicitement des pics contre la chaîne d'Aljazeera en disant : « je suis vraiment choqué par la position de certains pays amis de l'Egypte qui ont travaillé à travers leurs médias à mobiliser les jeunes en Egypte en utilisant la propagande et de fausses informations et images ».

A l'antenne, les interventions téléphoniques qui suivent le discours de Solimane, ainsi que les analyses saluent presque unanimement les décisions récentes prises par le

président Moubarak, et mettent à leur tour en garde les téléspectateurs et citoyens, contre un éventuel refus du plan de sauvetage présidentiel, qui entraînerait « un chaos irrémédiable ».

Les appels à évacuer la place Tahrir ne tarissent jamais dans les médias nationaux. On peut le voir par exemple par l'intermédiaire du journaliste Makram Mohammed Ahmed, président du syndicat des journalistes, qui met en cause « *des manifestants qui occupent toujours la place Tahrir et qui veulent détruire la démocratie égyptienne (...) ces vingt milles personnes n'ont pas le droit de contrecarrer le processus démocratique en Egypte en exigeant le départ immédiat du président Moubarak* » ; insiste dans un ton imprégné de colère.

C'est le cas aussi avec le général Hossam Souelam, réputé comme étant un expert stratégique. C'est sur un ton menaçant qu'il s'exprime quand il admet que « *les forces armées peuvent évacuer les quelques 500 personnes (chiffre volontairement sous-estimé) qui occupent la place Tahrir en l'espace d'une demi heure mais qu'elles ne veulent pas en arriver là pour éviter que l'opération se termine sur un bain de sang* ».

La télé multiplie les accusations, et désigne des coupables. Elle donne plus d'indications sur « la théorie du complot », cette fameuse « main étrangère ». Les journalistes pointent du doigt les « *frères musulmans qui financent quelques fauteurs de troubles pour semer la zizanie à la place Tahrir* ». « *Ceux qui aiment leur pays doivent évacuer la place Tahrir immédiatement* », ajoutent-ils. « *Si le président Moubarak quitte maintenant le pouvoir, ce sont les Frères Musulmans qui prendraient la relève et ils obligeront toutes les femmes à porter le niqab (voile intégrale) et les hommes seront obligés à laisser pousser leurs barbes et ils frapperont les enfants à écoles* » s'exclament-ils!

La stratégie de « terroriser » l'opinion publique est donc claire, les attaques contre les Frères Musulmans s'intensifient et se basent sur des prétextes sans fondement qui ne peut convaincre personne, d'autant plus que les égyptiens connaissent les activités et les œuvres sociales de la confrérie dans le pays, et leurs représentants ne portent ni longues barbes, ni nias.

- Quelques voix timides critiquent le régime :

Malgré une couverture médiatique à sens unique, quelques voix dissonantes arrivent à traverser par les mailles du filet. C'est le cas de l'expert juridique Ibrahim Saleh, chef du parquet de Héliopolis (un quartier huppé au Nord du Caire où se trouve notamment le palais présidentiel), qui s'exprime à la télévision nationale sur les vrais problèmes qui ont cours dans le pays et qui pense que « les revendications des jeunes qui demandent du changement » sont solides, même légitimes.

La priorité reste néanmoins « la stabilité » et il faut privilégier le « dialogue » pour « sauver l'Etat » mais une « modification de la constitution » devient urgent.

Cependant, quand il commence à charger ouvertement le président Moubarak qu'il accuse d'être « au pouvoir depuis 30 ans et responsable de la corruption et de la pauvreté » selon ses propos ; la présentatrice Rasha Magdy lui coupe la parole en lui rétorquant que « la priorité est le retour de la sécurité » .

En effet, ce jeudi 3 février coïncide avec la décision procureur général de frapper d'interdiction de sortie de territoire et de geler les fonds plusieurs hommes caciques du régime tels qu'Ahmed Ezz (Milliardaire égyptien , membre du comité politique du PND et ami proche de Gamal Moubarak , fils du président) Habib El-Adly ex ministre de l'intérieur et le bras de fer du régime de Moubarak depuis 1997) ; Un signal interprété par beaucoup comme un feu vert pour lyncher publiquement ces personnalités déchues dans les médias étatiques.

Le musicien Ammar Elcherei est lui aussi intervenu de manière très vive à la télévision égyptienne. Pour la première fois il fustige ouvertement la couverture biaisée des événements offerte par le médias qui le reçoit, en s'interrogeant à vive voix « *pourquoi vous nous avez obligé à regarder Al Jazeera ? C'est votre couverture partielle qui nous a obligé à zapper et aller chercher ailleurs les vrais images de ce qui se passe à la place Tahrir surtout lors de la bataille des chameaux* ».

Sur cette capture d'écran, on distingue à gauche le célèbre pont du 6 octobre, et à droite la place Tahrir en plan large filmée de très loin de telle sorte qu'on ne sait pas ce qu'il s'y passe réellement.



- Vendredi 4 février, la voix de l'opposition se fait timidement entendre sur les plateaux de Maspero:

En ce deuxième vendredi depuis le début du soulèvement populaire, le talk show « Misr Elnaharda » qui se traduit littéralement en français par « Aujourd'hui l'Egypte », débute par une rétrospective des événements qui ont marqués les derniers jours. Le clip commence par d'impressionnantes images d'incivilités, de clashes entre manifestants et des policiers, de violence et d'incidents qui ont émaillés le vendredi 28 janvier quand la révolution était montée d'un cran. Le clip continue ensuite avec le déploiement des forces armées dans les rues, pour enchaîner avec le premier discours de Moubarak du 29 janvier, avec cette phrase « *je n'ai pas l'intention de me représenter pour un nouveau mandat présidentiel* ». Ce à quoi les manifestants pro-Moubarak répondent en scandant " Al cha'b yourid Alrais Moubarak", *le peuple veut le président Moubarak* »

La ferveur de la pro-Moubarak peut se voir ci-dessous sur cette capture d'écran du clip où ils n'hésitent pas afficher des affiches à l'effigie du chef de l'état.



Le clip exhibe pour la première fois des plans serrés de la place Tahrir où les manifestants crient pourtant ce slogan qui deviendra célèbre tout au long de la révolution « El Chaab Isqat el Nizam » « *le peuple veut la chute de régime* ».



Safwat Elcherif le secrétaire général du PND, le parti politique au pouvoir, prend la défense de son camp dans le talk show en niant toute relation entre le PND et les attaques qui a eu lieu à la place Tahrir lors du 2 février (Bataille des chameaux).

L'épisode de Mirs Ennaharda accueille ce soir là quatre invités pour parler de la « crise » actuelle. Les invités sont tous des proches du régime : Said Elbadawy président du parti Wafd⁵, Hossam Badrawy un des grands figures du PND, Sameh Ashour , le nassérien connu par ses relations étroites avec le régime et Gamal Abdel Gawad le président du centre des études stratégiques d'Al ahram (le plus grand journal du Moyen Orient qui tire quotidiennement à plus d'un million d'exemplaire).

⁵ Le parti gauchiste Al-wafd était en fait en harmonie avec le régime de Moubarak tout au long de son règne

Le débat vise à trouver d'éventuelles solutions pour sortir le pays de la crise actuelle. Les quatre personnalités sont tous d'accord sur la nécessité pour le régime de faire des « concessions et des réformes ». Ils estiment toutefois que ces concessions et réformes ont été obtenues puisque le président à travers son discours a répondu à 80 % des revendications des contestataires. Il faut donc donner du temps pour assister à l'exécution des dites réformes et il faut que la contestation pour laisser place à la stabilité du pays.

L'animateur Khairy Ramadane fustige toujours ce « complot étranger ». Il met en exergue sa théorie en citant deux exemples: Celui d'une vieille dame qui se serait rendu sur la place Tahrir avec un sac rempli d'argent pour financer les émeutiers. La deuxième histoire c'est celle d'un palestinien qui se serait fait interpeller alors qu'il se rendait à la place Tahrir, lui aussi avec un sac plein d'argent.

L'émission accueille ensuite des jeunes qui se prétendent être des « révolutionnaires venant de la place Tahrir ». Ils chargent la couverture médiatique étatique des événements surtout la théorie « de complot et de trahison » qui circule en boucle sur les écrans officiels mais aussi sur les chaînes privées

De temps en temps, la chaîne diffuse des chants patriotiques, histoire d'exacerber le chauvinisme des téléspectateurs.

- Samedi 5 février : La Théorie du complot demeure toujours mais les révolutionnaires commencent à se faire voir sur les plateaux.

Ce jour là, un événement important et inattendu va attirer l'attention de la télévision égyptienne. Ce samedi le guide suprême de la révolution islamique en Iran , Ali Khamenei, effectue un discours à l'attention du peuple égyptien en langue arabe. Un discours qui est le bien venu pour accréditer la théorie du « complot étranger » que l'Égypte fait face.

Une aubaine pour la télévision égyptienne qui a dépêché des analystes à l'antenne pour décrypter ce discours qui a pour but de mettre en péril la stabilité du pays.

Les intervenants cherchent à jouer sur les peurs et se servent de clichés pour décrire ce qu'impliquerait l'arrivée au pouvoir des islamistes. Ils parlent également du rôle du Qatar (considéré comme un acteur principal à travers la chaîne Al Jazeera) et le mouvement de la résistance palestinienne Hamas dans cette crise, comme il fait Dr Samir Grattas, le directeur du centre Maqdes pour les études stratégiques lors de sa longue intervention à la télé égyptienne et sera imité dans la foulée par le général Hossam Sowelam.

Un autre intervenant, le général Mahmoud Khalaf , le l'expert militaire, donne plus de précision sur ce « complot étranger » en assurant que « *des étrangers occupent la place Tahrir et des passeports étrangers ont été retrouvés avec eux* » , il ajoute que « *ceux qui veulent faire chuter le régime sont des complices dans cette attaque contre l'Égypte* ».

Le soir « Misr Elnaharda » invite des jeunes révolutionnaires à parler et à négocier au même rythme que la veille. Les jeunes parlent, dont Israa Abdel Fattah (une des figures principales de la place Tahrir) ne fait ouvertement part de leurs craintes de se faire arrêter, emprisonner voire torturer si la révolte devait prendre fin et n'estiment avoir aucune responsabilité dans le chaos qui règne réellement en Égypte. Au contraire selon eux, le régime est coupable de la situation actuelle pour avoir

confisqué le pouvoir depuis presque 30 ans et est la cause de tous les maux dont souffre le pays.

Le dialogue se poursuit sur un ton audacieux jusqu'alors inédit sur les écrans officiels de l'Etat. Les critiques contre les régime sont légions et vont même jusqu'à qualifier d'insuffisantes les décisions prises par Moubarak lors de son discours, et incitent à poursuivre la révolution jusqu'à ce qu'elle atteigne son but à savoir le départ du chef de l'état, selon les dires d'Israa Abdel Fattah.

Voici ci-dessous la vidéo de l'intervention complète d'Israa Abdel Fattah à « Misr Elnaharda » le 5 février 2011.⁶

Pendant le postulat d'Israa, la télévision montre de temps en la place Tahrir en plan serré:



⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=fyKS1oHJCcc>

- 6 février , un envoyé spécial de la télévision nationale est dépêché place Tahrir, pendant que les appels au calme se multiplient à l'antenne:

Une première : L'édition du JT en continu depuis le début de l'après midi a décidé de couvrir pour la première fois les événement à partir de l'emblématique place Tahrir.

L'envoyé spécial « Ahmed Hindy » nous offre une couverture comme si nous y étions. Il assure que les manifestant ne cessent d'affluer depuis le début de l'après midi pour atteindre presque un million de manifestants. Hindy assure également qu'il a dialogué avec plusieurs manifestants sur le lieu de la contestation, et témoigne que certains manifestants avec qui il a pu converser lui ont assuré qu'ils étaient satisfaits des mesures présidentielles qui ont été prises procédures. Ils sont également satisfait qu'un dialogue national mené par le vice président avec tous les partis et courants politiques égyptiens a pu être institué.

L'envoyé spécial néanmoins assure ensuite qu'il y a bien un « agenda étranger» qui influence ces manifestants et les oblige à rester occuper la place Tahrir.

Hindy continue sur sa lancée et dit avoir aussi aperçu des « étrangers présents dans la place Tahrir »

Un journaliste à la place Tahrir , Saleh Ragab, intervient également et assure que la plupart des manifestants sont satisfaits des « réformes actuelles », mais ils sont peurs de partir selon lui. Il parle également des habitants de la place Tahrir qui souffre de cette situation. Il essaye également de mettre en cause ceux qui restent toujours à la place épice de la révolution *« les jeunes qui ont fait la révolution sont partis parce qu'ils sentent que leurs objectifs sont atteints , et ceux qui restent maintenant sont menés par certains courants spécifiques »*.

Le journaliste assure également que le nombre des manifestants hier soir n'a pas dépassé 3000 personnes.

Le présentateur prend part lui aussi en intervenant plusieurs fois en disant « *qu'est ce qu'ils veulent plus que ça ? On peut pas tout corriger en un seul jour , c'est vraiment dangereux de se hâter comme ça, il faut donner la chance à la réalisation des réformes* ».

L'intervention par téléphone se termine par une phrase que le journaliste a dit et répétée par le présentateur « *la question principale maintenant que les manifestants devraient y répondre est ce qu'on aime l'Egypte ou pas* » !

Donc la théorie de « complot et de trahison » demeure toujours même si on trouve d'autres voix qui adoptent l'autre point de vue ; ce qui n'était pas le cas avant le 5 février.

En ce qui concerne les images, on voit la place Tahrir mais aussi et surtout les images du dialogue national avec l'image du président Moubarak sur les murs derrière les négociateurs.



- 7 février, une nouvelle évolution dans le traitement médiatique:

Le talk-show « Misr Elnaharda », a diffusé une face à face intéressante entre deux jeunes ; le premier un pro Moubarak , le second un anti régime.

L'animateur Tamer Amine , ancien membre du PND, a commencé son intro par dire que les deux points de vues sont à respecter, nous sommes tous des citoyens égyptiens qui veulent l'intérêt du pays mais on se dispute sur les moyens à suivre.

Des micros-trottoirs de la place Tahrir ont été également diffusés , une inédite selon l'animateur qui assure : « *ces micros-trottoirs nous a été parvenu de la place Tahrir , pour la première fois sur la chaîne égyptienne ont diffusés les points de vue des manifestants, pour la première fois on voit la place Tahrir de l'intérieur , du près* »

L'animateur intervient de temps en temps dans le dialogue entre les deux invités rivaux pour appuyer principalement le point de vue pro Moubarak, par exemple quand il a mis à défendre le vice président Omar Solimane , et une deuxième fois il s'est intervenue pour dire qu'il y avait des promesses et que certaines de ces promesses ont été déjà exécutées, et qu'on doit donner la chance à l'exécution des réformes.

Amine a adopté le point de vue pro Moubarak , au moins 15 fois en coupant la parole au jeune anti Moubarak, par exemple il joue sur la question économique en disant que la place Tahrir et l'instabilité qu'il cause donne une mauvaise figure aux investisseurs et aux touristes, « *personne touriste ni investisseur ne viendrait en Egypte dans cet atmosphère* »

- 8 février :

Le JT du midi invite par satellite un homme religieux chiite pour critiquer « l'ingérence de l'Iran et du Hassan Nasrallah (secrétaire général de Hezbollah libanais) dans les affaires intérieures égyptiennes. Encore une fois la télé consacre une grande partie de son discours aux « agendas étrangers et l'ingérence dans les affaires de l'Égypte ».

Les reportages du JT parle également du « calme » qui a regagné plusieurs villes dont le Suez (ville pionnière qui a connu les premières victimes des événements)
Même le JT économique estime que la situation est devenue plus stable.

En parlant des manifestations dans les autres villes, le présentateur demande au correspondant s'il y a eu « des manifestations pacifiques » ce jour. Le correspondant de la télé à Alexandrie a assuré l'organisation de quelques manifestations en les qualifiant toutes de « pacifiques ».

Contrairement aux premiers jours des événements ; dont le ton était très agressif contre les manifestants en les qualifiant de « émeutiers, provocateurs d'instabilité ou même des traîtres », on estime donc ce jour aucun changement dans le ton de parler des manifestants en colère contre le régime Moubarak, en les qualifiant des « manifestants pacifiques ».

Dans le soirée, à « Misr Elnaharda » , des critiques ont été lancées contre la couverture médiatique de la télévision étatique. Salma Sabbahi, journaliste et fille du leader nassérien Hamdeene Sabbahi , invitée aux plateaux, a attaqué les mensonges cités sur les écrans étatiques, en disant : « *oui je comprend bien que des pressions peuvent être exercées sur une telle ou telle chaîne selon les lignes éditoriales, mais je ne peux pas comprendre qu'on ment aux gens, on peut rien dire mais pas mentir , c'est pour cela qu'on n'a pas confiance à vos écrans* »

En ce qui concerne les images diffusés lors de ce JT (qui a duré plus de 3 heures) , on voit la place Tahrir en moitié écran tout au long du JT , même quand on traite des sujets économique ou sportifs :



Screen shot du JT du midi , montrant place Tahrir du pré :



- 9 février : « les héros de la place Tahrir » :

Le JT du soir invite sur les plateaux pour la première fois, jeunes prétendant être révolutionnaires venant de la place Tahrir pour s'exprimer.

En fait , Imad , un de ces jeunes était déjà invité aux plateaux de la télévision égyptienne en 4 février. Lors de son intervention il a déclaré un communiqué présumé des manifestants dans laquelle il s'excuser au président Moubarak en affirmant que les manifestations proclamaient des droits mais ne voulait jamais diffamer la personnalité du président qui est considéré comme notre père , selon ses propos.

Il a également reconnu l'existence des étrangers et d'un « agenda étranger » que certains fractions tentent d'exécuter.

Une intervention de la part de l'artiste Mohammed Sophy, saluant les « jeunes héros » invités aux plateaux ; « je suis vraiment très fier du mouvement de 25 janvier (...) oui c'est vrai tout le monde a vu l'injustice et la violence commises contre ces jeunes qui sont sortis pour réclamer leurs droits dans la liberté »

Toutefois, il ajoute que « *le mouvement au 25 janvier était tout à fait compréhensible mais ce qui s'est passé après était un complot, le patrie est volé par des fractions étrangères* »

Il a également incité les vrais révolutionnaires d'accepter le dialogue comme seul moyen pour sortir de la crise.

E ce qui concerne l'image, on voyait pour la première fois des images de l'intérieur des camps de la set- in à la place Tahrir, on peut voir des jeunes qui chantent en jouant sur leurs instruments de musiques comme il apparaît dans cette capture d'écran :



On voyait bien sûre aussi les manifestants à la place Tahrir :



- 10 février , Le jour des discours , le logo « protégeons l’Egypte » disparaît:

Le jour a commencé chaud avec des flashes JT parlant de la réunion entre Moubarak et son vice président , puis entre Moubarak et le premier ministre, puis un discours télévision, (un dernier) du président Moubarak, dans lequel il annonce qu’il a transférer les autorités du président au vice président Omar Solimane

Puis un communiqué de la part du Conseil Suprême des Forces Armées (CSFA) déclarant que le conseil maintient sa session ouverte par souci de sauvegarder les acquis de l’Egypte.

Les images diffusées de la réunion montraient qu’elle était présidée par le maréchal Tantawy, le commandant général des forces armées et l’absence de Moubarak fait tout de suite circuler les rumeurs sur une éventuelle démission ou un coup d’Etat.



Le climat était très tendu , et à Maspero, le géant établissement de la télévision égyptienne souffrait d'une confusion , et sentait (ou savait) qu'une nouvelle ère est en train de s'achever, celle du CSFA.

L'envoyé spécial de la télévision étatique à la place Tahrir affirme que l'image s'est complètement évoluée et le nombre des manifestations a considérablement augmenté et l'image diffusée le montre clairement :



L

Le soir un autre discours était diffusé , cette fois ci de la part du vice président qui incite les « *filis de l’Egypte , les jeunes et les héros de l’Egypte* » de rentrer chez eux Il a ajouté : « *n’écoutez pas les provocations des chaines qui ne cherchent que d’allumer les feux et les émeutes en Egypte afin de l’affaiblir, écoutez juste votre consciences vis à vis l’intérêt de la patrie* »



- 11 février ; jour du départ :

Au lendemain du dernier discours du Moubarak, la place Tahrir accueille les manifestants plus que jamais , le sentiment général qui règne était la détermination à chuter le régime, surtout après le 1^{er} communiqué du CSFA.

Au début de l'après midi , un 2eme communiqué du CSFA venait plus rassure de plus en plus les manifestants , et puis un 3ème et enfin le discours du vice président Omar Solimane annonçant la démission du président Moubarak qui a remet le pouvoir à l'armée :



Juste après le discours de la démission, la télé a diffusé ses chansons patriotiques pour « fêter » le départ du Moubarak

Ainsi, des micros-trottoirs et des vox pop qui reflète le sentiment de joie qui englobe la rue égyptienne.



Capture d'écran de la place Tahiri après le départ de Moubarak

Ensuite, la couverture en continu aux plateaux de la télévision égyptienne invite les spécialistes et les experts pour parler de l'avenir de l'Egypte.

Toutes les intervenants lançaient des critiques contre le régime déchu qui a fait plonger l'Egypte dans la corruption et la pauvreté. Tout le monde revendique ainsi un vrai Etat démocratique qui assure une dévolution pacifique du pouvoir.

b) critiques des journalistes égyptiens du traitement médiatique étatique des événements :

Docteur Hassan Salama, le rédacteur en chef de la chaîne d'information « Nile News », a critiqué la couverture médiatique des événements de la révolution, en assurant que la situation au sein de Maspero était très compliquée et contradictoire, d'une côté il fallait protéger le régime au pouvoir, d'une autre côté (et surtout après le déploiement des forces armées dans les rues), il était impossible d'ignorer complètement la colère qui augmente dans les rues.

Cependant, il a ajouté qu'« il faut pas ignorer le comportement agressif des manifestants de la place Tahrir contre les journalistes de la télévision égyptienne quand ils sont allés pour couvrir les événements et donc c'est injuste de critiquer seulement la diffusion de l'image du pont 6 octobre sur les écrans étatiques sans citer cette agression ».

L'expert médiatique Yasser Abdel Aziz a accusé les médias étatiques égyptiennes d'être un outil de propagande pour le régime, surtout les 3 premiers jours, où elles se contentaient de recevoir des appels téléphoniques des citoyens qui accusaient les manifestants d'être la cause de l'insécurité et le chaos qui régnaient ces jours-ci.

Le professeur Mahmoud Khalil a divisé la couverture médiatique étatique en 3 périodes ; la première se basait sur un blackout médiatique surtout les « premiers jours où la chaîne satellitaire ESC diffusait des programmes sur la santé et la beauté.

La deuxième période après le « vendredi de colère », le 28 janvier, la stratégie de « terroriser les citoyens » commencent surtout en invitant des experts pour parler des dangers du chaos sur l'économie et l'avenir du pays et les « cris » des citoyens contre l'insécurité.

La troisième période commence , selon M Khalil, après le « le vendredi de départ » le 4 février, où les médias se sont orientés vers une nouvelle stratégie de « convaincre » les manifestants, à travers le dialogue.

Soha Alnaqash, présentatrice à Nile News, racontait qu'elle était obligé de commencer chaque JT par une phrase « *le clame est revenue dans les rues du Caire* ». Elle ajoute : « *je me sentais un appareil de mensonges, il était une période difficile pour moi* ».

Fin mars 2011, juste un mois après la chute du régime Moubarak, une investigation était ouverte sur le traitement médiatique de la télévision étatique lors de la révolution. Cinq correspondants et des présentatrices ont tous affirmés que les appels téléphoniques diffusés sur la télévision étaient fabriqués et n'étaient pas des vrais appels des citoyens ; et que les vrais rapports concernant la situation sur le terrain n'étaient jamais diffusés.⁷

⁷ Source : <http://www.masress.com/elakhbar/33056>

c) Analyse d'Aljazeera « l'industrie de mensonges », sur le traitement médiatique étatique de la révolution :

La chaîne qatari Aljazeera a produit un film documentaire sur les stratégies des médias égyptiens lors de la révolution sous le titre « l'industrie de mensonges ». Un film d'une heure 11 minutes qui essaient de tracer les stratégies adoptées et la transformation qui a eu après la conviction des responsables à Maspero que le changement est devenu fatal et inévitable.

Le film cite 11 stratégies adoptées par les médias égyptiens et essaient de renforcer son hypothèse par des exemples concrets .

1. Anticiper sur les événements :

Le rédacteur en chef du journal « Alyoum alsabie » Akram Alkassas, racontait qu'après la révolution tunisienne et avant les manifestations de 25 janvier, le ministre de l'information Anas Alfiky, se croyait l'outil le plus fort pour protéger le régime, plus fort même que le ministère de l'intérieur

Safwat Alalem , professeur de l'information politique à l'université du Caire, voit que les médias égyptiens ont préparé une offensive en avance, en stigmatisant la confrérie des frères musulmans , et en parlant des agendas étranger dès le premier jour des manifestations.

Et c'est ce qui a été prononcé sur les écrans du talk-show « Misr elnaharda » 25 janvier le soir, quand l'animateur Khairy Ramadane commence à accuser la confrérie « interdite des FM » à être la cause principale des affrontements avec les forces des ordres..

2. Ne pas donner d'importance (négliger):

Wael Qandil , rédacteur en chef du journal Alshourouk⁸, parle de cette stratégie en se basant sur la célèbre image du pont de 6 octobre, calme jour et nuit tandis que des milliers se manifestaient à quelques pas à la place Tahrir.

Yasser Abdel – Aziz, le professeur en information à l'université du Caire, parle des stratégies des médias et les capacités de jouer avec le « zoom » du caméra , « *on pourrait montrer une centaine des personnes comme si ils étaient des milliers et l'inverse, et c'est ce que les médias égyptiens ont fait surtout avec les manifestations pro-Moubarak à la place Moustafa Mahmoud le 2 février* ».

Pour sa part, l'animateur Mahmoud Saad assure que le ministre de l'information lui dit qu'il pourrait parler des manifestations mais qu'il faut citer qu'il y avait des émeutiers qui s'infiltraient entre les manifestants pour faire des actes de sabotages et surtout citer la confrérie des FM.

3. Donner trop d'importance : (propagande) :

Cette stratégie marchait en parallèle avec celle qui la précédé. En négliger et minimiser les milliers des manifestants en colère, et en donner trop d'importance aux supporteurs du régime.

Afat Alalem, des réactions exagérées après le second discours du Moubarak, le 1^{er} février par tous les intervenants soient qu'ils sont des experts ou des citoyens.

La propagande était aussi très claire en couvrant les manifestations pro Moubarak le 2 février.

4. Terroriser :

Semer la terreur était l'une des stratégies le plus utilisé tout au long des 18 jours de manifestations.

⁸ Journal égyptien privé créé en 2008

Un responsable de la police parlait à la télé égyptienne le 29 janvier, en disant que des gens bien organisés et armés font des attaques contre les biens publics et privés.

M Abdel-Aziz, accuse les médias étatiques d'être devenu un outil pour terroriser les gens en recevant tout le temps des appels des gens qui craignent qu'ils ne sentent pas de la sécurité dans leurs maisons.

Les présentateurs de la télé utilisaient un ton de tristesse et de colère exagérés en parlant de quelques actes de vols ou de sabotages pour terroriser les gens pour donner un sentiment que l'Egypte est plongée dans l'insécurité et le chaos, estime Alqassas.

L'appel lancé via la télévision d'Etat aux manifestants pour évacuer la place Tahrir le 2 février venait pour accentuer cette stratégie de terreur.

5. Distraire et diviser les opinions :

Après le deuxième et avant dernier discours du Moubarak, le 1^{er} février, cette stratégie commence à s'illustrer.

Les chaînes médiatiques égyptiennes ont invité des jeunes « manifestants présumés », pour déclarer leur satisfaction des mesures prises par le président.

Tous les intervenants assuraient qu'ils voulaient « réformer » le régime et ne pas le « chuter ».

6. Diffamer :

En parallèle avec les tentations de convaincre le peuple que les mesures présidentielles étaient largement suffisantes, vint la stratégie de diffamation. Alors on peut convaincre quelques tranches sociales et leur donner un sentiment de satisfaction, sinon pour les autres, on doit les diffamer, les accuser de trahison, d'exécuter des agendas étrangers, etc....

Dans ce contexte, Wael Qandil cite les interventions multiples du journaliste Imad Adib, près du régime Moubarak, sur presque toutes les chaînes étatique et privées, pour déclarer avoir des informations sur l'existence d'un nombre des étrangers et arabes, à la place Tahrir, qui possèdent des moyens de communication sophistiqués et qui ont pour but de semer le chaos et inciter les manifestants à refuser les réformes proposées par le président.

Les chaînes étatiques ont pour leur part, utilisé leur moyen pour appuyer cette hypothèse. On voyait par exemple des citoyens qui témoignent sur l'existence des étrangers à la place Tahrir. Un d'entre eux dit : *« un étranger avec des cheveux blancs m'a donné un carton et un feutre et m'a dit d'écrire en grand No Moubarak »*

7. Censurer ou Décrédibiliser les autres médias :

Dans cette stratégie, une offensive organisée a été lancée contre la chaîne Qatari Aljazeera ; on voyait une présentatrice sur la chaîne ESC qui montrait une feuille présumée être un screenshot du site internet d'Aljazeera et elle prétendait qu'il y avait écrit « Ensemble pour chuter l'Egypte ».

Un autre intervenant sur Nile News parlait des agendas d'Aljazeera contre l'Etat égyptien en coopération avec Israël, Iran et le mouvement de la résistance palestinienne Hamas. et Hezbollah libanais.

On voyait également sur la chaîne ESC des manifestants pro Moubarak qui insulte la chaîne qatari.

Officiellement, le 30 janvier, les autorités égyptiennes ont prises une décision de fermer le bureau d'Aljazeera en Egypte et d'interdire toutes ses activités journalistiques.

Dans cette même stratégie vient la décision gouvernementale de couper les moyens de communication, internet et téléphone portable le 27 janvier pour deux jours. Cette

coupure avait comme but de censurer les réseaux sociaux, outils essentiels pour l'appel aux manifestations.

8. Utiliser un discours émotionnel :

La télévision égyptienne a joué sur les émotions pour gagner les sentiments du peuple, en diffusant de temps en temps des chants patriotiques, en mettant le slogan « protégeons l'Egypte », mais aussi et plus tard après le discours du Moubarak de 1^{er} février, des reportages ont été effectués détaillant l'histoire du président Moubarak depuis sa participation à la guerre de 1973 jusqu'aux réformes politiques qu'il a adopté et aussi les réformes sociales (en le montrant par exemple en train de délivrer des appartements à des pauvres) etc....

Dans ce contexte , on peut voir par exemple le présentateur du JT de 21H du 1^{er} février, qui disait après un reportage sur les « sacrifices du président pour son pays » : *« c'est ça le président Moubarak, l'homme qui a aimé ce pays et qui a combattu pour lui, il n'a épargné aucun effort pour garantir la stabilité de son pays. C'est le président qui restera à accomplir ses responsabilités les jours qui suivent »*.

le professeur Abdel- Azziz détaillait cette stratégie en citant les moyens utilisés : *« les médias ont joué sur des valeurs chers au peuple égyptien , tel le respect du père (Moubarak est comme notre père et on doit lui laisser finir son mandat en dignité), la guerre d'octobre 1973 était citée également puisque Moubarak était l'un des héros de cette guerre et donc c'est injuste de l'humilier, aussi la stabilité était considéré comme un valeur en elle même qu'on devrait la protéger à tout prix »*

Selon cette même stratégie, des micros-trottoirs ont été diffusés, après le discours du Moubarak, les intervenants étaient touchés à fond par le discours de leur président ; on voyait l'un d'entre eux disait *« j'ai pleuré en écoutant le discours et je ne peux que saluer cet homme qui aime et qui a protégé son pays »*, une autre disait en criant : *« t'es comme mon père, ne nous laisse pas SVP »*, un troisième (qui a des tendances islamistes et qui parlait en arabe littéraire disait : *« qu'est ce que vous*

voulez de Moubarak, il a répondu à tous vos revendications. Avant même votre naissance , cet homme était en train de combattre l'ennemi pour libérer votre pays ».

9. Fabriquer et inventer des événements :

Dans cette stratégie, vient l'histoire de l'activiste Shaimaa (citée en détail à la page 83 de cette étude).

D'autres histoires ont été diffusées sur les chaînes étatiques mais aussi les chaînes privées, concernant la distribution d'argent et d'aliments à la place Tahrir, l'existence des étrangers qui travaillaient à susciter les sentiments contre le président.

Une intervention phare a été faite aussi sur la Nile News , connu plus tard sous le nom de « l'intervention de Tamier de Ghamra », cet intervenant nommé Tamer, criait en état hystérique qu'il était à la place Tahrir, présumant que tout le monde parle en anglais à la place Tahrir et il criait qu'on devrait sauver l'Egypte de ses traitres »

Une troisième intervention citée par Aljazeera qui illustre cette stratégie , c'est celle du présumé révolutionnaire de la place Tahrir « Imad », qui appelait les gens à rentrer chez eux. (Voir page 60 et 61, le 9 février)

10. Exploiter les stars pour convaincre le peuple:

Dés les premiers jours du soulèvement populaire, cette stratégie était adoptée en urgence , afin de convaincre les gens que la stabilité du pays et son intérêt exige à retourner vers le calme.

Plusieurs stars, soit des acteurs, actrices , footballeurs, et même des homes religieux, ont été invitées à parler sur les écrans pour convaincre leurs fans à se clamer.

C'était pas bien sure difficile aux acteurs et actrices d'exploiter leurs dons pour jouer sur les sentiments des téléspectateurs, en pleurant pour essayer de les convaincre.

La liste des stars qui ont participé à cette stratégie est grande, on peut citer entre autres, Ahmed Deir, Sabrine, Ahmed Fouad, Zena, Moustafa Kamel, Ahmed Elsakka, Mona Zaki. Talaat Zakaria, Mai Kassab, Afaf Chouib , Hassane Youssef Athare Alhakim ;

Certains ont même proposé des « solutions » pour sortir de la crise, comme l'actrice Samah Anouar, qui a proposé de brûler ces quelques centaines qui occupent la place Tahrir.

Lors de son intervention le 2 février, sur l'ESC, elle a demandé de « brûler ceux qui occupent la place Tahrir », « je ne trouve pas où est le problème, je vois juste un très peu nombre de gens et je ne trouve aucun souci de les brûler », a t-elle ajouté. De son part, le présentateur répond « c'est un point de vue que je peux pas y répondre » !

De son part, l'artiste Zena dans une intervention le 5 février demande aux manifestants de rentrer chez eux et d'aimer leurs pays « vous ne voyez pas comment vous déformez le visage d'Egypte devant le monde ! » a t-elle crié en colère.

Le footballeur, Ibrahim Hassan , de son part, a proposé d'encercler la place Tahrir, en interdisant tout accès et tout fourniture des aliments ou de l'eau.

En outre, une manifestation a été organisée à la place Moustafa Mahmoud, au Caire conduite par la plupart des stars sur la scène égyptienne pour supporter le président Mubarak et condamner les tentatives de déstabiliser l'Egypte, selon leur vision.

Les stars n'étaient pas les seuls à jouer ce rôle, mais aussi des hommes religieux ont été invité pour parler de l'interdiction de sortir contre le président comme a dit le cheikh Ali Gomaa dans son intervention au ESC : « *Sortir contre le président est complètement interdit en Islam, c'est Haram, Haram , Haram* ».

Aussi le cheikh Khaled Algendy a parlé de « le devoir du soutenir le président légal du pays contre les agendas étrangers ».

Le cheikh d'Al-Azhar Ahmed El-Taleb et le pape Chenouda 2 ont été intervenus sur l'ESC pour soutenir le président légal du pays (voir page 36)

11. Se résigner et accepter le changement:

L'animateur Mahmoud Saad explique qu'avec la résistance des manifestants et leurs abstentions à accepter tout compromis, il paraît que la chute du régime est juste une question de temps. Cette réalité était enfin acceptée par les responsables du Maspero qui ont opté vers un changement progressif dans le traitement des événements.

Ce changement est devenu plus net et plus clair après le premier communiqué du CSFA, qui apparaîtrait comme le nouveau dirigeant du pays.

Le discours d'« agendas étrangers » disparaît et remplaçait par « les jeunes et les héros de la place Tahrir , qui dessinent le futur de l'Egypte »

2. LES CHAINES SATELLITAIRES PRIVEES :

a) Dream ; le master scene de Waal Ghoneim :

En ce qui concerne la chaîne privée de Dream, on va traiter la couverture médiatique de son programme de talk-show nommé « 22 H» , l'un des talk-show les plus réussis en Egypte avec son animatrice Mona Elchazly qui a été nommée plusieurs fois ces dernières années comme meilleure animatrice en Egypte.

L'animatrice Mona Elchazly a essayé de maintenir sa professionnalité en traitant les évènements qui ont fait trembler le régime égyptien pendant 18 jours.

Cependant, elle n'a pas pu cacher ses émotions après le 2eme discours du Moubarak, le soir du 1^{er} février, elle disait en pleurant : « *Tout ce que je sais c'est que cet homme (Moubarak) aime ce pays et est prêt à tous faire pour la protéger* »

Ce jour là, le 1^{er} février, tous les intervenants avaient les mêmes impressions de l'animatrice, que le président Moubarak est un homme digne de finir son mandat, et tout le monde tout au long de la soirée parlaient du dialogue et de la stabilité faisant croire que le discours du président a fait des réactions positives et qu'une satisfaction règne dans la société égyptienne

Mona a invité sur ses plateaux le premier ministre récemment nommé à l'époque Ahmed Chafiq le 1^{er} février qui a parlé des procédures à suivre et des réformes et qu'on devrait privilégier le dialogue...

Pourtant , sur la place Tahrir , l'image était complètement différente ; les manifestants en colère ont rejeté l'appel du président et on criait « on va pas quitter la place avant qu'il quitte le pouvoir »

A l'instar du macaron utilisé par la télévision égyptienne « *protégeons l'Egypte* » ; de sa part , Dream TV a choisi un autre : « *On l'aime et on doit la protéger* »

Les reportages faites par les journalistes de la chaine sur les événements étaient plus professionnels et plus objectives, en essayant de s'approcher de la réalité sur le terrain , mais par contre les invités sur les plateaux , au moins les premiers jours jusqu'à 2 février, parlaient de la stabilité qu'on devrait tous chercher à la maintenir:

Ci dessous des captures d'écran de « 22H » , au sein de la place Tahrir dès le premier jour et les jours qui suivent :



Des affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité, qui ont utilisé des bombes lacrymogènes, le 29 février :



Place Tahrir le 1^{er} février :



Mais si la couverture médiatique de la chaîne privée Dream TV a commencé à changer, en invitant l'autre point de vue pour s'exprimer, dès le 2 février, après les attaques contre les manifestants, on peut dire que le grand point de transformation était l'interview avec l'un des activistes qui ont appelé à la manifestation de 25 janvier ; Wael Ghoneim, directeur de marketing chez Google Moyen-Orient, qui était arrêté, entre autres, par les forces de sécurité le 27 janvier jusqu'à 7 février.

A sa libération, Mona Elchazly fut la première à l'interviewer.

« La célébrité du show grandit considérablement après cette émission. Ghoneim racontait comment il était arrêté le 28 janvier par les forces de l'ordre (...). Dans les derniers moments de l'interview, la présentatrice montra des photos des martyrs de la révolution. Ghoneim affirma ne jamais les avoir vues auparavant, puis éclata en sanglots devant des millions de téléspectateurs. Il prononça quelques mots, aujourd'hui célèbres : Je suis désolé pour tous les pères et mères qui ont perdu leurs enfants, mais ce n'était pas notre faute. Je jure devant Dieu que ce n'était pas notre faute. C'est la faute de ceux qui sont restés au pouvoir sans vouloir le quitter. Puis quitta soudainement le studio, Mona El-Chazly courant derrière lui. L'intervention de Ghoneim dans "Al-Ashera Masa'an" fut décisive, tant pour le mouvement révolutionnaire, auquel elle donna un nouveau souffle, que pour l'évolution des médias dans l'Egypte post-Moubarak ».

Après cette date, le ton de critique s'intensifie en invitant des jeunes révolutionnaires ou des célèbres qui soutiennent explicitement le mouvement de 25 janvier, appelé « révolution » clairement par certains intervenants, comme l'écrivain et producteur Medhat El-Adl qui disait dans l'épisode de 7 février : *« j'insiste à dire que ce qui se passe en Egypte depuis le 25 janvier n'est pas un mouvement mais une révolution, et l'une des plus grandes révolutions du monde ».*

b) Mehwer ; le scénario de complot israélien et qatari :

En fait, on s'est trouvé dans l'impossibilité de trouver un archive complet de a couverture de la chaine , soit via l'internet ou le contact direct avec les responsables de la chaine, mais on a décidé quand même de parler du traitement médiatique de cette chaine juste à travers une épisode phare , diffusé le 2 février , et qui a suscité le colère de plupart du peuple égyptien.

On a aussi trouvé l'épisode du premier jour du soulèvement populaire le 25 janvier dont les détails étaient comme suivent :

La chaine privée Méhari, dont le propriétaire est Hassan Rateb, un homme d'affaires du PND, parti au pouvoir, a essayé au premier jour, à travers le talk-show « 90 mn » de donner la parole à des représentants des partis dits « opposants » mais qui sont connus comme des partis proches du PND, tel parti Tagamoua⁹ et parti Wafd, les deux ont critiqué le choix du date qui coïncide avec la fête de la police mais ils ont aussi revendiqué des réformes politiques, économique et sociales. Un 3ème parti, celui du « génération », a critiqué les agressions des manifestants contre les policiers qui ont réagit sur ces « agressions » ; *« ça a donné une image non civilisé de notre pays »*, ajouté le président du parti , Nagy Alchihaby.

L'animateur, Motaz Aldimirdash, a lui aussi critiqué le choix de cette date pour manifester, et il parle de la stabilité et des canaux légaux pour revendiquer les réformes tels le parlement.

Les invités aux plateaux parlaient également que ces manifestations reflètent l'atmosphère démocratique et de la liberté d'expression dont jouissent l'Egypte

⁹ arti socialiste égyptien créé en 1976

En ce qui concerne l'image, des reportages des journalistes montraient des milliers des manifestants dans les rues du Caire :



L'épisode de 2 février 2011, est devenue un épisode phare, très vite rediffusée sur la chaîne étatique grâce aux « avoués de l'activiste Shaimaa ».

En effet, cette présumée activiste, dont l'image était floutée, racontait le « complot dont l'Egypte est victime » à travers les manifestations de 25 janvier.

Au début de son histoire elle racontait comment les manifestants, surtout les jeunes de la confrérie des Frères musulmans, ont lancé des pierres sur les forces de sécurité ce qui a obligé ces derniers à répondre par des bombes lacrymogènes.

Ensuite, l'activiste présumée racontait comment elle, et d'autres activistes, ont effectué des stages aux États-Unis, en Serbie et au Qatar pour apprendre les procédures nécessaires pour organiser des manifestations en vue de faire chuter le régime égyptien. Les enseignants de ces stages étaient des israéliens et le financement était par l'organisation américaine Freedom house. Elle a ajouté que les stagiaires devaient après leurs retours en Egypte, convaincre les jeunes égyptiens de soutenir leur mouvement contre le régime au pouvoir.

Elle a aussi présumé que les stagiaires ont reçu des primes de 50 dollars par jour lors des stages et puis 500 dollars à leurs retours, tandis que les chefs des mouvements participants tels le mouvement 6 avril et la confrérie de FM, ont reçu une somme de 50 mille dollars.

Elle a ajouté en pleurant : « quand j'ai écouté le discours du président que je considère comme mon père, j'ai décidé de venir ici pour dire la vérité et de dévoiler les agendas étrangères qui visent mon patrie »

Quelques heures plus tard, le journaliste Bilal Fadl, dans une intervention avec Mona Elchazly sur « 22H », a dévoilé la vraie personnalité de cette activiste. « C'est une journaliste qui est connue par ses fabrications journalistiques ».

Le 6 février, Samir Ragab, l'ex rédacteur en chef du journal Gumhuriya¹⁰, et REC du journal 24 heures, dévoile la personnalité de cette journaliste et annonce son licenciement.



¹⁰ L'un des 3 journaux officiels égyptiens (Ahram, Akhbar et Gumhurriya)

c) La couverture médiatique des chaînes privées, vue par les spécialistes des médias :

Du point de vue général, la plupart des spécialistes interrogés sur le traitement médiatique des chaînes égyptiennes privées de 18 jours de révolution ne voyaient pas une grande différence entre ces chaînes privées et les chaînes étatiques.

Ils ont justifié ce traitement par l'impact du capital sur la liberté d'expression de ces chaînes privées.

En fait, toutes les grandes chaînes égyptiennes privées connues à l'époque appartenant à des hommes d'affaires du PND ou étroitement liés au régime égyptien, ce qui a influencé sans doute leurs couvertures médiatiques des événements qui ont bouleversés le pays, surtout les premiers jours.

Yasser Abdel Aziz, l'enseignant à la faculté de sciences de l'information et de communication à l'université du Caire, estime que toutes les chaînes privées ont pris le côté du régime, en se rapprochant des médias étatiques officiels surtout durant les premiers jours de la révolution.

Son collègue, Mahmoud Khalil, ajoute que les chaînes privées ont essayé d'être plus objective que les chaînes étatiques mais sans susciter la colère du régime.

Pour son part, le professeur Safwat Alalem, voit que certaines chaînes ont été plus professionnelles que les autres, en citant celles de Dream, OTV et ONTV. Selon M Alalem, Dream était la chaîne la plus professionnelle et elle a été plus ouverte sur l'agitation de la rue égyptienne par ces reportages et les analyses de ses intervenants.

Les trois professionnels du métier, se sont mis d'accord que la chaîne Méhari était la plus proche du média étatique. M Khalil l'a qualifié de « *la chaîne du PND* ».

Le journaliste Osama Alrashidy a , pour son part a qualifié la couverture médiatique de Mehwar de « partielle » et il a référé la ligne éditoriale de la chaîne par « sa propriétaire Hassan Rateb, membre du PND », il a ajouté : *« c'est tout à fait normale que la couverture de la chaîne Mehwar soit presque identique à la couverture médiatique. elle a utilisé les mêmes stratégies de mensonges, tel l'intervention du shaimaa , l'activiste présumée qui a prétendait avoir eu de l'argent et d'entraînement de la part de Qatar et les Etats-Unies et Israël (...) pour Hassan Rate et ses collègues, c'était une bataille de vie qu'il doit gagner à tout prix »*

Pour sa part, M. Abdel Aziz, estime que la couverture médiatique des chaînes privées est limitée et conditionnée par les hommes d'affaires propriétaires de ces chaînes qui sont soit proche du régime , ou soit n'ont pas la capacité d'entrer dans une confrontation directe avec le gouvernement, ce qui influence négativement sur le message médiatique

Plus généralement, M Alalem voyait que les chaînes privées ne sont pas en premier lieu des chaînes d'informations , mais juste des chaînes de divertissement et donc elles n'ont ni les moyens ni les correspondants suffisants pour couvrir les événements du présent , et elles se sont donc contentées par les analyses dans les talk-shows.

La propriété des chaînes avait également son impact sur la couverture médiatique des chaînes d'informations arabes, comme ils essayent de montrer les trois enseignants interviewés

Tous les trois ont été d'accord sur la supériorité des chaînes d'information arabes en ce qui concerne la couverture des événements de la révolution, mais ils se sont divergés sur l'ordre de supériorité de ces chaînes et de leur objectivité .

Tandis que M Khalil voyait que Aljazeera était la meilleure chaîne qui a pu transmettre le colère du peuple égyptien, M Abdel Aziz de son part critiquait la provocation contre le gouvernement exercée par la chaîne qatarie, en l'accusant d'être un outil de mobilisation contre le régime ; et ça due bien sur aux tensions entre le

régime qatari qui finance Aljazeera et le régime Moubarak surtout durant la dernière décennie.

En ce qui concerne la chaîne saoudienne Al-arabica, M Khalil et Abdel-Aziz critiquaient sa couverture politisée des événements, et ils ont justifié le manque d'objectivité de la chaîne par les relations étroites entre les responsables dans les deux pays

NB :

Il faut noter que le talk show très populaire de Amr Adib « le Caire aujourd'hui » était suspendu 6 mois avant la révolution, c'est pour cela qu'aucune analyse médiatique n'a été effectuée sur la chaîne Mehwar

d) Analyse générale et conclusion sur le traitement médiatique étatique de la révolution :

En gros, en analysant la couverture de la télévision d'Etat égyptienne pour la révolution de 25 janvier on peut dire qu' il y a 3 grandes stratégies autour desquelles tournées tout le jeu de manipulation étatique : Désinformer, Diaboliser et jouer sur les émotions .

1. Désinformer

Sous cette stratégie vient les jeux de

- la propagande
- la censure
- la fabrication et falsifications des faits et des histoires
- décrédibiliser et attaquer les autres médias qui transmettent des versions différentes,
- distraction et fausse orientation du peuple ; à travers des dialogues portant sur des questions secondaires et / ou émotionnel

2. Diaboliser

- Diffamation des manifestants
- théorie du complot
- recours aux préjugés et aux stigmatismes , tel la confrérie interdite des FM, Israël et Iran qui ont étaient cité comme provocateurs du soulèvement

3. Jouer sur les émotions

- Terroriser
- Adopter un discours émotionnel
- exploiter les stars a des grandes popularités

L'utilisation de ces trois stratégies pour manipuler le peuple égyptien lors e la révolution n'était qu'un reflète qui résume la politique médiatique égyptienne tout au long du règne de Moubarak, et encore plus loin depuis la révolution de 1952. Et ce sont bien sure les stratégies les plus utilisées par tous les régimes autoritaires dans le monde.

Cependant , selon notre hypothèse, le régime de Moubarak, au contraire de ses deux prédécesseurs militaires, Sadate et Nasser, a eu recours à une quatrième stratégie importante ; celle qui vise à décharger le colère du peuple, comme on va essayé de le montrer plus tard dans cette étude.

En fait, la révolution de 25 janvier 2011 était un vrai thermomètre qui mesure la dépendance des médias étatiques , mais aussi privés égyptiennes du régime au pouvoir.

Et malheureusement les résultats portaient un grand échec pour les chaines étatiques mais pas choquantes pour la plupart des experts mais aussi des téléspectateurs qui prenaient ces chaines comme porte parole du PND et non pas la télévision du peuple comme elles devraient l'être.

II. L'évolution des médias en Egypte lors des 3 dernières décennies sous le règne de Moubarak :

1 . CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES MEDIAS EN EGYPTE :

a) Législation et réglementation des médias en Egypte

La législation encadrant les médias en Egypte est un domaine très complexe qui nécessite d'importantes réformes. Le problème ne réside pas seulement dans le contenu de ces lois qui restreint fortement les libertés, il réside aussi et principalement dans le manque de clarté du cadre médiatique en Egypte. Les dispositions qui régissent celui ci se noient dans de nombreux textes de loi. On dénombre par exemple les lois spécifiques sur la presse et les médias telles que la loi sur la publication ou la loi sur la presse, les lois sur les œuvres artistiques et les lois d'auteurs etc. A cela il faut ajouter d'autres lois provenant de sources différentes comme le Code pénal, la loi sur les documents d'Etat, la loi sur la fonction publique, la loi sur les partis politiques... Bref un millefeuille, un morcellement qui a contribué à renforcer les restrictions qui permettent au pouvoir à accabler les journalistes.

1) Lois de la censure égyptienne :

La première loi de la censure en Egypte date de 1955. C'est la loi 430, qui se divise en deux catégories : la première concernant les domaines sociaux et morales, comporte 33 interdictions ; la seconde ne concernant que la sécurité et l'ordre public, et en comprend 31.

Les interdictions de la première catégorie visent des domaines tels que la religion, le sexe et la violence. Les 33 interdictions qui composent cette loi sont énoncés comme suit : Interdiction d'évoquer l'autorité divine, de représenter les prophètes, d'imager la lecture du Coran dans les rues, dans tout endroit inapproprié. Interdiction également de montrer un cercueil ou des femmes suivant le défunt.

A côté de ces interdictions d'ordres religieuses, il y en a d'autres d'ordre morales comme : l'interdiction de porter atteinte à la réputation de l'Egypte et des pays considérés comme ami ou « frères ».

Il est donc interdit de montrer des ruelles sales, des charrettes tirées par des ânes, des calèches, des vendeurs ambulants, des étameurs, des maisons délabrées et tout ce qui se trouve en mauvais état, la mendicité et les mendiants.

Il est également interdit de filmer la vie sociale d'une manière qui pourrait porter atteinte à l'image du ménage égyptien, de s'attaquer aux titres, aux grades et aux décorations, ou de sous estimer les institutions sociales ayant une importance particulière pour l'ordre public, comme les ministres, les pachas, ou leurs équivalents au pouvoir, les religieux, les législateurs et les médecins.

De même il est fortement déconseillé de montrer des corps nus ou en silhouette, d'évoquer les sujets ou incidents liés aux maladies grave, ainsi que les accouchements ou toutes actes médicale considéré comme intimes, ou encore de montrer des suicides

ou des tortures, des exécutions capitales ou des châtiments, ainsi que des scènes de violence ou de brutalité excessive. .

La deuxième catégorie vient lui elle aussi pour compléter les champs d'interdictions et ne laissant qu'une toute petite marge de manœuvre aux œuvres cinématographiques.

Elle englobe l'interdiction d'aborder ce qui touche les sentiments des égyptiens et des ressortissants étrangers, de traiter des thèmes d'inspiration communiste, ou comprenant une critique de la royauté, du régime en place ou de faire de la propagande pour réclamer de la justice sociale.

Il est donc interdit de mettre en images des révolutions ou des grèves, de ne pas considérer les principes sur lesquelles reposent la Constitution du pays, ou de critiquer la vie parlementaire égyptienne, les élus et les sénateurs, de montrer des personnalités politiques en général, sous un aspect dégradant et surtout les juges, la police et l'armée, ou de critiquer ces deux dernières entités en tant qu'institutions.

Il est également interdit de mettre en scène des conversations ou des discours politiques de caractère subversif, d'aborder sans retenue les problèmes ouvriers et leurs rapports avec les patrons, de montrer leurs rassemblements, ou les encourager à la révolte sous forme de revendication. Sont ainsi interdits les films montrant des crimes commis à cause de divergences d'opinions sur le régime social ou politique, ceux qui ridiculisent la loi en présentant des criminels comme des héros suscitant la sympathie des spectateurs. Les scènes où la drogue est présente ne doivent pas non plus être montrées.

Toutes ces directives ont contrôlées l'industrie cinématographique et artistique égyptienne jusqu'à l'année 1976.

Les articles 47 et 48 de la constitution du 11 septembre 1971 mettent fin (au moins théoriquement) à la censure imposée sur la liberté d'expression : l'article 47 stipule que : « *La liberté d'opinion est garantie. Toute personne a le droit, dans les limites de la loi, d'exprimer son opinion et de la propager par la parole, par l'écrit, par*

l'image ou par tout autre moyen d'expression dans les limites de la loi. L'autocritique et la critique constructive sont une garantie de la sécurité de l'édifice national. »

Pour sa part l'article 48 stipule: « *La liberté de la presse, de l'impression, de la publication et des moyens d'information est garantie. La censure de la presse est interdite. L'avertissement, la suspension et la suppression des journaux par voie administrative sont interdits. Toutefois, par exception, en cas d'état d'urgence ou en temps de guerre, il est permis de soumettre les journaux, les imprimés et les moyens d'information à une censure limitée aux questions se rattachant à la sûreté générale ou aux objectifs de la sécurité nationale, et ce, conformément à la loi.* »

Donc l'article 48 laisse la porte ouverte à des exceptions. La constitution ne se contente pas seulement de garantir la liberté d'expression et d'interdire la censure. Elle n'oublie pas d'introduire ce qu'elle a appelé une censure exceptionnelle dans des circonstances exceptionnelles.

Le texte reste donc assez vague et donne beaucoup de marge manœuvres à l'Etat pour intervenir s'il le juge nécessaire ...

Mais le principe explicitement présenté dans la constitution est que l'avertissement, la suspension et la suppression des journaux par voie administratives sont interdits même en cas d'urgence et la seule mesure en cas d'exception demeure la censure « limitée ».

En 1974, la censure préalable sur la presse quotidienne et périodique a été abolie, celle sur les œuvres littéraires le sera en 1977.

L'état d'urgence imposé après l'assassinat de Sadate en 1981 - et qui le sera tout au long du règne de Moubarak, soit pendant une trentaine d'année vient circonscrire davantage l'exercice d'une « présumée » liberté d'expression garantie par la Constitution.

Contrairement aux imprimés qui ne subissent la censure qu'après leurs parutions, les productions cinématographique et théâtrales sont soumises à une censure au préalable. Toute œuvre cinématographique passe par trois étapes avant de voir le jour. La censure intervient une première fois avec « la lecture » du synopsis au bout duquel l'autorisation est donnée. Le scénario aussi passe par les mêmes démarches. Et à la fin, quand le film est prêt, la censure frappe une troisième fois et approuve ou non l'œuvre cinématographique s'il est conforme aux directives et aux exigences de la loi et des normes.

Outre la censure étatique, les médias et l'industrie cinématographique en Egypte ont subi une autre censure plus dure et plus contraignante, celle de la censure sociale et religieuse.

En ce qui concerne la censure religieuse, une loi vient pour attribuer à Al-Azhar (la plus haute institution religieuse musulmane en Egypte) le droit de regard sur les écrits (il s'agit de la loi 103 de l'année 1961.) mais ce droit se limite sur les œuvres en matière de la religion et son avis reste consultatif.

Si la loi stipule, entre autre, la préservation des mœurs et de la morale de la société égyptienne, cette société même demeure encore plus exigeante et ne tolère pas les « infractions » de ses propres mœurs. Les cinéastes devraient donc exercer une autocensure qui leur est imposé par une société fidèle à ses croyances et ses principes.

2) Législations spécifiques concernant l'audiovisuelle :

L'audiovisuelle en Egypte a connu plusieurs étapes législatives.

La radio égyptienne a connu un début modeste à travers les stations locales et privées. En 1934, le gouvernement a désigné la société étrangère Marconi pour diriger ces stations. La radio a ensuite été nationalisée en 1947 et a été prise en charge par un haut conseil représentant les ministères du transport, des affaires sociales, de l'intérieur, des affaires étrangères et de l'éducation.

Une première législation concernant la radio égyptienne a été adoptée en 1949. Conformément à cette loi numéro 98 datant de 1949, la radio égyptienne devient un organisme indépendant sous la direction du conseil des ministres.

Après la révolution de 1952, conscient du rôle majeur joué par la radio comme outil de communication, l'Etat égyptien a créé un ministère d'orientation nationale par le décret 270 de l'année 1952. La radio a subi donc un l'exigence à travers un contrôle total émanant de ce ministère. L'article premier de ce décret nous apprend que le but de ce ministère est de diffuser par le biais de la radio les plans et les buts du gouvernement afin d'alerter et inciter le peuple à coopérer avec l'Etat pour exécuter ces buts.

En 1953, un haut conseil pour la radio est créé puis transformé en un organisme général.

La présidentielle a directement géré la radio égyptienne à partir de 1958 jusqu'à 1962. A cette date, la radio retourne de nouveau sous la direction du ministère de l'orientation nationale.

Après l'avènement de la télévision en 1960, cette dernière fusionne avec l'organisme général de la radio avant de se doter de son propre organisme général en 1966.

En 1970, les deux organismes fusionnent pour devenir l'Union de la Radio et de la Télévision (ERTU).

La loi 13 du 1979 donne à l'ERTU une indépendance financière et administrative. Cette indépendance figure sous les aspects suivants :

- a. la création d'une ou plusieurs sociétés par actions pour lui permettre (et selon ses besoins) d'atteindre ces buts
- b. l'achat des sociétés et la coopération avec d'autres sociétés (nationales ou internationales) pour créer des projets communs dans les domaines audiovisuels.
- c. la production artistique et culturelle ainsi de les commercialiser nationalement et internationalement.
- d. garantir les droits d'auteur et de diffusion de ses productions
- e. investir les fonds de l'Union convenant à ses buts.
- f. la production et la diffusion des publicités tout en veillant à respecter les valeurs et les bonnes mœurs.

3) Nouvelles législations sous le règne de Moubarak :

i. La création du haut conseil de journalisme :

L'idée d'une création du haut conseil de journalisme s'inspire des exemples déjà existants dans plusieurs pays occidentaux comme les Etats Unies, l'Allemagne ou même la Suède.

Cependant, dans ces pays cités ci-dessus, ces entités forment un organisme indépendant avec pour rôle principal de garantir la liberté de la presse et de protéger les journalistes vis à vis des autorités. Une sorte de contre pouvoir.

Dans les régimes démocratiques, des tels organismes jouent donc un rôle d'observateurs et renforcent les libertés individuelles face aux gouvernements. Tandis que pour les régimes totalitaires, comme celle de Moubarak, ils viennent pour plutôt renforcer le gouvernement et restreindre les libertés.

A partir de ce concept est né le haut conseil de journalisme en 1981. Il est présidé par le président du conseil consultatif et formé par décret présidentiel. Composé de PDG des journaux nationaux et partisans, des rédacteurs en chef des journaux nationaux, le président du syndicat du journalisme, quatre ex présidents du syndicat choisis par le conseil consultatif, deux professeurs de journalisme, deux avocats ainsi que quelques autres personnages publics tous ses membres sont aussi choisis par le conseil consultatif.

Il est donc évident que ce conseil est purement un conseil gouvernemental formé par décret et tous ses composants sont choisis indirectement par le Gouvernement. Il n'a rien d'indépendant. Pourtant, l'article 67 de la loi de journalisme numéro 148 de l'année 1981 (rectifiée par la loi 96 de l'année 1996) souligne que le conseil est un organisme indépendant et a pour mission de veiller sur l'indépendance et la liberté de la presse en Egypte...

Les principales compétences de ce conseil sont citées dans l'article 70 de la loi. Il s'agit de : donner un avis et des recommandations vis à vis les projets de lois du journalisme, fixer les prix des journaux et des magazines, fixer les espaces publicitaires dans la presse écrite, établir la déontologie du métier de journaliste, surveiller les journaux nationaux, examiner les plaintes, fixer un salaire minimum décent pour les journalistes, délivrer des permis aux journalistes désirant travailler pour des journaux étrangers.

Avec des telles compétences, le conseil ne laisse que des miettes au syndicat.

Le rôle le plus critiqué de ce conseil reste celui de délivrer l'autorisation de créer des journaux.

En effet, uniquement des personnes morales et des partis politiques ont le droit de créer un journal. Les individus ne sont pas donc concernés. Un individu n'a pas le droit de détenir plus de 10% du capital d'un média.

Le conseil exige, conformément à la loi, un capital minimum d'un million de LE (soit environ 110.000 euros) pour la création d'un quotidien et 250 milles LE (environ 30.000 euros) pour un hebdomadaire.

ii. Disposition réglementaire de la loi 162 de l'année 1993 concernant la censure des œuvres audiovisuels:

L'article 2 confi à l'administration générale de la censure issue du ministère de la culture la tâche de réviser les œuvres audiovisuels, et de délivrer des licences de tournage pour tout œuvre audiovisuel, ainsi que les procédures qui suivent le tournage dès la diffusion jusqu'à la distribution à l'étranger.

L'article 8 de la disposition cite les actes interdits pour tous les œuvres audiovisuels. Il s'agit de :

- L'appel à l'athéisme et la diffamation des religions monothéistes.
- La promotion de prostitution et des drogues.
- Les scènes osées ainsi que les scènes jugés contre la morale et les mœurs
- La promotion du crime (c'est à dire de présenter un criminel comme un héros)

iii. Loi 93 de l'année 1995, appelée la loi de l'assassinât de la presse :

Les intellectuels égyptiens ont vu dans cette nouvelle loi l'insistance de l'Etat à tuer toute liberté de la presse en Egypte. Ces derniers illustre leur postulat à travers la manière la loi a été entérinée à la hâte. Une loi rapidement adoptée sans passer par le haut conseil de journalisme, négligeant au passage l'une des principales missions de ce conseil.

Le projet de loi a été présenté au parlement le 20 mai 1995 et a été adopté le 27 mai, c'est à dire une semaine plus tard. Le gouvernement a justifié la rapidité de l'adoption de cette loi par des prétextes peu convaincants selon ses détracteurs. Des arguments

tels que la nécessité de protéger la vie privée, de supprimer les privilèges jugés inconstitutionnels dont jouissent les journalistes et les écrivains !

Cette loi controversée punit le contrevenant d'une peine de prison et d'une amende entre 5 milles et dix milles de LE (entre 550 et 1100 euros) pour celui qui publie de fausses informations, des communiqués erronés ou des rumeurs provocantes ou incorrectes.

iv. Loi 96 de l'année 1996 :

Cette loi constitue, dès son adoption en 30 juin 1996, la principale loi qui organise le domaine journalistique. C'est pour cela que nous allons essayer d'en parler en détails. Cette loi se compose de 5 chapitres et essaye de définir le principe de l'indépendance de la presse écrite, les droits des journalistes ainsi que ses devoirs et sa punition en cas d'infractions.

L'adoption de cette nouvelle loi aurait pour but d'absorber les fortes critiques qu'ont subit les lois adoptés précédemment, en l'occurrence celle de l'année 1993 et celle validée en 1995. Pourtant elle n'a pas réussi à mettre fin à ces critiques ni à garantir une vraie liberté de presse en Egypte.

Par exemple la peine de prison prévue par cette loi n'a pas été supprimée, bien au contraire, l'article 22 pénalise d'une peine de prison d'un an les journalistes qui violent les articles 20 et 21, à savoir, l'ingérence dans la vie privée des personnes, accuser autrui d'athéisme, ou le fait de diffamer des personnalités publiques.

Pour sa part, l'article 28 pénalise les journalistes qui s'abstiennent de publier une correction ou un démenti de toute fausse information, d'une peine de prison minimum de 3 mois et une amende entre mille et quatre milles LE (110euros à 470 euros).

Un autre article (l'article 30) pénalise d'une peine de prison d'une durée d'une année ou d'une amende entre 500 et deux milles LE (65 euros à 235 euros), tout journaliste

ou journal acceptant un financement, même sous forme de dons, de la part d'une institution étrangère. Tout journal augmentant les frais de publicité est également frappée par la même peine.

Tout changement dans le statut déjà déclaré du journal lors de sa création doit être signalé au pouvoir concerné sous peine de prison (article 51).

Pourtant ces articles ne sont-ils pas en contradiction avec l'article 34 de cette même loi qui confie au syndicat de journalisme exclusivement le droit de punir les journalistes ?

Malgré le fait que l'article 3 assure la liberté et l'indépendance de la presse, l'article 4 de la même loi prévoit toutefois quelques exceptions à ce principe et donne à l'Etat le droit de contrôler « d'une manière limitée » la presse écrite en temps de guerre, d'urgence et aussi dans le but de juste maintenir la paix publique et la sécurité nationale.

Ces exceptions citées par la loi sont largement vagues de manière à donner aux autorités la possibilité d'intervenir à tout moment sous prétexte de « maintenir la paix publique et la sécurité nationale » et conformément à l'état d'urgence en vigueur depuis l'assassinat de Sadate en 1981.

Les principales critiques concernant cette loi se focalisent sur le crime de « diffamation de personnes publiques ». Les détracteurs de cette loi voyaient donc dans ce crime une arme de plus dans l'arsenal du gouvernement pour protéger voire même instituer la corruption des membres du PND au pouvoir. Les exemples de plusieurs conflits entre journalistes et « personnes publiques » en sont la preuve. (Le procès en 2007 contre 4 journalistes qui ont été punis d'un an de prison pour avoir diffamé le chef de l'état demeure un des exemples les plus marquants)¹¹.

¹¹ Cet affaire va être traité en détail plus tard dans cette étude

v. Loi 147 de l'année 2006 :

Lors de la 4^{ème} conférence des journalistes en 2004, le président Moubarak a promis d'abroger la peine de prison qu'encourent les journalistes pour des délits de presse. Les journalistes ont dû attendre deux ans avant que la loi 147 soit adoptée en 2006.

Cependant, cette loi très attendue par les concernées par la liberté de presse et d'expression en Egypte a été très controversée du fait qu'elle n'a uniquement annulé la peine de prison que pour des délits de presse contre le régime communiste sachant que le communisme n'existe plus en Egypte depuis des décennies.

Certains délits de presse, comme l'insulte envers des agents de l'Etat ou contre un président d'un pays étranger, demeurent punis d'une peine d'emprisonnement.

En outre, les amendes contre les journalistes pour des délits de presse ont été durcies ce qui a provoqué des vagues indignations dans les milieux journalistique et médiatique.

vi. Charte de la diffusion par satellite dans le monde arabe :

Le 12 février 2008, les pays de la ligue arabe (à l'exception du Liban et du Qatar) , ont approuvé ce document appelé « Charte de la diffusion par satellite dans le monde arabe ».

Faisant l'objet d'une grande polémique et contestées par certains professionnels des médias, ces nouvelles régulations invitent les chaînes de la radio et de la télévision par satellite à exercer leur liberté d'expression d'une manière responsable et ne doivent pas porter atteinte aux intérêts suprêmes des nations arabes. Elle condamne entre autres, toute influence négative sur la société, l'unité nationale, l'ordre public et les mœurs.

La charte interdit ainsi la diffusion de propos irrespectueux envers Dieu, les religions monothéistes, les symboles religieux et les chefs d'Etat.

Une clause sur la diffusion des événements sportifs fait l'unanimité dans cette charte et vient pour atténuer les contestations. Elle stipule que les peuples arabes ont le droit de suivre les événements sportifs internationaux auxquels participent leurs équipes nationales qu'importe l'identité du propriétaire des droits de diffusion des compétitions concernées.

En outre, la charte incite les pays arabes à veiller à la protection de l'identité arabe et exige les chaînes arabes à diffuser au moins 20% de leurs programmes en langue arabe.

Une chaîne qui ne se conformerait pas à cette charte pourrait voir sa licence suspendue.

b) L'application de la censure en Egypte :

1) La pratique de la censure et l'interdiction intellectuelle :

« L'application de la censure est entièrement problème d'évaluation, d'interprétation. La censure est nécessaire car elle est la seule à pouvoir permettre l'adéquation du travail artistique avec les valeurs de la société. La loi est faite pour que la censure soit libre, elle dépend des aspirations de celui qui la dirige. ». C'est les propos de l'ancien directeur de la censure égyptien, Ali Abou Chadi. Il ajoute que « le directeur de la censure est et se doit d'être conscient des enjeux, il est en contact permanent avec les arcanes du gouvernement et, dès lors plus au fait des potentialités d'éventuelles litiges, des questions sensibles et des évolutions sociopolitiques. Par exemple, je ne n'autoriserais pas la diffusion d'un film traitant des rapports entre musulmans et coptes si les conditions étaient défavorables, la question délicate ; à moins, bien sûr, que le sujet ne soit abordé de façon à prôner la paix sociale, la solidarité entre les différentes religions... ».

Ces déclarations d'Ali Abou Chadi ont été enregistrés en 1998. A l'époque, la situation entre les musulmans et les coptes (et elle l'est toujours) étaient tendues.

Donc conformément aux directives gouvernementales, il ne fallait pas montrer une « vérité dérangeante ». Il fallait plutôt la camoufler et donner des palliatifs pour soulager une société qui n'est plus convaincue par la gestion de la communication du Gouvernement.

« *La censure c'est comme une maladie avec laquelle vous vivez . On se débrouille très bien avec, et la maladie doit donc rester rusée* », selon les propres paroles du réalisateur Yousri Nasrallah, ¹²

« *En dépit des multiples formes d'interventionnisme de la censure jalonnant l'histoire du cinéma égyptien, les réalisateurs n'ont jamais manqué de déployer toutes sortes de stratégies et de subterfuges afin de la contourner (...) le cinéma des années 90 et 2000 a déployé certains procédés pour contourner tout un arsenal de loi et de règlements. Le succès de la bataille contre la censure repose souvent sur une recette précise : un réalisateur d'une haute compétence technique, un écrivain chevronné et une star jouissant d'une large popularité* »¹³

Une jeune femme travaillant dans le secteur de la production culturelle (secteur chargé de la censure des œuvres artistiques) raconte le processus de la censure : « *tout est très hiérarchique, pour chaque scénario, nous faisons un rapport, terminé par un avis favorable ou défavorable. Ensuite, ce rapport est soumis au sous-directeur, puis au directeur qui prend une décision finale (...) même lorsque l'avis est favorable, le scénario, dont chaque page est dûment estampillée par le tampon officiel, revient souvent chargé d'annotations qui portent sur une réplique ou une séquence à supprimer.* »¹⁴

Pour sa part, le scénariste Yousri Nassrallah approuve ces processus : « *mon film Mercedes a récolté 17 remarques mais le principal c'est d'obtenir l'autorisation du tournage Après, on se débrouille. Dans Mercedes, j'ai dû changer la scène de l'explosion finale qui se passait dans un magasin de voile islamique. Je l'ai remplacé par une boutique d'antiquités* »

Le polémiste Rafiq Alsabbane, dressait dans un article paru au milieu des années 80, la liste de 6 tabous fondamentaux du cinéma égyptien ; l'homosexualité, l'inceste, le

¹² article « l'Egypte célèbre dans la nostalgie le siècle du cinéma ; 31 octobre 1995

¹³ Projet de collecte de données statistiques sur les marchés cinématographique et audiovisuels ; euromed audiovisel, P 71

¹⁴ Article « l'œil des censeurs sur les films égyptiens », libération , 24 avril 1995

concubinage, l'adultère, la critique radicale de la religion et du pouvoir politique. Cette liste demeure toujours valable.

Selon le ministre de la culture égyptien à l'époque de Moubarak Farouk Hosni : « *il n'y a pas d'interdictions politique. Nous veillons simplement sur ce qui touche aux religions (toutes les religions) et à la vie sexuelle* »¹⁵.

*« il faut noter que les rapports de force qui ont traditionnellement existé entre le pouvoir et les artistes varient tout de même en fonction des aspirations du pouvoir. A titre d'exemple, dans le cadre de la lutte anti-terroriste engagée par l'Etat durant les années 90 contre le terrorisme et les fondamentalistes islamistes, la série de film d'Adela Imam, star engagée dans la lutte contre le terrorisme et la corruption, concorde avec les orientations du gouvernement voulant combattre à tout prix le terrorisme et circonscrire la propagation du courant fondamentaliste »*¹⁶

¹⁵ article « l'Egypte célèbre dans la nostalgie le siècle du cinéma ; 31 octobre 1995

¹⁶ Projet de collecte de données statistiques sur les marchés cinématographique et audiovisuels ; euromed audiovisel, P 71

2) Cinéma et critique politique :

Face à un texte vaste et vague, l'application de la censure reste, en premier lieu, étroitement liée à la personne qui vient à la tête de cet organisme. Le censeur veille sur l'application de la loi ça c'est vrai mais il dessine aussi la politique de cette application. Et ce qui est interdit à certains, n'est pas forcément interdit pour d'autres.

Sous le règne de Moubarak, on peut distinguer plusieurs phases du traitement de la censure vis à vis les œuvres cinématographiques de dimensions politiques

En effet, le plafond de la liberté s'est élevé doucement mais sûrement au fil des décennies. Ce qui était complètement tabou dans les années 80 , le devient de moins en moins dans les années 90, avant d'être explicitement traité (mais avec des limites et des lignes rouges) dans les années 2000.

i. Les années 80 ; critiquer oui mais à condition d'épargner les hauts responsables :

Lors de la première décennie sous le règne de Moubarak, tout traitement de l'information sur les hommes politiques était purement interdit.

Des films pouvaient critiquer la société, la corruption ou même quelques infractions des policiers (mais des infractions qui datent de l'ère des présidents précédents comme à l'époque de Sadate ou Nasser).

Mais même ces films s'exposaient à la censure s'ils dépassent les bornes, comme par exemple le film « l'innocent, *albari'ie* » d'Ahmed Zaki , produit en 1986.

Ce film, se focalisait sur le sort des prisonniers politiques sous le règne de Nasser, comment ils subissaient la torture dans les camps d'arrestations, comment les autorités exploitaient les soldats naïfs pour torturer ces prisonniers, jusqu'à ce qu'un de ces soldats « Ahmed Zaki », découvrait la réalité après l'arrestation de son ami diplômé ...

La fin du film selon le scénario était la révolte du héros, le soldat qui ouvre le feu contre les policiers en voyant l'arrivée de nouveaux prisonniers dans le camp d'arrestation.

Jugé comme provoquant, la censure a refusé cette fin et a rectifié la fin du film, et s'est contenté par « un cri » lancé par le soldat sans autant qu'il n'ouvre le feu.

Hormis la rectification de la fin du film, d'autres scènes ont été supprimées et certains dialogues ont été rectifiés par la commission formée par la censure et composée de l'ancien ministre de la défense le maréchal Abou Ghazala, l'ex ministre de l'intérieur Ahmed Roushdy et l'ex ministre de la culture Ahmed Heikal.



Scène de la torture au film « albari'ie » , produit en 1986

Hormis le film « l'innocent » , d'autres films ont farouchement dénoncé la corruption dans le temps passé (comme les films « Messieurs les corrompus, *assada almourtashoune* » en 1983, « Nous sommes tous des voleurs , *ya azizi koulouna lousous*» en 1989, « la danseuse et l'homme politique », *alraqisa wak siyasi* en 1990, ou ont tout simplement dénoncé les infractions des policiers comme le film « dossier de prostitution, *lakaf fil adaab* » en 1985, « la femme d'un homme VIP, *zaougout ragoul mouhime* » en 1988.

Cependant, ces films ne touchaient jamais à la réputation aux hauts responsables et même parfois certains scénarios mettaient en scène des ministres ou le président intervenir pour combattre ces infractions. Le message était donc indirectement que les ministres ne sont pas au courant de ce qui se passe et quand ils le savent ils alors luttent pour rétablir la justice.

ii. Les années 90 ; les ministres timidement critiqués :

Dans les années 90, et surtout avec le film « contre le gouvernement, *did alhoulouma* » en 1992, une nouvelle phase voit alors le jour. Les ministres entrent, timidement, dans l'arène de la critique.

Le film « contre le gouvernement », d'Ahmed Zaki , a été considéré , en son temps, comme une preuve de liberté d'expression , surtout avec l'approbation de la censure de garder le titre de film « contre le gouvernement ».

De plus dans ce film, pour la première fois, il était permis de parler des ministres, puisque le héros du film l'avocat « Ahmed Zaki », a demandé au tribunal de convoquer le premier ministre, le ministre de l'éducation et celui du transport pour écouter leurs témoignages dans le procès dans lequel des élèves avaient été tués dans un accident d'autocar.

Il s'agissait donc juste d'une simple convocation pour obtenir le témoignage de ces hauts responsables gouvernementaux, mais cette simple scène fut considéré comme un exploit, comme l'acceptation « d'élever le plafond » de la critique et de la liberté d'expression.

Le film « Le terrorisme et le Kebab, *elirhab wel kabab* » d'Adel Imam, produit en 1992, personnifie pour la première fois un ministre, celui de l'Intérieur, mais sans pour autant le critiquer directement. Bien au contraire, ce film montre un ministre qui essaye d'assumer les responsabilités de son poste, et qui passe même la nuit sur les lieux de l'action pour suivre de très près la situation.

Par ailleurs, le film adresse une critique direct aux médias qui désinforment le peuple sur les faits quotidiens. Le JT diffusé dans le film montre qu'un groupe de terroristes a pris en otage des innocents avant que les forces de sécurité ne viennent sur place et ne prennent finalement le contrôle de la situation. Les individus bloqués sur place

regardaient le JT et ne savaient même plus comment réagir face à la diffusion mensonges flagrants.

Le film met aussi en garde contre la distance entre le gouvernement et les citoyens et critique la bureaucratie et la routine qui peuvent pousser les gens à se révolter, mais le gouvernement ment agite le spectre islamiste qui pour calmer les ardeurs de ces gens.



Le ministre de l'intérieur, dans le film Ali Rhâb wel Kabab, produit en 1992

En 1995, toujours le même Adel Imam sort le film « les oiseaux de l'ombre, *touyou alzalam* ». Un film qui montre à quoi ressemble la vie d'un ministre mais sans citer de quel ministre s'est-il inspiré, et sans beaucoup trop de détails.

Un autre film d'Adel Imam, « Mahrous le garçon du ministre, *elwad mahrous bita'e elwazir* » produit en 1999, montre la relation entre un ministre et son secrétaire qui sans ce dernier ne peut rien faire. Le film fait preuve de plus de critique donc, en traitant le sujet d'un ministre incompetent et qui compte complètement sur son assistant qui utilise des manières détournées pour atteindre ses buts.

iii. Les années 2000 ; distribution des rôles, qui peut critiquer ?:

Toujours en ce qui concerne la personnification des ministres, le star Ahmed Zaki se rapproche de plus en plus de la réalité politique en Egypte en jouant le rôle d'un ministre corrompu dans son film « Monsieur le ministre, *maaly alwazir* » en 2002. Le film s'attaque à la corruption des ministres qui placent leurs argents ou plutôt leurs millions de dollars dans des banques suisses et qui sont prêts à tout faire pour conserver leurs postes.



Affiche du film Maaly Elwazir, produit en 2002

D'un point de vue général, la ligne rouge de la critique a connu, dans les années 2000, un élargissement considérable, mais nous pouvons remarquer que les films les plus audacieux sont paradoxalement faits par des acteurs ou réalisateurs connus par leurs relations étroites avec le régime au pouvoir.

Adel Imam vient en premier rang. Cette star égyptienne est connue pour ses liens d'amitié avec le fils aîné de Moubarak, Alaa.

Imam a continué dans les années 2000 à jouer des rôles audacieux, qui parle de la corruption de grands responsables en Egypte ou hommes d'affaires influents.

Comme par exemple dans son film « dormir sur la lune, *alnoum fil asal* » en 1999 ; dans lequel il montre comment le gouvernement et le parlement insistent à ne pas reconnaître une crise qui ne cesse de prendre du poids dans la société et qui touche tout le monde. Le film se termine par une manifestation conduite par le héros, qui est un député au parlement, les manifestations ne disent aucun mot mais ils lancent juste des cris en marchant vers le parlement.

Son film « Bobos », produit en 2009, s'éloigne un peu des responsables politiques pour toucher cette fois-ci aux hommes d'affaires. Le scénario du film vise la crise économique en Egypte qui touchent les pauvres plus que les riches, et critique une inégalité économique et un écart qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres dans un pays où le chômage et l'insuffisance économique frappe plus de 60% de la population.

Mais une scène dans le film contient une critique dissimulée politique qui vise le président égyptien. Il s'agit d'un dialogue entre le héros et son serviteur ; ce dernier essaye d'expliquer à son maître comment il vit dans un autre monde et il ne sait rien de la souffrance et la pauvreté que vit la plupart du peuple.

L'autre star, l'étoile montante qui avait « la permission » de traiter des sujets dites « tabous » c'est Hany Ramzy.

Dans son film « mariage par décret présidentiel, *Zawag biqarar goumhury* » en 2001, on voit pour la première fois la présence du président (bien sûr le président jouit

d'une image positive, n'est pas touché du tout par la critique). Mais au contraire le scénariste a bien cherché à soigner cette image du président modeste qui accepte une invitation pour assister à la noce de deux jeunes égyptiens dans un quartier populaire.

De surcroît, le message que le film voulait transmettre c'est que le président n'est pas au courant de la corruption qui gangrène le pays, parce que son entourage ou ses conseillers lui cachent sciemment la vraie réalité de ce qui se passe dans le pays.

Et malgré ce message positif qui domine dans le film, le critique de cinéma, Tareq El-Shennawy raconte que la censure était sur le point de refuser le film et c'est le fils aîné du président, Alaa Moubarak, qui est intervenu personnellement pour que le film voit le jour.

Finalement, le fait de présenter le président était considéré comme une preuve de la nouvelle ère quant à « liberté d'expression » dans le pays même si elle reste très limitée.



Scène du président , vue du dos, film « mariage par décret présidentielle », produit en 2001

Ramzi est allé encore plus loin dans un autre film en 2006 appelé « Zaza ». Les services de la censure étatique ont refusé le premier titre proposé pour le film qui était « zaza le président de la République » et le film voit finalement le jour sous le nom court de « Zaza ». Mais la censure a aussi consenti à modifier le scénario pour que les événements du film se passent dans un autre pays que l’Egypte.

Dans le film, Ramzy joue le rôle de Zaza, ce jeune homme qui se présente à la présidentielle contre le vieux président actuel de ce « pays tiers » et il gagne les élections ouvrant la porte à une nouvelle ère dans ce pays.



Scène du film Zaza, produit en 2006, montrant le président vieux et malade

Malgré les restrictions de la censure, le film reste audacieux, puisque les téléspectateurs feraient certainement une comparaison entre la personnalité du l’ancien président, qui paraît très vieux et très fatigué dans le film, et leur propre président.

Pour rester dans le même sujet, celui de la personnalité du président et comment il est représenté dans les films égyptiens, nous devons citer un film qui a été fait en harmonie totale avec la censure, il est inutile « le cuisinier du président, *Tabiakha elrais* ». Un film produit en 2008 et dans lequel le héros qui est un chef de cuisine, va par la suite travailler au palais présidentiel.

Le film est pétri d'hypocrisie politique, commençant par montrer comment le peuple unanimement aime le président, et maquillant quelques petits détails du quotidien du chef d'état comme le fait de sortir avec juste quelques gardes de corps pour manger dans un petit restaurant modeste d'un quartier populaire. Le message principal du film est que l'entourage du président cache à ce dernier les souffrances du peuple, puisque le chef d'état est considéré comme une personnalité presque parfaite, qui n'épargne aucun effort pour aider le peuple.

Un autre film de Hany Ramzy, produit en 2010, sous le titre de « l'homme discret, *alragoul alghamid bisalamtou* », montre un ministre jeune, (le ministre de l'investissement), qui embauche un jeune égyptien pauvre mais très intelligent. Comme pour dire qu'en Egypte, les capacités des jeunes trouvent ceux qui les adoptent.

D'autre part ; les films de réalisateurs Khaled Youssef dans les années 2000 viennent pour repousser encore plus loin la limite des tabous et de la censure, en traitant audacieusement, des sujets politiques via la vie sociale égyptienne.

Son film « c'est le chaos, *heya fawda* », produit en 2007 ; est le plus audacieux de ses films, dans lequel il démontre le visage cruel d'un policier, qui utilise ses pouvoirs pour humilier, torturer et intimider les gens de son quartier. Il extorque l'argent des commerçants en contrepartie il les laisse tranquilles en leur répétant toujours que « moi, je représente l'Egypte, et celui qui ne m'obéit pas, il sera infidèle à son pays ».

Cette personnalité du policier puissant et tyrannique était jugée par les critiques et par les spectateurs comme très proche de la réalité.



Affiche du film « heya fawda», produit en 2007

Cependant, le film ouvre une voie aux téléspectateurs pour manifester leurs colères, ils sont d'ailleurs représentés dans le rôle du procureur qui intervient pour confronter ce policier cruel.

Le scénariste Nasser Abdel Rahman justifie l'approbation de la censure pour que ce film soit diffusé par deux causes : « c'est la présence du nom de grand réalisateur Youssef Chahine qui a aidé ce film à voir la lumière ; la deuxième cause c'est que la censure n'a pas pris conscience de l'esprit rebelle présenté dans le film, sinon le film aurait été censuré »

Abdel Rahmane a qualifié ce film comme « le seul qui a pu échapper à la guillotine de la censure ».

iv. Des films censurés :

Si dans les cas précédents, la censure a rectifié certaines scènes ou a juste changé le titre d'un film ; d'autres films ont subi une interdiction complète et ont du attendre que la révolution éclate en Egypte pour voir le jour.

C'est le cas du film « le fils du président ». Au début la censure a refusé le titre. Le titre a été modifié pour devenir « eux, ils sont amoureux », puis il a été de nouveau refusé parce qu'il était consacré à la vie privée du fils de président qui était amoureux de la fille d'un grand visage de l'opposition.

Said Khattab, à la tête du service de la censure a justifié ce refus par la proximité avec les élections présidentielles et que ce film pouvait orienter l'opinion publique.

Une justification qui n'a pas été prise en considération quand la censure a laissé la série de la « confrérie » musulmane en 2010 juste avant les élections législatives !

Le film « les murs des héros, *haeit aboutoulat* » était pour sa part censuré et interdit d'être diffusé parce qu'il traite des rôles très importants joués par les forces de défenses aériennes lors de la guerre de 1973 entre l'Egypte et Israel, sans citer explicitement « l'importance majeure » des frappes aériennes qui étaient conduites directement par le président Moubarak, chef des forces aériennes à l'époque.

Le réalisateur du film, Mohammed Rady, nous informe que le film n'a obtenu aucun soutien de la part de l'Etat, et a été complètement pris en charge financièrement par le producteur Adel Hossny.

Rady cite que « après la réalisation du film et tous les efforts déployés pour qu'il sort en bonne et due forme, nous avons été surpris par le refus de la censure, et la justification était que le film n'est pas assez consacré aux héros des forces aériennes, guidées par le président Moubarak, à la tête des forces aériennes à l'époque ! ».

Vers la fin de la règne de Moubarak, plus précisément en 2010 ; plusieurs films ont été interdits parce qu'ils évoquaient la question de la torture qui est devenue employée systématique par les policiers dans les postes de la police.

On peut en citer :

- « L'inconscient et la bombe, *almagnoun wal qumboula* », de Moamed Khan
- « Par la douleur, *bilalam* », du scénariste Wael Ihssane

c) Les différents types des films politiques sous le règne de Moubarak :

D'un point de vue général, on peut distinguer trois types différents de films politiques sous le règne de Moubarak,

Premièrement, le film classique contre le pouvoir, qui ne vise pas particulièrement des personnalités politiques mais plutôt la politique dans le pays et la corruption. Le traitement du scénario dans ce type de film essaye le plus possible d'éviter la confrontation directe avec le gouvernement ou la censure, en ayant recours à des critiques indirectes ou en privilégiant une fin optimiste qui plaira aux téléspectateurs

Ce type de film correspond, selon notre hypothèse, à la stratégie qui consiste à permettre au peuple de se défouler, une stratégie très souvent utilisée par le régime de Moubarak.

Ensuite nous avons le type de film contre Israël ou le film patriote qui glorifie les héros des forces armées ou les services de renseignements.

Ce type de film joue sur les sentiments du patriotisme et essaye de renforcer les liens entre les téléspectateurs avec leurs dirigeants qui sont présentés comme des héros qui se sont sacrifiés pour leur pays.

Le troisième type de films traités sous le règne de Moubarak, est les films contre les islamistes qu'on qualifie souvent de terroristes.

Ce type du film adopte la stratégie de diabolisation des adversaires.

1) Les films contre le pouvoir ou la corruption :

Ce type de film comporte plusieurs types. Dès les années 80, nous pouvions voir des films qui accablaient:

i. La corruption des hommes proches du pouvoir comme :

- « le Goule, *Al-Ghoul* », produit en 1983, un film de Adel Imam qui parle la corruption d'un homme d'affaire très puissant et qui fuit la peine prononcée contre ses crimes par les tribunaux et donc le héros se trouve « obligé » à le rattraper pour le tuer à la fin du film. Le message essentiel reste donc de lancer un cri d'alarme contre l'injustice qui peut pousser les gens à se venger eux même contre les hors la loi.



Affiche du film *Al-Ghoul*, production de 1983

- « Messieurs les corrompus, *Assada Almourtashoune* » produit en 1983, de Mahmoud Yassine, qui raconte l'histoire d'un employé à la douane connu par son honnêteté mais à cause des circonstances de la vie se retrouve contraint à accepter de laisser rentrer dans le pays de la nourriture périmée. Ce qui cause la mort de son frère et sa femme. L'un des messages du film est l'insuffisance de revenus de certains employés peut engendrer la corruption et les contraindre à chercher de l'argent par les moyens illicites.

- « La danseuse et l'homme politique, *Al-raqissa wal siyassi* », produit en 1990, par Nabila Eibid, raconte l'histoire d'une danseuse qui connaissait un ministre qui l'a exploité auparavant et elle essaye de le menacer pour que l'Etat accepte son projet caritative de construire une institution pour les enfants orphelins, un projet refusé par l'Etat sous prétexte qu'elle est une danseuse et ne jouissait d'une bonne réputation.

- « L'oublié, *Al-mansy* » en 1993, d'Adel Imam, un homme d'affaire ultra riche invite les ministres chez lui à la maison et voulait que sa secrétaire se rapproche de l'un d'entre eux pour signer un accord de travail important ce qu'elle refuse.

- « Dévoiler le secret, *Kashf al-mastour* » en 1994, de Nabila Eibid, un film qui montre comment les policiers et surtout le service de renseignements utilisent des femmes attirantes, et puis les poussent à avoir des ébats avec des hommes considérés comme « ennemis de l'Etat » pour ensuite exercer du chantage contre ces derniers.

ii. Des films critiquant la routine qui paralyse le pays et l'empêche de se développer:

- « Ici c'est le Caire, *Hona Alqahira* » en 1985, de Mohammed Sobhy, un homme de haute Egypte ayant un projet important qui pourrait desservir tout le pays décide de voyager au Caire pour rencontrer le ministre concerné avant que ce dernier ne signe un contrat avec une entreprise étrangère. Mais avec les difficultés qu'il sur son chemin rencontre il ne pourra pas arriver au ministère au bon moment.
- « Quatre dans une mission officielle. *Arba'a fi mouhima rasmiya* » en 1987, de Ahmed Zaky, un jeune homme qui décroche un contrat de travail en Europe mais il devrait avant son voyage exécuter une mission officielle concernant la délivrance de trois animaux aux zoo du Caire, mais avec la lenteur de la bureaucratie il ne pourra ni partir ni délivrer les animaux et il décide donc de rester travailler au cirque avec ses animaux.



Scène de Ahmed Zaki devant la routine, film *Arba'a fi mouhima rasmyia*, produit en 1986

- « Un génie sur un papier officiel, *Abkary ala waraqit damgha* » en 1987, de Samir Ghanime, , dans une ambiance de comédie , le film raconte l’histoire d’un génie qui a inventé un appareil qui aidera à l’amélioration de l’agriculture et après tous les procédures de la routine, son projet fut refusé parce qu’il a oublié d’y mettre les timbres nécessaires.

iii. Quelques films dénoncent des lois ou l’insuffisance des textes juridiques qui permettent soit à l’accusé d’échapper à une peine, soit qui porte atteinte aux innocents :

- « la décision est à la fin de la séance, *Alhukm akhir algalssa* », produit en 1985, par Nour Alcherif et Boussy. Le film raconte l’histoire d’une épouse qui fait un avortement parce qu’elle a découvert que la famille de son époux est malade de la folie. L’époux eut recours à la justice pour condamner l’acte d’avortement, et sa sœur prend la défense de sa femme contre lui
- « la maison est pour l’épouse, *Alchaqa mine kaq alzaouga* », produit en 1985. par Mahmoud Abdel – Aziz et Ma’aly Zayed. Ce film dénonce une loi adoptée la même année et qui donne la garde de l’enfant à la femme enceinte ou à la mère ainsi que la maison en cas de divorce. Le film montre les effets pervers de cette loi et comment les femmes peuvent utiliser cette disposition à leurs avantages et exercer des pressions sur les époux.
- « Pardon monsieur la loi, *Afouan ayuha alqanoun* », produit en 1985, par Mahmoud Abdel – Aziz et Naglaa Fathy. Le film condamne l’injustice de la loi qui autorise à l’homme de tuer sa femme s’il la trouve en train de la

tromper avec un autre homme mais qui n'accepte pas la même réaction de la part de la femme si elle le trouve dans une situation identique.



Scène du film « Afwane Ayuha alqanoun », produit en 1985

- « les faits sont insuffisants, *Li'adim kifayet aladilla*», en 1991, par Salah elsa'adany , Naglaa Fathy et Youssra. il raconte dans une ambiance tragique l'histoire d'une femme qui a oublié ses papiers d'identité dans son village et en arrivant en Caire, son mari nie qu'il la connaît et présume qu'elle n'est pas la mère de sa fille.

iv. D'autres films critiques la corruption des policiers:

- « Dossier de prostitution, *Malaf fil adaab* » 1985, de Salah elsa'adany et `madiha `Kamel. c'est l'un des premiers films à parler de la corruption des policiers à travers un officier qui fabrique des faits contre 3 filles pour montrer à ses supérieurs qu'il travaille bien.



Scène des 3 femmes dans la cage, film *malaf fil adaab*, produit en 1985

- « l'innocent, *Albarie* » en 1986, de Ahmed Zaki., déjà traité (voir page 101)
- « la femme d'un homme VIP, *Zaougout ragoul mouhim* » 1988 de Ahmed Zaki et Mervat Amine. c'est le film le plus réussi dans ce contexte. Il évoque le sujet d'un policier qui exploite ses pouvoirs pour obliger les gens à le servir, et qui fabrique des faits contre des manifestants. Après avoir été licencié de son travail, il ne supporte pas la vie sans ses « pouvoirs », il tue son beau père avant de se suicider.

- « L'exécution d'un juge, *I'dam qadi* » en 1990, de ezzat El alayly. le film montre les interventions d'un policier corrompu pour obliger un juge de rejeter un procès. Après le refus de ce dernier, le policier planifie un assassinat contre lui qui apparaît comme un suicide.
- « L'employeur du chemin de fer , *Eltahwila* » en 1996 de Ahmed Abdel-Aziz, Farouq Alfishawy et Nagah Almougy.

Si nous étudions de plus près le film « l'employeur du chemin de fer » produit en 1996 ; nous distinguons une vision dramatique triste du scénario qui fait ressortir de la colère contre l'injustice.

En effet, le film raconte l'histoire d'un pauvre employeur du chemin de fer , chrétien, qui victime d'un policier tyrannique qui l'a arrêté injustement parce que le vrai accusé a pu s'enfuir . Un autre policier découvre la vraie histoire et décide d'aider l'employeur, mais il n'en a pas le pouvoir. A la fin du film, le policier tyrannique tue les deux victimes, l'employeur et l'autre policier.

Ce film n'a pas connu un grand succès au cinéma malgré le message très important qu'il transmet, qui se rapproche plus ou moins du film très populaire « c'est le chaos » produit 10 ans plus tard.

La cause était peut être la fin très dramatique du film que les téléspectateurs n'aimaient pas, puisque en Egypte les amateurs de cinéma aiment sortir des salles avec le sourire.



Scène du film « Eltahwila », produit en 1996, montrant les deux policiers adversaires

2) Films en promotion du pouvoir :

En fait, même au sein des films qui critiquent la corruption par exemple, nous pouvons voir des scènes qui montrent les efforts déployés par les autorités pour combattre cette corruption ou nous pouvons assister par exemple à la punition des corrompus à la fin du film. Ce qui est considéré comme une promotion pour les autorités, un soulagement pour les téléspectateurs qui assiste à la punition des « criminels » avant de quitter la salle.

Par exemple, à la fin du film « contre le gouvernement », le juge interpelle les ministres pour recueillir leur témoignage, ce qui donne un message aux téléspectateurs que les ministres ne sont pas au-dessus de la loi.

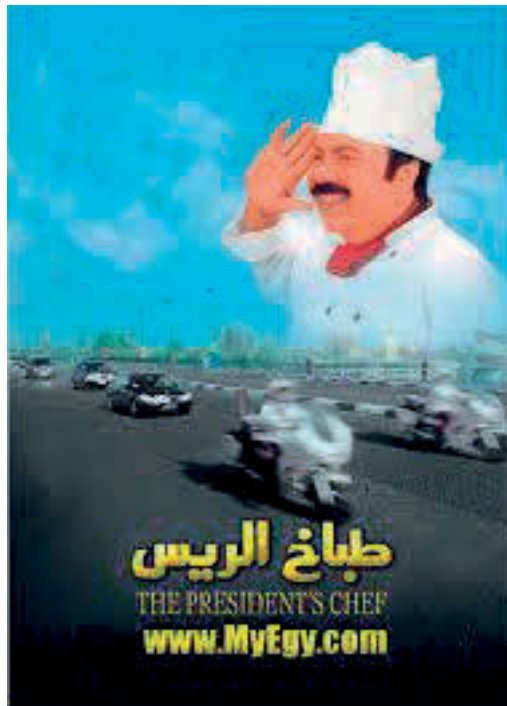
Un autre exemple, celui du film « la femme d'un VIP », où on voit le policier corrompu viré de son poste et le tribunal rendre la justice aux accusés « innocents ». Ainsi de suite, la plupart des films qui critiquaient les autorités au pouvoir laissent un message positif à la fin en montrant qu'il y a toujours une sanction contre celui qui commet une infraction ou qui essaye de se servir de son autorité à des fins illégales.

En outre, il y a des films qui ont été produits spécialement pour « camoufler » le visage des autorités, comme par exemple les films :

- « mariage par décret présidentiel, *zawag biqarar goumhuri* » en 2001, de Hany Ramzy et Hanae tourk (traité à la page 115)

- « le cuisinier du président, *tabakh alrais* » en 2008, de Talaat zakariya

Ce dernier film, ‘ le cuisinier du président », a connu un grand succès. Il présente une image presque parfaite du président qui sort sans son escorte pour manger dans un restaurant dans un quartier populaire. Il montre que le président ignore la corruption et essaye de la combattre.



Affiche du film « tabakh alrais », produit en 2008

3) *Films contre Israël*

Israël en tant qu'ennemi historique du peuple égyptien, n'a jamais été absent du cinéma égyptienne.

Pourtant, la scène politique a joué un rôle important dans l'apparition de films contre Israël. Les observateurs considèrent que le premier mandat du premier ministre israélien « Benjamin Netanyahu » entre 1996 et 1999 était une période d'or pour la production des films contre Israël. Les producteurs et scénaristes ont eu le feu vert gouvernemental pour attaquer l'Etat hébreu (et surtout pour dénoncer toute normalisation sociale entre l'Egypte et Israël) en réponse à « l'intransigeance » de Netanyahu. Deux films approuvent cette hypothèse : le premier le film « un égyptien de haute Egypte à l'AUC (Université Américaine du Caire) » où à la base ne figurait pas la scène où un drapeau israélien est brûlé. Cette scène sera rajoutée au film plus tard. Le deuxième est le film « une fille d'Israël » qui était produit en 1996, rejeté par la censure dans un premier temps, avant d'avoir l'approbation en 1999.

Ihab Rady, réalisateur du film « une fille d'Israël » a déclaré lors d'une interview avec le magazine « Elfane » le 24 novembre 1999, que le scénario a été rejeté par la censure qui a estimé que l'histoire toucherait à la politique officielle de l'Etat. « *On sait bien que d'autres scénarios ont été approuvés par la censure dans d'autres circonstances et d'autres temps, l'approbation donc est en lien avec les directives politiques qui donnent un feu vert ou rouge* », a-t-il ajouté.

Plusieurs films sous le règne de Moubarak font la part belle aux héros des forces armées égyptiens et les services de renseignements entre les années 1967 et la victoire de 1973.

***i. Certains films, les services de renseignements égyptiens
présument être des histoires réelles tels :***

- « Mission à tel Aviv, *mouhima fi tel abib* » en 1992
- « l'excavatrice, *elhaffar* » en 2003
- et le dernier film qui a traité ce sujet et qui a connu un succès éclatant était « les cousins, *awlad elam* » en 2009.

Les films de ce type parlaient de sujets différents mais selon le même angle. Ils racontent la réussite du service de renseignement égyptien à manipuler « l'ennemi » et à collectionner les victoires dans les différentes batailles.

En fait, la plupart de ces films racontaient des événements (soit réels ou fictifs) qui ont eu lieu entre les deux guerres de 1967 et 1973.

Sauf le dernier film « les cousins » de Karim Abdel Aziz, Mona Zaki et Sherif Mounir, qui racontait une histoire contemporaine. Il s'agit d'un agent des services de renseignement israélien qui a réussi à s'infiltrer dans la société égyptienne. Il se marie avec une femme musulmane et obtient deux enfants avec elle avant de les kidnapper tous et de s'enfuir en Israël. Sa femme choquée de savoir qu'elle était mariée avec un israélien juif, essaye de s'enfuir et s'arrange avec un agent des services de renseignements égyptien qui est venu spécialement en Israël pour l'aider à rentrer en Egypte avec ses deux enfants.

Le film plein d'actions et de suspens se termine par la mort de l'agent israélien et le héros égyptien qui regarde « les territoires occupés » en disant « *nous allons revenir , mais pas tout de suite* »



Scène du film « alwald el'am »

***ii. Les opérations militaires surtout lors de la guerre de 1973
étaient le sujet de certains films tels que :***

- « les lions de Sinaï , *ousoud sinaa*» en 1984
- « le jour de gloire , *yaoum alkarama*» en 2004

Ces types de films retracent le « courage » et le « sacrifice » des forces armées , surtout lors de la guerre de 1973 qui a conduit à la libération de la péninsule de Sinaï , occupé durant 6 ans par Israël.

iii. L'espionnage et la trahison étaient traités dans plusieurs films tels que :

- « l'exécution d'un défunt, *I'dam mayete* » en 1985
- « les puits de traître, *beir alkhyana* » en 1987
- « le bataillon de l'exécution, *katybat al'idam* » en 1992

Ces films montrent la fin fatale de tous ceux qui trahissent leur pays, la mort ainsi que la honte de la trahison difficile à porter pour la famille.

iv. D'autres films montrent juste la haine du peuple égyptien de leur « ennemi historique » :

Les scénarios de ces films ne se concentrent pas principalement sur le conflit arabo-israélien mais on voyait juste une ou deux scènes significatives de la haine contre Israël, comme par exemple, le film « ismailiya aller retour » qui parle d'une histoire d'amour mais une scène tragique fait rappeler la mort du frère du héros lors de la guerre contre Israël.

- *Ismailiya aller retour*, *Ismailiya rayeh gaay* » en 1997
- « un égyptien du haute Égypte à l'AUC, *siidy fil gam'a alamrikiya* » en 1998, avec une scène de brûlure du drapeau israélien au sein de l'université américaine du Caire pour contester contre les « massacres de l'occupant contre le peuple palestinien ».
- « Hamam à Amsterdam », *hamam fi Amsterdam* », en 1999. La scène concerne une dispute entre le héros et son collègue au travail lors de son premier découverte que ce dernier est israélien.

- « l'ambassade est dans l'immeuble, *alsifara fil omara* » en 2005. Ce film de Adel Imam, parle d'un égyptien qui vient de rentrer de l'étranger et qui habite au même immeuble où se situe l'ambassade israélienne. Dans une ambiance de comédie, le film montre la difficulté du héros à se faire accepter par les autres qu'importe leur rang ou leur sensibilité (à travers les amis du héros communiste, libéral et islamiste et même une femme prostituée). Cette dernière dit dans un dialogue avec le héros « *t'es le voisin de l'ambassade israélien ! t'es donc un traître et ça ne me fais pas plaisir de connaître une personne comme toi* ».



Scène du drapeau israélien brûlé dans le film « un égyptien du haute Egypte à l'AUC », produit en 1998

v. ***Les effets néfastes de normalisation avec Israël :***

Ces films mettent en garde contre la normalisation des relations sociales avec « l'ennemi israélien » conformément prévue après le traité de paix signé entre l'Egypte et Israël en 1979.

- « l'amour à Taba, *alhoub fi taba* », en 1992. Ce film traite le sujet des femmes israéliennes porteuses du SIDA et qui rentrent au Sinaï sous prétexte d'être des touristes mais qui cherchent en réalité à obtenir des relations sexuelles avec des hommes égyptiens pour leurs transmettre le virus. le message est donc que le conflit continue avec « l'ennemi » mais avec d'autres armes que la guerre directe.
- « une fille d'Israel, *fata min Israël* » en 1999. Ce film dénonce toute normalisation sociale avec Israël en racontant l'histoire d'un jeune homme égyptien qui tombe amoureux d'une fille qu'il croyait américaine mais il découvre qu'elle est en réalité israélienne et donc il l'abandonne parce qu'il ne peut pas oublier qu'il a perdu son frère dans la guerre de 1973.
- « ouvre tes yeux, *fattah einik* » en 2005 Ce film transmet lui aussi ce message que le conflit continue avec Israel , mais loin du champ militaire. le scénario parle d'un homme d'affaire apparemment égyptien (mais qui travaille pour Israel) qui cherche à détruire l'économie égyptienne en exploitant le protocole de QIZ signé entre l'Egypte, Israël et les Etats- Unies. l'un des héros dit à l'autre dans un dialogue « *Si tu ne connais pas ton ennemi c'est ton problème. il faut qu'on ouvre les yeux* »/

En totalité, on dénombre 25 films produits entre 1984 (date du premier film sous le règne de Moubarak qui a traité ce sujet « les lions de Sinaï » , et 2009 « les cousins ».

4) Films contre les islamistes ou le « terrorisme » :

La relation entre les islamistes et le régime de Moubarak est passée par 3 phases principales. Depuis la moitié des années 80 jusqu'à 1995 nous avons assistés à une période de confrontation directes marquée par l'augmentation des attentats terroristes contre des personnalités politiques (l'assassinat du président du parlement Refaat Al-Mahjoub en 1990) , ainsi que des personnalités intellectuels (l'assassinat de l'écrivain Farag Fouda en 1992 ; et l'attentat raté contre l'écrivain Naguib Mahfouz en 1995) .

i. Entre 1980 et 1989 , absence des films traitant le « terrorisme »

En effet, durant cette période aucun film direct n'a été produit ayant pour sujet l'intégrisme islamiste. Malgré l'augmentation des attaques des « intégristes » contre les salles de cinéma et les magasins de location des vidéos cassettes (répandus à l'époque), et ce malgré également plusieurs attaques qui ont visé des sites précis (comme le poste de police à Assiout le 8 octobre 1981).

le scénariste Linine Elramly critique cet absence de traitement cinématographique de ce phénomène ; *« le traitement cinématographique sur terrorisme est venue très en retard, on devrait traiter ce phénomène depuis sa naissance dans les années 70 , mais ce retard n'est pas juste la faute des professionnels du cinéma, d'autres autorités en assume la responsabilité , surtout le pouvoir politique et sécuritaire, mais aussi les secteurs éducatifs et culturels (...) et si le cinéma était entravé par la censure, les autres secteurs n'avaient aucune excuse qui justifie ce retard à confronter ce phénomène qui est devenu de plus en plus dangereux dans les années 90 »*

ii. Entre 1989 et 1999, période de confrontation :

Pendant cette période plusieurs films égyptiens ont été produits pour montrer ce que l'Etat qualifie de « vrai visage du terrorisme ».

Nous pouvons citer les films suivants:

- « le terrorisme, *alirhab* » en 1989
- « le danger, *alkhatar* » en 1990
- « le terrorisme et le Kebab, *alirhab wel kabab* » en 1992
- « le terroriste, *alirhaby* » en 1993.
- « criminel avec félicitations ; *Mougrim ma'a martabite alsharaf* », en 1998
- « les oiseaux de l'ombre , *touyour alzalam*» en 1995
- « le destin, *almasir* » en 1997
- « l'autre, *alakhar* » en 1999
- « des rêves volées, *ahlam masrouka*» en 1999 aussi.

Le film « Alrhaby » a été considéré comme le plus audacieux et le plus direct à traiter ce sujet. Mais aussi il était le plus critiqué par les partis islamistes comme nous allons le montrer plus tard dans cette étude.

Le film « *Mougrim ma'a martabite alsharaf* » raconte l'histoire d'un criminel qui aide les forces de sécurité à confronter un groupe islamiste qui voulait exploser un bus contenant des enfants.

Il ne faut pas négliger également un certain nombre de films qui ont critiqué indirectement les islamistes sans que le sujet principal du scénario en soit affecté. « L'épée tranchante, *had elseif* », produit en 1986 dont une scène critique l'expansion du port du voile dans les universités. Dans la scène concernée la fille du héros, étudiante à la faculté de médecine, se moque de sa belle mère qui lui demande de porter du voile.

iii. Entre 2000 et 2004, une période de trêve :

La deuxième période qui a distingué les relations entre les islamistes et le pouvoir en Egypte s'étend entre les années 2000 et 2004. Cette période est considérée comme une période de trêve entre les deux camps. Surtout avec ce que les groupes islamistes ont nommé « les révisions des idéologies » et ce que le pouvoir les a nommé « les repentis ».

En fait, les groupes islamistes, surtout « Gamaa Islamyia » qui ont adopté la violence par le passé, ont lancé une initiative de réconciliation, en commençant « une révision » de leurs stratégies. La première initiative était en 1997 et en réponse de cette initiative les autorités ont libéré des milliers des prisonniers qualifiés d'islamistes.

Lors de cette période, aucun film ne visait directement les islamistes.

iv. Entre 2005 au 2010 ; retour aux confrontations :

La troisième période commence en 2005 et continue jusqu'à la fin du règne de Moubarak en 2010.

Lors de cette période, les films critiquant les courants islamistes reviennent sur le devant de la scène cinématographique, avec des films de grandes stars, tels que :

- « le sang de gazelle, *dam alghazal* » en 2005, film de Nour Elcherif, Youssra et Mona Zaki et qui montre la souffrance d'une fille qui intègre un groupe islamiste.
- « allons danser, *ma tigi nour'ous* » en 2006, film de Youssra et Ezzat Abou ouf, le scénario parle de l'importance de la danse (ou de l'art en général) dans la vie humaine et on voit un jeune homme islamiste qui frappe sa sœur parce qu'elle a osé danser.
- « l'immeuble Yacoubian , *oumara ya'koubiane*» toujours en 2006, ce film qui regroupait un très grand nombre de stars dont Adel Imam , Nour Elcherif et Mahmoud Elsaadani, traite la violence des islamistes d'une vision plus profonde en cherchant les causes qui ont poussées ces gens vers les actes de violence. Selon la vision du scénariste, Alaa Alaswany, l'une des causes principales de ces actes est la torture que les jeunes subissent sous arrestation. A travers cette vision, on voit un jeune homme qui était violé sexuellement par des policiers lors de son arrestation qui se penche vers un groupe intégriste pour se venger des forces de l'ordre. Une vision pas loin de la réalité, selon plusieurs observateurs de la 144cène politique et de droit de l'homme en Egypte dont Fahmy Hweidy qui prévoit que « *avant de chercher à éradiquer le terrorisme, on doit rétablir la justice*

dans la société et on doit enquêter sur les actes des policiers contre le peuple et surtout les punir en cas d'infractions »

- « cabaret, *elkabaret* » en 2008 ; le film traite l'histoire d'un groupe terroriste qui décide de commettre un attentat contre une boîte de nuit et donc l'un de ses membres portait un ceinture piégée et se suicide à l'intérieur de ce lieux « où se commet chaque nuit des pêchés par les malfaiteurs et les égarés ». Le film retrace les vies des gens qui se sont côtoyés par hasard dans cette boîte de nuit d'une manière à inciter les spectateurs à faire preuve de compassion avec ces gens qui souffrent dans leurs vies.

En totalité on peut compter approximativement 32 films qui critiquent directement les courants islamistes tout au long du règne de Moubarak.

v. L'image de l'islamiste au cinéma égyptien :

L'image de l'islamiste présentée dans les grands écrans en Egypte reflète-t-elle une vrai image ou vient elle dans une stratégie de diabolisation contre l'islamisme militant ?

Selon notre hypothèse, l'image présentée au cinéma est stigmatisant et les stéréotypes persistent d'une manière exagérée, ce qui a produit parfois, des effets Contradictaires auprès des téléspectateurs.

« La liaison faite entre les islamistes (malgré la diversité des groupes islamistes entre intégriste et modéré) et la violence, l'hypocrisie, l'humiliation de la femme, le désir sexuelle excessif, sans citer les contextes historiques et politiques du conflit entre les islamistes et le régime, n'a qu'un seul but ; diaboliser l'ennemi fort du régime et

émettre un message aux spectateurs que c'est le régime au pouvoir que vous protégez de ces diables »¹⁷

Dans les lignes qui suivent on va traiter en détails les films de Adel Imam , star engagée contre l'islamisme.

1. *El Erhab wel Kabab : le terrorisme et le Kebab*

Deux mauvaises images de l'Islam sont présentées dans le film par les deux employés dans le Moujamaa (cet imposant bâtiment de l'ère soviétique situé à la place Tahrir, et qui abrite un pan entier de l'administration égyptienne). Le premier l'homme qui prie tout le temps sans tenir compte de servir les intérêts des citoyens. Le deuxième personnage c'est l'autre femme qui travaille au même bureau, voilée mais elle parle tout le temps au téléphone et trie ses graines d'haricot et est donc tout le temps occupée et surtout elle ne travaille jamais elle aussi...

A travers les deux rôles illustrés dans le film ressort une image du musulman qui ne fait pas correctement son travail.

Le film montre également que le gouvernement ne fait rien pour tenter de mettre fin au problème, et qu'il a recours au spectre de l'islamisme « son ennemi traditionnel » et plus tard dans le film, il accusera « les terroristes islamistes » d'être à l'origine d'une prise d'otage.

Une scène clé du film qui résume bien cette idée de l'ennemi islamiste : Le héros s'est servi de l'homme pratiquant cité précédemment (qui prie tout le temps et qui au passage dans le film aura une dispute avec le héros) pour faire peur au gouvernement. Il demandait à cet homme, portant une barbe, d'aller recevoir le téléphone sans fil (revendiqué par les terroristes présumés) et envoyé par les forces de sécurité via un petit enfant. Il lui dit ensuite « *d'avoir un visage dur non souriant, qu'il faut parler*

¹⁷ L'image des islamistes au cinéma, Ahmed Salem

en arabe littéraire au moment d'accueillir l'enfant qui lui ramènera le téléphone sans fil »



Scène du film «alirhab wel kabab» , produit en 1992

2. El irhaby : le terroriste

Le film raconte l'histoire d'un terroriste qui a été victime d'un accident de voiture. La famille de l'auteur de cet accident accepte d'accueillir la victime chez elle. En fait, ce terrorisme venait tout juste de voler le sac d'un professeur à l'université et la famille qui accueille la victime ouvre son sac et croit ainsi que le terroriste est lui même professeur enseignant.

Le terroriste se rapproche donc de la vie de cette famille. Une vie de famille atypique pour une famille égyptienne, la jeune fille âgée d'une vingtaine d'années porte des vêtements très courts voire osés. La famille boit de l'alcool et organise souvent dans sa villa des soirées dansantes.

Cette image de la famille telle que le film la présente a des allures de famille égyptienne ordinaire, qui ressemble à la majorité des familles du pays. Elle nuit au message fondamental du film qui est de condamner la férocité des terroristes. Car les

spectateurs, ne sont pas convaincu que cette famille libérale, (loin de l'image que porte la plupart des familles modérés en Egypte) est représentative de la tolérance ou de l'ouverture d'esprit dans la société égyptienne. Certains spectateurs ont critiqué ce film puisqu'ils ont compris que de refuser l'intégrisme voulait dire qu'on acceptait automatiquement le libéralisme physique tel que le conçoit le film (porter des vêtements sexy ou boire de l'alcool).



Scène du film « alirhaby », produit en 1993

Le symbole de la convergence des opinions du peuple est le football. Une idée pas tout à fait loin de la réalité qui est renforcée par la politique de l'Etat qui s'appuie sur le sport et le football pour divertir le peuple. D'autant plus que l'équipe nationale d'Egypte est la sélection la plus titrée d'Egypte et sous le règne de Moubarak les Pharaons ont gagné cinq fois la Coupe d'Afrique des Nations. Le sport est vecteur d'unité entre les musulmans et les chrétiens. Dans le film donc Al Irhaby, L'unité entre les musulmans et les chrétiens est totale, et illustré dans ce film par le docteur chrétien (voisin de la famille) qui sauve la vie du terroriste qui, pour sa part le considérait comme un athée.

A la sortie du film, la presse écrite ne manquera pas de pousser ses lecteurs à aller au cinéma voir le film en utilisant des phrases comme « un million de spectateurs ont dit non au terrorisme jusqu'à maintenant ».

Pour sa part, le gouvernement a mobilisé ses forces pour remplir les salles du cinéma à travers tout le pays, pour encourager les gens à regarder le film qui va bien avec la stratégie officielle déclarée de la lutte contre le terrorisme.

3. Touyour El Zalam ; les oiseaux de l'ombre

Ce film produit en 1995 résume les crises et la corruption répandues dans le pays, le conflit entre les corrompus du régime au pouvoir et les courants islamistes. Mais cette fois ci, l'image présentée de l'islamiste est plus proche de la confrérie des Frères Musulmans que des islamistes intégristes. A l'image de l'avocat qui porte une petite barbe et un costume à l'occidental et non pas un Jellabya. Cet avocat s'exprime tantôt en arabe littéraire, tantôt en dialecte égyptien.

Le film raconte l'histoire d'un avocat qui est prêt à tout faire, et exploite ces capacités pour atteindre ses buts même à travers des voies illégales. Son ami, l'avocat islamiste, lui aussi cherche à gagner de l'argent en acceptant d'intégrer dans un groupe islamiste pour devenir l'avocat officiel de ce groupe devant les tribunaux.

Le scénariste, connu par son hostilité contre les islamistes, Wahid Hamid, n'a pas oublié de faire une scène qui montre les islamistes comme des idiots. Il s'agit de la prière « Doaa » qu'Adel Imam fait dans le bureau de son ami islamiste. A la fin de sa prière, il insulte les islamistes les autres crient « amine » (c'est à dire que Dieu approuve notre prière) .



Scène du film « Touyou alzalam », produit en 1995

Le film met donc cote à cote quelques corrompus du régime (et non pas le régime tout entier, puisqu'on voit le secrétaire privé du ministre corrompu mais le ministre lui même apparaît comme une personnalité correcte) et des islamiste. Le film transmet le message, surtout à la fin du film, que les deux courants constituent un danger pour le pays.

4. Morgane Ahmed Morgane :

Malgré le fait l'histoire de film n'accable pas directement les islamistes, il y'a pourtant comme la plupart des films d'Adel Imam, une figure négative des islamistes représentée.

Il s'agit de l'étudiant Mahmoud qui adhère au courant islamique. Il est hostile aux relations intimes entre les femmes et les hommes à l'université mais il accepte de changer ses opinions après avoir reçu de l'argent de l'homme d'affaire ultra riche Morgan.

Le ton ironique utilisé par cet étudiant qui emploie l'arabe littéraire, pour juger si les gestes sont « religieusement correcte » ou pas comme les relations intimes entre les deux sexes hors mariage, n'avait – il pas comme but de discréditer « ces valeurs » et la langue arabe ?

5. La langue arabe littéraire, langue des terroristes, selon le cinéma égyptien :

Dans tous les films qui critiquaient les islamistes, la langue arabe littéraire était la langue utilisée par ces « terroristes » (ce qui n'est pas vrai en réalité). Et cela donne un message négatif de cette langue. Comme pour dire au peuple qu'il ne faut pas rapprocher de votre langue littéraire et qu'il faut privilégier la langue « moderne » utilisée par les jeunes qui est remplie de mots vulgaires.

En effet, cette liaison entre langue littéraire et le terrorisme ou même la corruption ou simplement la stupidité et naïveté était une règle très suivie pendant l'époque nassérienne, adapté par le régime de Sadate et largement adopté sous Moubarak.

Statistique des films politique sous le règne de Moubarak

Par type et par tranche de 10 ans :

Date de Création	Islamistes	Israël	En soutien des autorités	Politique / corruption
1981- 1990	8	5	1	23
1991- 2000	14	13	3	7
2001-2010	10	7	4	15
TOTAL	32	25	8	45

2. LE CINEMA ; UNE INDUSTRIE QUI ESSAYE DE SE REDRESSER :

Après les films dits « commerciaux » qui ont caractérisés les années 70, suite à la politique « d'ouverture » adopté par le régime Sadate ; les années 80 viennent avec un concept plus sérieux ; les sujets traités se penchent de plus en plus vers les questions sociales qui préoccupent le citoyen égyptien.

Après un décennie où les thèmes qui touchent les questions qui préoccupent le citoyen égyptien lambda dans les années 80, les années 90 connaissent une nouvelle chute de la production cinématographique et les thèmes sociaux persistaient quelques années avant l'arrivée très réussite des thèmes comédies qui envahissent les salles du cinéma vers la fin de 1997 .

Avec la création de la cité de production médiatique l'EMPC, le cinéma égyptien essaye de se redresser et rechercher à récupérer sa « gloire » des années 60.

La scène cinématographique a connu une augmentation quantitative mais aussi une amélioration qualitative d'un point de vue capacité professionnelle.

En ce qui concerne les thèmes développés dans les années 2000, ils se penchaient principalement sur 3 axes principales : sociale (et sociopolitique) , comédie et actions à l'américaine. Et chacun de ces trois axes avaient son public et ses stars.

a) La création de la Cité de production médiatique : l'EMPC (Egyptian Media Product City)

Conçue pour être l'édifice cinématographique et audiovisuel majeur du Proche Orient, l'EMPC a été créée avec un capital de fonds s'élevant à 1.9 milliards de LE soit 242 millions €.

La création de l'EMPC en 1^{er} janvier 1997 ; vient pour répondre à un marché médiatique qui ne cesse d'accroître. Et la construction de gigantesques studios de production était le moyen idéal pour multiplier la production médiatique pour profiter de l'énorme capacité de diffusion du système de satellite égyptien.

Dans la nouvelle ville de 6 octobre dans la banlieue du Caire, l'EMPC s'étend sur 3.5 millions de mètres carrés. Surnommé le « Hollywood du Moyen orient », il devient le deuxième complexe mondial de productions audiovisuels derrière les Universal Studios d'Hollywood.

Composé de 15 studios en extérieur avec des décors qui imitent les différentes régions urbaines, bédouines, islamiques etc.

Outre les studios à l'extérieur, l'EMPC dispose de 13 studios fermés complètement équipés, ainsi qu'une salle de concert, Un hôtel 5 étoiles et deux amphithéâtres dont l'un est destiné aux enfants.

La production annuelle prévue de ces studios devrait atteindre plus de 5 mille heures de programmes télévisuels par an, soit 5 fois plus que de la production de l'ERTU en 1998.

En ce qui concerne le financement de l'EMPC, le gouvernement égyptien a invité les investisseurs publics et privés à y investir.

Cependant, certains observateurs de la scène médiatique égyptienne, s'inquiètent sur l'investissement privé dans les productions de l'EMPC, en risquant que ces productions échappent au contrôle étatique.

Sur 1.5 milliard de livres égyptiennes, le coût de financement de l'EMPC, l'ERTU est l'actionnaire principal à hauteur de 40%. D'autres investisseurs du service public financent un en achetant des parts. Il s'agit des 3 banques étatiques que sont Ahli, La Banque du Caire et La Banque d'Alexandrie, ainsi que la société s'assurance Misr, la banque d'investissement national et la société égyptienne pour les Projets d'Investissement et la Société pour la Réassurance.

Juste 10% ont été offerts à souscription publique.

Les capacités énormes de l'EMPC, ont permis l'émergence gigantesque des chaînes égyptiennes privées.

Actuellement, l'EMPC, accueille plusieurs opérateurs du système télévisuel arabe dont Orbit et ART qui viennent pour bénéficier des avantages de zone libre que confère Média City.

En 2010 la société dénombre 69 studios dont 66 sont loués aux entreprises et sociétés de productions artistique et aux propriétaire de chaînes satellites égyptiennes et arabes émettant à partir de la Cité.

Pourtant, malgré l'énorme capacité de production de l'organisme du Cinéma lié à l'EMPC ; il n'a produit effectivement que très peu de film ; 3 films en 2004, un seul film chaque année entre 2005 et 2009 sauf 2006 avec un bilan de 2 films. Les raisons avancées pour interpréter ce faible taux de productions se formulent autour de l'absence de scénario de qualité susceptible de relancer un processus plus productif de films.¹⁸

¹⁸ Euromed audiovisuel ; http://www.obs.coe.int/documents/205595/412951/Rapport_Egypte_FR.pdf/e679adc1-547c-466a-b4d9-bf3352c6644c

Revenus des activités et studios de l'EMPC (2006-2010), en millions EGP.

EMPC	2006	2007	2008	2009	2010
Studios et zones de tournages plein air	21.81	29.87	121.93	151.29	77.13
Studios complexe Moubarak (A)	71.54	81.32	0.00	0.00	90.96
Total studios et zones de tournages	93.35	111.18	0.00	0.00	168.09
Production artistique	13.24	9.74	74.40	51.75	46.63
Total parc de divertissement (Magic Land, boutiques,etc)	14.85	15.45	15.29	11.67	10.92
Revenus divers	0.00	0.00	1.67	1.94	0.00
Total EMPC	172.33	195.95	217.29	220.65	274.74
Académie Internationale des Sciences de l'Information	18.35	17.91	17.13	15.73	13.10
Total de la zone médiatique franche	190.68	213.86	234.42	236.37	287.84
Organisme du Cinéma	29.36	30.61	30.06	38.41	25.35
Total en millions EGP	220.03	244.47	264.48	274.78	313.19
Total en millions EUR	29.01	29.89	33.49	34.73	40.48

Source : EMPC 2012

Ce tableau montre une augmentation du chiffre d'affaires de l'EMPC entre 2006 et 2010 de 42.4 %, passant de 29.01 millions € à 40.05 millions € en cinq ans.

b) Thèmes développés :

1. Les années 80, critiquer l'ancien régime et retour de films à dimension sociale.

Les années 80 ont commencé par des films qui critiquaient l'ancien régime du président Sadate, le prédécesseur de Hosny Moubarak.

Avec des films traitant de sujets tels que la faillite économique, l'enrichissement rapide, l'effondrement des repères traditionnels et violence sociale.

Plusieurs films ont dénoncé des personnes non qualifiées qui sont devenus riches rapidement, ceux qu'on appelle les nouveaux riches grâce aux politiques d'ouverture économique adaptées par le régime Sadate depuis les années 70.

En effet, ce genre de films a coïncidés avec le retour de films de qualité après une décennie pauvre.

A part ce genre de films, les années 80 étaient concentrées sur des sujets de dimension sociale, comme la question de l'émigration et ses effets néfastes sur la famille égyptienne, ou aussi la question de la démographie et la crise du logement qui touche spécialement les jeunes.

Le tableau ci-dessous montre les statistiques des films produits dans les années 80, par genre et par date de création.

Il faut noter que la rubrique Drama, comporte également la tragédie, le suspense et les films romantiques.

Statistique des films des années 80 par genre et par année de création

Date de Création	Drama	Comédie	Politique & Sociopolitique	Total
1981	35	3	1	39
1982	37	8	1	46
1983	39	8	4	51
1984	63	10	2	75
1985	68	13	6	87
1986	95	5	5	105
1987	80	5	6	91
1988	98	11	3	112
1989	46	11	3	60

2. Les années 90 une crise quantitative et qualitative :

Les années 90 ont vu une crise du cinéma égyptien au niveau quantitatif, comme nous allons le voir d'après les statistiques.

En ce qui concerne les thèmes évoqués, nous pouvons voir qu'au début de la décennie quelques films qui traitaient des sujets sociaux liés à la souffrance quotidienne du citoyen, conséquence d'une insuffisance de revenus et les leçons privées que les enfants devaient prendre pour réussir à l'école, ainsi les questions d'émigration des jeunes pour améliorer leurs conditions de vie ont été présents.

Cependant, de nouveaux genres de films comme les comédies vont voir le jour avec l'émergence de jeunes acteurs à l'instar de Mohammed Hneidy, Alaa Waly Eldine et Karim Abdel –Aziz.

Le succès du film « *Seidy fil gama'a alamericia* » de Mohammed Hneidy, produit en 1998 est à l'image de l'essor des comédies.

Ce type de films va ensuite être l'attraction pendant une grande partie des années 2000, avant qu'il ne subisse en concurrence avec des films axés sur les sujets sociaux qui reflète la souffrance du peuple égyptien à cause de la pauvreté, l'ignorance et l'injustice économique sociale et politique.

Statistique des films des années 90 par genre et par date de création :

Date de Création	Drama	Comédie	Politique & Socio- politique	Total
1990	71	21	4	96
1991	76	11	1	88
1992	63	11	9	83
1993	69	4	3	76
1994	39	6	3	48
1995	31	9	3	43
1996	26	5	3	34
1997	19	2	1	22
1998	13	12	3	28
1999	19	7	4	30

3. Avec les années 2000 : des nouveaux genres de films

Les années 2000, et surtout vers la deuxième moitié de ces années, ont connu un retour plus important des films à thème sérieux, soit sociale ou politique, spécialement avec les œuvres cinématographique de Khaled Youssef.

i. Des thèmes sociaux et sérieux :

Deux films de Khaled Youssef font polémique ; il s'agit de « quand les choses s'améliorent, *hina mayssara* », en 2007, et « la boutique de Shehata, *doukane shihata*» en 2009 .

Jugés comme des films excitants, mais qui défigurent aussi l'image du pays en mettant en exergue les quartiers délabrés du Caire.

En effet, Youssef met en lumière dans ces films les quartiers défavorisés du Caire, en détaillant les défauts des riverains qui peuplent ces quartiers et les défis auxquels ils sont confrontés.

Pour sa part ; Al-Azhar a souvent critiqué les films de Youssef, à cause des scènes osées ou qui font appel à la « déviation morale ».

L'immeuble Yakoubian, ce film d'Alaa El Assouani essaye de retracer les évolutions (ou plutôt les détériorations) qu'ont subi la société égyptienne lors de la dernière décennie comme la torture, la corruption morale et politique. Dans le film Hind Sabry l'une des héroïnes dit une phrase qui résume à elle seule tout le scénario: « *l'Egypte est devenue très cruelle avec ses enfants* »

ii. Des textes justes pour distraire ; Une comédie sans valeur.

Comme nous l'avons mentionné précédemment ce genre de films a dominé la première moitié des années 2000, avec notamment les films de Mohamed Saad, Mohammed Hneidy, Ahmed Helmy et Hany Ramzy. Il s'agit essentiellement des textes comédies qui divertissent à défaut d'apporter une connaissance aux téléspectateurs. Ces derniers ont beau ne pas cessé d'éclater de rire mais en sortant des salles de cinéma, ils n'ont rien à retenir du film.

iii. Des films d'actions à l'américaine

Ce type de films, absent au cinéma égyptien depuis longtemps, est fortement revenu dans le devant de la scène, avec des productions et des compétences professionnelles de grandes qualités. Il s'agit principalement des films d'Ahmed Esaka et Ahmed Ezz et d'autres acteurs plus jeunes tel Mohammed Ramadane

Cependant, ces films contenaient beaucoup trop de scènes violentes et du sang, ce qui était vivement critiqués par des observateurs estimant que l'illustration des « héros » criminels pourrait négativement influencer la nouvelle génération.

iv. 3 films significatifs de l'an 2010 :

L'année 2010 ; a connu encore une évolution importante surtout avec 3 films qui ont eu pour thème des sujets sensibles mais très proche du quotidien de la société égyptienne :

Le premier était le film « 678 » qui parlait du harcèlement sexuel subi par la grande majorité des femmes égyptiennes.¹⁹

La question des filles célibataires qui ont dépassé l'âge moyen auquel une femme se marie a été traité par le film « deux filles de l'Egypte, *bentine min masr* », en montrant les effets psychologique de cette crise et ses causes liées au chômage et incapacité des jeunes d'assumer les responsabilités financières liées au mariage.

Ce même film parle aussi de l'immigration illégale par la mer dont plusieurs jeunes ont eu recours pour fuir le chômage très élevé en Egypte. Une scène montrant le naufrage d'un bateau emportant des immigrés illégaux et le frère d'un des héroïnes du film l'appelle pour lui dire qu'il est en train de mourir et qu'il veut que sa mère lui pardonne a constitué un succès dans un pays où les candidats à l'exil en quête d'une vie meilleure sont de plus en plus nombreux.

Pour sa part, le film « miel noir », critique l'humiliation dont le citoyen égyptien souffre dans son pays surtout par les policiers ; à travers l'histoire d'un égypto américain qui retourne en Égypte après avoir passé de nombreuses années aux Etats – Unies. Choqué par la corruption, la routine, la pollution, la pauvreté et les attitudes des gens, il décide de rentrer aux États-Unis. Plusieurs scènes du film étaient très significatives de la détérioration de l'état du citoyen égyptien, surtout la dernière scène dans lequel, l'héro décide , après avoir pris l'avion ; de ne pas quitter l'Egypte, et il simule une crise cardiaque, l'équipage de l'avion lui demande sa nationalité , en premier lieu il a dit qu'il est égyptien, ce qui suscite donc de la négligence puisque

¹⁹ une statistique publiée de l'ONU publiée en 2014, 99.3 % des femmes égyptiennes ont subi un harcèlement sexuel

personne ne bouge pour régler son cas jusqu'à ce qu'il son passeport américain. A partir de ce moment tout l'équipage comment à prendre la situation au sérieux et décide de retourner à l'aéroport du Caire pour le sauver.

La chanson du film aussi a subi une censure et n'a pas été diffusé en entier ; une phrase a été supprimée qui disait « j'ai été beaucoup humilié par ce pays ; et je ne vois aucun espoir pour m'en sortir »

Le statistique ci après montre les films produits dans les années 2000 jusqu'à 2010, juste avant la révolution de 25 janvier 2011.

Statistique des films des années 2000 par genre et date de création :

Date de Création	Drama	Comédie	Politique & Sociopolitique	Total
2000	30	12	–	42
2001	24	15	3	42
2002	22	8	1	31
2003	8	15	1	24
2004	18	12	3	33
2005	30	15	4	49
2006	37	22	–	59
2007	25	19	2	46
2008	30	22	7	59
2009	30	11	8	49
2010	15	11	2	28

3. LA TELEVISION A L'ERE SATELLITAIRE :

En 1985 les autorités égyptiennes commandent officiellement à un fabricant français deux satellites de communication pour des usages audiovisuels et de télécommunications et devient ainsi le seul pays arabe propriétaire d'un outil spatial national. Le premier satellite Nilesat 101 a été lancé en 1998 suivi en 2000 du deuxième, Nilesat 102.

La première initiative pour le lancement d'un satellite dans la région remonte à quelques années plus tôt et plus précisément en 1976 lorsqu'une conférence regroupant les différents ministres de l'information arabes évoquent l'aspiration à lancer un satellite régional de communication. La Ligue arabe devrait à la base jouer le rôle de coordinateur entre les pays arabes et la gestion des études de faisabilité de ce projet appelé Arabsat. L'Egypte devait jouer un rôle principal dans ce projet.

Cependant, l'exclusion de l'Egypte de la Ligue arabe suite à l'accord de paix signé avec Israël a gelé la participation égyptienne dans ce projet régional et donc l'a poussé à réagir unilatéralement dans son propre projet Nilesat. Ce projet selon les responsables égyptiens permettra à l'Egypte de maintenir son « leadership » dans le domaine audiovisuel...

Avec l'entrée dans la nouvelle ère satellitaire, ouverte au monde entier, de nouveaux débats apparaissent dans les milieux intellectuels égyptiens sur les défis éventuels de cette ouverture. Certes, des notions politiques telles, la liberté d'expression, ou la démocratisation étaient à l'ordre de jour mais d'autres préoccupations s'y mêlant concernant le délitement de l'identité égyptienne et ses traditions et le risque de la corruption morale surtout chez les jeunes.

Cette nouvelle ère se traduira par la perte d'influence de la télévision. Il n'est plus dorénavant le seul joueur sur la scène médiatique et ne domine plus les esprits des

égyptiens. Cependant, elle garde –au moins pour encore quelques années – dans les années 90 – la plus grosse audience parmi les égyptiens.

a) La télévision d'Etat (Maspero) : Le bastion du pouvoir.

La télévision égyptienne, la plus ancienne dans la région, lancée en 1960, ainsi que L'Union de la Radio et de la Télévision égyptienne (ERTU), créée en 1970 assurent aux régimes politiques successifs les assises de leur hégémonie et le monopole de toute parole publique. Parfois directement par la diffusion de messages politiques adressés au peuple, ou la plupart de temps par des moyens indirects via les feuillets, les chansons et les programmes. L'Etat égyptien est parvenu à attirer (plutôt à distraire) le peuple et à le fidéliser autour des traditions et des principes dits nationaux et qui assurent la stabilité et la sécurité de la société.

Deux tactiques ont été utilisées à cet effet. La première c'est de « discréditer les voix discordantes politiquement et soutenues par des régimes anti-arabes » ; la seconde concernant quelques réformes dans le secteur audiovisuel surtout avec l'intégration de quelques journalistes télé connus par leur profil politique autonome »²⁰.

Cette deuxième stratégie est illustrée par le journaliste Hamdy Kandil dans son programme très populaire : « le rédacteur en chef » mais qui, après plusieurs tensions avec le « pouvoir » fut suspendu.....

Dans son dernier épisode, il a critiqué vivement le « silence » officiel arabe contre l'offensive américaine en Irak et a accusé les gouvernements arabes de réprimer leurs peuples et de les interdire d'exprimer leurs « colères ».

²⁰ Dina ELKHAWAGA, « l'espace ; enjeux politiques », Hermes 34 ; 2002 ; P 141

1) Structure de Maspero :

Avec plus de 40 milles employés à Maspero, la télévision égyptienne constitue un vrai arsenal dirigé pour et par l'Etat. Construit en 1960, le géant bâtiment de la télévision égyptienne, nommé Maspero, a fusionné avec la radio nationale sous le nom de l'Union de la Radio et la Télévision Egyptienne (ERTU) en 13 août 1970.

La télévision a connu un début modeste avec une seule chaîne qui a vu le jour le 21 juillet 1960 avec seulement 3 heures de diffusion. Il a fallu attendre un an tard pour assister à la naissance d'une deuxième chaîne en 1961. La troisième chaîne commencera quant à elle sa diffusion en 1962. Les heures de diffusion de ces trois chaînes vont augmenter progressivement pour atteindre 30 heures / jour en 1970.

Cependant en 1970 la troisième chaîne s'arrête et la télévision égyptienne va contenir ses deux chaînes restantes jusqu'en 1981.

Avec le début du règne de Moubarak la troisième chaîne renaît de nouveau. A cela il faut ajouter la création de cinq autres chaînes régionales pour former un réseau audiovisuel qui sert et couvre tous les gouvernorats du pays.

La chaîne 3 donc pour le Caire (1985), la 4^{ème} pour les gouvernorats du canal de Suez (1988) , la 5^{ème} pour l'Alexandrie (1990) , la 6^{ème} pour le Delta (1994), la 7^{ème} pour la Haute- Egypte nord (1994) et la 8^{ème} chaîne pour la Haute- Egypte sud (1996).

Les tâches et les buts confiés à la télévision égyptienne ont été répartis par le décret numéros 100 de l'an 1982 et le décret 419 de l'an 1985. Ces deux décrets détaillent ainsi la structure administrative de l'ERTU et ses différentes filières.

Nous allons traiter dans les lignes suivantes les tâches confiées à la première et la deuxième chaînes comme chaînes généralistes et la troisième chaîne comme un exemple d'une chaîne régionale.

i. Maspero en chiffres²¹ :

- 28 chaînes télévisuelles.
- 58 chaînes radio
- 512 heures de diffusions quotidiennes
- 293 stations de diffusions
- 44 milles employés dont 25 % journalistes
- 2500 employés dans le secteur d'ingénierie audiovisuelle
- 4013 employés dans le secteur sécuritaire. (un agent de sécurité pour 10 employés)
- 166 sous-secrétaires d'Etat
- 1875 directeurs généraux
- 365 cours de formation annuelle. 4000 stagiaires qui en profitent
- Un décalage abyssal entre les salaires des employés, un taux atteignant 250 fois

ii. Structure administrative de Maspero :

La loi 13 de 1979 définit une structure administrative assez compliquée concernant l'ERTU.

L'ERTU est sous la direction du ministre de l'information et de la communication. Ce dernier doit veiller à l'exécution du plan médiatique dessiné par la politique supérieure de l'Etat.

²¹ statistiques en 2012

Le système administratif de l'ERTU s'étale sur trois niveaux principaux :

1. Conseil d'administration :

Composé comme suit :

- Un président, nommé par le président de la république.
- Certains personnages publics connus par leurs participations effectives dans les domaines intellectuels, religieux, culturels, scientifiques, journalistiques, économiques, financières, juridiques, ainsi que les activités liées à la femme, à la jeunesse et à l'enfance.
- Les membres délégués des principaux secteurs de l'Union.
- Le président de l'organisme général de l'information.

Et ayant comme tâches :

- Définir la ligne éditoriale de l'Union ainsi que les principaux plans à exécuter.
- Surveiller et évaluer les différents secteurs de l'Union.
- Etablir les réglementations intérieures de l'Union en ce qui concerne les employés ainsi que les affaires administratives et financières.
- Approuver et surveiller le budget annuel de l'Union.

2. Conseil des membres délégués :

Le conseil des membres délégués se compose de :

- Le président du conseil d'administration.
- Les membres délégués responsables des principaux départements de l'ERTU.
- Certains employés de l'ERTU sont nommés par le conseil d'administration.

Les principales tâches de ce conseil sont :

- L'exécution des décisions prises par le conseil d'administration.
- Coordonner et évaluer les plans et les activités des différents départements de l'ERTU.
- Etudier le rapport financier annuel de l'Union.
- Etudier et évaluer les nouveaux projets d'investissement de l'ERTU et les présenter au conseil d'administration.
- Approuver la répartition budgétaire intérieure des différents départements de l'Union
- La gestion des prêts et des dons accordés par le conseil des ministres.
- Préserver les productions audiovisuelles de l'Union.

3. Assemblée générale :

Elle se compose de :

- Le président du conseil d'administration.
- Les membres du conseil d'administration.
- Le ministre de l'information et de la communication.
- Les ministres de l'économie et du commerce extérieur, de la planification , des affaires sociales, des affaires étrangères, de l'éducation, de la culture, des affaires parlementaires, du transport, de la santé, des finances et de la jeunesse.
- Le sous secrétaire d'Al-Azhar.
- Certains experts dans le domaine médiatique nommés par le premier ministre.

L'assemblée générale veille à promouvoir l'émancipation du secteur médiatique et du respect des normes professionnelles des médias au sein de l'ERTU.

Il faut noter également que l'ERTU est soumise à l'organisation centrale d'audit.

4. Les comités de l'ERTU :

- Les comités permanents :

1. Le comité des politiques éditoriales.
2. Le comité de la musique et chanson.
3. Le comité des programmes culturels.
4. Le comité des arts et lettres.
5. Le comité des programmes éducatifs.
6. Le comité des programmes religieux.
7. Le comité de l'organisation et de l'administration.
8. Le comité du développement.
9. Le comité des programmes de l'enfance et de la femme
10. Le comité de la jeunesse et des sports
11. Le comité de la planification des productions audiovisuelles.
12. Le comité de performance des cadres médiatiques.
13. Le comité des programmes d'art dramatique.
14. Le comité économique.
15. Le comité de la planification des productions de la radio.
16. Le comité technique.
17. Le comité d'études de faisabilité de la cité de production médiatique (comité supprimé après l'inauguration de la cité en 1992).

- Les autres comités :

1. Le comité central des projets.
2. Le comité central des achats.

3. L'assemblée générale de la société de : « Voix du Caire pour la radio et la vidéo (Sout Al-qahira) »²²
4. Conseil d'administration du magazine de la radio et la télévision.²³

5. Les différents départements de l'ERTU :

- Département de la présidence de l'Union.
- Département du conseil d'administration.
- Département de la radio.
- Département de la télévision.
- Département d'ingénierie de la radiodiffusion.
- Département de la production.
- Département des affaires financières.
- Département de la sécurité.
- Département des chaînes satellitaires.
- Département du JT (journal télévisé).
- La société « Sout Al-qahira ».
- Département des chaînes spécialisées sur le Nil.

²² crée comme société privée en 1964 avant de se fusionner par décret ministérielle en 1977 à l'ERTU. La Sono Cairo est une société de production audiovisuelle et de vidéo dotée de 5 studios.

²³ Magazine hebdomadaire, créé en 1935 et géré par l'ERTU sous la direction du ministère de communication

2) Rôles de la télévision officielle selon les décrets :

- La production et la diffusion des programmes qui parlent de thèmes généraux, politiques, dramatiques, les divertissements et les musiques qui visent à informer et éduquer les citoyens selon les normes et les principes de la société.
- La collection d'informations sous différents aspects, sa diffusion ainsi que la diffusion des études qui intéressent l'opinion publique.
- La couverture médiatique des actualités nationales et internationales en utilisant les moyens les plus développés.
- Evaluer régulièrement les différents programmes pour s'assurer de leurs qualités.
- Fournir aux différents départements de l'Union les références scientifiques et artistiques les plus récentes dans tous les domaines.
- La révision de tous les textes et les programmes avant leurs diffusions pour s'assurer de leur conformité avec la politique générale, la ligne éditoriale et la déontologie journalistique.

i. La chaîne 1 :

Créée en 1960 ; la chaîne 1 est considérée comme la chaîne principale, la vitrine du pays. C'est une chaîne grand public, généraliste. Elle ne propose que des émissions égyptiennes et en langue arabe.

Elle bénéficie du taux d'audience le plus élevé et elle couvre tout le territoire égyptien.

Il a été confié à la chaîne 1 les tâches suivantes :

- En tant que chaîne principale, la chaîne 1 doit diffuser des sujets d'ordre public capable de toucher la grande audience.

- Informer les téléspectateurs des événements nationaux et internationaux tout en utilisant les moyens les plus développés.
- La production des différents arts qu'ils soient dramatiques, historiques, patriotiques ou musicales.
- La chaîne 1 a pour mission également de viser en premier lieu la classe ouvrière en leur informant sur les projets nationaux et leur rôle majeur dans le développement de leur pays.
- Se focaliser sur les campagnes, leurs rôles dans la société, le développement rural économique et culturel.
- Les programmes éducatifs et la lutte contre l'analphabétisme doivent également occuper une place importante dans la grille des programmes de la chaîne.
- Et enfin les programmes sportifs et religieux doivent avoir une place de choix.

ii. Chaîne 2 :

La chaîne 2 est moins généraliste que la première, et elle a la particularité de proposer des programmes importés. La proportion des émissions étrangères, essentiellement américaines, représentent une part importante du volume total de ses programmes.

Contrairement à la chaîne 1, la chaîne 2 se focalise en premier lieu sur les programmes de langues étrangères et conformément aux deux décrets cités plus haut, la chaîne 2 doit s'intéresser à ce qui suit :

- La diffusion des événements internationaux en langues anglaise et française.
- Diffuser des programmes étrangers sans se heurter aux mœurs du peuple égyptien.
- La production de programmes éducatifs et d'enseignement
- Diffuser les programmes sportifs
- Promouvoir le domaine sportif tout en incitant les téléspectateurs à pratiquer le sport.
- La diffusion des programmes religieux

- La chaîne 2 doit, entre autre, s'intéresser à la production de programmes pour enfants qui leur aident à assimiler les valeurs de leur société et les aident également à forger leurs propres personnalités.
- La femme doit également bénéficier de programmes spéciaux pour elle comme avec la cuisine, la mode etc....
- La promotion du tourisme constitue lui aussi un des domaines principaux qui doivent occuper une place de choix sur la chaîne 2
- Les programmes sur la santé sont également mises en valeur.

iii. Chaîne 3 sert d'exemple aux chaînes régionales :

La stratégie de régionalisation commence en 1985 avec la création de la chaîne 3 qui couvre la zone du grand Caire.

Les chaînes régionales ont pour vocation de traiter des questions moins généralistes, qui touchent directement le public visé. Ainsi sont régulièrement diffusés des émissions locales, des interviews de personnalités locales, des micros-trottoirs, ainsi que diverses émissions qui donnent des conseils pratiques aux agriculteurs et informent la population sur des questions liées à l'hygiène, à la santé etc....

Parce que la chaîne 3 est destinée aux habitants du Grand Caire, le canal bénéficie d'une audience de plus de 20 millions d'habitants.

Cette chaîne, comme toute chaîne régionale, s'intéresse aux domaines qui touchent directement la vie quotidienne des habitants de chaque région.

De fait, la chaîne 3 s'intéresse:

- Aux questions d'environnement, du trafic etc.
- Aux questions liées aux services et aux problèmes dont les habitants du Caire se heurtent quotidiennement
- A promouvoir le tourisme en mettant en évidence les lieux touristiques à visiter dans et aux alentours du Caire.

- A mettre en évidence les activités quotidiennes qui ont eu lieu au Caire comme les visites, les conférences etc....
- A informer les citoyens sur les évènements locaux dans leur région.
- A diffuser des programmes culturels comme les spectacles folkloriques de chaque région.

Les chaînes régionales égyptiennes et leurs zones de diffusion

Chaîne	Date de création	Zone de diffusion
3	Octobre 1985	Grand Caire²⁴
4	Octobre 1988	Villes du Canal de Suez²⁵
5	Décembre 1990	Alexandrie et Beheira
6	Mai 1993	Delta²⁶
7	Juillet 1993	Moyenne Egypte²⁷
8	Mai 1995	Haute Egypte²⁸

²⁴ Le Caire, Gizeh et Qalyubiya

²⁵ Suez, Port-Said et Ismailia

²⁶ Gharbeya, Menufeya, Dakahleya, Kafr El-Cheik et Damiette

²⁷ Beni Souef, Fayoum, Minya et Assiout

²⁸ Souhag, Luxor, Qina et Assouan

iv. Relevés de diffusion des œuvres et leurs répartition par genre :

En 1973, la durée totale de diffusion était de 5882 heures, soit en moyenne 16 heure/jour pour les deux chaînes principales (seules ces chaînes existaient à l'époque) Cette durée totale a été portée à 6603 (six milles six cent trois) heures en 1979 soit 18 heure / jour.

En 1990, après la création des chaînes régionales 3 et 4, le nombre d'heures diffusées a atteint 14112 (quatorze milles cent douze) soit une moyenne de 38 heure / jour

Et au début des années 2000, la durée totale de diffusion a franchi le seuil des 53764 (cinquante trois milles sept cent soixante quatre) heures soit une moyenne de 147 heure / jour pour les huit chaînes existantes (les deux chaînes principales et les six autres chaînes régionales).

Répartition des heures de diffusion par chaine en 2000

Chaine	Heures de diffusion annuelle	%	Heures de diffusion /jour
1	8402	15,63	22,5
2	8242	15,34	22,3
3	6937	12,91	18,5
4	6049	11,25	16,3
5	6493	12,09	17,4
6	6075	11,30	16,3
7	5921	11,02	16,1
8	5624	10,64	15,2
Total	53746	100	146,5

Pour ce qui concerne la répartition de diffusion par genre, on peut constater comme la montre le tableau ci après, que presque la moitié des œuvres diffusés sont du divertissement. Vient en seconde place les débats télévisés tandis que les programmes informatiques viennent en dernière place.

Répartition des heures de diffusion par genre en 2000 :

Genre	%
Divertissement	42,12
Débats	14, 43
Développement et service	9,68
Culturel	8,58
Pour les enfants	6,42
Religieux	5,81
Régional	4,95
Education	2,46
Publicités	2,02
Nile international (programme en langues étrangères)	1,93
Journaux télévisées	1,60

3) Financement :

Le financement de la télévision égyptienne a connu plusieurs étapes. Au début, la télévision, faisant partie de l'association étatique de la radio, avait comme source de financement les prix de ses produits vendus, outre les aides de l'Etat.

En 1961, un décret du président de la république autorise la diffusion des publicités à la télévision qui deviennent donc l'une des principales sources de financement de la télévision.

En 1966, un nouveau décret présidentiel vient pour organiser davantage le financement de la télévision ou plutôt de l'ERTU. Ainsi, l'ERTU dispose d'un budget indépendant provenant de redevance sur les dispositifs de réception, des productions vendues ainsi que l'aide étatique.

Plusieurs autres lois entre 1966 et 1979 viendront ensuite modifier ou reformuler ces sources de financement. La dernière loi, le numéro 13 date de l'année 1979. Cette dernière ajoutait aux sources de financement déjà existantes, les dons et les prêts. Elle promulgue en outre que les excédents des revenus de chaque année financière sont transférés au prochain exercice financier.

Les trois principales ressources de financement de l'ERTU sont comme suit :

i. Les redevances sur les dispositifs de réception :

La loi 266 de 1955 stipule qu'une taxe est imposée sur l'achat d'un dispositif de réception audiovisuelle. Une deuxième loi en 1960 impose une redevance annuelle sur les dispositifs de réception audiovisuelle.

Une nouvelle loi datant de 1973 vient pour annuler ces redevances pour les remplacer par une taxe sur la consommation mensuelle de l'électricité.

ii. Les publicités :

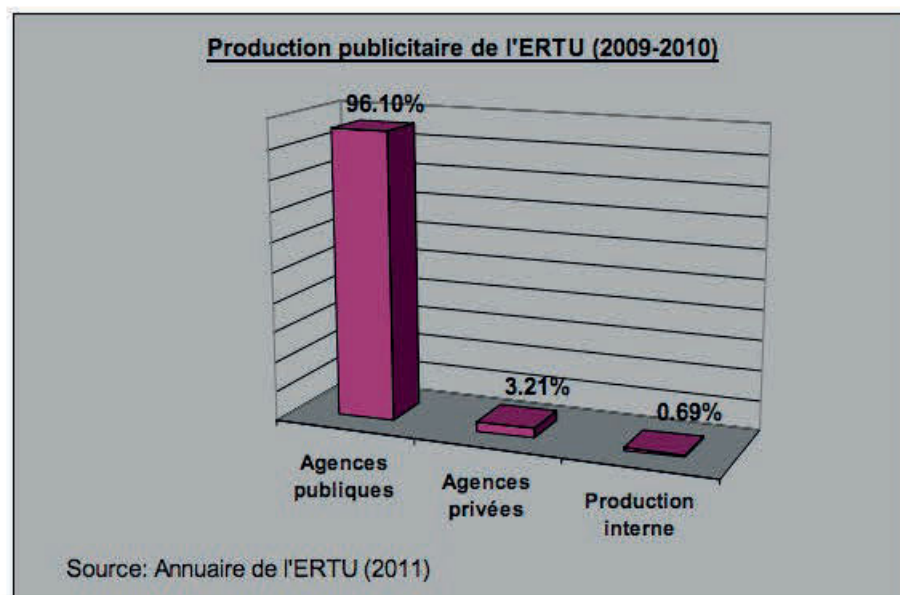
Les premières publicités apparaissent en août 1960, juste une semaine après le début de la diffusion télévisuelle. Un décret présidentiel en mars 1960 permet la diffusion des publicités selon des normes imposées par l'ERTU.

Au début, et selon le décret présidentiel, les prix d'une minute publicitaire est chiffré entre 10 et 60 LE.

En 2000, les revenus publicitaires des chaînes de la télévision égyptienne ont atteint environ 630 millions de LE pour un total de 975 heures, 30 minutes et 40 secondes.²⁹

Dans les années 2000, le marché de la publicité télévisuelle est de plus en plus dominé par le secteur privé. Cependant, les trois agences de publicité et de relation publiques officielles de l'Etat (Ahram, Akhbar et Gumhuriyya) contrôlent toujours au moins 50% du marché de la publicité.

Le rapport 2010 de l'ERTU indique que les revenus publicitaires pour l'année (2008-2009) constituent 33.6 % du total des revenus de l'ERTU soit 1 milliard 129 millions et 215699 EGP (142.7 millions €)



²⁹ l'ERTU ; livre annuel de 1999/2000

iii. La commercialisation des programmes et autres productions :

L'un des principales sources de revenus de l'ERTU est le *marketing* ; c'est à dire la commercialisation de tous ses produits audiovisuels auprès des pays arabes et étrangers

En 2000, la télévision égyptienne a commercialisé ses programmes dans plus de 24 chaînes arabes et 12 chaînes étrangères pour des revenus s'élevant à 115 millions de LE. Le nombre d'heures vendues dépasse les 178209 heures.

En 2010, l'ERTU a réussi à commercialiser 49 milles heures de productions avec un revenu de 73.4 millions de LE soit 9.5 millions €.

Pourtant, le marketing local reste considéré comme le plus grand marché pour les productions de l'ERTU avec plus de 45% du chiffre d'affaire réalisés localement contre 44 .6% pour le marché arabe et juste 8.5 % pour le marché étranger.

Autre que ces trois principales ressources de financement, il y a aussi, les dons et les prêts accordés par le conseil des ministres.

b) La télévision égyptienne et ses « ennemis » :

La télévision égyptienne a été toujours, et surtout à l'époque de Moubarak, une arme essentielle entre les mains du gouvernement, contre ses ennemis qu'importe l'identité de son ennemi, (islamistes, Israël ou parfois même des mouvements militants anti-israéliens...)

1) Les islamistes :

i. Les groupes islamistes

Conscient de l'impact de la télévision, le gouvernement a commencé sa guerre contre l'islamisme (les groupes islamistes) en plusieurs étapes : la première était la production des séries télévisées, capable de fédérer un très grand d'égyptiens.

A cet effet plusieurs séries télévisées ont essayé de sculpter une image de « l'égyptien modéré », croyant mais pas pratiquant (il était donc impossible de voir à l'écran un jeune homme qui fait la prière ou qui entre dans une mosquée) et qui refuse la violence, la corruption..

Aux yeux du peuple, cette image de l'égyptien « modéré » que les autorités veulent transmettre est loin de la réalité. Puisque des études sociales approfondies effectuées sur la société égyptienne ont permis de démontrer que les égyptiens sont les plus pratiquants dans la région arabe.

C'est en juillet 1993 que le ministère de l'Information fait connaître à travers la presse son intention de mener explicitement une politique antiterroriste à la télévision à travers les programmes déjà existants autre que la promotion de nouvelles émissions.³⁰

Deux longs métrages, une série de courts métrages, cinq dessins animés, de nombreux clips et de nombreuses pièces de théâtre destinées à la télévision sont donc prévus à cette effet pour répondre cette ambitieuse stratégie télévisuelle dont le double enjeu consiste d'une part à mobiliser l'opinion publique dans le rejet de tout ce qui touche de près ou de loin au terrorisme et, d'autre part, de renforcer une unité nationale solide et reconstruire un lien social fortement ébranlé par les exactions des « terroristes » qui a failli précipiter certaines régions au bord de la guerre civile.

En 1994, le gouvernement affiche ses intentions plus de manière plus explicite avec la diffusion de la série controversée de « *la famille* ». Une série qui est resté dans les tiroirs pendants 4 ans selon le scénariste Wahid Hamid et ne voit la lumière qu'en 1994 dans le cadre du programme annoncé par le Ministre de L'information pour lutter contre le terrorisme.

Dans cette série, le discours est direct, en refaisant le portrait (une vraie image selon le gouvernement et une image déformé selon les islamistes) des groupes islamistes. La série montre une image stricte des groupes islamistes qui interdisent toute forme de joie dans la vie et qui essayent d'imposer leurs propres règles par la force sur la société.

Cette série a lancé un débat au sein de la société égyptienne sur la vraie image des islamistes en Egypte, mais aussi sur l'Islam modéré. L'institution religieuse d'Al Azhar a été invité plusieurs fois pour critiquer l'utilisation « déformé » ou approuver l'utilisation correcte des paroles « Hadith » du prophète.

³⁰ Nicole KHOURI, « la politique ontiterroriste de l'Etat égyptien en 1994 », *Revue Tiers Monde*, n° 146, avril – juin 1996

Pour leurs parts, les courants de tendance islamiste ont vivement critiqué ce feuilleton qui, selon eux, impute des pensée et des fatwas erronées aux Gama'at (groupuscules islamistes) , il *s'acharne contre les principes de la charia (loi islamique) qui doivent réguler tout les domaines de la vie humaines (...) ce feuilleton est un ramassis de préjugés à l'égard des gama'at islamiya qui y sont présentées sur le mode de l'isolement et de la rupture* »³¹

³¹ Article de journal de tendance El-Nour, publié le 23 mars 1994.

ii. Les repentis :

Parallèlement avec cette campagne médiatique, le gouvernement et plus précisément le ministère de l'Intérieur travaillent sur un autre champ. Celui de montrer des « vraies extrémistes islamistes », non pas de la manière dont ils sont représentés par les scénaristes mais tels qu'ils le sont « en réalité ». C'est à travers cette stratégie que l'idée des « repentis » est née.

Il s'agit de donner la parole à des anciens membres de « Gama'ât islameya ». La campagne est lancée par un appel du 21 mars 1994 du Cheikh Hassan El-Hillawi, ancien dirigeant islamiste de l'organisation du Jihad. Ce dernier s'adresse de sa cellule en prison aux groupes radicaux armés en les incitant à se repentir et les enjoint à renoncer aux actes de violence qui déforment l'image de l'Islam.

C'est avec cet appel que le feu vert est donné à la presse pour « aller chercher » les repentis et leurs histoires font donc couler beaucoup d'encre dans la presse officielle et d'opposition.

Les émissions avec pour invité des anciens membres de Gama'at islamiste, autrement dit « repentis » font donc des records d'audience. Ces repentis présumés prennent la parole pendant des heures à l'antenne pour raconter des histoires incroyables sur l'organisation des groupes islamistes, l'Emir (le chef) du groupe et ses comportements « diaboliques » et ses ordres qu'ils faut exécuter sur le champ.....

Le terrain de la sensibilisation a donc bien été préparé par le gouvernement. Des films, des séries, des articles dans les journaux et enfin des programmes télévisés.

« Les émissions sur les repentis, et en particulier la première seront diffusées de nombreuses fois sur le petit écran. Le ministre de l'Information égyptien lui confèrera une visibilité maximale : Diffusion par le satellite égyptien pour tous les pays arabes avec traduction en langue anglaise pour atteindre les téléspectateurs occidentaux (...). Toutes les confessions se déroulent selon le même plan : Evocation de

traits d'histoire personnelle, l'entrée dans la Gamâ'a, les idées extrémistes et les actes qui en découlent, la dénonciation des autres groupes, les réseaux, les personnalités extrémistes ou modérées qui ont offert une aide, le récit des voyages à l'étranger (pays du Golf ou camp d'entraînement en Afghanistan ou au Soudan), le repentir et le retour à la tolérance, l'appel à l'aide des oulémas, les remerciements adressés au gouvernement qui a permis leur réinsertion. »³²

³² La politique antiterroriste de l'Etat égyptien à la télévision en 1994, Nicole Khouri, P273

iii. Les Frères Musulmans :

Le « conflit » entre le pouvoir politique en Egypte et la confrérie des Frères musulmans ne se limite pas au règne de Moubarak. Les racines de l'antagonisme remontent à la création même de cette confrérie en 1928. C'est sous le règne de Gamal Abdel Nasser que ce conflit atteint son paroxysme, non seulement sur le terrain mais à travers les médias étatiques.

Depuis le décret de 1951, puis de 1954 qui interdisent toutes activités de la confrérie, la guerre médiatique contre les frères musulmans connaît une période de « trêve » relative.

La confrérie des frères musulmans est considérée comme une confrérie interdite. Les médias étatiques ne désignent « les frères musulmans » que par « la groupe interdite » sans citer explicitement leurs noms.

Même après la victoire inattendue de la confrérie aux législatives de 2005 qui leur a rapporté 88 sièges au parlement. Les médias les désigneront par le groupe de 88 sièges sans pour autant citer le nom de la « confrérie »

En ce qui concerne l'apparition à la télévision étatique, depuis le début cet accès est complètement interdit aux membres des Frères Musulmans.

1. Feuilleton « la confrérie » :

En 2010, deux mois seulement avant les élections législatives (largement remportées par le parti au pouvoir), Wahid Hamed, le scénariste proche du pouvoir et connu pour ses positions hostiles au islamistes puisqu'il a déjà fait plusieurs films sur le « terrorisme », a essayé de retracer l'histoire de la confrérie des frères musulmans dans une série appelée la confrérie et diffusé au mois du Ramadan (la période de prime time où les séries télévisés sont les plus suivis et les recettes publicitaires sont multipliés).

La série en 33 épisodes dépeint notamment le fondateur du mouvement, Hassan Al-Banna, comme un extrémiste voulant imposer la religion par la violence.

Provoquant une vive polémique, la série a été qualifiée de tissu de mensonges par les frères musulmans mais fidèle à la réalité selon son scénariste. Cependant, il sera difficile de nier la coïncidence entre le temps de diffusion de cette série et les élections législatives.

De plus, ce feuilleton d'aspect politique était diffusé au mois du Ramadan, connu par la forte audience, et c'est pratiquement la seule fois où est diffusé un feuilleton qui se base sur un sujet politique, dans cette période où sont traditionnellement programmées des dizaines de comédies .

En effet, les frères musulmans, qui ont réussi à créer la surprise en remportant 88 sièges au parlement lors des élections législatives de 2005, devaient largement amplifier ses résultats se présenter dans aux élections de 2010 selon des prévisions. Mais pour le pouvoir la victoire inattendue de cette confrérie qualifiée d'interdite en 2005 ne devait pas se répéter en 2010 selon le parti au pouvoir.

Pour les islamistes, le feuilleton multiplie les "allégations infondées" pour saper la réputation des Frères musulmans avant les élections prévues deux mois après la diffusion de cette série télévisée.

Le feuilleton retrace le parcours de la confrérie en attribuant aux dirigeants des Frères des intentions violentes.

« Le choix du moment est évident pour tout le monde, c'est lié aux élections, ils ont peur que ce qui s'est passé aux législatives de 2005 ne se répète », selon Hussein Ibrahim, un député des Frères Musulmans.

Pour sa part, Seif Al-Islam Al-Banna, fils du fondateur du Confrérie, estime que *« ce feuilleton provoque la colère des partisans des Frères Musulmans à travers le monde »*.

2. L'affaire de « milices des frères musulmans » en 2006:

Quelques années avant ce feuilleton, en 2006 précisément, les médias égyptiens étaient au rendez-vous pour une énième nouvelle série d « attaques » contre la confrérie.

La cause : un défilé des étudiants des frères musulmans, cagoulés et vêtus d'uniformes de combat au sein de l'université d'Al-Azhar au Caire. Perçu comme un affront aux autorités, la démonstration de force a suscité une vive polémique et les médias étatiques ont qualifiés ces étudiants de « milices des frères musulmans ».

En effet, le défilé était en réalité une manifestation pour protester contre l'annulation des élections au sein de l'université d'Al-Azhar, et les étudiants portaient des T-shirts noirs avec des visages cagoulés.

Mais à la télé, c'était différent, comme illustré par le reportage fait par le talkshow de Amr Adib « Le Caire aujourd'hui » sur la chaîne d'Orbit.

L'animateur a insisté à montrer l'aspect militaire du défilé des étudiants des Frères Musulmans, en les qualifiant de milices et en sensibilisant les services de sécurité qu'il s'agit de « milices bien organisés ».

Les jours qui suivent, les autres talkshows ont repris unanimement ce sujet. Même le talkshow « c'est ta maison », sur la chaîne 2 a consacré plusieurs épisodes sur cette affaire, comme s'il s'agissait du bon timing pour attaquer les frères musulmans qui venaient tout juste de remporter 88 sièges au parlement un an avant cette affaire.

La mobilisation médiatique de cette affaire, a été critiquée par plusieurs journalistes et hommes politiques égyptiens. A l'instar de Fahmy Hweidy, qui a qualifié cette couverture « *d'amplification médiatique visant à semer la panique dans la société.* »

Hwiedy a vivement critiqué la situation dans son article publié au journal « Al-sharq Al-Awsat » le 20 décembre 2006. Selon lui les médias étatiques ont exagérer en essayant de montrer que le pays n'était pas à l'abri d'une guerre civile à cause de ce « *stupide défilé organisé par une dizaine d'étudiants âgés entre 17 et 20 ans* ».

2) Israël et « parfois Hamas »:

Israël ; « l'ennemi » juré historique de l'Égypte est devenu un simple pays « voisin » après la signature de l'accord de paix nommé « Traité Camp David » en 1979.

Moubarak, arrivé au pouvoir juste 2 ans après l'accord de paix, a essayé, tout au long de son règne d'alterner sur le plan médiatique, entre une politique « soft offensive » et une « normalisation dissimulée ».

Lors de la deuxième Intifada qui a été déclenchée le 28 septembre 2000, et surtout pendant les premiers jours du conflit, on a pu assister à une couverture médiatique intensive qui jouait sur les émotions du peuple, en diffusant de temps en temps tout au long de la journée, des chansons appelant à libérer la mosquée Al-Aqsa (3^{ème} lieux saint de l'Islam) et en rediffusant sans cesse la scène du meurtre de l'enfant palestinien « Ahmed Al-Dorra » assassiné de sang froid dans les bras de son père impuissant par une armée israélienne intraitable.

Comme au cinéma, quelques séries n'hésitaient pas à rappeler « l'héroïsme » des espions égyptiens en Israël tel que « Raafat El-Hagane » produit en 3 séries en 1987, 1990 et 1991 et « Gomaa El-Chawal » en 1981. Pendant que d'autres séries montraient les « traîtres » qui ont coopérés avec l'ennemi pendant les années de guerre entre les deux pays comme « la chute à Beir Sabaa » en 1994. Les opérations militaires ont été glorifiées dans plus de quatre séries tels que « les années de colère » en 1996.

En totalité, on dénombre approximativement plus de 16 séries qui ont été produites entre 1981 et 2010 et qui avaient comme thème principal la guerre de 1973 et l'héroïsme des forces armées égyptiennes.

Cependant et en contradiction avec la position historique de l’Egypte qui soutenait la cause palestinienne, la couverture médiatique de la guerre de Gaza en 2009, a été jugé comme un tournant.

En effet, les médias égyptiens ont culpabilisé la résistance palestinienne à cause des différends politiques qui ont marqué la relation entre le régime de Moubarak et le mouvement de la résistance palestinienne Hamas.

Le professeur, Safwat El-Alem, professeur des relations publiques à l’université du Caire a estimé que « la politique extérieure de l’Egypte lors de cette guerre découlait des les tensions entre l’Egypte et le Hamas ce qui avait des effets néfastes sur la partialité de la couverture médiatique de la guerre ».

Les médias égyptiens ont lancé une guerre médiatique contre Hamas, surtout après la mort d’un soldat égyptien aux frontières de Gaza le 28 décembre 2008. Les autorités égyptiennes ont accusé le mouvement islamique Hamas de le tuer ce qui était complètement nié par le mouvement.

La mort du soldat égyptien, nommé Yasser Ferij, a été le prétexte déclaré du régime égyptien pour culpabiliser Hamas, et tous les talkshows n’ont cessé de jouer sur les émotions en montrant le petit fils et la famille du défunt militaire qui racontaient son héroïsme pour défendre le pays.

Les médias sont allés encore plus loin, en appelant l’armée israélienne à viser les leaders du Hamas, en qualifiant ces derniers de « lâches » qui se cachent pour ne pas mourir.

Abdel-Kader Hussein, l’intellectuel palestinien, estime que « ces mêmes chaînes étatiques ont préférés rester aveugles vis à vis la mort de 2 autres soldats égyptiens le 5 janvier 2006 par des tirs directs de l’armée israélienne » (à l’époque l’Egypte avait une autre politique envers Israël, comme nous l’avons vu plus haut).

L’hypothèse de l’écrivain sert à montrer que les médias égyptiens sont gérés par le service d’assistance morale des forces armées, et qu’un même crime peut être traité différemment selon les directives des autorités.

3) Al-jazeera ou le Qatar :

Les relations égypto-qataris ont connu des périodes de tensions depuis la création de la chaîne d'information qatarie Al-jazeera en 1996.

En fait, dès le départ, la ligne éditoriale d'Al-jazeera basée sur une grande marge de liberté en traitant des questions politiques internationales et arabes était inédite sur la scène médiatique arabe. Cette scène n'a connu jusqu'alors que des chaînes étatiques qui suivent la politique dessinée par leurs pays.

Le traitement médiatique d'Aljazeera basée sur la critique des politiques des pays arabes, dont l'Égypte, n'était pas donc la bienvenue.

La tension n'a cessé d'augmenter entre le gouvernement égyptien et le Qatar à cause d'Al-jazeera super puissant dans le domaine médiatique et qui va connaître une popularité galopante dans les années 90 et 2000 ainsi que les téléspectateurs égyptiens.

En effet, en raison de la censure pratiquée par la télévision étatique égyptienne, certains acteurs dont le contenu de leurs messages n'était pas conforme aux principes et règles préétablies n'avaient pas le droit d'accès à Maspero. Ces personnalités ont trouvé en Al-Jazeera leur refuge.

Les égyptiens pouvaient donc voir sur la chaîne qatarie des personnalités interdites d'antenne, s'exprimer sur leur propre pays.

On pouvait voir toute sorte de personnalités honnis par les médias égyptiens à commencer par le magnat et homme d'affaire Naguib Sawirés qui a pu critiquer ouvertement le ministre de l'information égyptien sur le plateau d'Al-Jazeera, en passant par Salah Issa le journaliste nassérien qui a produit un documentaire sur les Frères Musulmans qui n'a pas pu être diffusé en Égypte à cause de la censure, ou

encore l'invitation sur le plateau d'un terroriste présumé (Adel Abdel-Meguid) qui a eu la chance de s'exprimer librement sur la chaîne « ennemi » de son pays. Et bien sûr, les figures islamistes des Frères Musulmans ou autres ont toujours été toujours les bienvenus.

En 2003, lors de la guerre contre l'Irak, la télévision égyptienne a préféré retransmettre les images de CNN, qui étaient elles mêmes des images exclusives d'Al-jazeera. La CNN retransmettait pourtant ces images avec le logo de la chaîne qatarie. Peut être parce que les responsables du ministère de l'information en Egypte pensaient que la retransmission à travers CNN est acceptable mais celle d'Al-jazeera pourrait être mal traduite, et pourrait être traduit comme une sorte de supériorité de la chaîne qatarie.

La télévision égyptienne a en plus, flouter le logo d'Al-jazeera. Ce qui était considéré comme manque de professionnalisme de la part de la télévision la plus ancienne dans le monde arabe.

La guerre de Gaza en 2009, a fait monter la tension entre les deux pays, à cause de la position qatarie qui soutenait le mouvement islamique Hamas et l'appel à un sommet arabe d'urgence ce qui était refusé par l'Egypte (qui abrite le siège de la Ligue Arabe).

Pour sa part, l'Egypte a appelé à un sommet pour la paix à Sharm El-Seikh ; un sommet critiqué vivement par le Qatar et son bras médiatique, la puissante chaîne d'Aljazeera.

Les médias égyptiens ont riposté en attaquant le petit royaume richement doté, en le qualifiant de « pays sans histoire » et qui « veut jouer un rôle dont il n'en est pas capable ».

Et la guerre froide entre les deux parties a continué jusqu'à la chute de Moubarak le 11 février 2011.

En effet, Al-Jazeera a pris position dès le premier jour du soulèvement populaire contre Moubarak en 25 janvier 2011 et a consacré ses émissions pour retransmettre en directe tout ce qui se passait à la place Tahrir, en encourageant les révolutionnaires à continuer leur chemin vers la « liberté ».

c) La télévision d'Etat en temps de crise :

1) Le match d'Algérie en 2009, l'invention de crise :

Une crise entre l'Algérie et l'Egypte est née en Novembre 2009. Elle s'est traduite par de la tension et une guerre médiatique qui a été déclenchées entre ces deux pays pourtant « frères » à la base, suite au match de football des éliminatoires zone Afrique décisif pour la qualification pour le mondial 2010.

Tout d'abord, nous allons retracer les faits avec notamment trois matchs qui ont opposé ces deux équipes nationales pendant les qualifications pour la Coupe du monde qui devait avoir lieu pour la première fois de l'histoire sur le continent africain. Les éliminatoires commence par la phase aller avec lors de la deuxième journée, un premier match (aller) entre les deux équipes en Algérie, remporté par les locaux surnommés les « Fennecs d'Algérie » sur le score de 3 buts à 1. Une défaite qualifiée d'humiliante par la presse égyptienne qui commence à mobiliser les esprits pour le match de retour au Caire prévus plusieurs mois plus tard. Mais la presse égyptienne est déjà consciente que la qualification se jouera lors du dernier match de la phase retour entre...les deux équipes. Ce dernier match explosif est remporté de justesse par « les Pharaons » qui s'impose par deux buts à zéro. Les deux équipes sont parfaitement égalité au classement, et c'est rare ! Le règlement de la Confédération Africaine de Football prévoit un match de barrage trois jours après sur un terrain neutre. La qualification pour le Mondial se jouera sur un seul match, et ce sera au Soudan. Ce sera le 3^{ème} match entre les 2 équipes en peu de temps.

Jusqu'à là l'affaire, même si les presses des deux pays s'enflamment et rentrent dans une guerre médiatique, ne dépasse pas les frontières de la ferveur que peut engendre le Football.

Certes les deux gouvernements ont essayé, pas seulement lors de ces deux derniers matchs mais dans tous les matchs qui les précèdent, de distraire leurs peuples par le

sport. Le seul moyen d'unifier le peuple et de lui faire ressentir le sentiment de patriotisme dans des pays où les maux sont légions. Mais l'histoire se limite toujours par l'évènement sportif sans le dépasser pour éteindre le niveau politique.

C'est lors du troisième match, qui se déroulait à Khartoum, capitale du Soudan, que les choses ont dégénéré menant à une vraie crise politique entre les deux pays.

Si on peut imputer cette guerre médiatique fondée sur une volonté de mobiliser le peuple pour soutenir son équipe nationale et menée par l'éternelle course de l'audimat, le fait de dépasser ce seuil au niveau politique reste difficile à expliquer et non justifiable.

Côté égyptien, une affaire importante s'est déroulée. Les deux fils du président voyageaient au Soudan pour supporter leur équipe nationale dans cette « bataille ». Et c'est leurs déclarations après le match, qui s'est soldé sur la victoire de l'Algérie sur la plus petite des marges, et de fait sur la qualification des Fennecs au mondial, qui ont déclenché la plus grande crise politique entre les deux pays.

Une guerre médiatique a été donc déclarée dans tous les médias écrits et audiovisuels en Egypte. Les célébrités ont même pris part au pugilat. Des acteurs et actrices, des intellectuels ainsi que les hommes des médias. (La même stratégie qui a été adaptée lors de la révolution de 2011) ont été tous mobilisé autour d'un seul but : démoraliser l'Algérie.

Cette offensive, menée premièrement par Alaa Moubarak, le fils aîné du président égyptien, habituellement discret dans les médias, mais qui dans cet affaire a joué le rôle principal en participant à plusieurs talk-show à forte audience, tel que Al-Qahira Alyoum d'Amr Adib et Elbeit-Beitak diffusé sur la chaîne satellitaire égyptienne.

Dans un appel téléphonique de plus de 40 minutes avec Elbeit Beitak, le fils aîné du président a vivement attaqué l'Algérie, son peuple et son président. Qualifiant les supporteurs algériens de mercenaires et de terroristes, il ajoute qu'« il y a quelque chose d'étrange en Algérie. Une mélange de méchanceté et de rancune contre l'Egypte ». Ces déclarations accusant l'Algérie de planifier d'humilier le peuple

égyptien a été considéré comme un feu vert pour attaquer ce pays désormais « ennemi ».

Le samedi 21 novembre 2009, c'est le président Moubarak en personne qui est monté au créneau. Dans un discours au parlement, transmis au direct à la télévision de l'Etat. Il fustige l'Algérie sans la nommer en la mettant en garde parce que « l'Egypte ne tolèrera pas ceux qui blessent la dignité de ses fils ».

Dans tous les médias, une lutte acharnée est menée contre l'Algérie. La jeune comédienne Zena a même qualifié l'Algérie d'un « petit pays sans histoire » ! Les injures contre l'Algérie fusaient de tous les côtés, les moqueries contre le peuple algérien et ses martyrs. D'autres comédiens ont appelé à rompre les relations diplomatiques avec ce pays et de renvoyer son ambassadeur. Certaines de ces stars, comme Mohamed Fouad, ont appelé, en direct, à tuer les Algériens d'Egypte, en représailles de l'humiliation de Khartoum. La forme ou le contenu des propos n'importaient plus. Le rappel, par le réalisateur égyptien Khaled Youssef des «relations historiques» entre l'Algérie et l'Egypte, a été accueilli avec dérision par deux animateurs de télévision survoltés, et les techniciens de l'émission lui ont même raccroché au nez.

Cette affaire a été considérée comme un terrain fertile pour la concurrence entre les talk-shows.

Amr Adib a pris l'initiative en donnant la parole à des supporters égyptiens qui disent avoir été agressés au Soudan par les supporters algériens le 18 novembre 2009 tard le soir. Adib provoque davantage encore l'hystérie en criant « où sont les autorités égyptiens, nos supporters vont se faire tuer ». Des stars interviennent également pour contribuer à l'escalade. Le ministre de l'information intervient enfin en appelant Adib et il déclare avec un ton fâché « Si les autorités soudanaises sont incapables d'assurer la sécurité du public égyptien, l'Egypte enverra des troupes ».

Le lendemain, la guerre médiatique a été déclarée. Des émissions spéciales ont été lancées sur toutes les chaînes.

Sur Dream, Mona Elchazly invitait le journaliste Wael Elibrashy qui est allé encore plus loin en assurant qu'« il y avait un plan politico-militaire mis au point avec l'accord des hauts responsables algériens »

Alqahira Alyoum a continué sa mobilisation en consacrant une émission spéciale au fils aîné du président Alaa Moubarak

Juste une petite remarque, les célébrité qui ont attaqué l'Algérie (comme Zena et Fouad) sont les même qui se sont positionnés contre la révolution de 2011 sur les chaînes égyptiennes. Et ceux qui ont été raisonnables dans cette affaire, comme Khaled Youssef étaient présents à la place Tahrir lors du premier jour de la révolution.

Difficile de croire qu'un match de football peut générer autant de haine entre deux peuples qui brandissent toujours les slogans d'unité et de fraternité des peuples arabes.

Pour certains observateurs cette histoire n'a rien à voir avec le football. C'est de la pure politique.

Depuis plusieurs années, dites les années d'or du football égyptien, ce sport archi populaire en Egypte est la seule chose qui unifie le peuple et avec lequel il peut ressentir la fierté de gagner. Au milieu d'une atmosphère économique et politique difficile, les victoires successives de l'équipe nationale de football viennent pour redonner un peu d'oxygène, raviver le sentiment de patriotisme du peuple. C'est donc une question de sécurité nationale. D'ailleurs en Egypte, un slogan a toujours accompagné chaque victoire de l'équipe nationale : « c'est grâce au soutien du président qu'on a pu réaliser cette victoire ».

Cette bataille de Khartoum était donc une occasion d'or pour le président égyptien. Même si son pays n'a pas obtenu son ticket pour la Coupe du monde 2010, ce qui aurait peut être permis de rallonger son règne, Il a profite habilement de cet élan nationaliste pour redorer son blason et surtout réussir enfin à imposer son fils Gamal comme successeur potentiel. Ce dernier était en effet bien placé stratégiquement à

tous les récents déplacements de l'équipe nationale égyptienne réussissant même à apparaître sur la chaîne satellitaire Al-Hayat, comme le sauveur des supporters égyptiens « encerclés » par « les barbares algériens ».

Certes, les médias algériens ont aussi leur part de responsabilité dans cette tension bilatérale, leurs articles étant loin de toute analyse sportive objective. A cause d'un simple match de football, les égyptiens sont devenus aux regards des médias algériens, des traîtres à la cause palestinienne et des espions. Mais il serait hors sujet d'analyser les médias algériens. Et on ne peut pas, dans aucun cas, présumer que l'offensive des médias égyptiens serve de riposte aux attaques des médias algériens.

Après la révolution de janvier 2011, des rapports journalistiques présument que la guerre médiatique et la crise diplomatique avec l'Algérie n'étaient qu'une simple question de Business. Il s'agit, selon eux, du refus algérien de dealer avec l'entremetteur Alaa Moubarak concernant un accord d'achat d'avions que l'Algérie devrait conclure avec l'entreprise américaine Lockheed Martin. Ce refus a fait perdre au fils aîné du président une commission de 100 millions de dollars.

En outre, Ahmed Shobeir, le présentateur et-ex gardien du club de football le plus titré au monde Al Ahly du Caire, (et aussi membre du PND) a avoué après la révolution de 2011 qu'il a reçu des « *ordres* » du service du sécurité d'Etat « *Amn Eldawlah* », pour lancer une guerre médiatique contre l'Algérie.

En tous les cas, la question est loin d'être une affaire sportive et montre bien comment le pouvoir peut, à travers son arme médiatique, manipuler et mobiliser le peuple même contre un pays considéré comme « frère » en exploitant un simple match de football.

2) La différence de couverture médiatique pour l'attentat contre Moubarak en 1995 et pour le naufrage du ferry Salem Express en 2006 :

On a choisi ces deux évènements majeurs qui manifestent bien la différence de traitement médiatique, quand les médias veulent vraiment faire un tapage médiatique et mobiliser le peuple, et quand ils veulent distraire les téléspectateurs par une couverture médiatique médiocre.

i. Couverture médiatique de l'attentat contre Moubarak en 1995 :

Le premier évènement dont il est question est la tentative d'assassinat qu'a subi Moubarak à Addis-Abeba le 26 juin 1995.

En effet, le président égyptien venait tout juste d'arriver dans la capitale éthiopienne pour participer au sommet africain. Son cortège traversait les rues d'Addis Abeba avant d'être attaqué par cinq assaillants. Le cortège a immédiatement rebroussé chemin et Moubarak a repris l'avion en direction le Caire.

Très vite, la télévision égyptienne a confirmé la nouvelle et interrompu tous ses programmes pour diffuser des chants patriotiques à la gloire du raïs, entrecoupés de flashes d'information et de micros-trottoirs.

Dés son retour au Caire, la télévision transmet en direct la conférence de presse de Moubarak dans laquelle il accuse le Soudan, lequel il qualifie de « premier coupable ».

Les médias égyptiens vont continuer les jours qui suivent à diffuser les chants patriotiques et les avis des citoyens qui sont « très inquiet » pour leur président en donnant l'impression que l'Égypte ne pourra pas vivre sans Moubarak.

Le président accueille des responsables religieux, politiques, artistiques et même des groupes des citoyens qui se convergent en masse pour aller saluer leur président (en suivant les directives de leurs patrons au travail mais sans les médias bien évidemment ne révéleront jamais cette nuance) , et tout est retransmit en direct .

Et dans cette ambiance festive, un petit incident va se produire involontairement. Le très populaire cheikh Metwali Chaârawi, en visitant le raïs prononce un discours qui va être considéré comme contre Moubarak. Et puisque c'est diffusé en direct, la télévision égyptienne est désarmée. Mais une solution est trouvée pour régler cette affaire. Le jour même une rumeur sur la mort du cheikh est répandue concernant. Pour démentir cette rumeur, Chaârawi a été de nouveau invité à la télévision d'Etat, et cette fois dans son discours, il ne cesse de glorifier le président en assurant que ses paroles précédentes ont été mal interprétées.

ii. Couverture médiatique du naufrage du ferry Salam 98 en 2006 :

Le deuxième évènement date du 3 février 2006. C'est la catastrophe du naufrage du ferry Salam 98 aux larges de la mer Rouge. Il y avait plus de 1400 personnes à bord. La plupart d'entre eux étaient des pèlerins égyptiens revenant de la Mecque en Arabie Saoudite. Ce jour là, le bilan est lourd : Plus de 1000 morts et disparus dans l'un des drames les plus tragiques dans l'histoire récente de l'Egypte.

Les enquêtes officielles mettent en cause en premier lieu le capitaine qui n'a pas lancé un appel de détresse, et puis la thèse de défaillance technique est ensuite privilégiée.

En ce qui concerne le traitement médiatique, les principaux titres sur les chaînes officielles soulignent les « instructions du président et ses ordres pour affronter la crise », ainsi que « les condoléances que le président a reçu a reçu des autres leaders du monde ». Puis la réunion en urgence du président avec les ministres et le discours du président à cet effet.

Les familles des victimes ne trouvent aucun responsable qui leur donne de vraies informations concernant le sort de leurs proches ou les efforts déployés pour sauver des éventuels survivants.

Le ministre de transport déclare pour sa part, et sans aucune enquête que la cause principale du naufrage était que le navire a heurtée un récif corallien au Port de Safaga aux bords la Mer Rouge à 500 km au sud-est du Caire. Le lendemain, le même ministre avance une autre hypothèse qui privilégie la défaillance technique du navire.

Mais en effet, des gens qui ont suivi la tragédie de près évoque une troisième hypothèse, que le gouvernement a essayé d'étouffer, celle de la « corruption ». Le propriétaire de ce ferry construit en 1969 est un homme d'affaire égyptien et est membre de la 2ème chambre du parlement égyptien. Il s'appelle Mamdouh Ismail.

Une figure proche du régime qui a eu recours en 1991 à des travaux d'agrandissement pour transporter encore plus de passagers. Ainsi, ce navire pouvait accueillir trois fois plus de passagers que dans sa configuration initiale.

Mamdouh Ismail est le secrétaire général adjoint du parti national démocratique (PND) au pouvoir et il a été nommé par décret présidentiel pour être membre au conseil consultatif, deuxième chambre du parlement égyptien, en 2005.

Les médias égyptiens n'ont pas soulevé la question d'une éventuelle « corruption » et la proximité entre Ismail et le fils du président Gamal Moubarak.

Par ailleurs, la chaîne satellitaire égyptienne « ESC » n'a invité aucun membre parmi les familles des victimes qui étaient en colère contre la négligence et l'insuffisance des opérations de secours.

De surcroît, un jour après la tragédie, le président Moubarak assistait à la finale de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (Le 4^{ème} plus grand événement sportif mondial après la Coupe du monde de football, les Jeux Olympiques et l'Euro de football) au stade du Caire. Et comme prévu, l'équipe nationale égyptienne a remporté devant le président et 74 000 spectateurs en fusion, la CAN. Une réussite à domicile qui a bien été exploitée par les médias égyptiens qui ont célébré l'événement sans tenir compte des sentiments de tristesse qui dévastaient les familles des victimes.

La présence du président, de sa femme et leurs célébrations au stade était, selon les observateurs des médias, le feu vert aux médias officiels pour « couvrir » ou au moins « atténuer » le sentiment de tristesse et le choc du peuple égyptien.

d) La télévision d'Etat à l'heure de *Talk-shows* :

1) Première vague de talk-shows, des débats « fausement » démocratiques ? (de 1997 à 2003) :

La couverture médiatique de la guerre du Golfe en 1991 par la chaîne américaine CNN, a constitué un premier signe de la nécessité à lancer des réformes indispensables au sein du corps médiatique égyptien.

La diffusion en direct des raids aériens américains contre les forces irakiennes au Koweït, les outils développés utilisés, et la professionnalisme des journalistes ont attiré non seulement l'attention des responsables du secteur médiatiques égyptiens, mais aussi et surtout les téléspectateurs égyptiens. Ces téléspectateurs qui, jusque là étaient habitués à un style classique monotone officiel dans l'enchaînement des informations, commençant par les activités du président et des grands responsables et en second lieu les actualités internationales quelque soient leur importance.

Pourtant, la grande transformation qu'a subi le champ médiatique arabe, et qui a constitué un vrai défi dans le rôle « pionnier » des médias égyptiens sur le champ médiatique arabe, c'était bien évidemment la création d'Aljazeera en 1996.

Et c'est avec les programmes d'Aljazeera que les pays arabes connaissent pour la première fois le concept de talk show en langue arabe.

Le processus de réforme ne tarde pas en Egypte, et c'est en avril 1997, qu'une émission sans précédent est diffusée à la télévision égyptienne. Il s'agit du premier talk show ; « la table ronde ; *altaeira almoustadira* ». Un débat politique ouvert pendant deux heures trente, deux fois par mois et qui invite des représentants d'opposition pour débattre sur des sujets d'actualités. Mais la longue durée de l'émission constituait un point négatif et les téléspectateurs s'ennuyaient.

Cette émission constitue un premier pas pour renoncer au discours monolithique adapté jusqu'à lors par la télévision égyptienne, mais il ne s'agit pas d'un libéralisme au sens propre du mot, puisque les sujets débattus doivent d'abord passés par la censure étatique (des questions liés au terrorisme, au tourisme, au projet de Toshka³³, le marché arabe commun ou encore le système éducatif égyptien sont traitées) et aucune critique sévère ne peut être adressé au gouvernement.

L'émission est animée par Taha Abdel-Alim, vice président du centre d'études politiques et stratégiques d'Al-Ahram, une figure proche du parti au pouvoir.

L'animateur de l'émission avouera plus tard ainsi que « cela fait plusieurs années que j'essayais de monter une telle émission, mais ce n'était pas évident ». Pour lui la cause de ce retard est que « le public n'était pas encore prêt, et était beaucoup plus restreint. Aujourd'hui la communauté intellectuelle est plus large ».

En novembre 2007, une autre émission apparaît sur la chaîne 1, celle de « face à face, *waghin liwagih* » plus libérale et plus intime que la précédente, elle invite deux personnalités de points de vue opposés à débattre sur une question d'actualité précise.

De temps en temps, l'émission traite de questions intéressantes tels que les droits de l'Homme en Egypte ou les islamistes et le terrorisme.

Cependant, l'un des intervenants dans cette émission, Ibrahim Abaza qui occupait le poste de secrétaire général du parti Wafd (parti opposant libéral), raconte son expérience avec l'émission où il était invité en disant : « *j'ai été invité à discuter de l'avenir de l'économie en Egypte. Or, l'émission était compétemment reconstruite lors du montage. Sur quatre heures d'enregistrement, il me restait à peine sept minutes de parole et huit à mon adversaire. Le reste du temps a été accordé aux soi-disant spectateurs assistant à l'émission.* »³⁴

³³ Projet annoncé en 1997 par le gouvernement égyptien, visant à créer une nouvelle vallée et d'augmenter la superficie des terres arables en Egypte de 6 % à 35 %

³⁴ Article au journal alwafd publié le 3 avril 1997

Une troisième émission hebdomadaire, « paroles politiques, *kalam fil siyssa* », d'une trentaine de minutes est aussi diffusé sur la chaîne1 et animé par le doyen de la faculté de sciences politiques à l'université de Caire , Ali Eddine Hillal, membre du Parti Démocratique National (PND) au pouvoir.

Ou encore une quatrième émission « état de dialogue, *halet hiwar* diffusée sur la chaîne satellitaire égyptienne.

Avec la multiplication de ces émissions, nous avons l'impression qu'une nouvelle ère de liberté d'expression et de débats démocratiques est née. Néanmoins certains sujets sont encore tabous et le traitement est la plupart du temps partial et ne respecte pas le droit de réponse ou de défense des opposants « contre le pouvoir ».

Un exemple flagrant de cette hypothèse est un épisode de l'émission « état de dialogue » diffusé en 2005 peu après les élections législatives. Le sujet de l'émission était sur les Frères Musulmans et leurs résultats inattendus aux élections.

Déjà le premier principe dans un débat démocratique, qui consiste au respect de l'opinion et l'opinion opposante n'a pas été respecté, puisqu'aucun représentant ou partisan ou même sympathisant des les Frères Musulmans n'a été invité pour représenter l'autre point de vue.

Les intervenants étaient Ali Eddine Hillal du PND, El-Said Elbadawy du parti El-Wafd , Refaat El-Saed du parti Tagamou et le journaliste connu par son hostilité contre les islamistes Solimane Gouda.

Le dialogue s'est déroulé donc sur le même rythme et tous les intervenants parlaient du « danger » de la Confrérie sur la vie politique égyptienne.

Un autre épisode de cette émission en 2007, a été consacré pour attaquer la chaîne qatari d'Al-Jazeera, en qualifiant les égyptiens qui « osent » critiquer leur pays sur cette chaîne de « traitres, qui ont vendu leur patriotisme pour gagner de l'argent ».

Le programme de Hamdy Kandil, nommé « le rédacteur en chef », diffusé sur la deuxième chaîne depuis mars 1999, a été une exception à cette période. Son franc-parler et ses invités le plus souvent de l'opposition, ont assuré un succès immédiat de son émission.

En effet, Kandil utilisait un ton ironique en critiquant les positions politiques ou les questions qui touchent quotidiennement le citoyen égyptien, ce qui lui permet d'attirer l'attention des téléspectateurs et son programme connaissait une forte audience.

Cependant, la télévision a décidé en 2003, de suspendre l'émission après un épisode très émotionnel, dans lequel Kandil critiquait le « silence » et le « complot » des régimes arabes contre l'Irak, peu avant l'offensive américaine en Irak.

D'un point de vue général, on peut dire que ces premières années de « talk-shows » sur la scène médiatique égyptienne peuvent être considérées comme une période de transition entre les programmes complètement soumis au pouvoir et les programmes (plus ou moins) qui commencent à devenir démocratiques.

2) Deuxième vague ; des talk –shows populaires (2004 à 2010) :

La deuxième vague des talk-shows à l'égyptienne commence avec le programme « c'est ta maison, *albeit beitak* » sur la chaîne 2 hertzienne en 2004.

A l'instar du talk-show le plus populaire à l'époque, « le Caire aujourd'hui », diffusé depuis l'an 2000 sur le bouquet payant saoudien Orbita, et animé par le célèbre journaliste égyptien Amr Adib ; « c'est ta maison » a donné une peau neuve aux talk-shows de la télévisions égyptienne.

De nouvelles stratégies médiatiques basées sur la diversité des sujets entre politique, sociale et artistique ont été utilisé avec succès par les animateurs de ce programme diffusé cinq fois par semaine sur la chaîne 2 et la chaîne satellitaire ESC égyptien.

Initialement, le principe des talk shows consistait à traiter des sujets sociaux ou artistiques mais avec les mutations politiques dues aux réformes constitutionnels en 2005 (qui ont instauré le suffrage universel pour les élections présidentielles permettant ainsi pour la première fois dans l'histoire de l'Egypte d'organiser des élections avec plusieurs candidats) ces talk-shows innovent en s'orientant de plus en plus vers les questions politiques. C'est dans ce contexte qu'Amr Adib racontait dans son émission du 5 mai 2010 : « *nous voulons passer progressivement d'un programme de talk-show à un programme de « news-show », c'est à dire moins de parole et plus d'informations* ».

Selon Randa AboulAzm, directrice du bureau au Caire de la chaîne saoudienne Al Arabiya : « *L'une des raisons du succès de ces talk shows est leur capacité à enrober l'actualité dans une structure narrative. Le spectateur a droit à un résumé de l'actualité de la journée raconté par un présentateur, c'est une sorte de conte avant de faire dodo* »

Donc, au début les talk shows se contentait d'analyser les actualités locales qui parviennent de sources classiques d'information (principalement les JT de la télévision égyptienne) avant de se doter de leurs propres sources d'informations (des correspondants, des envoyés spéciaux etc...), comme c'était le cas lors de la révolution du 25 janvier où chaque chaîne a envoyé son propre correspondant sur le terrain pour faire des reportages sur les événements sur place.

Contrairement à «*Alqahira alyoum*», «*Albeit beita*» a eu recours à plusieurs animateurs et animatrices sur les cinq jours de diffusion.

Parmi les animateurs les plus célèbres Mahmoud Saad, Khairy Ramadan et Tamer Amine.

Les sujets les plus chauds sur les scènes égyptienne et internationale sont sur la table de discussions avec les invités qui sont supposés apporter des réponses ou des analyses claires aux téléspectateurs.

De plus, l'invitation des grandes stars égyptiens, soient les artistes, les chanteurs ou encore les sportifs a participé effectivement à la réussite de ce talk-show.

Cependant, d'un point de vue liberté d'expression, une étude publiée en 2007 estimait que les représentants du pouvoir ont constitué 38 % des invités de l'émission, contre 2.9% seulement pour les intervenants opposants.

L'étude a aussi montré que le traitement des sujets telle que la pauvreté par exemple avait pris comme angle la souffrance humaine et les rôles joués par la communauté publique pour résoudre les problèmes, sans soulever la responsabilité du gouvernement principal coupable de cette souffrance.³⁵

L'émission a continué à être diffusé avec un grand succès, mais avec une forte concurrence avec les talk-shows des chaînes privées (qui vont être cités un peu plus bas dans cette étude) jusqu'à la révolution de 25 janvier 2011.

³⁵ Etude du Dr Amal Kamal, chercheuse au centre national des recherches sociales et criminelles en Egypte.

Et puis avec les fortes critiques dues au traitement pauvre et partial des événements de la révolution, elle fut suspendue le 28 février 2011 moins de 20 jours après la chute de Moubarak le 11 février.

Quelques jours après le soulèvement populaire de 25 janvier, Mahmoud Saad a quitté l'émission avant d'y retourner le 12 février après la chute de Moubarak.

Saad a confié qu'il n'a pas quitté l'émission mais qu'il a été suspendu parce qu'il avait refusé d'obéir aux « ordres » des responsables de Maspero qui lui ont demandé d'affirmer qu'il y'a des espions étrangers dissimulés sur la place Tahrir , épice centre de la révolution égyptienne.

Dés sa réapparition sur la chaîne étatique, il a dénoncé cet « chantage » qu'il a subi en disant « dès mon premier jour dans cette émission j'avais fait une sorte de deal avec les responsables, de restreindre ma propre liberté d'expression mais en revanche je ne veux pas avoir à dire une chose irréaliste ou que je n'ai pas envie de dire ».

Outre les chaînes étatiques, les talk-shows sur les chaînes privées ont illustré la progression de la liberté d'expression et l'évolution de l'opinion publique égyptienne tout au long de la dernière décennie du règne de Moubarak.

Avec l'émergence des chaînes satellitaires privées et la participation des téléspectateurs au dialogue à travers les appels téléphoniques et plus tard, les tweets et les messages sur Facebook, les talk-shows ont donc connu une nouvelle marge de liberté.

Avec le temps, les talk-shows sont devenues une vraie interface d'interactivité et de rapprochement entre les médias et les téléspectateurs.

On pourrait y voir des animateurs qui critiquaient ouvertement un ministre ; comme cela a été le cas avec le ministre de culture qui a été vivement critiqué par l'animateur Amr Adib sur la chaîne privée et payante Orbite en 5 septembre 2005. En effet, la colère était énorme après l'incendie dans un théâtre à Beni sweif à 250 km au sud du

Caire. Un incendie qui a causé la mort d'au moins 50 personnes dont des intellectuels et des écrivains.

En fait, l'absence d'une issue de secours dans ce théâtre parti en flammes a été la cause principale de la catastrophe puisque tout le monde s'est précipité pour sortir par la porte principale créant un mouvement de foule. Ce qui a donc été vivement critiqué par les talk-shows égyptiens et a contraint le ministre de culture à démissionner. Une démission qui sera rejetée par le président.

Nous avons choisi l'exemple de l'émission d'Adib datant du 5 septembre 2005 parce qu'il s'agit du début d'une mutation importante dans le traitement des événements sur les écrans et surtout dans les talk-shows. Selon notre analyse la critique violente et la colère qui ont dominé le traitement de l'information de cet incendie et les conséquences et répercussions par la suite – allant jusqu'à la démission (refusée) du ministre relèvent bien d'une mutation du champ médiatique égyptien. Une mutation caractérisée par un nouveau plafond de liberté et de critiques.

En effet, la mutation la plus importante que les talk-shows ont apportée à l'espace médiatique réside en deux points essentiels : La première est la présentation innovante des actualités ; surtout vers la moitié des années 2000, chaque talk-show essaie de résumer l'actualité d'une façon simplifiée , compréhensible par le plus grand nombre de téléspectateurs (surtout ceux qui ne s'intéressent pas aux JT classiques qui utilisent l'arabe littéraire et qui traite en premier lieu l'actualité du président ou du gouvernement). Il permet ainsi aux téléspectateurs de participer au dialogue via des interventions téléphoniques ou des messages sur les réseaux sociaux.

La deuxième mutation importante est le rôle social et parfois caritatif joués par ces talk-show. En fait, les talk-shows ne se contentent pas que de présenter des infos ou l'actualité aux téléspectateurs, mais ils font aussi dans le social. Nous pouvons ainsi, distinguer une sorte de compétence entre les différents talk-shows qui lancent parfois des téléthons pour sauver ou rembourser des citoyens qui ont tout perdu à cause de catastrophes naturelles par exemple. Cela a été le cas lors des inondations qui ont dévastées certains villages à Assouan dans le Sud du pays en 2010.

3) Les principaux talk-shows sur la scène médiatique égyptienne :

i. Alqahira alyoum sur Orbit :

Le premier talk-show que la scène médiatique égyptienne a pu connaître se nomme « le Caire aujourd'hui » présenté par l'animateur égyptien Amr Adib sur la chaîne saoudienne privée de Orbit. L'émission a été lancée en 2000. Amr Adib, accompagné parfois par d'autres journalistes ou hommes politiques égyptien tel qu'Ahmed Moussa (connu par ses relations étroites avec les forces de sécurité) ou Moustafa Cherdy (l'une des figures connues du parti Wafd).

Célèbre par son sens de l'humour, Adib³⁶ a réussi à créer une large audience en abordant un large panel de sujets, y compris ceux les plus tabous sur le plan religieux et sexuel, toutefois l'aspect politique reste plus ou moins contrôlé.

En fêtant le 9ème anniversaire de son programme en 2009, Adib a parlé des « contraintes » et des « risques » qu'il a rencontrés en annonçant fièrement que le fait que l'émission a réussi à se maintenir à l'antenne malgré toutes ses années peut être considéré comme une « victoire » pour la liberté d'expression sur la scène médiatique arabe actuellement.

Etant sur une chaîne privée et payante, l'audience du programme de Adib reste relativement restreinte en comparaison avec les talk-shows qui vont naître quelques années plus tard sur d'autres chaînes privées gratuites ou les chaînes étatiques hertziennes.

En septembre 2010, juste trois mois avant la révolution, la diffusion du programme a été suspendu. Le prétexte cité par les autorités était les retards de paiements de la société de production Orbit.

³⁶ voir page 224 , pour plus de détails sur Amr Adib

ii. Albeit beitak sur chaine 2 :

C'est en 2004 que la chaine 2 gouvernementale décide de se doter de son propre talk-show en interaction avec les téléspectateurs. Il s'intitule « c'est ta maison ». Contrairement à « Le Caire aujourd'hui », le talk-show de la chaine 2 regroupe plusieurs animateurs, le plus souvent deux par jour. Des jeunes animateurs et animatrices égyptiennes, de vrais professionnels qui ont pu prouver leurs compétences tels que Tamer Amin, Mona Elsharkawy ou Jasmine Taha, ou bien d'autres stars connues à l'instar de Mahmoud Saad (qui a rejoint le programme en 2007).

« Albeit Beitak » jouie d'un monopole hertzien ce qui lui assure des chiffres d'audience très élevés, et les producteurs profitent largement de cet avantage. Par exemple, l'émission du 10 avril 2010, dans laquelle Mahmoud Saad a interviewé en exclusivité la super star des années 50 et 60 Hind Roustoum, a connu une durée cumulée de publicité qui a atteint 45 minutes.

Le programme a aussi réussi à diversifier son éventail à travers plusieurs rubriques. Ainsi parfois des artistes sont invités (rubrique « *alnas wel Fan* » (les gens et l'art)) à venir présenter leurs nouvelles œuvres ou simplement parler de leurs histoires. Mais sans doute la rubrique la plus libérale dans ce talk-show reste celle de « *wagih elra'y elam* » (face à l'opinion publique) dans laquelle un responsable voire même un ministre (par exemple Rashid Mohammed Rashid, ministre de l'investissement et homme d'affaire du PND) est invité pour répondre ouvertement aux questions posées par les citoyens (questions enregistrées à travers des reportages), mais aussi des interventions téléphoniques complètent les questions.

En effet, *Elbeit beitak* a connu des modifications au cours de sa diffusion à travers les années. L'émission au mois de ramadan connu comme la haute saison de l'espace médiatique égyptien, se contentait avant de traiter des sujets artistiques et de société,

et ce n'est qu'en 2005 qu'il commence à se pencher vers des questions politiques à l'occasion des élections législatives et présidentielles.

En effet, le programme est produit par une société privée qui loue un intervalle de temps sur la chaîne 2 et ESC1. Ce statut a été considéré comme une évolution importante dans la politique de l'ERTU qui a accepté pour la première fois, une sorte de libéralisation de diffusion sur les ondes hertziennes.

iii. Alashira masa'an sur Dream 2 :

En 2005, les chaînes privées, créées par des hommes d'affaires égyptiens, commencent à rentrer dans le jeu de talk-show.

Dream 2 a lancé « *Alashira Masa'an*, 10H du soir ». Un talk-show animé par la star Mona El-chazly, cinq jours par semaine.

Elchazly est une diplômée de communication et de science politique de l'université américaine du Caire (AUC). Elle a commencé sa carrière à ART et a y présenté plusieurs programmes réussis tel que « *Alqadia lam touhssam ba'd* » (L'affaire n'est toujours pas tranchée) et « *La asmaa La Aara La Atakalam* » (Sourd, aveugle et muet).

Quand Elchazly rejoint *Alashira Massa'an* », elle est déjà une star connue par la plupart des égyptiens pour son professionnalisme.

Le talk-show de « 10 H du soir » dès son début en juin 2005 a gagné vite du terrain dans l'univers des Talk Show, et fait le poids de la concurrence face à ses deux principaux adversaires à cette époque, *Elbeit-Beitak* de la chaîne 2 de la télévision d'Etat et celui d'Amr Adib « *Alqahira Alyoum* » diffusé par la chaîne satellitaire saoudienne Orbit.

Le programme a pu en très peu de temps attirer une importante audience grâce à la diversification de ses sujets traités et surtout les invités accueillis sur ses plateaux.

Mona El-chazly a eu l'occasion d'interviewer de nombreux hommes politiques, tel qu'Ahmad Ezz (l'homme fort du PND), des scientifiques tel qu'Ahmed Zewail (lauréat du prix Nobel en chimique).

Défile également sur les plateaux de l'émission de « 10 H du soir », des personnalités influentes et connues comme opposants au régime tels que Mohammed El-Baradei (l'ancien directeur de l'AIEA et lauréat du prix Nobel de la paix), l'imam Yussuf Al-qaradawi (voix influente des Frères Musulmans) et Aymane nour (l'ex candidat à la présidentielle contre Moubarak en 2005).

Mona El-Chazly a pu également faire une exclusive interview de 10 mn avec le président américain Georges W Bush en 13 mai 2008, et a pu interviewer le guide suprême des frères musulmans Mohammed Badie en 14 avril 2010 (une interview qui est passé après approbation des services sécuritaires sans doute.)

iv. 90 minutes sur Mehwar :

Pour sa part, la chaîne privée gratuite « Mehwar » a créé en 2006 le talk-show « 90 minutes » sur le même rythme que ses concurrents « 10 H du soir » et « Le Caire aujourd'hui ». 90 minutes est animé en alternance par Moataz El-Demerdash et Riham El-sahly.

En 2008, Mehwar compète se dote d'une autre émission intitulée « 48 heures », diffusés les week-ends à la place de « 90 minutes » et présenté par Said Ali et Hanaa El-Simari qui ont joué un rôle important contre la révolution de 25 janvier comme on a démontré dans la première partie de cette étude.

En effet, tous ces talk-shows se ressemblent dans leurs formes. Ils commencent par les sujets les plus chauds du moment sur la scène politique ou sociale, et invitent des spécialistes pour en discuter, en invitant les téléspectateurs à y participer soit par téléphone ou, plus récemment, via les réseaux sociaux.

4) Les talk-shows vus par les professionnels :

Les talk-shows qui sont en vogue sur la scène médiatique arabe depuis la moitié des années 2000 ont été évalués différemment par les professionnels du métier de journalisme. Certains ont en vu une nouvelle vague de liberté d'expression, tandis que d'autres les ont considéré comme un outil de chaos dans le monde arabe.

Le docteur Sami Eltaei, professeur en sciences de l'information à l'université du Caire, estime que les talk-shows participent à la formation de l'opinion publique et leur influence sur la société égyptienne est très importante. « *Les taux de pauvreté et de d'analphabétisme sont trop élevés dans la société égyptienne et empêchent la plupart du peuple à lire des journaux ou même de suivre les infos sur des sites internet. Ces programmes de talk-shows demeurent donc la première source d'informations pour ces gens* », a-t-il déclaré. « *Malheureusement, ces programmes au lieu de former une opinion publique bien instruite, ils œuvrent à distraire les gens en traitant des sujets secondaires et des différends entre des personnalités publiques (...), certains de ces talk-shows sont devenus comme la presse jaune qui n'aide pas au développement social* » ajoute-t-il.

Pour sa part, le docteur Mahmoud Khalil, professeur en sciences de l'information à l'université du Caire aussi, estime que les chaînes satellitaires ont commis une faute grave en permettant à des gens non professionnels de présenter des émissions, sans avoir la moindre formation médiatique. Il ajoute que « *certain animateurs exploitent leurs programmes pour régler leurs comptes et pour se venger de leurs ennemis, en employant parfois un langage vulgaire* ». M Khalil se demande « *comment le syndicat de journalisme exige-t-il un diplôme en sciences de l'information pour les journalistes en presse écrite tandis que n'importe qui, même des gens qui n'ont reçu aucune formation universitaire peuvent présenter des programmes à la télé* »

Par ailleurs, M Khalil estime que certains animateurs se contentent de suivre l'opinion publique même si c'est faux, juste pour gagner l'affection publique et devenir des stars.

La présentatrice May El-Cherbiny, voit que les talk-shows sont considérés comme un baromètre pour évaluer la conscience du peuple et les gouvernements s'y réfère, entre autre pour connaître la participation des gens dans ces programmes pour aussi connaître les tendances dominantes de la société et à quel point les gens se sentent dans un pays démocratique.

D'autres présentateurs, tels Moustafa Bakry et Motaz El-Demerdash voient que ces programmes ont joué un rôle positif dans la formation de la conscience politique chez le citoyen qui ne suivait pas auparavant les infos à travers les JT traditionnels et qui n'avait pas l'habitude de lire les journaux.

Le professeur Mohamed Wahdane, professeur de sciences de l'information à l'université, estime que les talk-shows égyptiens sont entravés par des lignes rouges et dans les conditions dont ils travaillaient avant la révolution ne font que « servir » le pouvoir. Il ajoute que les hommes d'affaires, propriétaires des chaînes privées jouent un rôle principal dans les lignes éditoriales des talk-shows.

e) Les chaînes spécialisées de Nilesat :

En 1997, le ministre de l'information Safwat Elcherif a inauguré les chaînes spécialisées de Nilesat

C'est avec la création de CNE (Cable News Egypt) que nous assistons pour la première fois l'implication des partenaires privées au sein de la télévisions égyptienne.

« Il est toutefois important de signaler que la privatisation dont il est question n'est pas encore en totale contradiction avec le monopole étatique. Il s'agit plutôt de projets qui bénéficient de capitaux privés. Les acteurs politiques menaceront plus manifestement le monopole. »

Les chaînes spécialisées de Nilesat, visent une audience jeune et essaient de diversifier ses offres pour obtenir une audience encore plus élevée.

Le bouquet Nilesat comporte 6 chaînes qui sont :

- Nile Drama : Chaîne spécialisée sur les dramaturgies égyptiens.
- Nile Sports : Chaîne dédiée au sport.
- Nile Culture: Diffuse des programmes culturels.
- Nile Family : Chaîne pour les enfants et les femmes.
- Nile Variety : Diffuse des programmes de variétés et de divertissement.
- Nile News : Chaîne d'actualités

Hormis le bouquet Nilesat, quelques années plus tôt, en 1993, le gouvernement égyptien lance la chaîne Nile TV international. Une chaîne en langue anglaise et française. Des émissions politiques, économiques et culturelles, présentées par de jeunes journalistes bilingues qui visent une audience non arabophone désireuse de connaître l'Egypte.

« Les textes officiels justifient sa création par l'attraction touristique qu'elle pourrait exercer. Il est bien évident que Nile TV est aussi la vitrine d'une certaine Egypte, jeune, dynamique et moderne. »³⁷

Depuis 2002, Nile TV International diffuse quotidiennement une demi-heure de programmes en langue hébreu dans le but de toucher une audience israélienne. L'objectif énoncé par les autorités égyptiennes était de réduire le fossé entre les deux peuples.³⁸



 <p>Chaînes du réseau NTN</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Nile Drama 1 2- Nile Drama 2 3- Nile Cinema 4- Nile Life 5- Nile Comedy 6- Nile Sports 	 <p>Chaînes du réseau NILE Thématiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Nile Culture 2- Nile Family & Kids 3- Nile El Manara (science channel) 4- Nile Educational (bouquet de 6 chaînes) 5- Nile higher Education 6- Nile Informations
--	---

Schéma des chaînes spécialistes du CNE et NTN (source Euromed audiovisuel rapport 2012)³⁹

³⁷ Télévision arabe sur Orbit ; Tourya Guaybess, CNRS éditoin, 2005

³⁸ Référence précédent.

³⁹ http://www.obs.coe.int/documents/205595/412951/Rapport_Egypte_FR.pdf/e679adc1-547c-466a-b4d9-bf3352c6644c

f) Les chaînes satellitaires privées : forces et limites

C'est avec la première guerre du Golf en 1990 que la télévision égyptienne commence à subir de lourdes modifications (ou plutôt commence à comprendre que ces modifications sont nécessaires). La couverture en direct et presque exclusive de la chaîne américaine CNN du conflit a été l'une des causes majeures de la multiplication des antennes paraboliques en Egypte. La télévision égyptienne était pour sa part, obligée d'acheter les émissions et les photos de CNN et les rediffuser avec le logo de la chaîne phare de l'information américaine. Les dirigeants de ERTU ont donc réalisé que leur leadership et son monopole comme source d'information au niveau national est en danger.

Ce danger s'est intensifié davantage avec la création de chaînes satellitaires privées arabes et plus précisément saoudienne. On assiste donc à la naissance de MBC en 1991 diffusant à partir de Londres (après avoir été interdite par les autorités saoudiennes sous prétexte qu'elle diffuse des programmes non conformes à l'éthique du pays). Deux autres chaînes satellitaires appartenant à deux autres hommes d'affaire ou princes saoudiens ne tardent pas à voir le jour. La première c'est le ART, propriété de l'homme d'affaire saoudien Cheikh Saleh Kamel (par ailleurs partenaire de MBC), il est fondé en 1994. C'est la première groupe de chaînes arabes satellitaires payantes. Et puis vient la troisième chaîne créée, il s'agit d'Orbite qui, a été créée également en 1994 par le prince saoudien Khalid bin 'Abd al-Rahmân al-Sa'ûd et diffusant depuis Rome.

L'ERTU réagit à cette invasion d'émissions exogènes en interdisant la vente et la distribution de décodeurs. Les propriétaires de MBC, d'ART et d'Orbit renoncent du coup à encoder leurs chaînes, ce qui les rend disponibles pour tout Égyptien pourvu d'une antenne parabolique.⁴⁰

⁴⁰ Tourya Guaaybess , « La télévision égyptienne de l'ère hertzienne à l'ère satellitaire.

Ainsi, en 1996, les antennes paraboliques se répandent partout en Egypte, à cause de son prix qui est devenu abordable par la classe moyenne égyptienne. Le gouvernement égyptien perd donc davantage de terrain sur le marché audiovisuel national. Le téléspectateur n'est plus monopolisé par la télévision officielle de l'Etat et peut désormais choisir, redessiner ses préférences audiovisuelles et abandonner les chaînes nationales pour d'autres qui correspondent plus à ses goûts, ses aspirations.

Face à ces défis, et pour faire face à la concurrence de chaînes étrangères, l'Etat égyptien a essayé d'adopter une nouvelle stratégie qui vise à lui permettre de restaurer la confiance du public égyptien et à préserver son leadership sur la scène médiatique arabe.

A cet effet, les actions prises sont diverses, tels que les lancements d'un satellite de télédiffusion en novembre 1997, l'augmentation du volume de la production d'émissions et films, la modernisation du dispositif audiovisuel par le financement des investisseurs privées.

Ces mesures ont coûté un somme considérable à l'ERTU qui ensuite fut confronté à un déficit budgétaire d'un montant de 200 millions de dollars.⁴¹

A côté de ces mesures de restructuration interne de la télévision d'Etat, nous avons la naissance des chaînes privées pour compléter l'image de libéralisation des médias en Egypte.

En 2000, le gouvernement égyptien a pris la décision d'autoriser les diffuseurs privés par satellites (non sans imposer certaines restrictions bien sûr).

⁴¹ Annuaire de l'ERTU, 1994

1) L'émergence des chaînes satellitaires, des vraies concurrentes pour la TV d'Etat ?

Les tentatives de créer des chaînes privées ont commencé quelques années plus tard, mais elles ont toutes été des tentatives ratées.

En Mars 1995, le parti d'opposition Wafd, représenté par son secrétaire général Ibrahim Abaza, a adressé une lettre au ministre de l'Information pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une chaîne privée. La réponse a été négative et adressée par un courrier officiel.

En 1997, l'homme d'affaires Naguib Sawiris, dévoile à son tour son désir d'investir dans le secteur médiatique si la privatisation est acceptée et d'autres hommes d'affaires ont annoncé qu'ils étaient disposés à le suivre.

Cependant, ces désirs se sont heurtés à la loi n 13 de 1979 qui interdit aux individus du secteur privé de posséder ou de louer des chaînes de télévision.

Toujours, en 1997 une troisième tentative de création d'une chaîne privée va être avortée. Il s'agit cette fois-ci d'un rédacteur en chef d'un des grands journaux nationaux, Ibrahim Seeda, le REC du quotidien Al-Akhbar. La chaîne serait donc celle d'un groupe de presse publique pro gouvernementale et n'ira pas à l'encontre des orientations politiques de l'Etat. Seeda a soumis son projet directement au président Mubarak et la réponse fut négative.

Il a fallu attendre jusqu'à la fin de l'année 2001 pour voir naître la première chaîne égyptienne privée. Il s'agit de (Dream TV) qui a été créée en décembre 2001. Et c'est l'année qui a vu l'émergence de Gamal Mubarak (fils du président et secrétaire général du comité d'orientation politique au Parti National Démocratique PND) comme le réformateur libéral du pays.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'année 2001 a été marquée par les attentats du 11 septembre qui ont mis en cause les régimes dictatoriaux, extrémistes et les sociétés fermées au Moyen Orient...

Il était donc nécessaire pour le régime égyptien d'agir pour changer cette vision qu'a l'occident sur le Moyen Orient.

Et c'est dans cette atmosphère que le paysage médiatique égyptien a connu la naissance des chaînes privées. Une scène monopolisée par les hommes d'affaire qui voyaient dans cette nouvelle industrie, de nouvelles opportunités pour multiplier leurs fortunes mais aussi aura politiques.

En effet, la loi 13 de 1979 qui organise la scène audiovisuelle égyptienne constitue l'un des principaux défis qui entravaient l'indépendance des chaînes satellitaires privées en Egypte. Cette loi qui donne à l'ERTU le droit exclusif de gérer et d'organiser la diffusion audiovisuelle dans le pays.

Un décret du premier ministre en 2000 vient consacrer une surface de 3 millions mètres pour la création d'une zone franche médiatique. Cette zone franche est liée à l'Organisme Générale d'Investissement (OGI). Et c'est cet organisme (OGI) qui est chargé de donner les licences de diffusion des chaînes privées.

En 2010, avant la chute du régime de Moubarak, 31 chaînes égyptiennes privées constituaient le paysage médiatique des chaînes privées égyptiennes.

Cependant, il reste difficile d'établir une statistique précise concernant les parts d'audiences des chaînes privées sur la scène médiatique égyptienne, faute d'un organisme ou d'un observatoire médiatique chargé de recenser le nombre réel de chaînes ou les parts d'audiences qu'elles réalisent.

« Le projet de monter une chaîne privée ne manque pas d'éveiller – de réveiller – de vifs intérêts en Egypte. Les candidats à la création d'une chaîne privée devront assumer leur ambition : La mise en place d'une chaîne exige un solide capital de

départ et louer un canal sur Nilesat coûte 550 000 dollars américains par an, un répéteur 3 millions de dollars par an. Entre 2001 et 2002, plusieurs chaînes privées égyptiennes avaient été lancées après avoir obtenues les autorisations requises. L'Etat avait participé à chaque fois au capital des chaînes, assurant ainsi sa présence aux conseils d'administration. Toutes devaient œuvrer au sein de Media City (...), la location des services de Media City, par là même, confortait la prégnance de l'Etat dans la gestion des chaînes »⁴²

Pratiquement, la création d'une chaîne privée en Egypte doit passer par l'autorisation du l'Organisme Général de l'Information et la chaîne concernée doit diffuser ses programmes à travers la zone Franche dans la ville de 6 octobre (banlieue ouest du Caire). Et ces chaînes sont considérées comme un projet d'investissement et sont soumises donc à la loi de l'investissement (loi numéro 8 de l'année 1997) .

Ainsi, les chaînes privées créées ne doivent ni être des chaînes politiques ni diffuser des journaux télévisés et doivent avoir un capital minimum de 25 millions de LE (environ 3.2 millions €)

« L'autorisation de la création d'une chaîne privée est soumis à des contraintes qui limitent la liberté d'expression : la chaîne ne doit pas parler de politique, ne doit pas présenter un journal quotidien. Il ne nous reste que le cinéma, le théâtre, le foot et d'autres programmes de ce genre. De plus l'acquéreur doit louer les services et les canaux de diffusion de l'organisme de télévision égyptien. Il doit se soumettre à la charte d'honneur de l'information que le ministre lui même a élaborée »⁴³

Autrement dit, avant l'obtention de la licence, un avis favorable doit être donné par les services de sécurité du pays (après des plusieurs enquêtes bien approfondies concernant le propriétaire de la chaîne, ainsi que sa ligne éditoriale)

⁴² Télévision arabe sur Orvite, Tourya Gaaaybess, CNRC Edition, Paris 2005

⁴³ Paroles du secrétaire général du parti Wafd, Ibrahim Dessouki Abaza en 2001

En octobre 2010, des nouvelles directives viennent pour reconfirmer les conditions à remplir pour la création des chaînes privées. Il s'agit principalement de :

- L'interdiction de toute chaîne religieuse ou politique.
- L'interdiction de toute chaîne qui promeut la violence ou le sexe.
- Le respect de la sécurité nationale.
- Le respect des directives gouvernementales en temps de guerre ou catastrophes naturelles.
- L'objectivité et l'interdiction de diffuser de fausses informations.
- Le respect de la vie privée des gens et l'interdiction de la diffamation des personnalités publiques.
- L'interdiction de tout acte révélant du racisme, de la discrimination ethnique ou religieuse, du mépris des religions ou de mettre en cause les croyances d'autrui.
- L'interdiction de diffuser toute information concernant un procès juridique en cours d'investigation.
- Le respect des mœurs et des valeurs de la société égyptienne.

2) Les limites de la liberté des chaînes satellitaires égyptiennes

Après l'obtention de l'autorisation pour la création d'une chaîne privée, l'Etat égyptien doit obligatoirement participer au capital, assurant ainsi sa présence au conseil d'administration. A titre d'exemple, L'Etat à travers l'ERTU est actionnaire de Dream TV à 10 % et à 22 % de Mehwar.

Ce sont les hommes d'affaires en relation avec le régime Moubarak qui ont profité en premier lieu de la décision gouvernementale d'autoriser les diffuseurs privés par satellite.

Ahmed Bahgat (homme d'affaire et ami de la famille Moubarak) a été le premier à y bénéficier en lançant la première chaîne privée égyptienne, celle de Dream en décembre 2001.

En 2002, une autre chaîne a été créée, Al-Mehwar TV, propriété du Dr Hassan Rateb (homme d'affaire et membre du comité d'orientation politique au PND).

Ensuite est venu l'homme d'affaire très puissant Mohammed Elamine, membre du PND et propriétaire des chaînes CBC, Elnahar, Modern et Panorama.

Il faut citer également Mohammed Abou Eleinine, membre du PND et propriétaire de la chaîne Sada Elbalad

Le milliardaire Naguib Saweris le propriétaire des chaînes OTV et ONTV.

Et enfin, Said Elbadawy, directeur du parti Wafd, propriété des chaînes Alhayat.

Naturellement, le bailleur de fonds contrôle le média et exige le respect d'un cahier de charges et d'une politique de communication plus ou moins étayés.⁴⁴

⁴⁴ Télévisions arabes sur orbite, CNRCS communication , Tourya Gaaaydess, P 233

Puisque les propriétaires des chaînes privées égyptiennes ne sont que des hommes d'affaires soient explicitement membres du PND au pouvoir, soient étroitement liés à ce dernier, on peut donc déduire qu'une autocensure ou un cahier de charges non pas trop offensif contre le gouvernement (même s'il est concrètement plus léger que pour celui les chaînes étatiques) sont adoptés par ces chaînes.

Et conformément aux règles gouvernementaux, toutes ces chaînes ont obtenu des licences en tant que des chaînes généralistes, soit des chaînes thématiques qui devraient se pencher principalement sur des thèmes de divertissement non politiques.

Ces chaînes ont essayé de contourner ces contraintes via les talk-shows qui devraient traiter des sujets sociaux et de divertissement qui intéressent le public, mais qui en pratique deviennent des scènes de débats politiques.

Cependant, les responsables de ces chaînes sont conscient que le gouvernement adopte une stratégie de laisser aller mais qui au moment opportun, si la ligne rouge est franchie, peut intervenir à tout moment sous le prétexte d'infraction du contrat de création de la chaîne qui stipule qu'elle doit être une chaîne de divertissement non politique.

Hormis cette possibilité d'intervenir avec ce prétexte, le gouvernement ne manque pas d'autres moyens de pressions sur les propriétaires des chaînes privées s'ils dépassent la ligne rouge. Il ne faut pas oublier que ces propriétaires sont tous des hommes d'affaires, la majorité d'entre eux appartiennent directement au PND. Pour leur mettre la pression, il suffit de les menacer en pointant du doigt leurs commerces, par exemple par le refus d'une banque publique d'accorder un prêt ou le refus de procéder à un rééchelonnement de dette.

Vers les moitiés des années 2000, et plus précisément depuis 2005,⁴⁵ les talk-shows diffusés sur les chaînes privées connaissent de plus en plus de succès et le ton critique

⁴⁵ Après le remaniement constitutionnel de 2005, les élections présidentielles seront organisées aux suffrages universelles pour la première fois dans l'histoire de l'Égypte

et apparemment indépendant du pouvoir politique devient la règle sur la plupart de ces chaînes privées. Le plus souvent, cette liberté d'expression, surtout dans les talk-shows, paraît être incontrôlable ou impossible à censurer. Mais implicitement, la censure intervient de temps en temps si c'est vraiment nécessaire. Cela a par exemple été le cas avec le programme de Hamdy Qandil « *Rais Eltahrir* ». Le Rédacteur en chef du programme jadis diffusé sur la chaîne 2 hertzienne fut suspendu en 2003. Il a été repris sur Dream 2 avant d'être suspendu de nouveau suite à des pressions gouvernementales.

Un autre exemple, toujours sur la chaîne Dream 2 (considéré comme la plus libérale), une conférence où le journaliste Mohammed Hasanein Heikal (journaliste considéré et respecté en Egypte et dans le Monde Arabe), met en garde contre la succession de Gamal Moubarak en remplacement de son père à la présidence. Cette conférence était diffusée en direct sur la chaîne Dream 2 ce qui laisse très peu de marge de manœuvre quand à censurer le programme. Suite au grand succès de la conférence, la chaîne programme une rediffusion de cette conférence. Cependant cette rediffusion n'a jamais eu lieu sous prétexte de « difficultés techniques ». Mais selon les responsables de la chaînes, les autorités ont demandé la suppression de certains passages ce qui a été refusé par les concernés.

D'autres émissions sur Dream ont été arrêtés suite à des pressions gouvernementales tel que le programme « *Ala alqahwa, au café* » de Ibraim Issa et celui de « Hala show » de Hala Sarhane.

Pour le talk-show d'Amr Adib sur Orbit qui a été suspendu en septembre 2010, la cause invoquée était les sommes impayées dues à l'EMPC. Pourtant, l'administration d'Orbit a confirmé avoir envoyé des chèques pour régler ses dettes mais l'EMPC a refusé d'accepter ces chèques, ce qui a été qualifié « d'intransigeance » contre le réseau saoudien.

Donc, le régime égyptien ne manquait pas de moyens pour « atténuer » le ton de critique en cas de nécessité même sur les chaînes non égyptiennes basées à l'EMPC qui doivent conformément aux lois d'investissement égyptiennes (loi 8 de 1997 et décret 411 de 2000), louer des studios et des matériels de l'EMPC.

Un rapport du Cairo Institute For Human Rights Studies met en valeur en 2005, le déséquilibre de la couverture médiatique des campagnes des candidats à la présidentielle sur les chaînes privées. Ces chaînes dites indépendantes ont accordé une majeure partie de leur couverture à la campagne du président Moubarak (68 % sur Dream et 39 % sur Mehwar). Il faut noter qu'il y avait 10 candidats sur la ligne de départ de ces élections.

Le 30 mai 2010, le journaliste Fahmy Héweidi écrivait au journal *Elshourouk*⁴⁶ que les autorités ont interdit l'apparition de Mohammed Elbaradei (ex chef de l'AIEA et opposant égyptien éventuel candidat aux présidentielles de 2010) sur toute les chaînes y compris les chaînes privées dites indépendantes. Toutes les chaînes se sont donc pliées aux directives « *c'est une invitation à tout le monde en Egypte de ne pas croire les allégations selon lesquelles les chaînes de télévisions sont grandes ouvertes à toutes les tendances pour qu'elles se fassent connaître et donnent leur opinion au public bien aimé* », a-t-il conclu à la fin de son article.

Cet affaire qui s'est passé en 2010, donc après presque une décennie d'une ère dite de liberté d'expression, démontre que l'Etat reste le patron du jeu médiatique et tous les acteurs se plient aux directives gouvernementales.

⁴⁶ Journal égyptien quotidien indépendant, créé en 2008

4. JOURNALISTES ET AUTORITES :

a) L'inégalité des conditions de travail entre les journalistes :

1) Syndicat de journalisme:

Le syndicat de journalisme doit en principe être le premier organisme qui facilite les conditions de travail des journalistes. Cependant, la loi stricte qui organise cet organisme ne fait que freiner et mettre des obstacles pour la plupart d'entre eux.

La loi numéro 148 de 1980 appelée la loi du syndicat du journalisme est la loi chargée de créer un syndicat pour les journalistes et organise leurs profession.

L'article 65 de la loi interdit le travail dans le domaine journalistique à toute personne non adhérent au syndicat. De sa part l'article 103 exigent des institutions journalistiques d'embaucher les membres du syndicat.

Mais d'autre part, pour qu'un journaliste puisse devenir adhérent du syndicat il doit tout d'abord être un journaliste qui exerce la profession de journalisme, diplômé d'un bac+4 (c'est à dire de n'importe quelle faculté) et qui a effectué un stage minimum d'un an dans une institution journalistique égyptienne s'il est diplômé de la faculté de mass médias et de deux ans s'il est diplômé issu d'une autre faculté.

Les critiques sur cette loi se posent principalement sur ce qu'elle n'a pas stipulé. En effet, il y a plusieurs questions que la loi a négligées comme par exemple l'indépendance financière du syndicat. Selon, M Gamal Fahmy, l'un des membres du conseil syndical, le seul moyen de financement du syndicat est les frais d'adhésion. Cette ressource est largement insuffisante ce qui oblige le syndicat a demandée un financement supplémentaire du budget général de l'Etat. Cette dépendance financière de l'Etat s'est négativement répercuté sur l'indépendance du syndicat et par la suite sur sa capacité de critiquer le gouvernement et d'affronter les infractions gouvernementales vis à vis la liberté d'expression.

Un autre point de faiblesse dans cette loi, c'est qu'elle n'a pas été modifiée depuis son adoption en 1970. Et il est bien évident que les circonstances politiques et sociales qui entourent le journaliste a changé en plus de quarante ans.

Cependant les opposants à cette loi ont été divisés sur la nécessité de sa modification. Tandis que certains ont estimé qu'une modification était nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences du contexte contemporain, d'autres ont estimé que tout changement au milieu de la situation politique actuelle pourrait conduire à un bras de fer plus dur avec le gouvernement. Puisque toute modification portant sur une loi passe par le parlement dominé par le parti au pouvoir et devrait donc être en harmonie avec les «directives présidentielles».

En effet, cette loi concerne juste les journalistes de la presse écrite et ce qu'on appelle «*I'lameiine*» ou les journalistes de l'audiovisuel. Ces derniers ne sont pas considérés comme des journalistes puisqu'ils ne sont pas membres du syndicat des journalistes.

Les journalistes de radio et de télévision ont tenté, à plusieurs reprises, de rejoindre le syndicat de journalistes mais leurs demandes ont été systématiquement refusés sous prétexte que la presse était par définition écrite.

Cependant, certains observateurs estiment que la vraie raison de ce refus est que les responsables des syndicats ne veulent pas un afflux très important de journalistes de l'ERTU qui appartiennent à l'Etat et donc ces journalistes sont considérés comme des «fonctionnaires de l'Etat». Leurs intégrations au syndicat nuiraient à l'indépendance relative de cette institution.

Face à ce refus de la part du syndicat des journalistes, les journalistes de l'audiovisuel ont tenté de créer leur propre syndicat, ce qui a été refusé par les autorités.

Mais ce statut donne un avantage aux journalistes de l'audiovisuel, puisqu'ils ne sont pas adhérent au syndicat, ils ne sont pas soumis aux règles de ce dernier et donc ils sont à l'abri des peines d'amendes, ou même d'emprisonnement, souvent appliqués sur les journalistes de la presse écrite en cas de viol des lois sur la publication.

Du point de vue professionnel, « *cette situation ne peut pas durer car tout est possible aujourd'hui, du manque de professionnalisme à l'absence de règles d'éthiques en passant par la calomnie, la surenchère et la provocation* » selon les paroles de Dr Hussein Amin, doyen de la faculté de sciences de l'information et de communication à l'AUC (American University In Cairo).

2) Des salaires imaginaires pour les animateurs de talk-shows :

C'est avec la révolution de 25 janvier 2011, que le peuple égyptien a commencé à percevoir les salaires trop élevés des animateurs de talk-shows. Lors d'une intervention très controversée de l'ancien ministre de l'information Anas Elfeqy avec Mahmoud Saad dans le programme populaire « *Elbeit beitak (qui a changé de nom pour devenir masr elnaharda, l'Egypte d'aujourd'hui)* » le salaire de ce dernier a été dévoilé par le ministre qui a voulu intimider ou encore discréditer l'animateur devant ses téléspectateurs.

Le ministre a critiqué l'attitude « d'ingratitude » de Saad face à la télévision d'Etat qui lui verse un salaire affolant qui s'élève à 9 millions de LE par an. De son côté Saad a riposté en disant que ce n'est pas la télévision qui paie son salaire mais se sont bel et bien les sponsors et les publicités, en soulignant au passage que grâce à lui la télévision égyptienne a gagné des millions de LE.

Loin de la prise de bec entre les deux hommes pour savoir qui a été le plus « rentable » pour l'autre, la TV ou l'animateur, l'affaire principale qui devait attirer l'attention des professionnels des médias c'était la vision du ministre de l'information qui parlait « d'ingratitude » pour avoir « osé » critiquer la télévision étatique. Est ce que les fonctionnaires de Maspero n'ont –ils pas le droit de critiquer la politique de la télévision même si cette dernière leurs demande de « mentir ou de désinformer le peuple » ?

Après cette émission, Saad, intimidé par les paroles du ministre, a sur le champ démissionné de la télévision étatique. Mais le débat a continué dans la rue

égyptienne. Tout le monde parlait des « salaires trop élevés » des animateurs et comment ces derniers sont incapables de « sentir la souffrance du peuple » puisqu'ils ne vivent pas au même niveau que le peuple qui a faim. La polémique demeure plus importante pour les présentateurs et présentatrices du Maspero qui sont fonctionnaires de l'Etat et qui sont payés par les impôts de ces « pauvres » égyptiens.

Et donc si le salaire de Saad a été révélé, la rue égyptienne ne se manque pas d'imaginer celui des autres animateurs , soit au sein de Maspero ou dans les autres chaînes privées qui logiquement doit être plus élevé.

Certains sites internet allaient même jusqu'à dévoiler ses salaires en donnant des listes, de 2 millions de LE par an jusqu'à 9 millions de LE.

b) Difficultés et répressions des journalistes opposants :

- *Ibrahim Issa*



Diplômé de la faculté de sciences de l'information et de communication de l'université Du Caire, Issa a commencé sa carrière journalistique dans une institution étatique, celle de *Rose Alyoussef*⁴⁷ magazine. Il a créé son propre journal « Aldoustour, la constitution » en 1995. Un journal qui a connu un grand succès à cause de sa ligne éditoriale contestatrice et anti régime.

En fait, Ibrahim Issa a une longue histoire avec le pouvoir en Egypte. Connue comme un journaliste opposant, et même parmi les plus chevronnés.

Il a été viré de son poste comme rédacteur en chef du journal Dostour, le 4 octobre 2010. En 24 août, le numéro un du parti opposant EL-Wafd et l'homme d'affaire Said Elbadawy achète le Dostour dans un accord qui lui coûte 20 millions de LE.

Ce jour-là, Elbadawy déclare que l'accord prévoit également le maintien de toute l'équipe de journalistes du journal y compris le rédacteur en chef Ibrahim Issa. Mais à

⁴⁷ Rose Alyoussef est un magazine hebdomadaire égyptien, connu par sa ligne éditoriale libérale et anti-silamisme

peine un mois plus tard, ce dernier est licencié sans motif officiel. Cependant, des rumeurs vont nous apprendre que ce licenciement est dû à la publication d'un article rédigé par Mohammed Elbaradei sur la guerre de 6 octobre 1973.

Issa a longtemps joué au jeu du chat et la souris avec l'ancien régime de Moubarak. Il a même été sur le point d'être emprisonné en 2008 après avoir « osé » publier un article concernant l'état de santé du président. Mais après avoir subi un verdict définitif d'un an de prison (ensuite allégé à 2 mois de prison), le président Moubarak lui a fait une faveur en lui accordant une grâce présidentielle en 6 octobre 2008. Un acte félicité par Issa lui même sur l'antenne de la télévision étatique dans le talk – show « *elbeit beidak* »

Sur les écrans de Dream TV, Orbit et OnTV, Issa a montré tous ses talents journalistiques, en animant divers programmes politiques, artistiques et même sur l'Histoire islamique.

Et à l'image de son journal « *Aldourstour* », les émissions politiques d'Issa ont fait polémique. Son programme « Au café », diffusé sur la chaîne Dream 2 a été suspendu sans motif.

Après la révolution, Issa est devenu une vedette sur les antennes égyptiennes, avant de créer sa propre chaîne (avec d'autres collaborateurs) « Al-Tahrir ».

Cependant, Issa, qui était considéré comme l'un des opposants les plus virulents contre le régime Moubarak, a défendu ce dernier après la révolution. Il a même témoigné en faveur de Moubarak dans le procès de la violence exercée contre les manifestants, en assurant que Moubarak était un homme « honnête » et « qui aime son pays et l'a beaucoup servi ».

- *Amr Adib*



Amr Abid est né dans une famille artistique riche. Son père est Abdel Hay Adib, un scénariste égyptien. Son frère aîné est le journaliste très proche de la famille Moubarak Imad Adib.

Amr est diplômé de la faculté de sciences de communication et de l'information, à l'université du Caire et a commencé sa carrière professionnelle dans le magazine gouvernemental Rose Alyoussef avant d'être nommé à la tête du journal Albalad.

Avant de s'orienter vers l'audiovisuelle, Adib a occupé le poste de directeur exécutif de la station de radio « Nougoum FM », première station de radio privée en Egypte, fondée par son frère aîné Abdel Hay Adib en 2003.

Il a présenté le célèbre talk-show « Alqahira Alyoum » sur la chaîne saoudienne privée payante Orbit depuis sa création en 2000. Et c'est grâce à ce talk-show

qu'Adib a connu une popularité importante parmi les différentes classes populaires égyptiennes⁴⁸

Adib a adopté un langage simplifié familier, en exploitant ses talents qui lui permettaient de transférer ses sentiments facilement. Le mixage qu'il sait faire entre le ton très nerveux et le ton humoristique est considéré une tactique très réussie et qui attire les téléspectateurs.

Lors de ses émissions qui ont durées 10 ans sous le règne de Moubarak, Adib n'hésitait pas parfois à attaquer sévèrement (mais avec un risque toujours calculé) des hauts responsables allant jusqu'aux ministres (mais il n'oubliait jamais de mentionner la liberté d'expression offerte et garantie par le président Moubarak).

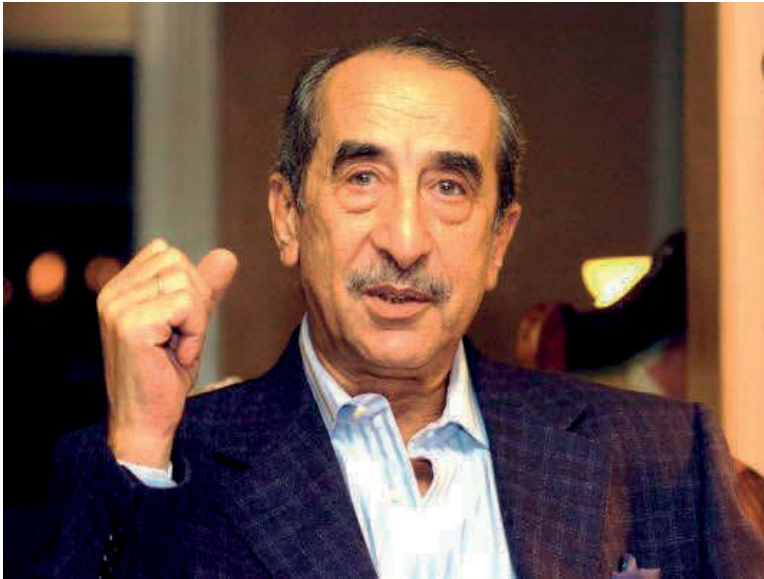
Dans une de ses émissions il parlait même de l'impossibilité de parler de succession de pouvoir, et qu'un tel discours sera vécu comme de l'ingratitude envers l'homme qui a participé à la défaite d'Israël en 1973, en ajoutant que cette génération de victoire de 1973 est intouchable, mais après Moubarak, les présidents devraient respecter le principe de succession de pouvoir.

Après la reprise de son talk-show le 13 février 2011, au lendemain de la chute du régime de Moubarak, Adib a confié que l'arrêt du programme a été dû à son ton osé. Adib a révélé qu'il a reçu un appel téléphonique de la part du secrétaire général du PND Ahmed Ezz , qui lui a dit que le programme utilise un ton fort qui provoque des sentiments de colère et d'insatisfaction chez le peuple égyptien.⁴⁹

⁴⁸ Il fallait noter que malgré que la chaîne Orbit est payante , une importante pourcentage des classes moyennes et pauvres y ont accès grâce à ce qu'on appelle « Wasla », qui est une sorte de câble noire ou volée permettant la réception des chaînes payantes illégalement

⁴⁹ le programme a été arrêté le 10 décembre 2010 sous prétexte de sommes impayées dues à Orbit

- *Hamdy Kandil*



Le journaliste égyptien Hamdy Kandil est diplômé de la faculté de littérature dans les années 60 et a entamé sa carrière journalistique dans journal gouvernemental « *Akhbar Alyoum* » avant de s’orienter vers la télévision où il connaît un grand succès à travers son programme hebdomadaire « *Revue de presse* » dans lequel il traite les sujets d’actualités sur un ton satirique et humoristique.

Durant la dernière décennie de plomb de Moubarak, il a brillé avec talent et courage dans la lutte contre le régime et ses actes oppressifs. Il a épousé toutes les causes du peuple égyptien.

Le parcours de Qandil est déroutant. Il incarne un grand syndrome qui ne finit pas de toucher les intellectuels arabes et ébranle les peuples arabes dans les moments les plus sensibles de leur histoire, tels que les offensives contre Gaza, et la guerre en Iraq en 2003.

Son programme « *Rédacteur en chef* » démarré en 1998, a connu un succès éclatant et a même été qualifié d’indice pour situer les limites la liberté d’expression autorisée par les autorités.

Ses analyses critiques de l'actualité en utilisant un ton populaire, accessible à tout le monde, a pu rapidement infiltrer la société égyptienne et le « *Rédacteur en chef* » a occupé pendant plusieurs années des sommets d'audiences.

Le programme fut arrêté suite à une émission condamnant le « silence officiel arabe » vis-à-vis l'offensive américaine contre l'Iraq.

Après cette suspension, Qandil a divorcé avec la télévision égyptienne, et a continué sa carrière dans plusieurs chaînes arabes telle que Dubaï TV (où son programme « *Pencil* » fut arrêté lui aussi après une émission polémique dans laquelle il critiqua vivement les autorités arabes lors de la guerre israélienne contre Hezbollah en 2006, il disait d'un ton ironique « la nation de Mohammed s'est transformée à la nation de Mohannid⁵⁰ »).

Les aventures de Qandil ont ensuite continué sur d'autres écrans surtout la chaîne libyenne et Dream.

⁵⁰ Mohannid est le héros d'une série télévisée turc nommée « Nour » qui a connu un grand succès sur les écrans arabes en 2005 et 2006

- *Mahmoud Saad*



Contrairement à Hamdy Qandil, Mahmoud Saad a débuté sa carrière journalistique dans le domaine artistique et non pas la politique. Il s'occupait de la page artistique des magazines « *sabah elkheir*⁵¹ » et « *Elkawakeb*⁵² » entre les années 1978 et 2006

Sa première parution sur les écrans était en 2001 sur la chaîne privée Dream où il a animé une émission artistique qui s'appelait « *ala waraq* » ou « *sur les papiers* » dans laquelle il accueillait des stars qui parlaient de leurs parcours artistiques.

Il se contentait de couvrir les champs artistiques dans ses programmes (tels que « *Helw wi kadab* », « *Moubashir ala* » et « *iqlib elsafha* » et « *elyoum elsabae* » sur la chaîne saoudienne MBC avant de faire sa première parution sur la chaîne officielle égyptienne (chaîne 2) en 2005 avec le programme de grande audience « *Elbeit*

⁵¹ Sabah Elkheir est un magazine hebdomadaire artistique égyptien créé en 1951 et affilié du Groupe Rose Elyoussef progouvernemental

⁵² Elkawakeb est un magazine hebdomadaire artistique égyptien créée en 1932

beitak ». Et c'est grâce à ce programme que Saad est devenu l'un des animateurs les plus populaires en Egypte.

Sa démission du talk show lors de la révolution du 25 janvier, lui a permis de gagner encore plus de popularité et de respect surtout au sein des milieux dits « révolutionnaires ». Une démission basée sur son « principe d'objectivité » selon ses propres paroles. « *Je ne pourrais pas dire ce que les autorités veulent que je dise surtout si ce n'est pas la vérité*⁵³ (...) ; *dés mon premier jour de travail à la télévision étatique j'ai accepté de renoncer à une partie de ma liberté d'expression, mais en revanche je ne dirai jamais quelque chose auquel je ne crois pas.* »

⁵³ les autorités à la télévision étatique veulent passer un message que les manifestants n'étaient pas pacifiques et qu'ils s'agissent selon des agendas étrangères.

- *Hala Sarhane*



Hala sarhane est considérée comme l'une des personnalités les plus controversées sur la scène médiatique égyptienne. Distinguée par son « audace », Sarhane n'a cessé de susciter la polémique surtout en parlant de sujets considérés comme « tabous » par la société égyptienne.

Elle a commencé sa carrière journalistique à travers la presse écrite en travaillant comme correspondante pour le journal « proche orient »⁵⁴ publié à Londres.

Orientée vers la presse féminine et artistique, Sarhane travaille ensuite pour plusieurs magazines féminins tel « *Sayidati* », « *Kol alnas* », « *Kalam elnas* », avant de créer son propre magazine « *Sayidati sadati* »

Sa carrière audiovisuelle commence avec la télévision égyptienne vers la fin des années 80 en présentant plusieurs programmes tels « *Transit* », « *Misr fi ouyoune alalim* », « *syiadite alqaoune* » et « *archive al-cinéma* »

⁵⁴ Journal en langue arabe créé en 4 juillet 1978 à Londres

Entre 1993 et 1999, Sarhane travaille pour ART (Arab Radio and Television) ⁵⁵ ; où elle présente ses programmes les plus populaires tels « *Ya hala* », « *Allayla* » et « *Bisaraha* ». Elle parle de sujets plutôt sociaux mais la dimension politique n'a jamais été absentes.

En 2000, sarhane quitte ART pour présenter d'autres programmes du même genre sur la chaine égyptienne privée Dream 2 où elle anime le programme « *fil manmou'a* » .

En 2003, Sarhane rejoint les chaines saoudiennes Rotana où elle anime 6 programmes de débats basés essentiellement sur des questions sociales. Son « audace » sur le traitement des sujets tabous lui a causé des soucis avec les autorités égyptiennes surtout au sortir d'un épisode de son émission « Hala show ». En effet elle a invité des présumées prostituées pour discuter de la prostitution en Egypte et comment certains policiers sont inculpés dans ce domaine. Après cette émission, une investigation a été ouverte par le procureur général égyptien et Hala Sarhane est interpellée et interdite de rentrer en Egypte.

⁵⁵ Groupe privé des chaines arabes , créé en Octobre 1993 à Rome par l'homme d'affaire saoudien Saleh Kamel

c) Conclusion sur les conditions de travail des journalistes de l'audiovisuelle:

Pour conclure en quelques mots le statut des journalistes de l'audiovisuel pendant le règne de Moubarak, nous pouvons dire que malgré le grand succès que ces derniers ont pu atteindre, ne sont pas protégés par un arsenal juridique claire et précis. Ceux qui n'ont pas travaillé auparavant dans le domaine de presse écrite demeurent à l'écart du syndicat de journalisme.

Cependant, cette absence de statut syndical qui est un inconvénient, est aussi un avantage. L'inconvénient consiste en ne pas avoir un syndicat qui lutte pour leurs droits (telle que l'assurance maladie, la retraite, l'organisation des excursions etc....). Toutefois ces journalistes ont en revanche l'avantage d'être à l'abri de toute investigation (ou éventuel peine d'amende) suite au non respect de la déontologie (telle que l'ingérence dans la vie privée des personnes , diffamation, appel au racisme , au violence, etc....)

D'un point de vue professionnel, les animateurs de talk-shows, ces nouvelles stars nées lors de la dernière décennie du règne de Moubarak, ont connu un grand succès grâce à la simplicité de traitement des sujets d'actualités, et ont contribué à la naissance d'une interactivité entre les médias et le téléspectateur. Ces animateurs qui ont pu fidéliser les téléspectateurs exercent une influence importante sur la formation de l'opinion publique et la confusion entre l'opinion personnelle d'un animateur et l'information purement dite reste un enjeu important des talk-shows.

D'un point de vue liberté d'expression, les animateurs de talk-shows sont parvenu à repousser les limites imposés par l'état, le maître du jeu, et ont établi des nouveaux plafonds de libertés. En dépit des lignes rouges (ne pas critique le président, l'armée et l'institution juridique), ces nouvelles stars ont pu aborder des sujets "audacieux" soit sur le plan politique (à l'instar des sujets de corruption du secteur sanitaire par

exemple en 2008, la corruption dans le secteur du tourisme ou agricole etc...) ou aussi sur le plan social (avec le traitement des sujets épineux tels les mutilations génitales féminines, la masturbation).

Cependant, les autorités interviennent de temps en temps comme pour rappeler qu'elles restent les maîtres de jeu. Le gouvernement n'a pas hésité à utiliser tous ses outils, allant de la suspension d'émission (avec Hamdy Kandil par exemple), au retrait de la licence de diffusion d'une chaine (celle d'Orbit en 2010 ou encore plusieurs chaines religieuses en 2008⁵⁶), ou par l'interpellation de journalistes (comme cela a été le cas avec Hala Sarhane et Ibrahim Issa).

⁵⁶ la guerre contre les chaines religieuses sera traitée en plus de détails en partie 3

III. Problèmes et défis

1. EFFETS ET ENJEUX DES CHAINES SATELLITAIRES :

a) Les chaines privées ballotées entre liberté et contrôle étatique.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la deuxième partie de ce mémoire⁵⁷, les lois qui organisent la création et le fonctionnement des chaines satellitaires constituent un outil à la solde du pouvoir pour contrôler ces chaines, lui permettant d'intervenir en cas de nécessité. Cependant, ces chaines ont réussi, de temps de temps, à parler de questions épineuses ou même à mobiliser l'opinion publique autour d'un sujet déterminé.

Les animateurs de talk-shows sont devenus des stars adulées par les familles égyptiennes. Un lien privilégié s'est créé entre eux, les familles étant quotidiennement accrochées à leur téléviseur pour connaître l'actualité du jour. Une actualité présentée autrement, d'une manière originale et simple qui attire les téléspectateurs.

L'intervention répétée ou quasi systématique des responsables et décideurs politiques sur les écrans de talk-shows confirme de plus en plus l'imposition de ces derniers comme moyen de communication privilégié.

⁵⁷ Voir page 223 à 228 de ce travail

Le téléspectateur, qui était dans le passé un simple récepteur inactif, participe désormais au débat. Ce lien renforcé entre les animateurs et le téléspectateur à travers la réception d'appels téléphonique systématique au cours des émissions contribue à impliquer le « citoyen » égyptien dans la vie civique. Le citoyen se sent donc capable d'exprimer son opinion et même à débattre avec un responsable. Cependant, le filtrage des appels téléphoniques persiste même si il est toujours difficile de tout contrôler surtout lors qu'il s'agit d'une émission en directe.

*« Arab media might have started to generate a feeling of political participation to the virtual arab parliament of their talk-shows that could one day contribute to real political change »*⁵⁸ (Les médias arabes ont certes commencé à faire émerger un sentiment où le citoyen sent qu'il est membre d'un Parlement virtuel, un sentiment qui pourrait un jour se manifester en réel changement politique)

Amr Adib (une des figures les plus populaires parmi les animateurs de Talk Show), satisfait du rôle joué par son talk-show disait : *« Nous avons repoussé les frontières de la liberté d'expression avec nos confrères au point où le talk-show devient parfois le remplaçant de l'opposition qui a été frappée on peut dire par beaucoup de maladies voire anéantie. (...) Nos Talk Show sont aussi une passerelle entre les gens et le gouvernement. »*

Ce point de vue positif sur le rôle des Talk-show ne fait pas l'unanimité. D'autres observateurs et chercheurs tel Khaled Hroub, chercheur à l'université de Cambridge accusent les talk-shows de *« contenir l'action politique en procurant au spectateur une impression d'exutoire lui permettant d'évacuer sa frustration. Dans les années 80, on se mobilisait, la politique se faisait dans la rue. Comme par exemple les révoltes contre la police anti-émeute pour ce qui est du cas égyptien. Aujourd'hui, il n'y a plus besoin de se mobiliser dans la rue. Il suffit tout simplement d'aller tout raconter sur Aljazeera »*

⁵⁸ Hafez, Kai, *Arab Media- Pouwer and Weakness*, 2008

Personne ne peut nier les transformations positives que les talk-shows ont pu apporter à l'espace médiatique arabe, surtout en ce qui concerne la politisation du téléspectateur et son sentiment de participation à la vie publique.

Cependant, la marge de manœuvre des talk-shows malgré leur « audace » reste limitée et corrigée par l'état en cas de nécessité.

L'arrêt du programme « *rédacteur en chef* » de Hamdy Qandil en 2003, de celui de Amr Adib « *Alqahira Alyoum* » (*Le Caire d'aujourd'hui*) ou encore l'interdiction d'apparaître à la télé qui a visé Mohammed Elbaradei (Ancien chef de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, et deviendra une figure politique de l'opposition au lendemain de la révolution) en 2010 et la suspension du programme de Mohammed Hassanein Heikal prévue sur la chaîne Dream2, demeurent des preuves flagrantes qui remettent en cause la liberté d'expression présumée lors de la dernière décennie du règne de Moubarak.

En 2008, un rapport de Reporters Sans Frontières a souligné que "*Le gouvernement égyptien s'est lancé depuis le début de l'année dans une campagne contre les chaînes de télévision indépendantes. Au mois de février, le Caire a été à l'origine de l'adoption, par les pays de la ligue arabe, d'une charte commune qui restreint la liberté de diffusion des chaînes de télévision satellitaires et qui prévoit des sanctions en cas d'offense dans le contenu de leurs programmes. Plusieurs sociétés de production, collaborant avec des télévisions satellitaires étrangères, ont été purement censurées depuis le début de l'année. La signature de ce document, dénoncée par les professionnels des médias, a été saluée par le directeur général de Nilesat, opérateur satellitaire propriété du gouvernement égyptien, qui soutient la mise en place d'un organe de régulation à l'échelle régionale chargé de la distribution des licences. Jusqu'à présent, les télévisions qui souhaitent émettre sur le satellite Nilesat doivent obtenir l'approbation du Caire. Les chaînes contestataires n'y sont pas les bienvenues. (...) L'Egypte continue de contrôler scrupuleusement la ligne éditoriale des télévisions qu'elle accueille sur son satellite.*"⁵⁹

⁵⁹ Extrait du Rapport du Reporters Sans Frontieres, sur l'Egypte, publié le 21 avril 2009

b) Les enjeux des chaînes satellitaires religieuses :

i. Des tensions avec les chaînes religieuses fondamentalistes islamiques :

L'émergence des chaînes satellitaires privées dans l'espace médiatique égyptien, ne se limite pas à la création des chaînes généralistes ou des chaînes de divertissement.

L'apparition des chaînes religieuses islamiques n'a pas tardé à voir le jour avec la création de la chaîne Iqraa (liée au réseau ART saoudien) en 1998. Une chaîne modérée qui essaye d'éduquer le musulman sur sa religion en se basant sur les explications des grands cheikhs du monde arabe. Ensuite, les chaînes se sont multipliées. La plupart d'entre elles sont des chaînes salafistes, qui promeuvent une vision plus rigoureuse et fondamentaliste que celle présentée par Iqraa ou aussi Resala (Qui veut dire : Le Message. C'est une autre chaîne saoudienne du groupe Rotana).

La première chaîne religieuse égyptienne a été créée en 2006. Elle s'appelle "Al Nas" (Les Hommes). La chaîne est financée par un homme d'affaire saoudien (Mansour bin kids) et licenciée comme étant une chaîne généraliste. Al Nas commence par diffuser lors de sa première année en service des émissions de divertissements, des chansons ou encore des émissions économiques, avant de s'orienter complètement vers la tendance salafiste en 2007.

Ses programmes se limitaient donc aux chansons religieuses et aux programmes animés par des cheikhs salafistes connus comme Hassane, Elhoueini, Yacoub et Mahmoud Elmasry⁶⁰. Face au grand succès de la chaîne d'autres chaînes religieuses vont voir le jour.

⁶⁰ Prédicateurs égyptiens de grande popularité au sein des milieux salafistes.

Nous pouvons citer par ordre les chaînes suivantes : " Al Shabab" , " Al khalijiya", " Al Baraka", " Al Hafez", "Al siha wal Jamal", " Al Rahma", "Nour Alhikma", "Alfath" et "Amgad". Toutes intégralement Financées et soutenues par des hommes d'affaires saoudiens, ces chaînes sont influencées par le courant salafiste ou plutôt wahhabite saoudien, au point où certains observateurs parlaient d'une "occupation wahhabite" pour qui contrôle les esprits égyptiens et arabes.

La plupart de ces chaînes sont émises de l'étranger sur le satellite égyptien Nilesat, et même si elles sont en dehors des territoires égyptiens, elles restent sous l'aval de la loi égyptienne puisqu'elles louent une fréquence sur le satellite Nilesat. C'est donc l'organisation générale d'investissement (OGI) qui organise et observe le message médiatique présenté par ces chaînes.

Le grand succès de ces chaînes ont suscité de vives polémiques chez les observateurs. Certains voient en ces canaux religieux un message modéré et un moyen de formation pour un grand nombre de musulmans, mais d'autres s'interrogent sur la mise à l'écart d'Al-Azhar (qui est pourtant l'institution la prestigieuse du monde islamique) de la scène médiatique.

En octobre 2010, l'opérateur satellite Nilesat, a suspendu 12 chaînes pour avoir "fait la promotion de la violence, de la haine raciale, de médecins charlatans, de la superstition, ainsi que l'appel à l'excommunication, le bannissement et le meurtre des musulmans chiites". 20 autres chaînes qui "encouragent l'intolérance religieuse" ont reçu un avertissement.

Le communiqué annoncé par le ministre de l'information établit la liste des 12 chaînes interdites : Safa TV, Ayat TV, Al-athar, Ahlulbayt, Marah Al-khalij, Rayhana, Al-ruqya, Alalam Hawaa, EmailTV, Mara7 TV, Strike TV, Live TV

Mais il semblerait que la liste des chaînes ne s'arrête pas à celles mentionnées par le ministère. Plusieurs autres chaînes (beaucoup plus populaires) telles que AlNas, Al Hafez et Alrahma, sont également concernées par les sanctions.

Pour les autorités, ces chaînes encouragent des idées religieuses extrémistes, incitent à l'intolérance entre les différentes composantes de la société égyptienne. *"Certaines de ces chaînes incitent de manière explicite au meurtre, ce qui montre bien la nécessité de l'intervention de l'Etat afin de garantir l'ordre social et protéger la société de la menace des extrémistes"* , a déclaré le ministre, en ajoutant que *"certaines chaînes diffusent des programmes pour lesquels elles n'ont pas reçu d'autorisation"*

Cette mesure a été saluée par quelques professionnels des médias, parmi lesquels le doyen de la faculté de sciences de l'information et de la communication de l'université du Caire, Sami Abdel Aziz qui estime que *" cette mesure est venue au moment opportun, voire même un peu tardivement. Il devrait y avoir un observatoire indépendant comprenant des professionnels des médias ainsi que les propriétaires des chaînes privées pour surveiller et assurer que la déontologie des médias est bel et bien respectée. (...), les chaînes suspendues appellent à l'intolérance et suscitent la division au sein de la société égyptienne"*

Le chef de la majorité au parlement, Abdel Ahad Gamal Eldine, a vivement salué cette décision en assurant que c'est un pas vers la lutte contre le "chaos médiatique" qui règne depuis quelque temps. *"Le gouvernement devrait protéger la société et veiller à l'unité nationale entre musulmans et chrétiens"*.

Pour sa part, Dyaa Rachwane, chercheur au centre des études politiques et stratégiques d'Alahram, constate que l'absence d'un organisme indépendant qui veille sur le respect de la déontologie des médias, ouvre donne la possibilité à l'organisme générale d'investissement, qui est un organisme gouvernemental, de contrôler tout seul la scène médiatique, ce qui étouffe la liberté d'expression.

Les propriétaires de ces chaînes religieuses touchées par cette mesure, affirment n'avoir reçu aucun avertissement avant la fermeture en assurant que leurs chaînes diffusent des messages de tolérance.

D'un point de vue juridique, la plupart de ces chaînes ont commis des infractions en faisant par exemple la promotion de traitements à base de plantes pour le cancer et l'hépatite B et C sans aucune autorisation du ministère de la santé. Elles ont donc diffusé des programmes pour lesquels elles n'ont reçu aucune autorisation.

Du point de vue médiatique et social, oui il y avait des chaînes religieuses modérées et qui jouaient un rôle important dans l'apprentissage de la religion du musulman ou la musulmane, et qui mettait en avant un message de tolérance et d'unité nationale. Cependant, certaines chaînes se sont retrouvées impliquées dans des guerres médiatiques avec des chaînes chiites (qui insultent les compagnons du prophète Mahomet), mais aussi avec des chaînes chrétiennes qui critiquent le prophète de l'Islam et le "terrorisme islamique".

Ce genre d'échanges belliqueux, de ripostes et contre ripostes, mettent en danger, bien évidemment, l'unité nationale et nécessitent l'intervention des autorités, mais les mesures de censure engendrent encore plus d'extrémisme.

Face à la présence de dizaines de chaînes religieuses privées, l'institution religieuse officielle Al Azhar, n'a pensé à créer sa propre chaîne qu'après la révolution de 2011.

ii. L'apparition de chaînes chrétiennes déclenche la polémique.

La première chaîne chrétienne a commencé à émettre en 1996 sous le nom de "Sat 7". Son siège est à Chypre, et elle dirigée par l'église évangélique copte d'Egypte. Elle a été diffusée sur le satellite Hotbird jusqu'en 2009 puis sur le satellite français Utel Sat puisque l'opérateur égyptien Nilesat a pour sa part refusé son accès à cette chaîne sous prétexte que la loi n'autorise pas la création de chaînes religieuses sur Nilesat.

Autre que le groupe de chaînes "Sat 7" qui comporte au passage les chaînes "Sat 7 Kids", " Sat 7 parse" et " Sat 7 Kids 2"; l'église évangélique possède d'autres chaînes telles; " Elmalakouta Wal Shifaa" et " Nagat" .

Pour sa part, l'église catholique égyptienne s'est dotée de la chaîne " Noursat". L'église orthodoxe égyptienne, (l'église officielle de la communauté copte égyptienne qui est d'ailleurs proche du pouvoir) a, elle aussi ; créée les chaînes " C TV" et " Aghapy".

Toutes ces chaînes sont diffusées à travers le satellite "Utel Sat" qui utilise la même fréquence que "Nilesat" et est donc de fait accessible aux foyers égyptiens.

La plupart de ces chaînes sont des chaînes purement religieuses qui diffusent des chansons et des leçons dédiées aux jeunes et aux adultes. Pourtant, une nouvelle chaîne va apparaître en 2003, celle de "Alhayat". Diffusant à partir du Caire, la chaîne commence à susciter de polémique à cause de ses programmes offensifs contre l'Islam.

La controverse va prendre du poids surtout avec le programme de "Frère Rachid" qui accueille des gens autrefois musulmans, convertis au christianisme. Ces gens ne cessent de dénoncer le "terrorisme" et "l'intolérance" de l'Islam. Autre émission

controversée, celle du père "Zakaria Botros" le prêcheur égyptien, dans lequel il psalmodie ses critiques contre l'Islam et le prophète Mohammed.

Au total, la chaîne diffuse 13 émissions explicitement contre l'Islam, telles que " des versets coranique inutiles", " la fin de Khadija et le début de la souffrance de la femme musulmane" et " théorie du complot en Islam".

Ces programmes ont provoqué les chaînes religieuses musulmanes et ont poussé les cheikhs à y riposter, ce qui a créé un climat de tension.

Pour s'attaquer à cette ambiance délétère, le gouvernement égyptien n'a eu que d'autres choix que d'interdire les chaînes religieuses musulmanes qui diffusaient sur NileSat, pour placer les deux parties sur le même pied d'égalité et tenter d'atténuer la tension ou même la guerre médiatique entre les deux parties.

2. LES MEDIAS SOCIAUX, LA NOUVELLE DONNEE?

a) Internet face au pouvoir :

Depuis les années 90, internet est devenu un phénomène "social" dont l'influence et l'expansion n'ont cessé de croître. L'ouverture du réseau au public a conduit à la création de communautés virtuelles. Pour ces communautés les forums de discussions sont des tremplins pour entrer dans une ère de liberté réunion et de liberté d'échange d'idées.

Mais c'est ce concept même de -liberté de réunion (incontrôlée) - qui constitue un enjeu politique et un défi pour le pouvoir dans certains pays.

Les nouveaux moyens de communication, et en point d'orgue les réseaux sociaux, s'avèrent être des outils d'informations mais aussi de désinformation efficaces, et surtout des outils à des fins politiques. Même si l'efficacité en ce qui concerne les sujets politiques reste difficile à mesurer.

Les réseaux sociaux à l'instar de Twitter et de Facebook peuvent vitaliser l'action collective parce qu'ils facilitent le regroupement politique d'individus, qui sont à la base géographiquement dispersés ou éloignés, d'entrer en contact pour former un groupe de défense ou de pression. Les mobilisations politiques sont donc faites de cette façon avec aisance et rapidité.

En rendant possible des discussions dans les forums ou les messageries, les réseaux sociaux sont susceptibles de favoriser la construction et l'élargissement d'un espace public vigoureux et ouvert.

Ils sont aussi susceptibles d'accueillir l'expression d'idées qui ne peuvent guère se manifester dans les Etats répressifs.

Le mouvement antimondialisation (MAM) présente de nouvelles formes de la mobilisation pour l'action collective. Il a à cet effet développé un usage précoce et décisif de l'internet. Le MAM a très vite compris qu'en l'utilisant à bonne escient et de façon plus intensive l'organisation allait avoir plus de poids que les associations et syndicats nationaux.

Géographiquement séparés et n'ayant que rarement l'occasion de se rencontrer en dehors des grands rassemblements sporadiques qu'ils coordonnent ou auxquels ils participent, les échanges de courrier électronique permettent aux militants et entrepreneurs de membre du MAM de transmettre régulièrement des informations et de créer des « ateliers virtuels » sur la base desquels sont discutées et préparées les mobilisations et les stratégies sur le terrain. La technologie d'internet semble donc fournir de nouveaux appuis logistiques utiles à l'action militante transnationale.

Les mobilisations de Seattle 1999, Porto Alegre ou Gênes et celles qui se sont faites lors des sommets des pays industrialisés illustrent par exemple l'efficacité de cette nouvelle forme de mobilisation.

L'exemple iranien⁶¹ vient lui aussi pour ouvrir un débat plus animé sur le rôle des médias sociaux comme outil de mobilisation. Dans ce pays jugé comme l'un des pays les plus hostiles à internet⁶², les réseaux sociaux et notamment Twitter ont été le principal outil utilisé par l'opposant iranien pour se mobiliser contre l'administration du président élu Ahmadi Nijad. Le gouvernement a donc eu recours à la censure des réseaux sociaux et Twitter a été la principale cible.

Le département d'Etat américain est intervenu dans l'affaire en demandant à Twitter de reporter une opération de maintenance de système qui aurait fermé son application le soir du mardi 16 juin 2009, pour permettre aux opposants iraniens de continuer à l'utiliser. Cette intervention a démontré la puissance de Twitter et son efficacité comme outil de mobilisation.

⁶¹ Des vagues contestations ont été organisées contre les résultats des élections présidentielles de juin 2009, remportées par le président sortant Nijad.

⁶² Les douze ennemis de l'internet, rapport publié par le RSF en avril 2009

Si la mobilisation contestatrice lors du cas iranien n'a pas réussi à faire plier le pouvoir, malgré un large soutien des pays occidentaux et surtout des Etats-Unis, le printemps des révolutions arabes entamées par la Tunisie et suivie par l'Egypte a montré qu'internet est plus que jamais une arme à la portée des peuples. Le rôle principal de ces réseaux sociaux demeure l'appel aux mobilisations tandis que la réussite de la contestation qui s'en est suivi par la suite résulte des actions sur le terrain.

Suite aux politiques de censure imposées par les régimes totalitaires, les Nations Unies ont déclaré l'accès à l'internet comme étant un droit humain fondamental. Dans son rapport publié le 3 juin 2011, l'ONU déclare : « il doit y avoir aussi peu de restrictions que possible pour garantir la circulation de l'information, sauf sans quelques circonstances exceptionnelles et dans les limites prescrites par le droit international des droits de l'homme ».

b) Comment être crédible en étant sous couvert d'anonymat.

Toujours dans l'exemple iranien, certaines informations diffusées sur Twitter ont fait l'objet de remarques. En effet, quelques rapports journalistiques, selon le sociologue canadien Maximien Fort, ont souligné des fausses informations et rumeurs publiés sur Twitter concernant la question iranienne telle que: La mort de 15 personnes au sein de la résidence universitaire après des affrontements avec les forces de l'ordre ou la participation de 500 membres de la milice libanaise du Hezbollah main dans la main avec les forces sécuritaires iraniennes afin d'endiguer la situation contestataire. On a découvert plus tard que cette désinformation a été instituée par un utilisateur qui réside aux Etats-Unis. C'est le jeu politique qui apparaît donc.

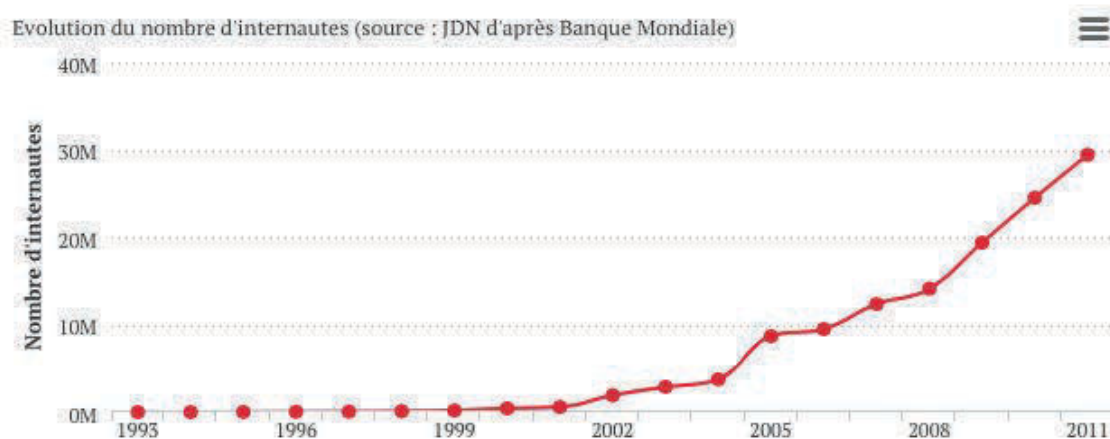
De plus, face à l'absence de moyens capables de vérifier l'authenticité et la crédibilité des informations, il est donc difficile de distinguer les vraies ou les fausses informations.

Les enjeux politiques des réseaux sociaux sont donc considérables. Le rôle joué par ces réseaux en tant que moyen rapide de circulation des infos – mais aussi capable de relayer des calomnies - et vecteur de mobilisation d'opinion publique... nécessite beaucoup d'analyses de ses vrais acteurs et de sa capacité d'influence.

c) Les réseaux sociaux et le régime déchu :

i) L'accès à l'internet en Egypte avant le 25 janvier :

Avec 35% de la population surfant sur le Net, l'Egypte occupe le 2eme rang au classement du taux de pénétration d'internet sur le continent africain, le premier dans le monde arabe et le 18^{ème} dans le monde entier, selon des statistiques au début de l'année 2011.



	Égypte	Rang Afrique	Rang monde
Nombre d'internautes (2011)	29 399 597	n°2 sur 54	n°18 sur 195
Part des internautes dans la population	35,62 %	n°4 sur 54	n°86 sur 195

En 1993, quand le peuple égyptien a connu l'accès à internet pour la première fois, juste 586 foyers y bénéficiaient. En 10 ans, ce nombre atteint 2 millions 288 milles et 25 abonnés à internet en 2003. En 2010, ce chiffre a été multiplié par 10 avec 24 millions 498 milles et 565 internautes dans un pays où 75 % de la population est constitué de jeunes moins de 30 ans.

Cependant, il a fallu attendre l'année 2008 pour que les "activistes politiques" sur les réseaux sociaux fassent leur apparitions et commence à voir leur efficacité sur le terrain prendre de l'ampleur. C'est le cas avec le mouvement du "6 avril", qui a été crée en 2008 en solidarité avec les employés en grève de l'entreprise "Ghazl Elmahala".

Les bloggeurs ont certes commencé leurs activités en ligne des années auparavant, mais cette date marque le premier mouvement émanant des réseaux sociaux et qui a réussi à faire mobiliser des masses sur le terrain.

ii) Blogueurs égyptiens face au pouvoir:

"Trop préoccupées par l'image du pays à l'étranger, les autorités ont pendant longtemps décidé de ne pas bloquer les sites internet. Mais face à l'engouement que la Toile suscite, l'étau a commencé à se resserrer. Depuis 2008, les conditions d'utilisation du réseau Internet sans fil (wifi) ont changé. La connexion est non seulement devenue payante, mais elle nécessite une adresse email sur laquelle sont envoyés le mot de passe et le nom d'utilisateur. Par ailleurs, un projet de loi, qui prévoit des peines de prison pour "abus d'utilisation d'internet" et pour "publication de contenu multimédia sans autorisation du gouvernement", est en discussion au parlement. Suite au mouvement du "6 avril" lancé sur Facebook en 2008, de nombreux blogueurs ont été arrêtés"⁶³

Le concept d'"activisme politique sur internet" est apparu en Egypte en 2005 avec des pages Facebook qui critiquaient vivement (avec un ton que le peuple ne peut pas entendre dans les médias classiques) les autorités et le président Moubarak. Des pages contre les infractions de la police ou contre le président, gérées par des militants politiques, étudiants, des jeunes entre 20 et 35 ans, à qui internet a significativement élargi leur spectre des sujets de discussion politiques possibles.

Face aux médias traditionnels, contrôlés par des hommes d'affaires, proche du régime; l'internet reste la seule fenêtre libre pour faire passer ses idées.

Alors certes, le web échappait relativement à la censure, mais les autorités exerçaient cependant une surveillance étroite des blogueurs les plus critiques et procédaient à des arrestations arbitraires régulières.⁶⁴

⁶³ Rapport du Reporters SAns Frontières sur l'Egypte , publié le 21 avril 2009

⁶⁴ article de RSF , Egypte pays sous surveillance ; <http://fr.rsf.org/surveillance-egypte,39725.html>

Plusieurs blogueurs ont fait l'objet de poursuites judiciaires; parmi eux: Kareem Amer, qui a été condamné à 4 ans de prison en février 2007 pour "incitation à la haine contre l'Islam" et "insulte au président égyptien". Un autre "activiste", Ahmed Hassan Basiouny a été condamné à 6 ans de prison en novembre 2010 après avoir été accusé de "diffuser des informations classées secret défense via internet" et de publier des "informations liées aux forces armées égyptiennes".

D'autres blogueurs ont subi des poursuites judiciaires sans être condamnés tels, Gamal Eid, Ahmed Seif elislam et Wael Abbas.

Cependant, ces poursuites n'ont fait qu'augmenter leur cotes de popularité auprès des internautes, de plus en plus nombreux à suivre les pages de ces blogueurs et certains d'entre eux étaient suivait sur leurs pages par des centaines des milliers des jeunes qui trouvaient dans ces pages, des tribunes pour exprimer leurs voix, leur ressentis constamment ignorés dans les médias classiques.

Avec le grand succès qu'a pu enregistrer les réseaux sociaux, les pages de critiques (surtout qui démontre des scènes de tortures commises par la police contre des citoyens), ou celles qui dévoilent les fraudes électorales lors des élections législatives de 2010, se sont multipliées. Et les internautes adeptes n'ont cessé d'augmenter.

Les mouvements d'opposition ont, eux aussi, eu recours à Facebook pour mobiliser leurs sympathisants. On voyait par exemple le " mouvement du changement national" connu sous le nom de " Kefaya"⁶⁵ qui publiait les dates de ses manifestations sur sa page Facebook.

Avant les élections législatives de décembre 2010, les autorités ont renforcé la censure contre les sites internet pour étouffer la couverture des élections et les éventuelles fraudes qu'elles subiront. Plusieurs sites ont été rendus inaccessibles

⁶⁵ mouvement d'opposition le plus efficace sur la scène égyptienne , créé en 2004 et regroupant des activistes de tous les courants politiques, notamment les frères musulmans ainsi que des libéraux.

pendant des heures, notamment le site de la confrérie des frères musulmans (ikhwan online) et leur forum en ligne "Almoltqa".

Les réseaux sociaux ont pu donc créer une nouvelle fenêtre de tir pour torpiller les autorités et un outil, plus ou moins efficace, pour exercer l'activisme politique, ou diffuser des informations sur les prochaines mobilisations. La preuve? Il faut savoir que les premières manifestations de 25 janvier 2011 qui seront les prémices du printemps arabe égyptien ont été organisées par l'appel à se révolter lancé par une page Facebook qui s'intitule : " Kolena Khaled Saeed", (Nous sommes tous Khaled Saeed⁶⁶) et l'administrateur de la page, Wael Ghoem, fut arrêté, quelques jours plus tard par les autorités le 28 janvier 2011.

⁶⁶ Khaled Saed est un militant des droits de l'homme , tué le 6 juin 2010 en Alexandrie par la police. Il aurait été battu à mort dans la rue après avoir été arrêté par 2 policiers en civil , selon des témoignages. Mais selon la version de la police, le jeune homme âgé de 28 ans est mort des suites d'une overdose. Depuis ; Kaled Saed est devenue un symbole contre les actes de brutalités policières.

iii) La coupure totale de l'accès à l'internet lors de la révolution :

Dés les premières agitations du 25 janvier 2011, les autorités veillaient à tenir les médias à distance des manifestations. La première mesure prise a été la coupure des réseaux de téléphonie mobile dans les lieux de rassemblement au Caire, surtout la place Tahrir.

Par la suite, Twitter a été bloqué en fin de l'après-midi. Le 26 janvier 2011, l'accès à Facebook est bloqué de par intermittence et inégale en fonction des différents fournisseurs d'accès à Internet. Des problèmes de ralentissement de la connexion ont été également constatés.

La veille du vendredi 28 janvier 2011 (nommé le Vendredi de la Colère), les autorités égyptiennes ont ordonné à tous les FAI de couper l'accès à internet. Ayant pris conscience de l'importance de cet outil dans l'organisation des manifestations, les autorités croyaient donc que la coupure de la connexion internet pourrait conduire à l'affaiblissement de la contestation populaire.

Cette mesure de censure a été jugée par plusieurs organisations concernées par la liberté d'expression comme l'acte le plus liberticide du monde au regard de l'accès à Internet.

Les internautes, ont réussi, malgré cette coupure, à trouver de nombreuses parades pour contourner la fermeture d'internet et faire circuler l'information. Des fournisseurs d'accès depuis l'étranger, ont proposé aux internautes égyptiens d'utiliser leur réseau via une connexion par modem. Google et Twitter se sont associés à cette lutte contre la censure en mettant en place un système de tweets vocaux. Les

internautes ont été invités à appeler des numéros internationaux pour laisser ensuite leurs messages, qui ensuite ont été instantanément publiés sur Twitter.⁶⁷

Ainsi, cette mesure de censure ont engendré à des résultats à l'opposé de ceux qui étaient initialement envisagé, puisqu'en coupant la connexion ; plusieurs jeunes toujours à la maison, qui ne disposait d'aucun moyen de communication avec leurs "amis sur le terrain" sont donc descendus les joindre, au lieu de rester complètement cloîtrés chez eux.

L'accès à internet a été rétabli le 2 février 2011, après 5 jours de blocage infructueux.

Pour tenter d'endiguer les mobilisations anti-régime, l'armée égyptienne a eu recours à une nouvelle stratégie. Elle a investi les bureaux des opérateurs de téléphonie mobile auxquels l'Etat est associé pour les obliger à diffuser des SMS pour appeler le peuple au calme ou pour donner le lieu et l'heure des manifestations de soutien du président Moubarak. Voici ce que nous pouvions lire sur un des textos : "*Les forces armées demandent aux hommes honnêtes et loyaux d'Egypte d'affronter les traîtres et les criminels et de protéger notre peuple et l'honneur de notre précieuse Egypte*"

Quelques semaines avant la révolution du 25 janvier, Gamal Moubarak dans une conférence de presse à l'issue d'une réunion de PND, en répondant à une question concernant une éventuelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux entre les mouvements activistes tels que le 6 avril, éclate de rire en prenant à la légère la question : « je ne répondrais pas à cette question je vous laisse vous les journalistes y répondent ! ». Cette scène, peu de temps avant le début de la révolution à quel point le régime était inconscient du potentiel de ces groupes de jeunes qui réagissent sur les médias sociaux, notamment sur Facebook, à pouvoir mobiliser les gens et passer du virtuel au réel.....

⁶⁷ Rssource: rapport du RSF Pays sous surveillance, Egypte : <http://fr.rsf.org/surveillance-egypte,39725.html>

iv) Rôle des réseaux sociaux pendant la révolution du 25 janvier 2011:

Comme nous l'avons déjà cité précédemment, les premiers appels à manifester le 25 janvier (qui était la fête nationale de la police) ont été lancés à travers des pages Facebook, notamment celle de "Nous sommes tous Khaled Saed". Mais c'est surtout le succès de la révolution tunisienne à faire fuir le président Ben Ali, à la tête du pouvoir depuis presque 30 ans (règne semblable à celui de Moubarak) qui a encouragé les égyptiens à descendre dans les rues. C'est surtout l'espoir de d'arracher "sa liberté comme le peuple tunisien" qui a été le principal leitmotiv de ceux qui se sont mobilisés sur les bords du Nil et autres régions du pays.

Oui c'est vrai qu'internet a aidé, depuis 2005, à informer les jeunes et mettre en exergue l'injustice et la cruauté de l'institution policière, mais pour faire chuter un dictateur, il faut bien plus qu'ouvrir une page sur Facebook.

Le rôle des réseaux sociaux s'est amplifié lors des premiers jours de la révolution du 25 janvier, surtout en publiant des scènes de vidéos amateurs, qui sont devenus des images marquantes de la révolution.

Dans ce contexte, on peut citer 3 exemples de vidéos qui ont contribué à fédérer la colère des manifestants face aux forces de l'ordre.

La première était celle des tirs à balle réelle sur deux manifestants d'Alexandrie le 25 janvier, premier jour de la révolution.

Filmée par une femme, depuis son balcon, la vidéo s'est rapidement propagée dans les 4 coins de l'Egypte, contribuant à multiplier la colère populaire.⁶⁸

La vidéo montre un manifestant marchant tout seul, il ouvre ses bras en marchant au milieu de la rue pour défier les forces de police, qui se trouvent à quelques mètres de lui, et tout d'un coup, les policiers font feu sur le manifestant qui s'écroule par terre

⁶⁸ Lien de la video : <https://www.youtube.com/watch?v=JJrWq96RBhc>

instantanément. On entend ensuite la voix révoltée de la dame qui filme, qui crie " pourquoi l'as-tu tué cruel !".



Capture d'écran de la vidéo montrant un manifestant pacifique non-armé descendu par les forces de l'ordre en pleine rue à Alexandrie le 25 janvier 2011.

La deuxième vidéo importante qui a marqué les esprits était celle des affrontements à côté du barrage formée par la police à la sortie du pont Kasr Elnil, qui surplombe le Nil à quelques encablures de la Place Tahrir au centre du Caire. C'était lors du vendredi " de la colère" le 28 janvier 2011.

La vidéo filmée par un amateur montre des affrontements qui ont finalement duré pendant heures entre le cortège des manifestants (en provenance de Giza, au sud du Caire, pour rejoindre les manifestants à la place Tahrir, mais les forces de l'ordre (équipées d'armes, de gazes lacrymogènes et de chars) voulaient les en empêcher d'y accéder à la place de la contestation. Ces affrontements ont commencés au début de l'après midi juste après la prière du vendredi avant de se poursuivre jusqu'au coucher

du soleil lorsque les manifestants ont pu, enfin avancer et rejoindre la place Tahrir de l'autre côté du barrage après le retrait de forces⁶⁹ de l'ordre.



Capture d'écran de la vidéo montrant les affrontements au barrage Kasr Elnil au Caire

La troisième vidéo, montre un jeune homme qui défie un char et se tient debout, stable, devant une char qui actionne son canon à eau en direction des manifestants. Une image qui rappelle celle du mythique manifestant place Tiananmen à Pékin une vingtaine d'année plutôt.

Dans cette vidéo la voix d'une femme (probablement celle qui filme ou se tenant à côté de la personne qui filme) qui crie de joie en saluant l'acte de bravoure du jeune homme : " Bravo, courageux"⁷⁰

⁶⁹ lien du vidéo des affrontements au barrage " kar elnil" vendredid 28 janvier
<https://www.youtube.com/watch?v=2ExW3vxFMig>

⁷⁰ lien de la video <https://www.youtube.com/watch?v=kWr6MypZ-JU>



Capture d'écran de la vidéo montrant un jeune homme qui défie un char

Ces trois vidéos, sont parmi des dizaines, si ce n'est des centaines d'autres qui ont circulé sur la toile pendant la révolution et qui ont contribué à stimuler la mobilisation entre les jeunes, à briser le mur de la peur et à servir d'archives pour les futurs générations.

C'est avec les réseaux sociaux et ce qu'ils comportent en vidéos amateurs, que les médias étatiques ont été vaincus. « *Ces moyens simples ont réussi à décrédibiliser les grands médias officiels. Ils ont pu vaincre le gigantesque établissement de Maspero* », a estimé le journaliste Wael Abdel Fattah.

3. APRES LA REVOLUTION, QUEL AVENIR POUR LES MEDIAS EGYPTIENS :

a) Des réformes en vue pour garantir l'indépendance des médias :

i. La suppression du ministère de l'information :

- ministres d'information de Moubarak; la corruption à l'ordre de jour:

Accusé d'être l'un des fers de lance de l'ancien régime, surtout avec le traitement partiel des événements qui a eu cours tout au long de la révolution, l'ERTU se trouvait dans un état critique au sortir du printemps arabe.

Après le départ de Moubarak, des hautes voix ont exigé des réformes radicales au sein de la télévision étatique.

Plusieurs mouvements et groupes se sont formés, tels que " mouvement de l'union des révolutionnaires de Maspero" et " mouvement des jeunes de Maspero", regroupant des employés à Maspero, qui ont fait connaître leurs doléances afin de réformer profondément la télévision officielle de l'Etat. L'une des principales revendications a été la suppression pure et simple du ministère de l'information.

En effet, tout au long des 30 ans de règne de Moubarak, seulement 3 ministres de se sont succédés au ministère de l'Information. Le premier était Safwat El-chérif, l'homme fort du parti au pouvoir. Il a occupé cette fonction de 1981 jusqu'à 2004. El-

chérif n'a reçu aucune formation médiatique et était diplômé en sciences militaires, avant de travailler comme " intelligence officer" dans les années 60. Il a été ensuite relayé par Mamdouh El-beltagui (membre du PND, diplômé en droit et en sciences politiques). El Beltagui a occupé ce poste pour une courte durée entre juillet 2004 et février 2005, avant de céder sa place à Anas El-feqqi (encore un leader du PND, diplômé de commerce) qui est resté ministre jusqu'à la révolution de 2011.

En effet, la période pendant laquelle El-chérif a dirigé le ministère est classé "top secret", mais pendant son mandat 3 procès médiatisés concernant des affaires de corruption ont défrayé la chronique.

Le premier était en 1994, lorsque le ministre a conclu un contrat avec une boîte de production américaine du nom de " Dynamic" afin de diffuser des programmes de films égyptiens aux Etats-Unis en échange d'une somme mensuelle de 45 mille dollars qu' ERTU devrait régler. Le ministre n'a pas respecté la loi qui stipule que l'accord du conseil d'administration doit précéder la conclusion de tout accord dépassant le montant de 50 mille LE (à peu près 8 mille dollars). Au final, le ministère de l'information a payé plus de 2.6 millions de dollars sans que les émissions prévues dans l'accord ne soient diffusées aux Etats-Unis.

Le deuxième procès était en 1997, contre le président du département de la production, Mamdouh El-Lithi, qui a été accusé de corruption et gaspillage de deniers publics.

Le troisième procès était en 2002. Il a impliqué le président du département des Journaux Télévisés à l'ERTU " Mohammed El-Wakil", qui a été accusé d'avoir reçu un pot de vin pour faire passer un médecin lors du programme matinal "Bonjour l'Egypte".

Outre que ces trois procès, le géant bâtiment de Maspero jouissait d'une mauvaise réputation concernant par exemple le processus de recrutement du staff qui était entre les mains de plusieurs certaines familles, ou concernant les gaspillages du fonds publics.

L'ERTU, sous la direction du ministre Anas El-feqqi, a connu plusieurs affaires de corruption, allant de gaspillage du fonds publics (d'une somme estimée à 8 milliards de LE), à la corruption directe sous forme de primes payées au ministre et les chefs des département s'élevant à 11.5 milliards de LE sans justificatifs fondées.

Quelques jours après la chute du régime de Moubarak, une première mesure concernant les médias étatiques a été prise, par le conseil militaire, qui en réalité « gère le pays » depuis la chute de Moubarak même si il n'affirme de pas réellement gouverner. Il s'agit de supprimer le ministère de l'information. Le couperet tombera cinq mois plus tard.

- Les Présidents de Maspero après la révolution:

En février 2011, un nouveau président est nommé par le CSFA (Le conseil militaire à la tête du pays) à la tête du conseil d'administration de Maspero. Ce poste était vacant depuis l'incarcération du dernier président de Maspero sous le règne de Moubarak, Oussama El-cheikh, pour des accusations de corruption et gaspillage de fonds publics.

Le nouveau numéro un de Maspero est sans surprise un général militaire, en la personne de Tareq Mahdi. Une nomination qui suscite une polémique autour de l'indépendance de cet organisme

Mahdi va occuper temporairement le poste pendant deux mois, avant de laisser sa place au professeur Sami El-chérif. Ce dernier est un professeur en science de communication et de l'information à l'université du Caire, connu pour ces liens proches avec le régime déchu et le PND.

En octobre 2011, la chaîne "Nile Culture" a reçu un ordre du président de Maspero "Sami El-chérif" pour couper la diffusion (en directe) d'un programme accueillant l'une des leaders du "mouvement de l'union des révolutionnaires de Maspero" et candidate à la présidentielle, Bouthayna Kamel. A l'antenne, l'animateur du

programme " Mahmoud Charaf" annonce soudainement qu'il a reçu un ordre d'El-chérif pour mettre fin à la prise de parole de Bouthayna Kamel. Cette dernière venait tout juste de dire que "les médias actuellement sont pire que sous l'ère de Moubarak" et en coulisse tous ceux qui travaillaient dans le studio l'ont applaudi.

Après 4 mois de manifestations et de colère au sein de Maspero⁷¹, El-chérif démissionne et cède sa place à Tharwat Mekki, qui était le vice-président de Maspero.

Liste des présidents de conseil d'administration de Maspero après la révolution:

Période	Nom du président	poste précédent du président
2/ 2011- 3/ 2011	Général Tareq El-Mahdi	membre du CSFA
3/2011 - 8/ 2011	Sami El-chérif	Doyen de la faculté de sciences de l'information, université du Caire
10/ 2011- 10 / 2012	Tharwat Mekki	Vice président de Maspero
10/2012- 5/ 2013	Ismail Elchichtawy	Rédacteur en chef du magazine de l'ERTU
5/2015 - 8/2013	Choukri Abou Emira	Président du secteur la télévision à Maspero
8/ 2013 -	Essam El-Amir	Président du secteur la télévision à Maspero

⁷¹ les employés de Maspero continuaient à manifester pendant des mois après la révolution , pour proclamer des réformes structurelles et financières au sein de leur institution.

ii. Le ministère de l'information fait son retour:

Le 9 juillet 2011, un nouveau ministre de l'information prête serment devant le président du conseil militaire. Il s'agit d'Oussama Heikal, une figure du parti d'El-Wafd mais aussi connu comme proche des militaires puisqu'il a commencé sa carrière journalistique comme correspondant militaire au journal d'El-Wad. Avant d'être nommé ministre, Heikal était le rédacteur en chef du journal El-wafd, où il a passé toute son expérience professionnelle.

Heikal n'est pas resté longtemps à la tête de ministère de l'information et a quitté son poste le 6 décembre 2011. Mais il faut noter que la période pendant laquelle il a occupé ce poste a été un chaos sur le plan médiatique comme nous allons le montrer plus tard dans cette étude.

Après Heikal, le conseil militaire, au pouvoir lors de la période de transition⁷², nomme le général Ahmed Anis à la tête du ministère de l'information. Ce dernier est un homme militaire, diplômé de la faculté militaire et a occupé plusieurs postes dans l'armée. Sa nomination a été aperçue comme signe de l'intention de l'armée de mettre la main sur la scène médiatique. Anis était également connu comme étant le bras droit d'Anas Elfeqqi le dernier ministre de l'information sous le règne de Moubarak. Il a été le président de Maspero de 2005 à 2009, puis il a présidé Nilesat de 2009 à 2011.

Anis était derrière les décisions de suspension de plusieurs chaînes privées (religieuses et de divertissement), outre que la chaîne Orbita, en 2010. Pour beaucoup professionnels de médias Anis était l'homme de fer du régime de Moubarak dans les médias.

En tant que président de l'entreprise nationale des satellites Nilesat, Anis, selon la loi⁷³, possédait un levier de répression contre les chaînes satellitaires, les empêchant

⁷² Après la chute de régime Moubarak le 11 février 2011, le CSFA gère la période transitoire jusqu'à l'arrivée au pouvoir du premier président élu Mohammed Morsi le 30 juin 2012.

⁷³ Voir chapitre "Chaînes satellitaires privées forces et limites" page 213

ainsi d'avoir une marge de liberté d'expression et les obligeant à s'aligner sur les choix et directives du gouvernement.

Ahmed Anis a quitté le ministère en aout 2012, après la formation de gouvernement de Hicham Qandil⁷⁴ qui a confié le ministère de l'information à Salah Abdel Maqsoud.

Abdel-Maqsoud appartenait au courant islamique, plus précisément à la confrérie des Frères Musulmans. Il était connu par ses activités syndicales et il occupait le poste de délégué syndical du syndicat de journalistes entre 2003 et 2011. Il a subi directement la censure à maintes reprises lors du règne de Moubarak avec la fermeture de deux magazines où il travaillait, à savoir respectivement: le magazine " Liwaaa El-Islam"⁷⁵ et " Alousra -El-arabiya".

En effet, la nomination de Abdel-Maqsoud n'était pas la bienvenue au sein de Maspero, qui a toujours été dominé depuis sa création par le courant libéral et anti-islamiste.

Après le coup d'Etat militaire du 3 juillet 2013⁷⁶; Doreya Chara El-dine a été nommé comme la nouvelle ministre de l'information. C'est une présentatrice connue depuis les années 80. Charaf El-dine, occupait dans les années 2000 la présidence du département des chaînes satellitaires à Maspero.

⁷⁴ Premier ministre , nommée par le président élu Mohammed Morsi en aout 2012

⁷⁵ fermé en 1991 suite à ses vifs critiques de l'intervention militaire contre l'Iraq

⁷⁶ l'armée égyptienne a annoncé l'isolement du prédident élu , après des manifestations contre lui, un ans après son éléction.

**b) La télévision d'Etat les premiers mois après la révolution:
plus de libertés, beaucoup moins de professionnalisme:**

i. Les médias égyptiens, coudées franches ou chaos?

Dans les premiers mois qui ont suivi la révolution du 25 janvier, la télévision égyptienne et les médias égyptiens dans leur ensemble se sont caractérisés par une désorganisation effrayante selon les observateurs.

Libérés de toutes lignes éditoriales, ces médias- qui étaient « encerclés » par les contraintes du régime ont perdu toute leur crédibilité après la révolution. En quête de recouvrer leur crédibilité - ou plutôt de la construire- auprès d'un peuple révolté, ils ont changé leurs ton à 180 degrés.

De fait, le paysage médiatique a connu après la révolution, la multiplication de nouvelles chaînes privées. On peut citer parmi elles; la chaîne " Misr 25" liée à la confrérie des Frères Musulmans, ou la chaîne " El-tahrir" où travaillait Ibrahim Issa.

Selon Safwat El-Alim, professeur de média à l'université du Caire, l'émergence de nouvelles chaînes privées après la révolution a 3 raisons principales: la première est l'apparition de nouveaux courants et partis politiques qui voulaient créer leur propre canal de communication pour se préparer pour les législatives. La deuxième raison est d'aspect économique, puisque le peuple égyptien lors de cette période est prêt à s'ouvrir à de nouvelles chaînes, non impliquées avec le régime déchu. La troisième et dernière raison est l'envie de certains hommes d'affaires de se précipiter de créer des chaînes avant que des nouvelles lois ne soient adoptées.

ii. Les « ex interdits » envahissent la télévision d'Etat :

Des personnes qui considérés comme *personae non grata* dans les médias qu'abritaient l'immeuble imposant de Maspero, se voient autoriser l'accès sur les plateaux télés dès le deuxième jour qui a suivi la chute de Moubarak, et en particulier sur le plateau de l'émission la plus populaire de la télévision égyptienne: "Misr Elnaharda"

Dès le 14 février déjà, soit donc 2 jours après le départ de Moubarak, on voyait Amr Khaled, le prédicateur musulman, qui était expulsé (d'une manière officieuse du pays) sur la chaine satellitaire , pour exprimer sa joie concernant le départ de Moubarak et la déchéance de son régime.

Les jours qui suivent, d'autres figures autrefois privés d'accès à Maspero, tel le journaliste Hamdi Qandil, ou le journaliste Hafez Elmirazy⁷⁷ vont se succéder à l'écran.

Et pour la première fois dans l'histoire de la télévision égyptienne, l'un des leaders des Frères Musulmans, Saad El-katatny sera invité dans une émission pour parler de la vision de la confrérie des frères musulmans pour le futur de l'Egypte.

Deux leaders de "Gama'a Islamiya" vont aussi profiter du chaos médiatique pour se frayer un chemin sur les plateaux télés, ce qui prouvent la cacophonie qui règne dans les médias égyptiens depuis le départ de Moubarak. Il s'agit de Tareq et Aboud El-Zoumour. Ces deux leaders libérés de prison après la chute l'ancien « Rais », étaient condamnés dans l'assassinat de l'ex-président Anouar El-Sadate. Leurs apparitions sur les chaines étatiques ont causé une grande polémique au sein de la société égyptienne.

⁷⁷ journaliste égyptien travaillant à la chaine d'Aljazeera, et connu pour ses critiques au régime de Moubarak.

Cette période transitoire, considérée comme une période chaotique par les observateurs, n'a pas duré longtemps et très vite après quelques mois, un nouveau chef d'orchestre va prendre le relai. Il s'agit du conseil militaire.

c) La télévision d'Etat, redevient la télévisions du pouvoir:

i. Directives et répressions, quelques exemples:

Plusieurs éléments concernant la couverture des évènements nationaux viennent prouver que la télévision d'Etat est toujours piloté et n'a pas pu se libérer complètement de ses anciennes contraintes même s'il y'a un certain progrès : On peut désormais critiquer le gouvernement, mais attention avec clémence et parcimonie. Il faut équilibrer son propos et surtout essayer de mettre en valeur quelques points positifs et minimiser au mieux les points négatifs ».

Nous pouvons citer par exemple les témoignages de certains journalistes, qui affirment que des directives au sein de Maspero interdisent d'employer l'expression "le président déchu" en parlant de l'ex-président Moubarak.

Hala Fahmy, une présentatrice à Maspero, l'une des premières à être allée à la place Tahrir pour rejoindre les révolutionnaires, disait que les responsables à Maspero ont interdit de se moquer explicitement de Moubarak sur les écrans.

Le 19 juin, la chaîne " Nile Culture" fut coupé brutalement en pleine diffusion parce que l'invité d'une émission était en train de lire une poésie qui se moquait du président déchu.

Le soir du 9 juillet, le premier ministre Issam Charaf, a prononcé un discours pour répondre aux révolutionnaires qui se sont mobilisés la veille pour protester contre l'inaction contre Moubarak et son clan. Alors que tous les talk-shows, sur les chaînes privées (telles que Al Hayat, Eltahrir, Alyoum...) critiquent vivement le discours de Charaf et montrent le mécontentement des révolutionnaires face aux mesures prises par le chef du gouvernement, la chaîne satellitaire égyptienne, AlMasriya⁷⁸, donne la parole à des dizaines de jeunes, présentés comme des groupes ou des factions parmi les révolutionnaires. La plupart des invités expriment leur satisfaction vis-à-vis du discours du premier ministre. Les invités assurent que les mesures dévoilées par Charaf sont des réponses satisfaisantes face aux revendications des révolutionnaires et suffiront à calmer la situation. Des paroles démentis par ce qui se passe à la place Tahrir. Parmi onze invités, on voit seulement deux, les deux derniers, qui critiquent le discours (ils renouvellent quand même leur confiance dans la personnalité du premier ministre).

ii. Emeutes d'Imbaba vues par la télévision d'Etat :

L'histoire commence par un homme venant d'Assiout, une ville de haute Egypte qui longe le Nil. Il prétend que sa femme a été convertie à l'Islam et l'église l'a détenue pendant 4 mois. Des musulmans se sont donc rassemblés devant l'église Marie-Mina où est supposée être détenue la jeune femme, ce qui met le feu aux poudres et déclenche des affrontements entre les deux parties, faisant 11 morts dans les deux rangs.

Contrairement à la couverture classique lorsqu'il s'agissait de crises similaires jadis, la couverture s'est cette fois distinguée par une large représentation des hommes religieux chrétiens, non pas pour brandir des slogans d'« unité nationale » ou pour assurer que cette affaire n'affectera en rien cette unité etc... Mais plutôt pour éclaircir leurs points de vues et présenter leurs revendications.

⁷⁸ Couverture spécial sur Al-Masriya (le 9 juillet à 22 h pendant une heure) concernant les réactions vis-à-vis le discours du premier ministre.

La couverture des événements sur la télévision officielle quant à elle a été emprunte d'objectivité et a évité de jouer avec les émotions. La visibilité donnée aux hommes religieux (soit chrétiens ou musulmans) et aux analystes sociales et politiques étaient suffisamment convenables pour que chacun d'entre eux puisse présenter son point de vue. Les hommes religieux parlaient de problèmes profonds qui requiert l'unité de toutes les forces pour pouvoir le résoudre.

iii. Les affrontements de Maspero, le 9 octobre 2011 : La propagande médiatique refait surface.

Les affrontements du 9 octobre 2011 devant le siège de Maspero débutent par une simple manifestation de chrétiens qui protestent contre le décret du gouverneur d'Assouan (Ville touristique située dans le sud de l'Egypte) qui ordonne de détruire une église qui a été bâtie sans autorisation. Et très vite, la manifestation se traduit par des affrontements entre les manifestants en colère et les forces armées qui encerclaient l'immeuble de Maspero afin de le protéger.

Les affrontements ont fait 23 morts côté manifestants coptes.

Le traitement médiatique de la télévision égyptienne a été marqué par l'incitation à la violence et l'imprudence. La présentatrice de la télévision étatique n'a par exemple point hésité à haranguer les téléspectateurs pour les inciter à " descendre pour défendre l'armée contre la violence des coptes", elle n'a pas oublié de mentionner la fameuse théorie "des agendas étrangers voulant faire chuter l'armée égyptienne". Une théorie reprise à maintes reprises pendant la révolution.

Les infos diffusés sur la chaîne évoquent "l'offensive des coptes contre l'armée" et citent que 3 soldats sont morts et 20 autres blessés. Aucune information n'a été

diffusée sur les victimes coptes. Mais la télévision insiste à employer l'expression suivante : "Des manifestants coptes tirent sur l'armée"

24 heures plus tard, le bilan officiel donné par les sources médicales tombe : "23 manifestants ont trouvé la mort " et aucun chiffre n' a été donné sur des blessés au rang de l'armée.

iv. Le Conseil militaire, le nouveau chef d'orchestre

Le 24 juillet 2011, la chaîne privée " Dream" a suspendu le programme "Sabah Dream" animé par Dina Abdel -Rahmane. Quelques experts des médias, estiment que cette suspension est la conséquence des critiques que Dina a "osé" lancer contre le général El-Rouini, membre du CSFA, après ses déclarations qui nous apprend qu'en réalité que le conseil militaire était derrière plusieurs rumeurs (souvent infondées) qui circulaient pendant la révolution.⁷⁹

Les news principales du JT principal de 5 février 2012, nous apprennent qu'une décision a été prise pour transporter Moubarak à l'hôpital pénitencier ainsi que de répartir dans cinq autres prisons 50 responsables de l'ancien régime qui étaient depuis lors incarcérés dans la prison de Torah (prison politique situé au Sud du Caire).

Or un autre évènement majeur a lieu ce jour là, il s'agit des affrontements meurtriers qui se poursuivent pour le quatrième jour de suite autour du siège du ministère de l'intérieure, pas loin de la place Tahrir. C'est justement cette information qui aurait du faire la Une du JT. Cependant, la télévision d'Etat a préféré faire sa une avec une réunion banale qui a eu lieu entre le maréchal et les dirigeants de l'armée.

Le vendredi 29 juin 2012, le président élu, Mohamed Morsi prononce un discours de la place Tahrir, au milieu des centaines de milliers des manifestants. La télévision d'Etat met coupe le son quand les manifestants critiquent le conseil suprême de l'armée « oh maréchal dit la vérité, Morsi n'est-il pas ton président ? ». Ce qui donne un image assez claire de qui dirige les médias jusqu'à ce jour.

Le conseil militaire reste au sommet de la pyramide en ce qui concerne la scène médiatique même après l'arrivée au pouvoir du président islamiste Mohammed Morsi.

⁷⁹ le général El-rouini a déclaré que le conseil militaire utilisait l'arme des rumeurs pour contrôler la situation à la place Tahrir il disait "quand on voulait faire calmer la place Tahrir on fait circuler un rumeur par exemple que Moubarak était sur le point de partir; et quand on voulait faire éclater la situation on utilise un autre rumeur"

Par exemple, les activités du Maréchal Tantawi (chef du conseil militaire) ouvraient souvent le JT avant les news du président.

Grosso modo, nous pouvons dire que les lignes rouges qui prévalaient avant la chute de Moubarak n'ont pas trop bougé. Seuls le décor et le nom des personnages ont changé. (De Moubarak et son clan nous sommes passés au maréchal Tantawy et son conseil militaire).

Et l'année de règne de Mohamed Morsi a connu un chaos d'une autre nature et la multiplication de rumeurs non fondées visant à le déstabiliser, avec par exemple la supposée vente des pyramides ou du Canal de Suez.

A l'antenne également des journalistes ou animateurs de Talk Show ne vont pas hésiter à insulter ou menacer explicitement le président islamiste (tel que Tawfiq Okacha, animateur du talk-show sur la chaîne privée Pharaeïn, qui a lancé cette diatribe adressé à Morsi: " si je te croise au deuil des soldats tués⁸⁰, mes hommes vont te tuer)

Ou sur une autre chaîne égyptienne une actrice n'hésitant pas à balancé⁸¹ : " Morsi n'est pas mon président, je ne l'ai pas élu et il ne me présente pas".

Aussi, les appels aux mobilisations de 30 juin 2013⁸² par toutes les chaînes égyptiennes, officielles et privées, prouvent qu'il y avait un chef d'orchestre qui encourage ses chaînes à adopter de telles lignes éditoriales.

⁸⁰ 15 soldats égyptiens ont été tué au Sinai en aout 2012, juste un mois après l'arrivée au pouvoir de Mohamed Morsi

⁸¹ l'actrice Hala Fakher dans un programme sur la chaîne privée CBC

⁸² les appels aux manifestations de 30 juin 2013 ont été adopté officiellement par un mouvement appelé "Tamaroud" ou "Rebel" depuis avril 2013, c'est à dire après 10 mois de l'élection de Morsi

Cette période de chaos a duré tout au long du court règne de Mohammed Morsi , mais avec le coup d'Etat qui a eu lieu le 3 juillet 2013, la situation a changé.

Déjà au même moment du l'annonce de Coup d'Etat, le soir de 3 juillet par le Général Al-Sissi, les militaires étaient en train d'envahir les studios des 5 chaînes pro-Morsi et ils ont confisqués les matériels. Ces chaînes noirissent en direct n'ont jamais vu la lumière après ça. S'agit-il d'une indice à une nouvelle ère que l'Egypte va affronter ?

Mais pour bien répondre à cette question il faut retourner quelques mois avant le coup d'Etat et notamment en avril 2013, lorsque des appels aux mobilisations contre le président élu se sont multipliés sur la grande majorité des chaînes privées, mais aussi sur les chaînes officielles, et le mouvement de 30 juin 2013⁸³ commence à agir effectivement sur le terrain.

Le discours médiatique contre le président adopté sur les chaînes officielles prouvent bien qu'il y avait un chef d'orchestre qui encourage ces chaînes à adopter des telles lignes éditoriales et qui leurs rassurent qu'elles sont à l'abri de toutes poursuites judiciaires. Il s'agit bien de CSFA.

Après l'annonce de Coup d'Etat, les chaînes égyptiennes s'éclatent de joie et les chansons patriotiques pro armée étaient à l'ordre de jour. Et dès lors, aucune voix ne pouvait critiquer explicitement ou même implicitement les militaires

En effet, les militaires, nouveaux maîtres du pays, ont pu exploiter la machine médiatique à fond ; en préparant le terrain d'un coup d'Etat militaire, les médias égyptiens soulignaient que ce dont le pays avait un impérieux besoin : c'était d'un Bonaparte, d'un militaire à poigne, avec lui l'Egypte renaîtrait de ses cendres et prendrait un nouveau départ. Les médias ont présenté le Général Al-Sissi comme « Messager du Dieu », qui a pu sauver le pays des « méchants Frères Musulmans ».

⁸³ les appels aux manifestations de 30 juin 2013 ont été adoptés officiellement par un mouvement appelé "Tamaroud" ou "Rebel" depuis avril 2013, c'est à dire après 10 mois de l'élection de Morsi

Et depuis, les médias ne cessent de diaboliser les Frères Musulmans et de glorifier le nouveau Rais bien aimé du pays. Cette ambiance médiatique qui persiste depuis plus de 2 ans, laisse croire à un retour non à l'époque de Moubarak mais à celui de Nasser des années 60.

Conclusion

A l'issue de cette étude nous pouvons constater quelques points essentiels qui ont caractérisé le domaine audiovisuel et le cinéma sous le règne de Moubarak.

Premièrement, la nouvelle ère médiatique née dans les années 90 avec l'apparition des satellites, et par conséquent, la création des chaînes satellitaires et la libre circulation des flux télévisuels, a créé de nouvelles données avec lesquelles les autorités égyptiennes se sont trouvées obligées de s'y conformer..

Persuadé qu'il n'est plus le seul joueur sur la scène médiatique, le pouvoir égyptien a mis en œuvre de nouvelles stratégies pour que la télévision officielle garde son "leadership" et ne perde pas davantage de terrain.

Une stratégie basée sur la fin du monopole des médias (étatiques) était donc nécessaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles parties, mais en même temps en essayant de les contrôler le plus possible. Des autorisations ont été accordées donc pour la création des chaînes privées, mais ce sont les hommes d'affaires proches du PND qui y ont profité.

Nous pouvons conclure donc qu'un nouvel espace de liberté d'expression est permis mais sous le contrôle de l'Etat.

L'émergence des talk-shows a contribué à la naissance d'un nouvel exercice médiatique, celle de l'interactivité entre les médias et les téléspectateurs. Et avec le temps ces programmes sont devenus une interface de dialogue entre les téléspectateurs et des responsables, souvent invités sur les plateaux ou par téléphone.

Les animateurs de ces talk-shows ont pu repousser les limites de la liberté d'expression, en critiquant parfois de hauts responsables (parfois des ministres, mais jamais le président).

Avec le temps et vers la moitié des années 2000, attaquer le pouvoir politique sur un ton critique et indépendant devient la norme sur la plupart des chaînes privées. Laissant ainsi croire à une nouvelle ère de liberté d'expression.

Cependant, le régime en pouvoir n'a jamais manqué d'outils pour atténuer ce ton critiques en cas de nécessité, soit par une intervention explicite comme le cas avec le programme de Hamdi Qandil en 2003, soit en retirant tout simplement la licence accordée à la chaîne concernée comme c'était le cas avec plusieurs chaînes en 2010.

L'Etat reste donc le patron du jeu médiatique, et il a pu intelligemment faire croire à une nouvelle ère de démocratie, sans perdre complètement le contrôle.

En bref, le régime Moubarak a adopté tout au long de ses 30 ans au pouvoir, trois principales stratégies pour essayer de contrôler l'opinion publique par le biais des médias:

La première, depuis les années 80 et qui a duré jusqu'à la chute de régime, est de "faire distraire" et "jouer sur les émotions" du peuple. Dans ce contexte vient la focalisation médiatique sur des questions d'importances secondaires, en leur donnant plus d'importance, tel que le sport ou la création des films de comédie sans valeur, outre que les films patriotiques qui font la part belle aux héros de la guerre de 1973 en rappelant toujours le rôle héroïque du président Moubarak dans cette guerre.

La deuxième stratégie, adoptée au cinéma et à la télévision, était "la diabolisation des islamistes"; adversaires classiques du régime, et surtout des Frères Musulmans. Mais le grand succès de ces derniers dans les élections qui ont suivies la chute de régime ne fait -il pas croire à un grand échec de cette stratégie?

Et enfin, la troisième stratégie, adoptée dans les années 2000, consiste à tolérer les critiques, dans le but de décharger la colère du peuple pacifiquement sur les antennes en les laissant s'exprimer et en autorisant aussi la création de films critiques.

Sur le plan cinématographique, des grandes mutations structurelles ont été marquées, surtout avec la création de l'EMPC en 1997. Les oeuvres artistiques deviennent plus professionnels certes malgré la baisse du nombre des films produits par an dans les années 2000 en comparaison avec les deux décennies précédentes.

D'un point de vue thèmes, les films politiques viennent dans le cadre de la stratégie du "déchargement de la colère", puisqu'à la fin de ces films⁸⁴ "le criminel" est puni soit par la police, soit par l'appareil juridique, ou par l'intervention du président lui-même.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, ils ont jouissent d'une liberté proportionnelle, et les "activistes" sur la toile ont pu malgré quelques poursuites judiciaires, dévoiler les infractions de la police et les fraudes lors des élections législatives, ce qui a contribué efficacement à la mobilisation contre la corruption, en attendant le moment opportun pour le soulèvement populaire.

Dans son dernier rapport avant la révolution de janvier 2011, Reporters Sans Frontières dénonce " une véritable régression de la situation de la liberté d'expression en Egypte. Le retour à des pratiques qui avaient disparu est plus qu'inquiétant. Sous couvert de vouloir protéger l'intérêt public, les autorités mettent en place des mécanismes de contrôle en vue de censurer l'information diffusée avant les législatives et les présidentielles de 2011. Elles entendent également délivrer un message fort à l'ensemble de la société : tout désormais sera sous sa surveillance"

Après la révolution, un chaos a caractérisé le paysage médiatique pendant la période transitoire, puis une liberté des médias irresponsable et non contrôlé tout au long du règne du premier président après la révolution, Mohammed Morsi et enfin une reconstruction des médias "à la nassérienne"⁸⁵ après le coup d'Etat du 3 juillet par l'armée.

⁸⁵ les médias à l'époque du président égyptien Nasser dans les années 50 et 60 étaient caractérisés par la propagande et la monopolisation étatique totale.

Bibliographie

- ouvrages:

- GUAAYBESS T., "*Télévisions arabes sur orbite*", CNRS Editions, 2004
- GUAAYBESS T., "*Les médias arabes-confluences médiatiques et dynamique sociale*", CNRS Editions, 2012
- AYAD Christophe, "*Moyen Orient: un pluralisme tombé du ciel*", UNESCO, 2000
- FARIS, DAVID M., "*Dissent and révolution in a digital Age: social media, blogging and activism in Egypt*", Thauris, 2013
- KAI Hafez, "*Mass media, politics, and society in the Middle East*", The Hampton Press, 2001
- KASSEM M., "*El-film el-syassi fi Masr*" (*le film politique en Egypte*), Bibliothèque de la famille, 2000
- AL-ABD Atif A., "*Dirasat fil I'lam Elfadayie*" (*études dans les médias satellitaires*), Dar Elfikr El-Araby, 1995
- AL-ABD Atif A., "*Al-Iza'a wal télévision fi Masr*" (*Radio et Télévision en Egypte*), Dar Elfikr El-Araby, 2002
- ABDEL RAHMAN H., "*Uses and gratifications of satellite TV in Egypt*", thèse de Masters, université américaine du Caire, 1998
- ABOU-HAIDAR E., "*Libéralisme et capitalisme d'Etat en Egypte*", Paris, L'Harmattan, 2000
- ACHILLEAS Ph., "*La télévision par satellite, aspects juridiques internationaux*", Paris, Monchrestien, 1997
- FITZGERALD, RICHARD, "*Media, Policy and interaction*", Ashgate Pub, 2009
- "1996 Declaration of Sana'a," United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO). Accessed March 29, 2006

- ABDEL MAGEED L., "*Tashri'at all'alam; derasat hala ala masr*" (*réglementations des médias, étude de cas sur l'Egypte*), Dar Alnahda AlArabia, Le Caire, Egypte, 2001
- AMIN Hussein., "*Egypt, Status of Media*", Academic Press, 2002
- AMIN Hussein, NAPOLI James, TEEL Leonard, EZZELDIN Mahitab, "*The new Egyptian code of Ethics: Bargaining for a better Criminal Press Law*", Paper at the 14th Annual Intercultural communication Conference Miami, Florida, 1997
- AMIN Hussein, "*Mass Media in the Arab States between Diversification and Stagnation: An overview*", Hampton Press, 2001.
- AMIN Hussein, "*Arab world Audio-Visual Media*", Derek Jones, Ed., 1998
- EL-EMARY N., "*le feuilleton télévisé et les industries culturelles en Egypte*", Thèse 1995
- GHANNAM Farha, "*Beauty, Whiteness, and Desire: Media, consumption and Embodiment in Egypt*", *International Journal of Middle East Studies*, n 4, 2008
- SAKR, NAOMI, "*Social Media, television talk shows and political change in Egypt*", *Television and New Media*, Volume 14, Numéro 4, 2013
- BUCCIANTI Alexandra, "*Les talk-shows d'Egypte parlent aux Egyptiens; un vesteur de changement sous contrôle*", Thèse, 2010
- KHOURI Nicole et MIGNOT-Lefebvre Yvonne, "*Les télévisions arabe à l'heure des satellites: Algérie -Egypte*", *Tiers Monde*, Numéro 1466, pp 245-357, 1996
- TIEDJE, KRISTINA, " *Dramas of Nationhood: The politics of Television in Egypt*", EHESS, numéro 183, 2007
- ALTERMAN J., "*New Media, New Politics? From Satellite Television to the Internet in the Arab World*, Washington, Washington Institute for the Near East Policy, 1998
- BARRAT J., "*Géographie économique des médias*", Paris, Litec, 1992
- BEN MOHAMED M. , "*Etude critique de la coopération interarabe par les moyens audiovisuels, de Maghrévision à Arabsat*", Thèse de doctorat, Paris II, 1990
- BRETON P. , "*l'Utopie de la communication*", Paris, La Découverte, 1995
- BOURGESH., "*Décoloniser l'information*", Paris, Cana, 1978
- BOYD A., "*Broadcasting in the Arab World*", Iowa, Iowa Press University, 1993
- EL-BENDARY Mohamed, " *The Egyptian Press and coverage of local and international events*", Lexington Books, 2010

- THOROVAL Y., *"Regards sur le cinéma égyptien"*, L'harmattan, 1996
- IBRAHIM I., *"Les structures de l'industrie de la presse en Egypte"*, thèse de doctorat en sciences économiques, 1995
- RAMADAN S., *"Evolution de la législation sur la presse en Egypte"*, thèse de doctoat en droit, Université de Paris, 1935
- EL-KHAWAGA Dina, *"Nilesat 101 et 102: Petite Histoire d'une rêve de grandeur"*, HERMES, 2002
- AL-HUSAYN A., *"Mata yu'linun wafat al-cinema al-masriyya?" (Quand annoncera t-on la mort du cinéma égyptie?)*, Al-kutub Weghat Nazar, 1999
- MOHAMMED Abdel-Fattah, *" Al-cinema wal sulta" (le cinéma et le pouvoir)*, Al-funun, numero 64, 1997
- ABOU-SHADI Ali, *" AL-cinema wal siyassa" (cinéma et politique)*, Dar Sharqiyyat lil nashr wal tawzi', Le Caire, 1998
- AL-BAHRAWI Sayed, *" Al-cinema wa inqita' altawasul" (cinéma et rupture)*, Ajhbar Aladab, numéro 649, 1999
- BOTIVEAU Bernard, *"penser, dire et interdire: logiques et enjeux de la censure des écrits en Egypte"*, egypte/ Monde arabe , numéro 14, 1993
- DARDIR Intisar, *" Aflam Sadarat-ha al-raqaba wa ahabbat-ha al-gamahir" (Des fils saisis par la censure et aimés du public)*, Akhbar-Alnugum, 2000
- DARWISH Mustafa, *" Al-raqaba wal cinema al-ukhra: shahadat raqib" ' la censure et l'autre cinéma: témoignage d'un censeur)*, Alif, Majallat Al-balagha al-muqarana, numéro 15, 1995
- HASSAN Bassant, *" Raqâbat al-tilifisiûn : ʿuqûd idhʿân tantahik hurriyyat al-ibdâʿ"* (La censure télévisuelle : des contrats d'allégeance qui violent la liberté de création), al-Fann al-sâbi, 1999
- SHARAF AL-DINE Durriya, *"Al-cinema wal siyassa fi misr" (cinéma et politique en Egypte)*, Dar Al-shuruq, Le Caire, 1992
- CAZEUNEUVE J., *" Les pouvoirs et la télévision"*, Paris, Gallimard, Coll "idées", 1970
- CLUZEL J., *" A l'heure du numérique"*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Série "Regards sur l'audiovisuel", t 12, 1998
- DE CERTEAU M., *" L'invention du quotidien, I: Arts de faire"*, Paris, Gallimard, 1990

- EL-EMARY N., " *le feuilleton télévisé et les industries culturelles en Egypte*", Thèse de doctorat, Paris III, 1996
- GOUELI S., " *Politique de programmation et questions locales sur les chaînes régionales égyptiennes*", Thèse de doctorat, AUC, le Caire, 1993
- MATTELART A et M., " *Penser les médias*", Paris, La Découverte, 1986
- RAMONET I., " *La tyrannie de l'information*", Paris, Galilée, 1999
- SHAFIK V., " *Arab cinema, History and cultural Identity*", AUC, Le Caire, 1998
- TILILI H., " *La communication dans le monde arabe à l'horizon 2000*", Paris, UNESCO, 1998
- UNESCO, " *Rapport mondial sur la communication et l'information 2000*", Paris
- UTRE, " *Bilan Annuel*", 1996 et 1997
- WASSEM M., " *100 ans de cinéma*", Paris, Institut du Monde Arabe, 1995
- ZAYNI M., " *Aljazeera Phenomenon, The critical Perspective on New Arab media*", Londres, Press, 2005
- CRETON Laurent, " *Le cinéma à l'épreuve du système télévisuel*", CNRS, 2002
- DOUGLAS B., " *Broadcasting in the Arab World: A survey of the Electronic Media in the Middel East*", 3rd Ed, Iowa University, 1999
- ABDULLAH Rasha, " *The Changing Middle East Media over the Past 20 years: Opporunities and challenges*", AUC, Le Caire, 2010

- **Articles:**

- Dyala Hamzah, « La Censure ou comment la contourner : introduction », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, 3 | 2000, mis en ligne le 08 juillet 2008
- ABU LUCHOD L., " *Islam and public culture, the politics of egyptian television Serials*", Middle East Report, janvier-février 1993
- "*The Object of Soap Opera: Egyptian Television and cultural Politics of Modernity*", Miller D. (éd), World Apart, Londres, 1995
- AMIN H., " *The third wave: Arab Satellite TV*", Middle East Insight, mars-avril 1999
- GYAABESS T., " *La libéralisation du champ télévisuel en Egypte: résistance et enjeux*", Léaudiovisuel, numéro 5, mars 1999, p47- 55
- GYAABESS T., " *la fin d'une télévision idéal- typique ou la souscription de l'Etat aux nouvelles règle du jeu télévisuel*", Monde arabe, numéro 165, septembre 1999
- GYAABESS T., " *Restructuring television in Egypt: the position of the state between regional supply and local demand*", Hampton Press, 2000, p 61 - 75
- GYAABESS T., " *Les partis de l'opposition et la télévision égyptienne: une ouverture démocratique?* " Paris Maisonneuve et Larose, 2003, p 125 - 153
- KHOURI N., " *La politique antiterroriste de l'Etat égyptien à la télévision en 1994*", Revue Tiers-Monde, numéro 146, juin 1996, p 263 - 283
- NAPOLI J et AMIN H., " *Privatization of the egyptian media*", Journal of douth indian and middle eastern studies, numéro 4, 1995, p 39 - 57
- NASSER K., " *Egyptian Mass Media under Nasser and Sadat*", Middle East journal, numéro 124, décembre 1990, p 1-26
- Amnesty International, "Egypt's Plan for Mass Surveillance of Social Media an Attack on Internet Privacy and Freedom of Expression," June 4, 2014, www.amnesty.org/en/
- FERRIE Jean-Noel, " *Censure et sens commun en Egypte*", Monde Arabe, deuxième série, numéro 3, 2000, p 49 - 61
- MOGHIRA Anwar, " *Le traitement journalistique complexité; problématique entre Islam et le cinéma, le sport et le smédias dans le monde arabe*", Les cahiers du journalisme, 2007, p 220 - 222
- SHAFIK Viola, " *Variety ir unity? Minorities in Egyptian cinema*", Orient Journal of third world studies, numéro 3, 98, p 648

- ABU-LUGHOD Lila, " *Du réalisateur au spectateur: la politique des feuilletons égyptiens*", Monde Arabe, numéro 24, 1995, p 43- 58
- HAMAD A.S., " *L'intervention administrative dans la liberté d'expression*", Monde Arabe, deuxième série numéro 3, 2000, p 25 - 48
- GALAL Dina, " *le cinéma grand public égyptien entre censure et guichet*", Egypte / Monde arabe, deuxième série, 3, 2000
- JACQUEMOND R., " *Quelques débats récents autour de la censure*", Monde Arabe, numéro 20, 1994, p 25 - 42
- HUYGHE F.B., " *Egypte: quand il ne suffit plus de twitter*", novembre 2011
- HUYGHE F.B., " *Les réseaux défient les Etats*", février 2011
- KAI Hafez, " *Radically polarized publics and the demise of média freedom in Egypt*", Egypte/ Monde Arabe, Troisième série, n° 12, 2015
- GONZALEZ-QUIJANO Y., " *Internet, le Printemps arabe et la dévaluation du cyberactivisme arabe*", Egypte/ Monde Arabe, Troisième série, n° 12, 2015
- DE ANGELIS Enrico, " *L'espace politique virtuel avant et après la chute de Moubarak: une critique des réseaux sociaux digitaux en Egypte*", Egypte/ Monde Arabe, Troisième série, n° 12, 2015

- **Vidéos ; You tube et sites internet :**

<http://www.cedej-eg.org/spip.php?article643&lang=fr>, principaux talk-shows du paysage médiatique égyptien

<http://www.elfagr.org/292483#> : colloque « entre un pays en révolutionné et un média hésité » sur le traitement médiatique de la révolution égyptienne , le 27 février 2013, à l'université de Ain-shams au Caire ?

<http://www.onislam.net/arabic/newsanalysis/newsreports/islamic-world/128646-egypt.html> , 3 enseignants de sciences de l'information et de communication , interviewés par Mahmoud Abou Bakr , au Caire le 12 février 2011

<http://www.sasapost.com/opinion/lying-industry/> : analyse de Ossama alrashidy, journaliste à aljazeera, et l'un du préparateur du film documentaire « l'industrie de mensonges »

<http://ema.revues.org/629> : Du réalisateur au spectateur: la politique des feuilletons égyptiens

<http://ema.revues.org/787> : Censure et sens commun en Egypte

<http://ema.revues.org/785>: l'intervention administrative dans la liberté d'expression

http://www.huyghe.fr/actu_887.htm : Réseaux sociaux égale révoltes démocratiques ?

<http://blog.mondediplo.net/2011-02-15-La-revolution-arabe-fille-de-l-Internet>

http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/egypte-les-initiateurs-de-la-revolution-facebook-relativisent-internet_1014458.html

<http://www.laviedesidees.fr/Les-journalistes-face-aux.html>

<http://www.masress.com/elakhbar/19058>

<https://cpj.org/2010/10/press-freedom-deteriorates-in-pre-election-egypt.php>

<http://www.youm7.com/story/0000/0/0/-/235752-.VhOwH9YdKII>

http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/egypte-les-initiateurs-de-la-revolution-facebook-relativisent-internet_1014458.html

<http://fr.rsf.org/egypte-renforcement-du-controle-sur-les-21-10-2010,38634.html>

<http://fr.rsf.org/surveillance-egypte,39725.html>

<http://fr.rsf.org/egypte-un-journaliste-exclu-du-champ-07-10-2010,38504.html>

<https://egypterevolution.wordpress.com>

<http://www.masress.com/almesryoon/75324>

<http://carnegieendowment.org/sada/?fa=56329&lang=ar>

<http://www.elwatannews.com/news/details/857>

<http://gate.ahram.org.eg/NewsContentPrint/13/56/109567.aspx>

<http://www.al-3araby.com/arts/list/المستندات-بالوثائق/قرن-ربيع-في-الإعلام-وزارة-عزبة-فساد-..>

<http://archive.aawsat.com/details.asp?section=37&article=632140&issueno=11923-.VhrK9dYdLII>

<http://www.aljazeera.net/programs/in-depth/2013/5/30/الثورة-بعد-مصر-في-الإعلام>

<http://m.masralarabia.com/تاعباتم/476779-تركاذنم-ع-ةيقيئاثو-مالفأ-قرشعريان-ي-ةركاذنم> : 10
films documentaires sur la révolution égyptienne

https://archive.org/details/Egypt_25_Jan_Revolution_State_TV_Coverage

<https://www.youtube.com/watch?v=DqXx1LG4iVM>

<https://www.youtube.com/watch?v=G45c9X4Wcaw>

https://www.youtube.com/watch?v=dsmF_jVwQDM

<https://www.youtube.com/watch?v=ELy22APPXZo>

<https://www.youtube.com/watch?v=yUybtqMiJQ0>

<https://www.youtube.com/watch?v=BU2-YQ6-5aU>

<https://www.youtube.com/watch?v=Yt3Wk8LuYRs>

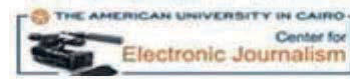
<http://www.jolpress.com/article/les-medias-egyptiens-entre-censure-et-liberte-40741.html#rX05zflPvz70A8Gr.99>

<http://monaelshazly.forum0.net/t600-topic>

Table des annexes

TABLE DES ANNEXES.....	306
ANNEXE 1: ARAB SATELLITE BROADCASTING CHARTER.....	308
ANNEXE 2: LAW N° 13 OF 1979; EGYPTIAN RADIO AND TELEVISION UNION.....	326
ANNEXE 3: RSF : EGYPTE PAYS SOUS SURVEILLANCE	338
ANNEXE 4 : RENFORCEMENT DU CONTROLE SUR LES MEDIAS.....	343
ANNEXE 5 : RSF DENONCE LA POURSUITE DE LA VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION EN EGYPTE	346
ANNEXE 6 : LA TELEVISION EGYPTIENNE S'INVITE EN ISRAEL.....	351
ANNEXE 7 : L'EGYPTE DES CONTRADICTIONS	352
ANNEXE 8 : L'EGYPTE PLACE SA CULTURE TELEVISEE SUR ORBITE	353
ANNEXE 9 : LES MILLES ET UN SCANDALES DE MASPERO.....	354
ANNEXE 10 : ECRANS TEMOINS	355
ANNEXE 11 : L'EGYPTE INVENTE LE SATELLITE SANS CHAINE.....	356
ANNEXE 12 : L'EGYPTE, LES ACTRICES METTENT LE VOILE ET QUITTENT LE CINEMA	357
ANNEXE 13 : LE RELIGIEUSEMENT CORRECT MENACE LE CINEMA EGYPTIEN	358
ANNEXE 14 : AU CAIRE, LA CENSURE ET UN POIL DE VOYEURISME.....	359
ANNEXE 15 : L'OEIL DES CENSEURS SUR LES FILMS EGYPTIENS.....	360
ANNEXE 16 : ADEL IMAM, STAR ENGAGEE CONTRE L'ISLAMISME	361
ANNEXE 17: MOUBARAK ACHEVE LA PRESSE EGYPTIENNE	362
ANNEXE 18 : A NEW VIOLATION FOR FREEDOM OF OPINION IN EGYPT.....	363
ANNEXE 19 : THE SITUATION OF HUMAN RIGHTS IN EGYPT 2009.....	365

ANNEXE 20 : EOHR: CLOSING ELBADR CHANNEL ; A VIOLATION TO THE RIGHT OF FREEDOM OF EXPRESSION.....	367
ANNEXE 21: PRESS FREEDOM DETERIORATES IN PRE-ELECTION EGYPT	369
ANNEXE 22 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES ANNEES 80	371
ANNEXE 23 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES LES ANNEES 90.....	373
ANNEXE 24 : LISTES DES FILMS POLITIQUES DES LES ANNEES 2000	376
ANNEXE 25: CONSTITUTION EGYPTIENNE ET LIBERTE D'EXPRESSION	379
ANNEXE 26 : MEDIA UNDER ATTACK: THE STATUS OF FREEDOM OF EXPRESSION UNDER MILITARY RULE IN EGYPT	382
ANNEXE 27 : L'EGYPTE PROMULGUE UNE LOI MENAÇANT LA LIBERTE DE LA PRESSE	386
ANNEXE 28 : 2014 : ANNEE DE SOUFFRANCE DE LA PRESSE EGYPTIENNE	387
ANNEXE 29 : EUROMED : STATISTIQUES SUR LES MARCHES CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS EN EGYPTE	390



The Middle East Centre
St. Antony's College,
University of Oxford



Annexe 1



Arab Satellite Broadcasting Charter:

Principles for Regulating Satellite Broadcasting Transmission

In the Arab World

Unofficial Translation

February, 2008

Preface

Underscoring the objectives of the Common Arab Action outlined in the “The League of Arab States Charter”, the founding document that reflects the collective Arab will,

Emanating from the League of Arab States Council documents and decisions at the summit level, outlining a comprehensive vision for the supreme interests of the Arab world and a common perspective for human development and modernization in all fields,

Reflecting the text and spirit of “The Pledge and Solidarity Document’ and the “Development and Reform Path” statement issued by the League at the summit level in its ordinary 16th session in Tunisia,

Addressing the group of decisions and documents on modernization and development of the Common Arab Action, particularly those issued in Sharm el-Sheikh 2003, Tunisia

2004, Algeria 2005, Khartoum 2006, Riyadh 2007, in addition to those stated by the Council of Arab Ministers of Information, in particular, the Arab media strategy to face challenges of the 21st century; the Arab Media code of ethics; the Framework document for the integration of media and cultural policies in the Arab world and the international related charters, particularly those issued by the World Information Summit,

In pursuance to the accelerating progress of media, its technology, facilities and services and the development of its capacities and potentials, in a bid to balance and develop equity among the different media technologies and functions to able to assume its responsibilities towards social modernization and development under a growing regional and international competitiveness,

Being keen on the sustainable progress of the satellite Arab media in terms of form and content,

Due to the generic development and growing technological progress in the field of media and communication since the very first inception of satellite and transnational broadcasting,

Attempting to provide the largest number possible of programmes and services to maintain the Arab identity and the Islamic culture and values and to highlight the Arab contribution to human civilization,

Maintaining the media message that should be respected and developed by the Arab satellite channels,

Interacting with the rest of the world, being part of it and wanting to promote understanding among different cultures, dialogue and communication among different civilizations, in accordance to the international and Arab related charters and documents,

Wanting to provide the frameworks and principles required for organizing broadcasting and audio visual satellite reception in the Arab world, in congruence with related international developments and approach towards organizing satellite audio visual broadcasting and reception,

The following principles shall be considered a framework for organizing satellite broadcasting in the Arab world:

Draft

Arab Satellite Broadcasting Charter: Principles for Regulating Satellite Broadcasting Transmission in the Arab World

Article (1)

This document aims to regulate broadcasting transmission, rebroadcasting transmission and reception in the Arab world, to ensure the right to express opinions, preserve Arab culture and promote cultural dialogue through satellite broadcasting.

Article (2)

The next terms shall have the following definitions and meanings in this document:

- **Satellite transmission:** All kinds of broadcasting including transmission; encrypted and/or non-encrypted broadcasting for all sounds, pictures and/or any other presentations, or signals or writing of any kind apart from personal communication through satellites for the purpose of interacting with the public or any other groups, target audience and general audiences. This also includes the individual's right to choose by himself/herself the time and the location of receiving the transmission.

- **Satellite broadcast entity:** It is also called the audio-visual entity and it means any natural or legal person or any other party that works in the field and being responsible for any transmission of audio visual satellite signals. Its structure shall fulfill the principles and provisions stated in the state law to establish such an entity. Any act of satellite broadcasting or preparations for such broadcasting shall be upon its own initiative and responsibility, including compiling, producing, purchasing, storing, scheduling the broadcast materials or any other materials that falls under the intellectual property rights and related legislations.
- **Broadcasting service:** Preparing or providing access to programmes, including any other audio visual material within the broadcasting definition.
- **The programme:** Any materials prepared or transmitted through satellite broadcast equipment for the purpose of being received by the public or the general audiences. It includes all audio and/or visual materials prepared by broadcasting entities or produced by them. This broadcast includes audio-visual transmission or the availability of the satellite signals or any preparatory work for such satellite broadcast, including work of audio visual production, programmes of all kinds, audio visual materials resulting from compiling, storing, scheduling and retransmission in signals prior to the transmission of the programme. The programme is specifically what is transmitted or prepared materials valid for audio visual transmission such as cultural, educational and other related works and entertainment segments and all whatever artistic performance in programmes, programme series, entertainment and sports events and other materials, pictures, signals, sounds and writings prepared for transmission or being transmitted.
- **Satellite retransmission:** Satellite retransmission of broadcast without any change by satellite broadcast entities or stations.
- **Satellite retransmission entity:** It is also called the audio visual retransmission entity and it is meant to be any natural or legal entity or any party that fulfils the conditions of the state law and functions according to the principles outlined in this document and the state law, whenever it works in the field or is responsible for any act of retransmission according to the previous definition.

- **The satellite retransmission service:** It is the audio visual rebroadcast or retransmission or availability according to the previous definition of satellite transmission.
- **The satellite or transmission or satellite retransmission or television transmission license:** It is the permission issued by the state authority for the applicant who seeks to establish a satellite broadcast transmission station or satellite rebroadcast transmission station.
- **The licensee:** Any natural or legal entity licensed by an Arab state authority to establish and operate broadcast transmission, rebroadcast transmission, distribution or sale of any of these services.
- **The authorization:** It is issued by an Arab authority in any Arab state for a natural or legal entity to authorize him to import, trade, manufacture, assemble or commercially deal in the devices and/or equipment used in satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission as well as receiving satellite broadcast transmission.

- **The authorized:** Any natural or legal entity who receives an authorization to practice any activities related to importing, trading, manufacturing, assembling or commercially deal in the devices and/or equipment used in satellite broadcast transmission and in receiving the satellite encrypted transmission or non the encrypted transmission.
- **Earth station:** Any fixed or mobile terrestrial facility established for the purpose of transmitting and receiving broadcast signals through satellites, apart from any business dealing with tracking, telemetry and control facilities.
- **The wavelength:** It is the frequency bandwidth occupied for the purpose of the broadcast of audiovisual materials.
- **The channel:** It is the frequency bandwidth used by the licensee for the purpose of broadcast of audiovisual materials.
- **Frequencies:** In the field of satellite broadcasting, frequencies are allocated bandwidth from the spectrum for satellite broadcast of audio visual materials and are allocated according to the International Telecommunication Union (ITU).
- **Encrypting:** It is the communication technology control systems of the broadcast services used to make broadcasts accessible, banned or suspended.
- **The state of origin:** The state of origin is considered any member state in the League of Arab States that fulfils any of the following conditions:
 1. The state offering the licence.
 2. The state that hosts within its territory any of the administrative headquarters (the central administrative headquarter of the station) or the programme production headquarters (the headquarters of the administration that issues decisions related to programmes, production or broadcast) to the transmission or retransmission entities or to one of the offices of the transmission or retransmission entities where most of its employees work. If the two headquarters (the administrative and the programme production) are equal in numbers of persons, the state of origin shall be the state that has the central administrative headquarters on its territory.

3. The country that hosts within its territory the uplinking facilities for the satellite broadcast signals or the country that uses its facilities in the uplinking transmission for the satellite broadcasting, including media free zone cities.

Article (3)

These principles apply to the transmission entities in any of the member Arab states in the League of Arab States, as well as to any entity which practices any acts or activities related to satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission from or directed to the Arab states territories, providing that they have a representative office or offices in any of them.

The principles also apply to all those who operate any work or work activities dealing with the offering satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission such as the transferring, the distribution and/or anything else if this work or work activities is located in any Arab country.

The satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission entities, or the service providers or any related satellite broadcast transmission entity or project established in any of the Arab territories as in the following cases:

- a. If it has a terrestrial station in any of the Arab territories/countries.
- b. If its legal entity has been established in any of the Arab countries or has its central headquarters in it.
- c. If the decisions related to the content of the broadcast programme that is transmitted to be received by Arab audiences was taken from the headquarters that are established in any of the Arab countries.
- d. If it hosts the largest number of employees who work in the headquarters that are established in any of the Arab countries.

Article (4)

The satellite broadcast transmission or rebroadcast transmission entities and service providers shall abide by the following general rules:

1. The publicity and transparency of information and the protection of the public right to receive accurate information.
2. Protection of free competition in the field of satellite broadcast transmission services.
3. Protection of the rights and interests of the audiences of the satellite broadcast transmission services.
4. The assurance of offering full-scale services to the public.
5. Assurance for not jeopardizing social peace, national unity, public order and general propriety.
6. To abide by the regulations of the satellite broadcast transmission and satellite rebroadcast transmission services and the norms established according to the principles here within and that stated in the Arab Media Code of Ethics.

Article (5)

The satellite broadcast transmission or rebroadcast transmission entities and service providers shall adopt the following rules and regulations in terms of the broadcast content that is transmitted:

1. It shall abide by freedom of expression as the cornerstone of Arab media, provided that such freedoms are practiced with full responsibility, for the protection of the supreme interests of Arab countries and the Arab world. The entities shall respect the rights of others and the commitment to media professionalism and ethics.
2. It shall adopt the principle of national sovereignty for each of the Arab states over its territory, to provide each Arab country member in the League of Arab States with the right to introduce other related detailed laws and regulations upon its own discretion.
3. It shall adopt the principle of the jurisdiction of the state of origin -- without violating the right of any person or entity to resort to the complaint and dispute resolution bodies organized by this document – with due respect to this principle that serves as a legal guarantee or safeguard for the satellite broadcast

- transmission or rebroadcast transmission entities and service providers of all kinds and their operators, in addition to the fact that this principle ensures an arbitration body for the future of this service.
4. It shall adopt the principle of the freedom of receiving satellite broadcast transmission and satellite rebroadcast transmission, in other words, the Arab citizen shall have the right throughout the Arab territories of any member states of the League of Arab States to receive any kind of satellite television transmission coming out of the territories of the League of Arab States members without imposing unjustified restrictions on satellite broadcast retransmission and Television materials.
 5. It shall ensure the Arab citizen's right to view the major national, regional and international events including national figures or teams through a free to air or encrypted signals regardless of the ownership of these sports events rights, whether inclusive or exclusive.

Article (6)

The satellite broadcast transmission or rebroadcast transmission entities and service providers shall adopt the following rules and regulations in terms of the broadcast content that is transmitted:

1. To respect human dignity and the rights of others in all the forms and the content of satellite television programmes and the services provided.
2. To respect individual privacy and to abstain from any violations in any way.
3. To avoid inciting hatred based on ethnic, colour, racial or religious discrimination.
4. To prohibit the satellite broadcasting transmissions material that would incite violence and terrorism and to differentiate between them and the resistance of occupation.
5. To refrain from describing crimes of all forms and kinds as an alluring act or portraying the perpetrators as heroes or justifying its motives.
6. To consider the professional ethical codes in conducting dialogues and to respect the right to respond for concerned parties.

7. To consider the rights of people with disabilities in receiving the media and information services that are suitable to them in order to promote their inclusion in their societies.
8. To protect children and youngsters from all that would abuse their physical, mental and ethical growth or would incite corruption of their manners or indicate and encourage wrongdoings and negative behaviour.
9. To comply with the religious and ethical values of Arab society and maintain its family ties and social integrity.
10. To refrain from insulting God, revealed religions, prophets, *mazhabs* (religious sects), and religious symbols.
11. To prevent from satellite broadcasting transmission and satellite broadcast programming any materials that would include obscene scenes or dialogue or pornography.
12. To eliminate from satellite broadcasting transmission or satellite retransmission any material that would promote smoking and/or alcohol drinking, but rather highlight their dangers.

Article (7)

The satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission entities and/or service providers shall adopt the rules and regulations related to Arab identity in all broadcast programming, with particular reference to the following:

1. It shall be committed to maintaining Arab identity against the negative impact of powers of globalization and the orientations and the frame reference of the Arab world.
2. Enriching the character of the Arab citizen, promoting its national integrity and intellectual, cultural, social and political development and promoting the Arabic language.
3. Abstention from broadcasting anything that would contradict with or jeopardize Arab solidarity and promoting pan-Arab cooperation and integration.
4. Objectivity, honesty and respect for the dignity and national sovereignty of states and their people, and refraining from insulting their leaders or national and religious symbols.
5. Commitment to highlighting Arab talents and qualifications, particularly those acknowledged or awarded internationally, to prove that the Arab world is rich with creative and innovative human resources and to encourage youngsters to follow the successful Arab examples.
6. Obligation to using the latest technology available in broadcasting audiovisual programmes and materials to ensure the Arab nation's right to spread its culture, civilization and attitudes towards the ongoing issues.
7. Assurance to honesty and accuracy of the broadcast data, information and news, using correct first hand information, investigating them in all forms of media and being committed to editing any wrong or incomplete information presented, while retaining the right of response for the person, the state or the agency beholder of such right.

Article (8)

Notwithstanding the right to establish thematic advertising channels that do not fall under the provisions of this article, the broadcast and rebroadcast agencies shall be committed in terms of its advertisements with the following:

1. Commitment to explicitly announce the beginning and end of any of the advertising slots and to clearly separate it from the program presented.
2. Obligation to inserting an interlude between each two-advertisement slot during the screening of films, programs, children's programmes or news programmes.
3. Duty to clearly and frequently show the word 'advertisement' in the advertisements inserted in programmes.
4. Considering international standards in terms of the proportion of advertisements inserted versus the total time of broadcast per day.

Article (9)

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast retransmission entities and/or service providers shall adopt, in terms of its audiovisual broadcasts and its target and general audiences, all the rules, regulations, conditions and patterns set out by the

concerned parties, or pursuant to the domestic legislations in each of the Arab states concerned with issuing licences, with specific reference to the following:

1. To abide by a set schedule put forth by the committee responsible for monitoring programme content, that will be established in order to make sure that the time slots and any restrictions are observed in the programmes or any audiovisual materials or works of satellite broadcast that are not suitable for children. They shall be aired at a late hour when children are most likely not watching television.
2. To be committed to put a clear and proper rating for the programme before the beginning of the programme to describe the kind of following audio visual materials, the age group excluded from watching it, its suitability for the age group, and whether or not family guidance is advised and/or other ratings suitable for the programme content.

Article (10)

It is prohibited for any natural or legal entity to practice any satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission act to provide any related services without receiving a satellite broadcast transmission or satellite rebroadcast transmission licence from the proper authority in any of the member states in the League of Arab States. These entities must fulfil all the terms and conditions and recognize and adhere to the rules and regulations established herein and the domestic conditions set out by each Arab country for its territories and free zones.

Article (11)

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the following rights, and shall not violate any other rights or procedures enforced by any other laws to maintain these rights or to prove any violation against them or termination to such violation:

- a. Rights related to transferring or availability:

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities enjoy the exclusive right to authorize, ban, connect, transfer or provide access to any of their audiovisual programmes to the target and/or general Arab audience by any means or form. Such exclusive rights extend to permitting, banning, connecting or transferring or accessibility in public places whether in return of entry fees or free of charge.

b. The right to alter or edit:

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the exclusive right of authorizing or banning the altering of their audiovisual programmes or editing them in any way or form, either directly or indirectly. Such rights extend to cases of altering or editing for purposes other than those previously declared for such activities.

c. Distribution right:

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the exclusive right of authorizing or banning imports or exports or

distribution of the original copies or other copies from the audiovisual fixed programmes to the target and/or general audiences.

d. The right to transmission upon alteration:

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the exclusive right of authorizing or banning any rebroadcast or transmission or their audiovisual programmes upon altering them in any way or form.

e. The right to make the altered audiovisual programmes accessible:

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the exclusive right of authorizing or banning the availability or any of its programmes to the public, upon alteration of these programmes by any means possible. Such rights include the public's right to access these programmes in the place and time of their choice.

f. The right of use

The satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission entities shall be entitled to the exclusive right of permitting or banning any use of its audiovisual or live or recorded programmes in any form or way.

Article (12)

The satellite broadcast transmission or the satellite-rebroadcast transmission entities shall respect in the member states the principles and frameworks herein and shall work on adopting and enforcing them.

Article (13)

Members of the League of the Arab States shall adopt in their domestic legislations all necessary measures to fix any violation by the parties referred to in the subject document according to the principles herein, in particular the satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission and related service providers on their territories, even if

they operate through special status or free zones with special legislation or any other legislations.

The following acts are considered violations to the subject document:

1. Any party that practices the satellite broadcast transmission or the satellite rebroadcast transmission and/or related service providers without a licence from the proper authority in accordance to the principles stated in this document shall be subject to seizure of all the equipment and machines used, removing the traces of such violation and doubling the sanction in case it is repeated.
2. Any party licenced to practice any of the activities stated in this document, including satellite broadcast, rebroadcast and related service providers that violates the principles, standards, regulations or conditions herein, or any others set out by the enforcement agencies.
3. In all cases, if the concerned authority in the member state that issued the licence or was informed of any violation to the provisions of the domestic law or those stated herein, it has the right to withdraw the licence or not to renew it for a certain period according to its own discretion.

ANNEXE 2

Law No 13 of 1979

Egyptian Radio and Television Union

In the name of the People of Egypt and the President of the Republic; The People's Assembly shall hereby decree the following Law,

Article One

A public organization shall hereby be mandated and established under the name of the 'Egyptian Radio and Television Union' (ERTU). The ERTU shall assume all the functions and duties associated with the audio-visual media and broadcasting services in the Arab Republic of Egypt (ARE). The respective Union shall maintain a legal status, and shall be headquartered in Cairo.

Article Two

The primary purpose of the ERTU shall be to contribute to the fulfilment of the mission statement of the audio-visual media and broadcasting services, at the policy-making, planning, delivery and execution levels, in compliance with the overall public policy and widely acknowledged professional standards and criteria. To this end, the ERTU shall hereby keep up with the new developments and updates and state-of-the-art technologies in relation to the modern applications of mass media, particularly in terms of the effective utilization of the audio-visual media for the benefit of the Society, and the attainment of the respective goals and objectives.

Towards this goal, the Egyptian Radio and Television Union shall undertake to fulfil certain purposes, as follows:

Deliver and guide the audio-visual media and broadcasting services in an effective and efficient manner, for the benefit of the national interests, consistent with the authentic values and traditions of the Egyptian Society, and in compliance with the guiding principles prescribed by the Constitution;

Enhance and promote the concepts and values associated with democratic socialism, national unity, social peace; maintain the human dignity and freedoms; and, preserve the rule of law, across all the audio-visual media and broadcasting functions and services;

Support the spread of knowledge; create and provide programs oriented towards a wide range of subjects, especially in relation to education, humanitarian disciplines, and civilization for the benefit of a cross-section of the Egyptian Society; and, dedicate specific programs for the development of different population groups, including children, adolescents, young men and women, professionals, and farmers. In return, this shall promote the social welfare and wellbeing of the Society, as well as the family stability and coherence.

Leverage and improve the performance of the audio-visual media and broadcasting services and networks, with due observance of the religious and ethical values in the broadcast media content;

Provide avenues for the broadcasting and transmission of public requests, demands, and issues; and, present the current trends in public opinion and political development;

Announce the discussions and deliberations carried out by the People's Assembly and the local and municipal councils; and, respond to the requests made by the Government of Egypt to publicize and release official statements, as well as any additional matters related to the public policies, guidelines. and norms;

Comply with the requirements and guidelines and norms regarding allocating part of the broadcast transmission and air time, on a regular basis, for the presentation of the main perceptual trends of the public opinion;

Provide and expand the broadcast coverage of television and radio services and networks nationwide, in an efficient manner;

Create an enabling environment and adequate conditions, so as to promote the creative faculties and innovative capabilities of the Egyptians; and, allow individuals to realize and demonstrate their potentials;

Foster relationships and connections with comparable structures and unions in the Arab and Islamic World, as well as internationally;

Develop and improve the overseas services of broadcasting and TV program transmission geared towards the international audience, in a manner that shall maintain the national and sovereign interests of Egypt;

Foster and support news bulletins and broadcasting coverage of events at the domestic and global levels; provide objective briefings and commentaries thereon; and build the capacity of correspondents, reporters, and representatives, whether they work inside or outside Egypt; and,

Promote and upgrade the technical and professional performance of audio-visual broadcasting networks and service providers

Article Three

The Egyptian Radio and Television Union shall hereby carry out all the functions and actions required in the pursuit of the common goals, with due observance of the government systems and conditions. Specifically, the ERTU may opt to:

Found and establish sole proprietorships and/ or joint stock companies in relevant areas of focus and business sectors;

Pursue the merger or acquisition of companies, or enter into joint or collaborative partnerships with like-minded second parties that operate in related fields; at the domestic and international levels;

Facilitate the development, promotion, and/ or marketing of artistic products and materials, in relation to the radio broadcast and TV transmission services, in Egypt and beyond, as per the terms and conditions deemed appropriate for the achievement of the purposes thereof;

Retain the intellectual property rights, such as copyright and publication ownership and trademarks of the broadcast materials and products developed thereby;

Ensure that the ERTU funds shall be used solely for the authorized purposes;

Receive bank and credit concessions and facilities to finance the investment enterprises launched thereby, within the credit limits identified by the Government of Egypt;

Maintain and manage the revenue collections generated thereby, in response to identified needs and requirements; notwithstanding the existing laws, regulations and systems;

Offer advertising and commercial broadcasting services, pursuant to the policies established in this respect; without prejudice to the public and common traditions and values;

Set up and launch personnel rehabilitation and training centers and capacity building programs across the various fields of audio-visual broadcasting; and enhance the implementation of academic research studies in this respect;

Contract international news agencies and organizations; and,

Publish and release publications, periodicals, and newsletters that give expression to the mission statement of the Egyptian Radio and Television Union

Article Four

A decree shall be issued by the President of the Republic designating the competent Minister, under whose jurisdiction the television and radio broadcasting services shall be operated. The Egyptian Radio and Television Union shall form a board of trustees, a board of managing directors, and a general assembly.

Article Five

The composition of the ERTU Board of Trustees shall be as follows:

The Board Chairperson shall be designated and appointed; and, the mandate, rate of pay, and term of office thereof shall be specified by the virtue of a presidential decree, upon the recommendation of the Cabinet

A number of public figures involved in effective think-tanks in the intellectual, religious, artistic, scientific, cultural, journalistic, economic, architectural, financial, and legal fields, as well as other individuals interested in the development of the youth, women, children ,etc

A decree shall be issued by the Prime Minister regarding the designation of the respective members, as well as the remuneration, compensation and term of office thereof.

The managing directors of the main sectors of the Egyptian Radio and Television Union;
The President of the General Authority for Information

Article Six

The Board of Trustees shall hereby be mandated to formulate the public policies of the Egyptian Radio and Television Union; approve the main activity plans intended to apply and execute such policies; and monitor and assess the conduct and performance by the ERTU sectors and departments.

The Board of Trustees shall take the actions and measures necessary for the fulfilment of the purposes thereof, pursuant to the provisions of the present Law. Specifically, the Board of Trustees shall:

Formulate the professional code of conduct and ethics of the audio-visual media and broadcasting services, and determine the mandatory functional approaches in compliance therewith;

Approve the rules, regulations and systems standardizing the management and functioning of the ERTU sectors, as well as the partnerships and joint stock companies owned thereby, in a manner that shall ensure the effective and efficient delivery of the audio-visual media and broadcasting services, on the basis of sound economic management approaches;

Approve the rules and regulations standardizing the ERTU administrative and financial functions and requirements, using adaptable and decentralized methods;

Release bylaws and internal statutes in relation to the management of human resources and the personnel remuneration and pay scale and structure, which shall be commensurate with professional duties and responsibilities, in a manner geared towards upgrading the professional performance thereof; notwithstanding the schemes and norms that apply to the regular civil servants;

Approve the annual investment programs, public policy regarding the production of media and broadcasting materials, and basic standards and criteria for the identification and utilization of international content materials and programs;

Approve the rules and regulations for drafting the ERTU budget projections, in line with the budgeting norms and guidelines that apply to economic enterprises;

Approve the standards and criteria for the designation and recruitment of international expertise and resources in the audio-visual broadcasting sector;

Approve the basic standards and criteria concerning the selection and procurement of materials and programs obtained from international sources;

Approve the basic standards and criteria regarding the process of performance appraisal and competency assessment;

Approve the basic standards and criteria regarding the administration and direction of the advertising and commercial activities undertaken by the ERTU;

Provide input and insight in the range of draft legislations and regulatory framework in relation to the audio-visual broadcasting and media sector;

Approve the establishment of theatrical performance groups and musical bands, in line with the ERTU mandate, purposes, and activities; and,

Approve the manpower planning, placement and deployment schemes; pay structure; and job family categorization

Article Seven

The Board of Trustees shall hereby undertake to form standing and ad hoc committees, from among the members thereof. The respective committees shall be mandated to provide assistance, as necessary, in reviewing and assessing a range of subjects, as appropriate. The said committees may recruit additional members, at their sole discretion, whether from inside or outside the Egyptian Radio and Television Union.

Article Eight

Sessions of the Board of Trustees shall be convened at least once every month. In addition, the Board of Trustees may hold an extraordinary session, upon the call of the Board Chairperson, or otherwise at the request of half the members of the Board of Trustees. The Board meetings shall not be deemed as legally valid unless the minimum quorum is secured. A meeting without a quorum shall be invalid, and the decisions taken therein shall be invalidated. The quorum shall be achieved by securing the attendance of half the members of the Board of Trustees. The decisions of the Board of Directors shall be made by a majority vote. The Chairperson of the Board of Trustees shall hold the tie-breaking or casting vote, if there shall be a vote tie.

Article Nine

The Board Chairperson shall oversee the ERTU functions and performance; shall ensure the effective conduct and course of action of the ERTU; and shall follow through the execution of the decisions reached by the Board of Trustees.

Specifically, the Board of Trustees shall be responsible to:

- (A) Represent the Egyptian Radio and Television Union in all its relations with the other; before the judiciary system; and at the regional and international conferences and events;
- (B) Review and present to the Board of Directors the status reports provided by the managing directors regarding the performance and functioning of their respective sectors;
- (C) Identify and designate the official co-signatory(ies) on behalf of the Egyptian Radio and Television Union in all aspects;
- (D) Determine and delineate the roles and responsibilities of the ERTU Secretary-General and managing directors, particularly in relation to the execution of the decisions reached by the Board of Trustees, each in their respective area of focus

The Chairperson of the Board of Trustees may opt to authorize or delegate one or more of the managing directors to assume specific roles and responsibilities, as appropriate.

Article Ten

The Board of Trustees shall designate from among its members a deputy chairperson, who shall act in the stead of the Chairperson, in his/ her absence.

Article Eleven

A board of managing directors shall hereby be formed under the chairmanship of the President of the Board of Trustees. The membership of the respective board shall be composed of the managing directors of the ERTU main sectors.

The Board of Managing Directors shall include a number of departmental heads from different sectors, in their official capacity, as well as other employees from the ERTU, who shall be designated by the Board of Trustees.

Article Twelve

Each managing director shall hereby undertake to manage and oversee a specific sector, in conformity with the overall policies, systems, and regulations, as determined by the Board of Trustees. The managing directors shall hold specific financial and administrative powers, as deemed appropriate, to enable them to fulfil their roles and responsibilities. The managing directors shall be required to develop and present monthly status reports on the overall performance of their respective sectors to the Board of Trustees. The managing directors may delegate or transfer some of their entrusted powers or functions to other employees, as necessary.

Article Thirteen

The Board of Managing Directors shall be mandated to:

- (1) Ensure that the decisions and policies devised by the Board of Trustees shall be dully executed;
- (2) Pursue an effective approach to mobilize concerted and coordinated efforts of the ERTU sectors;
- (3) Draft annual plans and propose the overall policy regarding the development of broadcast materials and products; as well as the basic standards and criteria for the identification and utilization of international broadcast resources materials, for review by the Board of Trustees;
- (4) Review the annual reports on the financials status of the ERTU; provide input on the respective reports to the Board of Trustees; develop norms and guidelines for ERTU budgeting process; and, identify the budget line items of the investment plans, in line with the budgeting guidelines and norms of economic enterprising;
- (5) Examine the new investment proposals for review by the Board of Trustees; and open bank accounts in commercial banks, both in Egypt and overseas;
- (6) Pursue an effective approach to coordinate the draft budgets of the ERTU operational sectors;
- (7) Plan and delineate the organizational structures within the different sectors, formulate the roles and responsibilities thereof; develop manpower placement and deployment plans; identify staffing requirements; develop job structures and description, and selection and recruitment norms and criteria; draft ERTU personnel training and rehabilitation plans; and delineate the overall policy for scientific and academic research;
- (8) Provide on going monitoring of performance across the ERTU sectors; especially in relation to the revenue collections and actual disbursements;
- (9) Enter into, and conclude grant and credit agreements; and, receive gifts, endowments, contributions, and/ or subventions in support of the ERTU functions, as per the applicable norms and guidelines approved by the Board of Trustees;
- (10) Develop guidelines and norms to regulate the relationship and interface between the ERTU and the companies and corporations fully owned by the ERTU;
- (11) Develop rules and regulations regarding the overall performance and functioning of the ERTU sectors, as well as the companies and corporations fully owned by the ERTI;
- (12) Maintain and keep the broadcast and media materials, as per the rules and systems established by the Board of Trustees; and,

(13) Introduce all the measures required to ensure the on going upgrading of the broadcast media equipment and tools, in support of the effective performance of the multimedia transmission and reception apparatus

Article Fourteen

The Board of Managing directors shall convene once at least every two weeks at the call of the Chairperson; or otherwise at the request of at least half the members of the Board.

Article Fifteen

Each managing director shall hereby form a committee consisting of the departmental heads and managers, each in their respective sectors. The respective committee shall be mandated to assist with managing and expediting the day-to-day operations of the respective sector; and, to propose the sector-wide policy, based on the directives, norms and guidelines established by the Board of Trustees and the Board of Managing Directors. Specifically, the respective committee shall undertake to:

- (1) Make decisions in relation to the thematic and specialized functions associated with the respective sector;
- (2) Approve the draft annual budget of the respective sector;
- (3) Propose the different duty rates, fees, and applicable charges, in relation to the various services performed by the respective sector; and,
- (4) Decide on personnel issues related to the sector-based human resources

The competent Managing Director shall hereby be responsible to approve the functions of the respective Committee.

Article Sixteen

The ERTU systems, human resource management schemes, and financial accounts management configurations shall hereby be subject to the provisions set forth in the present Law, as well as applicable regulations and guidelines released by the Board of Trustees; notwithstanding the laws, regulations and directives carried out by the Government of Egypt.

Article Seventeen

The principle capital of the ERTU shall hereby be decreed by the President of the Republic. The Minister of Finance shall hereby decree the formation of an ad hoc committee mandated to:

- (1) Make an inventory and assessment of the capital assets and liabilities of the ERTU;
- (2) Assess and identify the debts and liabilities falling due and payable by the ERTU to the Ministry of Finance;

(3) Propose motions to deal with the liabilities and debts falling due and payable by the ERTU, whether partially or entirely, as match contributions by the Government to the ERTU principle capital;

The recommendations drawn by the respective Committee shall be reviewed and approved by the virtue of a decree to be issued by the Minister of Finance.

Article Eighteen

The Egyptian Radio and Television Union shall maintain an independent budget, as decreed and mandated by the President of the Republic. The development of the respective budget shall abide by the rules and norms applicable to the development of economic enterprising. It shall be permissible for the Egyptian Radio and Television Union to establish an investment budget, for a period that shall exceed a one-year term, by the virtue of a decree to be issued by the President of the Republic.

Article Nineteen

The ERTU fiscal year shall commence on the first of January and shall end on the 31st of December, of each year.

Article Twenty

The ERTU gross revenue shall consist of all the following revenue items:

- (1) revenue collected from the statutory fees and charges in support of the Egyptian Radio and Television Union;
- (2) Revenue collected from the business activities and services performed by the ERTU;
- (3) Budget allocations and assignments provided by the Government of Egypt to the ERTU;
- (4) Subventions, grants and endowments made to the ERTU;
- (5) Revenue generated from grant agreements concluded by the ERTU, within the boundaries established by the Prime Minister (revenue surplus shall be carried forward at year end);
- (6) ERTU share in the revenue surplus generated by the companies and corporations owned by, and affiliated to the ERTU

Article Twenty One

Each sector shall maintain an internal budget, including the resources, revenues, expenditures, and the revenue surplus and deficit.

Article Twenty Two

Without prejudice to the oversight powers and functions exercised by the Central Audit Organization, the ERTU general assembly may designate one or more financial controller

to review and audit the ERTU accounts. The respective financial controller(s) shall be a natural person, and shall hold the Egyptian nationality.

The General Assembly shall determine the appropriate compensation rate of the financial controller. S/he shall be eligible to receive all the entitlements and rights granted to the regular financial comptrollers employed by joint stock companies, and shall hereby be under the same obligations.

Article Twenty Three

The Board of Trustees shall determine the rate of duties, fees and charges in consideration for the programs and services performed for the government apparatuses and public entities, including the economic units thereof. The specified value of such services shall be incorporated in the annual budgets of the respective agencies and departments, on the beginning of each year.

Article Twenty Four

The Government of Egypt shall hereby deposit into the Egyptian Central Bank the annual subventions specified thereby for the ERTU.

Article Twenty Five

Applicable laws and legislations shall hereby regulate the imposition of statutory duties and charges for the benefit of the Egyptian Radio and Television and Union, as well as the methods of collection of such revenues and the importation thereof to the Egyptian Radio and Television Union.

Article Twenty Six

The Egyptian Radio and Television Union shall, as appropriate, reserve the right to demand and claim for the rights and entitlements thereof, either by means of direct law enforcement and/or the administrative seizure measures; pursuant to the provisions of Law No (308) of Year 1955 regarding the Administrative Seizure Process.

Article Twenty Seven

The engineering equipment, appliances and tools, the recording tapes and discs, the processed and unprocessed media and broadcast materials procured by, or provided to, the ERTU, shall be exempted from the statutory customs duties.

Article Twenty Eight

The Chairperson of the Board of Trustees shall head the General Assembly of the Egyptian Radio and Television Union. The membership of the ERTU shall be composed of the following:

- Members of Board of Trustees

- Competent Minister, under whose jurisdiction the Egyptian Radio and Television Union shall be operated
- Ministers of Economy, Foreign Trade, Planning, Social Affairs, Foreign Affairs, Education, and People's Assembly Functions
- Deputy Chairperson of Al-Azhar
- A number of human resources with demonstrated experience and expertise in the fields of media, and other related areas of focus, to be designated by the virtue of a decree to be issued by the Prime Minister

Article Twenty Nine

The General Assembly of the Egyptian Radio and Television Union shall hereby undertake to...

- (a) Approve the annual reports developed and submitted by the Board of Trustees concerning the functions and activities executed by the ERTU and the affiliated companies and corporations, within the limits identified under Articles (2) and (3) of the present Law;
- (b) Approve the financial reports submitted by the financial controller;
- (c) Approved raft bud get projections oft he ERTU (in the event that the respective draft budget shall result in certain financial implications or burdens on the state budget, the ERTU budget may not be executed unless with the prior consent of the Government of Egypt);
- (d) Approve the actual annual budgets; closing accounts, profit and loss accounts of the ERTU, assess and identify the reserve funds, allocations and assignments, and profit sharing;
- (e) Approve any incremental increases in the principle capital of the ERTU, along with the identified sources of funding;
- (f) Authorize and permit the utilization of budget allocations for purposes other than those for which the ERTU budget shall be allocated;
- (g) Approve the establishment, merger, acquisition, and/ or liquidation of the companies owned by the Egyptian Radio and Television Union; and,
- (h) Approve the designation of the financial comptroller, and the compensation thereof

Article Thirty

The General Assembly of the Egyptian Radio and Television Union shall convene its regular sessions twice at least every year, at the call of the Chairperson thereof.

The General Assembly may call for the convening of an extraordinary session, upon the call of the Chairperson thereof or at the request of half the members of the General Assembly, or otherwise in response to a request made by the competent Minister.

The general assembly meeting may not be deemed or considered as legally valid unless attended by no less than two thirds of the General Assembly members. In the event that the specified quorum cannot be achieved, the general assembly meeting shall be postponed for another session. The second meeting of the general assembly shall be deemed as valid with the attendance of any given number of members.

Article Thirty One

The decisions of the General Assembly shall be made by majority vote. In the event that there shall be a vote tie, the Chairperson, or his/ her representative or delegate, shall hold the casting (tie-breaking) vote.

Article Thirty Two

Representatives of the Central Audit Organization and the ERTU financial comptroller shall hereby reserve the right to attend the meetings of the General Assembly, as non-voting observers.

Article Thirty Three

Law No (1) of 1971 on the Establishment of the Egyptian Radio and Television Union shall hereby be repealed. Other provisions in conflict with the provisions of the present Law shall hereby be revoked. The existing executive regulations, laws and systems shall remain in effect, pending the issuance of the new regulations.

Article Thirty Four

The present Law shall hereby be published in the official Gazette, and shall take effect as of the date of the promulgation thereof.

The present Law shall hereby be stamped by the State Seal, and shall be fully enforced.

Issued at the Hosni Mubarak

1979 Hosni Mubarak

ANNEXE 3



PAYS SOUS SURVEILLANCE

Egypte

Population : 83 082 869

Nombre d'internautes : 17 060 000

Coût moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 0,20 dollar

Salaire mensuel moyen : 50 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 1

Sous le règne du président Hosni Moubarak, le Web échappait certes à la censure, mais les autorités exerçaient cependant une surveillance étroite des blogueurs les plus critiques, et procédaient à des arrestations régulières. A la fin du mois de janvier 2011, au plus fort de la contestation, le régime a d'abord filtré les images sur la répression, puis bloqué l'accès à Internet pour empêcher le mouvement de prendre de l'ampleur. Les journalistes ont également été violemment pris à partie. La chute du dictateur est l'occasion d'assurer un meilleur avenir à la liberté d'expression, notamment en ligne.

Libération symbolique, poursuites et arrestations sous l'ère Moubarak

Libération de Kareem Amer

Le blogueur Kareem Amer a été relâché le 15 novembre 2010, dix jours après le terme de sa

peine après plus de quatre ans passés en prison. Alors qu'il avait terminé de purger sa peine le 5 novembre dernier, il n'avait pas été libéré et avait été victime de mauvais traitements par les services de sécurité intérieure. Il avait été condamné, le 22 février 2007, à trois ans de prison pour "incitation à la haine de l'islam" et un an pour "insulte au président égyptien". Sur son blog, il dénonçait les dérives religieuses et autoritaires du gouvernement, ce qui lui avait valu une première interpellation en 2005. Il écrivait également régulièrement sur les discriminations envers les femmes et critiquait l'université sunnite Al-Azhar où il avait étudié le droit. Dans le monde entier, de nombreux mouvements de mobilisation, organisés notamment par la Free Kareem Coalition, avaient vu le jour ces dernières années pour réclamer la libération du blogueur. Reporters sans frontières lui avait décerné son prix "Cyberlibertés" en décembre 2007.

Procès contre des blogueurs et militants des droits de l'homme

Des blogueurs et défenseurs des droits de l'homme ont fait l'objet de plusieurs poursuites judiciaires ces derniers mois, qui n'ont heureusement pas abouti. Parmi eux, Gamal Eid, directeur du Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme (ANHRI), Ahmed Seif El Islam Hamad, fondateur du Centre Hisham Mubarak (HMLC), le blogueur Amr Gharbeia et le blogueur Wael Abbas.

Arrestation d'un net-citoyen intéressé par l'armée

Le net-citoyen Ahmed Hassan Basiouny a été condamné à six mois de prison par une cour martiale, le 29 novembre 2010, accusé d'avoir "diffusé des informations classées secret défense via Internet" et "publié des informations liées aux forces armées de l'Egypte". Il avait créé, en 2009, une page Facebook, intitulée "Enrôlement et recrutement en Egypte et réponses aux questions des jeunes postulants", fournissant des informations et des conseils sur le recrutement dans l'armée égyptienne. Ahmed Hassan Basiouny ne s'est livré à aucune activité subversive ou dommageable pour l'armée, dont il a au contraire assuré la promotion auprès des internautes égyptiens. Cette condamnation démontre combien l'armée était un sujet tabou, qu'on en parle en bien ou en mal.

Khaled Saïd, symbole de l'impunité, cristallise le mécontentement des internautes et de la population

Le 6 juin 2010, Khaled Mohammed Saïd, un jeune militant des droits de l'homme de 28 ans, a été assassiné à Alexandrie. Selon le propriétaire d'un cybercafé, Khaled Mohammed Saïd aurait été battu à mort dans la rue après avoir été arrêté par deux policiers en civil dans son établissement. D'après des organisations locales des droits de l'homme, il avait posté sur Internet une vidéo montrant la corruption de la police. Selon la police, le jeune homme est mort des suites d'une overdose. Deux policiers, Mahmoud Salah Amine et Awad Ismaïl Souleimane, ont été arrêtés. Jugés pour brutalités ayant causé la mort du jeune homme, ils se sont échappés

de la prison où ils étaient détenus en janvier 2011. Le procès doit reprendre le 6 mars 2011. Khaled Saïd est devenu un symbole. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté pour réclamer la fin de l'impunité pour les actes de brutalités et de violence policières. La mobilisation a été particulièrement forte sur Internet, en raison des difficultés pour manifester dans la rue. Wael Ghonim, le représentant de Google au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui s'est illustré pendant les manifestations de février 2011, a reconnu être l'administrateur du groupe Facebook baptisé "We Are All Khaled Said", qui compte près de 100 000 membres.

Certains voient dans les manifestations liées à l'affaire Khaled Saïd, des signes annonciateurs de la révolution égyptienne.

Fraudes électorales : censure contre blogueurs

La censure des médias s'est renforcée lors des élections législatives de décembre 2010. Il s'agissait d'étouffer la couverture des fraudes électorales. Internet n'a pas été épargné. Plusieurs sites ont été rendus inaccessibles pendant des heures, notamment le site Internet des Frères musulmans (Ikhwan Online) et leur forum en ligne Al-Moltaqa. Sept autres sites Internet ont également fait l'objet de censure intermittente pendant vingt-quatre heures : shahid2010.com, shababelikhwan.net, sharkiaonline.com, amlalommah.net, nowabikhwan.com, egyptwindow.net et ikhwanweb.com.

Les autorités, notamment l'IDSC (Information and Decision Support Center) qui dépend du conseil des ministres, étaient responsables du blocage de ces sites, en coordination avec les fournisseurs d'accès à Internet (TEDATA, ETISALAT et LINK DSL).

Les blogueurs ont été très mobilisés lors des élections pour informer leurs concitoyens, s'organisant en réseaux pour récolter et diffuser les informations. Ils se sont rendus dans les bureaux de vote pour prendre des photos et des vidéos et constater le déroulement du scrutin. Certains, témoins de fraudes, ont parfois été pris à parti, voire interpellés, par les forces de l'ordre.

Internet et les blogueurs dans la tourmente de la révolution égyptienne

Filtrage, coupure d'Internet et menaces

Les 25 et 26 janvier 2011, alors que les Egyptiens descendent dans la rue, inspirés par la révolution tunisienne, les autorités font tout leur possible pour tenir les médias à distance des manifestations, afin d'empêcher la diffusion d'images. Dès les premières heures de l'après-midi, le 25 janvier, les autorités brouillent les réseaux de téléphonie mobile dans les lieux des rassemblements au Caire.

Twitter est bloqué le 25 janvier dans l'après-midi, tout comme le site de streaming bambuser.com. Le hashtag #jan25, en référence aux manifestations, circule largement sur le réseau social. Facebook est, depuis plusieurs années, largement utilisé par les dissidents et la

société civile égyptienne comme outil de diffusion d'informations et de mobilisation, notamment autour du mouvement de protestation du 6 Avril, soutenu par la société civile. Le 26 janvier, l'accès à Facebook est bloqué de manière intermittente et inégale en fonction des fournisseurs d'accès à Internet.

Des problèmes de ralentissement de connexion sont alors signalés, en particulier lors de tentatives d'accès aux sites des journaux en ligne *Al-Badil*, *Al-Dustour* et *Al-Masry Al-Youm*, *Al-Badil* et *Al-Dustour* qui sont, par la suite, bloqués. Celui d'*Al-Masry Al-Youm* subit d'importantes perturbations, empêchant le site de fonctionner pendant toute l'après-midi du 25 janvier. Ces médias en ligne jouent un rôle de premier plan dans la couverture des événements qui se déroulaient sur la place Tahrir.

Les blogueurs et les manifestants qui se sont improvisés journalistes citoyens ont réalisé un important travail de couverture des événements. Ils tweetaient depuis la place Tahrir, postaient des vidéos sur YouTube, se connectaient sur le site de streaming Bambuser, pour informer sur le mouvement de mobilisation et la répression brutale lancée par les partisans d'Hosni Moubarak. Le 27 janvier au soir, les autorités égyptiennes, dépassées par les événements, ont pris des mesures drastiques en coupant l'accès à Internet, ainsi que le réseau de télécommunication mobile. Seul le fournisseur d'accès Nour, très minoritaire, conservait alors un accès au Web pour quelques temps.

Les net-citoyens trouvent, malgré tout, de nombreuses parades pour faire circuler l'information. A l'étranger, des fournisseurs d'accès ont proposé aux internautes égyptiens d'utiliser leur réseau via une connexion par modem. Le réseau de téléphonie fixe était en effet toujours actif dans le pays. En France, le fournisseur d'accès French Data Networks a fourni le numéro +33 1 72 89 01 50, disponible avec les identifiant et mot de passe "toto". Le suédois Telecomix proposait la même solution de contournement, avec le numéro +46 85 000 999 0 et le code d'accès "telecomix".

Google et Twitter se sont associés à cette lutte contre la censure en mettant en place un système de tweets vocaux. Les internautes ont été invités à appeler l'un des numéros internationaux suivants : +1 650 419 4196 ou +39 06 62 20 72 94 ou +97 316 199 855. Ils laissaient ensuite leurs messages, instantanément publiés sur Twitter, suivi du mot-clé #egypt.

L'accès à Internet a été rétabli en Egypte dans la matinée du 2 février, après cinq jours de blocage. L'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques (OCDE) a estimé à 90 millions de dollars les pertes financières occasionnées pour le pays par cette coupure.

Selon le bilan des exactions contre les médias établi par Reporters sans frontières depuis le 2 février 2011, au moins soixante-quinze journalistes ont été attaqués et quatre-vingt un détenus.

La blogueuse Asma Mahfouz, qui avait appelé les Egyptiens à descendre dans la rue pour manifester le 25 janvier dernier, a déclaré à la chaîne *BBC*, le 5 février 2011, avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de partisans du président Hosni Moubarak menaçant de la tuer, elle et sa famille. Le blogueur Kareem Amer a été arrêté le 7 février alors qu'il rentrait à son domicile après une manifestation. Il sera finalement relâché trois jours plus tard.

Le 7 février 2011, de nouvelles perturbations des réseaux de téléphonie mobile et des problèmes d'accès à Internet depuis la place Tahrir sont constatés.

Quel avenir pour la liberté d'expression en ligne en Egypte ?

Alors que l'Egypte se penche sur des réformes constitutionnelles, l'avenir de sa révolution semble encore incertain. Des tensions persistent entre les militaires et les manifestants qui ont obtenu le départ d'Hosni Moubarak. Le 25 février, de nouveaux heurts se sont produits sur la place Tahrir. L'armée s'est par la suite excusée auprès des manifestants, qualifiés de « fils de la révolution », sur sa page Facebook. Signe que les temps ont changé ?

D'après plusieurs sources de Reporters sans frontières, le filtrage appliqué au plus fort de la révolte n'est plus d'actualité.

La Toile égyptienne est en pleine effervescence. Des Egyptiens qui jusqu'ici ne se mêlaient pas de politique participent maintenant en ligne à des débats sur l'avenir du pays et diverses causes. Ils n'ont plus peur de s'exprimer.

Pour autant, certains blogueurs sont toujours inquiets du fait que les sbires de la sécurité d'Etat seraient toujours en service, et continueraient de surveiller les activités des dissidents.

Le gouvernement et l'armée doivent œuvrer à l'amélioration de la liberté d'expression en ligne et procéder de manière transparente au nécessaire démantèlement de l'appareil de surveillance mis en place sous l'ère Moubarak. La révolution égyptienne ne fait que commencer. Les blogueurs, porte-étendards de la liberté d'expression, restent vigilants.

ANNEXE 4

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

A 30 ANS

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE SUR LES MÉDIAS À SIX SEMAINES DES ÉLECTIONS

A la veille de la tenue des élections législatives prévues en novembre prochain, Reporters sans frontières dénonce une véritable régression de la situation de la liberté d'expression en Egypte. Le retour à des pratiques qui avaient disparu est plus qu'inquiétant. Sous couvert de vouloir « protéger l'intérêt public », les autorités mettent en place des mécanismes de contrôle en vue de censurer l'information diffusée avant les législatives, mais également la présidentielle de 2011. Elles entendent également délivrer un message fort à l'ensemble de la société : tout, désormais, sera sous sa surveillance.

Campagne de fermeture de chaînes satellitaires diffusées sur Nilesat depuis le 11 octobre

L'opérateur Nilesat a suspendu temporairement douze chaînes satellitaires pour avoir fait la promotion de la violence, de la haine raciale, de médecins charlatans, de la superstition, a annoncé le ministre de l'Information, dans un communiqué daté du 19 octobre 2010. Vingt autres chaînes auraient reçu des avertissements.

Le communiqué établit la liste des douze chaînes interdites : *Safa TV, Ayat TV, Al-Athar, Ahlulbayt, Marah Al-Khalij, Rayhana TV, Al-Ruqya, Aalam Hawaa, Email@TV, Mara7 TV, Strike TV, Live TV.*

Celles ayant reçu des avertissements sont : *Alghadeer, Sada Al-Islam, Bedaya, Al-Fajr, Al-Majd, Wasla, Al-Sufiya, Al-Anwar, Al-Qeethara, Mawaheb, Jordan Medical TV, Samad, Mersal TV, Sahm TV, Al-Hakeka, Al-Emarah, Ghinwa, Al-Zahabiya, Hawas TV, Hi TV.*

Pour les autorités, ces chaînes encouragent les idées religieuses extrémistes, incitent à l'intolérance entre les différentes composantes de la société égyptienne. « Certaines de ces chaînes incitent de manière explicite au meurtre, ce qui montre bien la nécessité de l'intervention de l'Etat afin de garantir l'ordre social et protéger la société de tentations extrémistes », a déclaré le ministre, avant d'ajouter que certaines chaînes diffusent des programmes pour lesquels elles n'ont pas reçu d'autorisation.

Toutefois, il semblerait que la liste des chaînes ne s'arrête pas à celles mentionnées par le ministre. Plusieurs, telles que *Al-Sehha Wal-Jamal*, *Al-Khalejeya*, *Al-Nas TV*, *Al-Hafez*, *Al-Hekma TV*, *Al-Atheer TV*, *Wesal TV*, *Al-Rahma TV*, seraient également concernées par de telles fermetures. Alors que d'autres, que le ministre déclare avoir suspendues, restent accessibles ... tel est le cas de *Ahlulbayt*, *Strike TV* et *Live TV*...

Par ailleurs, l'Autorité de régulation des télécommunications sous l'égide du ministère de l'Information a exigé que neuf chaînes satellitaires obtiennent une autorisation de la part de l'Union égyptienne de la radio et la télévision (ERTU) pour continuer à diffuser leurs programmes via les unités de retransmission SGN. En se rendant à l'ERTU, les représentants de ces chaînes ont appris qu'ils devaient placer leurs SGN dans des lieux fixes et permanents, et leurs bureaux de l'Egyptian Media Production City, dans la cité du 6 Octobre, prérequis indispensables pour qu'elles puissent se voir attribuer des fréquences par l'Autorité de régulation. De telles obligations constituent des entraves importantes à la liberté des chaînes d'utiliser leur équipement comme elles le souhaitent.

Campagne de censure de SMS

En outre, les autorités se sont lancées, depuis le 11 octobre 2010, dans une campagne de contrôle des SMS, une forme de censure déguisée. Les entreprises qui recourent à des envois massifs de messages SMS sur les téléphones portables doivent désormais obtenir une autorisation auprès de l'Autorité de régulation des télécommunications. Les fournisseurs de contenus – partis politiques ou services d'informations par exemple – devront faire de même et s'acquitter d'une licence dont le prix s'élèverait à près de 88 000 dollars.

Mahmoud El-Gweini, conseiller du ministre égyptien des Télécommunications, a justifié ces mesures auprès de l'agence *Associated Press*, le 12 octobre 2010, par le souci d'« organiser » le système, d'éviter que les utilisateurs reçoivent des SMS sur des sujets sensibles comme les tensions religieuses ou les mouvements boursiers. Il a nié toute tentative d'infléchir l'activité politique.

Reporters sans frontières considère ces restrictions comme dommageables à la liberté

d'expression, alors que l'on recense près de 60 millions d'utilisateurs de messages portables en Egypte. Elles pourraient avoir des conséquences directes sur le travail des organisations de défense des droits de l'homme, qui utilisent les envois de SMS pour rendre publics des cas de violations. Le contrôle des SMS est mis en place à des fins de contrôle des flux d'informations, de la diffusion des mouvements de contestation sociale et des efforts de mobilisation de l'opposition.

Des journalistes licenciés

Alaa Sadeq présentait une émission sur la chaîne *Nile Sport*. C'était avant qu'il ne critique publiquement l'échec du ministre de l'Intérieur à garantir la sécurité dans les stades de foot, le 3 octobre dernier.

Au cours du match qui a opposé, au stade du Caire, l'équipe égyptienne d'Al-Ahly à l'équipe tunisienne l'Espérance sportive de Tunis dans le cadre de la demi-finale de la coupe d'Afrique des Champions 2010, des supporters ont arraché leur siège avant de les lancer contre les forces de l'ordre.

Au cours de l'émission « Thelalon Wa Adwaa » (Lights and Shadows), diffusée sur la chaîne sportive gouvernementale Nile-Sport, Alaa Sadeq, ancien footballeur, avait critiqué à l'antenne « l'incompétence pour maintenir l'ordre et la sécurité au cours d'un match de football ». Le journaliste avait par la suite été suspendu par le ministre de l'Information Anas El-Feqqi.

Reporters sans frontières rappelle que Ibrahim Issa, éditeur en chef du quotidien *Al-Dostour*, a été licencié le 4 octobre. Sa mise à pied fait suite à la volonté du journaliste de publier, en fin de semaine, un article de l'ancien secrétaire général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et candidat potentiel de l'opposition pour l'élection présidentielle de 2011, Mohammed ElBaradei, intitulé : "Guerre d'Octobre : au-delà de la victoire". Egalement présentateur du programme télévisé *Baladna bel Masry !!*, Ibrahim Issa a été limogé dans le même temps de son poste, sans qu'aucune raison soit avancée

Annexe 5



A la veille de la seconde audience du procès des 20 journalistes d'Al-Jazeera qui doit se tenir le 5 mars 2014 au Caire, Reporters sans frontières (RSF) appelle le nouveau gouvernement de transition conduit par Ibrahim Mahlab à se conformer aux principes consacrés par la nouvelle Constitution, et aux engagements internationaux de l'Égypte.

Plus d'un mois après l'adoption de la nouvelle Constitution, RSF dénonce la poursuite de la violation des libertés fondamentales, garanties et protégées dans ce texte, par les autorités égyptiennes.

Liberté d'expression et d'information

La Constitution contient certaines avancées plutôt encourageantes pour la protection de la liberté de l'information. Le texte entend en effet garantir la liberté d'expression et d'opinion (article 65), la liberté de la presse (article 70) ainsi que l'indépendance des médias (article 72). L'article 71 interdit également le recours à la censure et à des peines privatives de liberté pour les délits de presse.

Or, depuis la destitution du Président Morsi le 3 juillet 2013, le gouvernement de transition n'a eu de cesse de s'en prendre aux professionnels de l'information travaillant pour des médias affiliés directement ou indirectement à la confrérie des Frères musulmans, qualifiée d'"organisation terroriste" depuis le 25 décembre, et par conséquent interdite. Pratique toujours à l'oeuvre, malgré l'adoption de la Constitution en janvier dernier.

Arrestations, détentions, poursuites judiciaires sous des prétextes fallacieux, les autorités ne

reculent devant rien pour museler les voix ne se faisant pas le relai du message officiel, bafouant ainsi les garanties constitutionnelles inscrites à l'article 71.

D'après les informations recueillies par Reporters sans frontières, au moins une vingtaine d'acteurs de l'information sont arbitrairement détenus, parmi lesquels des ressortissants étrangers. Sont notamment visées la chaîne *Al-Jazeera*, mais également le site d'information *Rassd*.

Ainsi, le 29 janvier 2014, le ministère public égyptien a annoncé que vingt journalistes d'Al-Jazeera, accusés de "diffusion de fausses informations", allaient être jugés. Sont visés seize Egyptiens et quatre ressortissants étrangers. Les Egyptiens sont également accusés "d'appartenance à une organisation terroriste" et d'avoir porté "atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale". Les quatre étrangers - deux Britanniques, un Australien et un Néerlandais - sont eux accusés de "collaboration avec (ces) Egyptiens en leur fournissant de l'argent, des équipements, des informations (...) et d'avoir diffusé de fausses nouvelles visant à informer le monde extérieur que le pays était en guerre civile". Trois d'entre-eux sont actuellement détenus, suite à leur arrestation le 29 décembre au Caire : l'Australien **Peter Greste**, l'Egypto-Canadien **Mohamed Adel Fahmy**, responsable du bureau du Caire, et l'Egyptien **Baher Mohamed**. Le procès s'est ouvert le 20 février dernier, et devrait se poursuivre le 5 mars.

Un autre collaborateur d'*Al-Jazeera* est également détenu : **Abdallah Al-Shami**, arrêté le 14 août dernier.

Le 27 février 2014, la chaîne a lancé une journée de mobilisation internationale en vue de demander la libération de ses quatre journalistes toujours incarcérés.

Par ailleurs, plusieurs journalistes ont été pris pour cible par les forces de police mais également par des manifestants alors qu'ils couvraient les manifestations commémorant le troisième anniversaire de la révolution du 25 janvier. Certains ont été blessés. Une dizaine d'autres ont été interpellés.

Procédure devant des tribunaux militaires

Des civils continuent s'être poursuivis devant des juridictions militaires. Le journaliste du quotidien égyptien *Al-Watan* **Hatem Abou el-Nour** a été condamné le 30 octobre 2013, à un an de prison par le Tribunal militaire du Caire. Arrêté le 25 août 2013, il est accusé de s'être fait passer pour un militaire lors d'entretiens téléphoniques avec différentes organisations non liées à l'armée pour obtenir des informations dans le cadre de ses investigations.

Le journaliste freelance **Mohamed Sabry** a été condamné, le 3 novembre dernier, à six mois de prison avec sursis par un tribunal militaire à Ismaïlia. Il avait été arrêté le 4 janvier 2013 alors qu'il prenait des images de la zone militaire de Rafah, au nord du Sinaï. Il réalisait une enquête sur une décision des forces armées d'interdire l'achat de terres dans la zone transfrontalière. Le procès du journaliste - qui comparaisait libre - n'avait eu de cesse d'être reporté depuis le 9 janvier.

De la même façon, le correspondant du quotidien égyptien *Al-Masry Al-Youm*, **Ahmad Abu Deraa**, a été condamné, le 5 octobre dernier, à six mois de prison avec sursis et à une amende de 200 livres égyptiennes (environ 30 dollars) par le tribunal militaire d'Ismaïlia. Le journaliste, qui avait écrit plusieurs articles sur les agissements de l'armée au Sinaï, avait été arrêté par les forces de l'ordre dans la ville d'El-Arich (nord Sinaï), le 4 septembre 2013, et maintenu en détention dans l'attente du verdict de son procès.

Plus récemment, deux collaborateurs du réseau d'information *Rassd*, **Amro Al-Qazzaz** et **Islam Al-Homsi** font l'objet de poursuites judiciaires devant un tribunal militaire dans le cadre d'un procès qui a commencé le 24 février dernier. Accusés d'avoir divulgué des informations confidentielles et d'avoir insulté le Maréchal Sissi, le juge aurait refusé leur demande d'être représentés par un avocat au cours de la première audience. La prochaine audience de leur procès a été fixée au 2 mars.

Or le recours aux juridictions militaires n'offre aucune des garanties procédurales propres à assurer à un procès équitable et ne sont pas conformes aux obligations internationales de l'Égypte. Selon le Comité des Droits de l'homme, organe international d'experts chargé d'interpréter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le jugement de civils par des tribunaux militaires, pour être conforme à l'article 14 du Pacte qui affirme que "toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi", doit être "exceptionnel, c'est-à-dire limité aux cas où l'État partie peut démontrer que le recours à de tels tribunaux est nécessaire et justifié par des raisons objectives et sérieuses et où, relativement à la catégorie spécifique des personnes et des infractions en question, les tribunaux civils ordinaires ne sont pas en mesure d'entreprendre ces procès." L'observation générale ajoute que la procédure doit respecter "le caractère équitable, impartial et indépendant de l'administration de la justice." Outre le fait que rien ne justifie objectivement le recours aux tribunaux militaires, la procédure

devant ces tribunaux n'est ni équitable, ni impartiale ni indépendante, et n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 14 du PIDCP. Par ailleurs, la Commission africaine des droits de l'homme, dans l'interprétation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle l'Égypte est partie, a déclaré que les tribunaux militaires "ne devaient pas, en aucune circonstance, avoir compétence sur les civils".

Torture et mauvais traitements en détention

La nouvelle Constitution interdit formellement le recours à la torture (article 52) et dispose que les modalités de détention doivent être respectueuses de la dignité de la personne (article 55).

L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme l'article 7 du PIDCP, prescrit que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'Égypte est en outre partie à la Convention contre la torture.

Or de nombreux témoignages font état du recours fréquent à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, voire à la torture. On peut ainsi citer **Abdallah Al-Shami**, correspondant d'*Al-Jazeera*, en prison depuis le 14 août dernier, du journaliste d'*Al-Wadi*, **Islam Al-Kelhi**, interpellé le 25 janvier 2014, ou encore du photographe du réseau d'information *Al-Yaqeen*, **Ahmed Jamal Ziyada** interpellé le 28 décembre 2013 alors qu'il couvrait les manifestations à l'Université d'Al-Azhar.

Annexe 6

multimédia
intelligences

L'ANNUAIRE INTERNATIONAL | 24 JAN 2012

Egypte - 183/11

La télé égyptienne s'invite en Israël

PROPAGANDE - En lançant des programmes en hébreu, la chaîne Nile TV entend offrir une autre vision de l'actualité au public israélien. Une initiative qui s'inscrit dans la guerre des ondes que se livrent radios et télévisions au Proche-Orient.

CAIRO TIMES
Le Caire

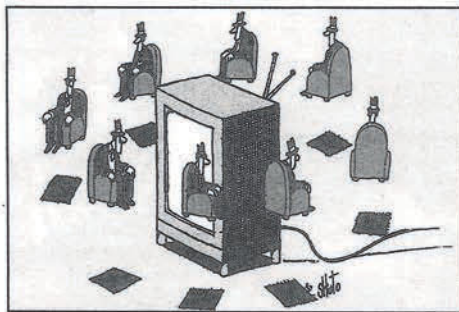
Depuis janvier 2012, Nile TV diffuse en anglais, en français et en hébreu. Les programmes en langue étrangère de la chaîne, qui sont diffusés par satellite ou par réseau câblé, ont à présent pour cible le public israélien. Après six mois de préparation, l'année 2012 s'est ouverte sur deux heures de programmes en hébreu diffusés l'après-midi et constitués de bulletins d'information, d'émissions politiques et culturelles, de documentaires et de téléfilms. "C'est un début", lance Mounir Mahmoud Salah Eddin, journaliste à la section hébreu de Nile TV. "Si l'essai est concluant, le temps d'antenne pourrait s'étendre au-delà de deux heures."

Pour les responsables de la chaîne, il s'agit d'une étape logique. "Israël diffuse en arabe, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire en hébreu ? Nous pourrions ainsi répondre à des sujets abordés uniquement en Israël", explique Hala Hashish, vice-président de Nile TV International. "Ils n'entendent qu'un seul point de vue. En disposant des deux, le public israélien - non seulement les militants aguerris mais aussi le grand public - pourra acquérir une meilleure compréhension des différents sujets."

La programmation comprend des talk-shows, des débats sur l'actualité, des revues de presse israéliennes, égyptiennes et internationales, des téléfilms sous-titrés en hébreu, des documentaires sur la culture et la civilisation égyptienne, des programmes économiques et des clips de musique arabe. En plus des bulletins d'information et des analyses politiques, les dirigeants de la chaîne affirment leur volonté de ne pas éviter les sujets politiques controversés qui touchent au conflit israélo-palestinien, et comptent même envoyer un correspondant de Nile TV à Gaza qui fera ses reportages en hébreu. Jusqu'à présent, la politique de Nile TV interdisait la présence d'invités israéliens dans les débats et pour l'instant ce nouveau programme ne devrait pas déroger à la règle.

"Israël n'est pas un pays isolé. Il vit au milieu des pays arabes et a affaire aux Palestiniens qui sont proches. Les Israéliens ont besoin de connaître la perspective arabe, c'est évident. Mais nous ne parlerons pas de politique. On ne peut pas faire passer un certain message politique sans proposer d'autres programmes intéressants", poursuit Hala Hashish. Le responsable du bureau de presse de l'ambassade israélienne, Ayellet Yehiaev, est favorable au projet, mais

► Dessin de Shuto paru dans le Corriere della Sera, Milan.



ces efforts, selon lui, seront inutiles si les programmes égyptiens en hébreu éreintent Israël comme la presse égyptienne a l'habitude de le faire. "S'ils adoptent la même attitude envers Israël que les journaux égyptiens, le public israélien ne suivra pas", explique-t-il. Cependant, pour une part importante des Israéliens, certains aspects de la culture arabe sont familiers. Hala Hashish a passé quinze jours à Tel-Aviv en 1997 pour couvrir un accord entre Israël et les Palestiniens pour Nile TV. "Je m'attendais à devoir parler anglais la plupart du temps, se souvient-il. Mais je me suis aperçu que les chauffeurs de taxi et les commerçants parlaient arabe. De nombreux Israéliens d'origine arabe adorent Oum Kalsoum, Farid al-Atrash, Abdel Wahab et nos chanteurs." Les deux principales chaînes publiques israéliennes diffusent quotidiennement une à deux heures de programmes en arabe, en plus de programmes sous-titrés dans cette langue. La deuxième chaîne privée israélienne diffuse également des émissions sous-titrées et un bulletin d'information en langue arabe le vendredi.

L'organisme d'Etat réglementant l'audiovisuel a également annoncé son projet de lancer une chaîne par satellite en arabe et en anglais destinée à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Au départ, cette chaîne devrait

diffuser six à huit heures de programmes quotidiens puis émettre 24 heures sur 24. "Il s'agira d'une chaîne publique accessible dans les pays arabes par le réseau audiovisuel ordinaire", annonce Ayellet Yehiaev. A l'heure où la télévision est devenue une force puissante qui modèle l'opinion publique nationale et internationale, qu'il s'agisse des images de Mohammed Dourra mourant dans les bras de son père ou du carnage après un attentat-suicide à Jérusalem, Israël et l'Etat palestinien se préparent à intensifier leur propagande au-delà des frontières de leur pays.

LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE SUR LE FRONT AUDIOVISUEL

Lors de la 34^e session du conseil des ministres de l'Information arabes à Beyrouth, en juin dernier, les 22 participants ont souligné la nécessité de contrecarrer la propagande israélienne dans le cadre des conflits israélo-arabes et le processus de paix au Moyen-Orient. Pour remédier à ce déséquilibre, le conseil a proposé la création d'une chaîne arabe par satellite qui diffuserait en anglais et en hébreu et présenterait la position arabe à un public international.

Selon les dirigeants de Nile TV, les nouveaux programmes en hébreu participent à une meilleure compréhens-

sion entre Israéliens et Égyptiens, et comme objectif la diminution des tensions entre les habitants de la région. "A l'heure du satellite et de la domination de la télévision, nous avons besoin d'un programme télévisé à destination du public israélien pour les informer de la perspective égyptienne sur la situation au Moyen-Orient", insiste Hassan Ali Hassi, directeur adjoint des programmes étrangers, qui supervise la station radio égyptienne Voice of Peace [Voix de la paix] et les programmes hébreu de Nile TV. "En ces temps d'intense compétition, une chaîne diffusée en hébreu est une idée géniale, d'autant plus qu'une chaîne par satellite israélienne sera lancée en riposte à Al Jazeera et aux chaînes satellitaires arabes", estime Yal Abdallah, professeur de langue et littérature hébraïques à l'université Mansoura, et qui participe également aux programmes radios en hébreu Voice of Peace.

Ce programme radio a débuté sous le nom de Voice of Cairo en 1954 et diffuse en hébreu depuis plus de trois ans. A la suite de l'accord de paix en Israël et l'Égypte, la station de radio a été rebaptisée Voice of Peace. Emission de cinq heures par jour à cinq programmes en hébreu (de 19 heures à minuit) et propose également une heure de programmes en russe, quarante minutes en anglais et vingt minutes en français. Pour l'instant, la station n'émet pas dans tout Israël. Même si les chiffres d'audience ne se pas disponibles, le public de Voice of Peace est restreint, reconnaît Sal Eddin, pigiste pour la radio mais également guide et traducteur en hébreu au Centre Al Ahrar d'études politiques et stratégiques. "La télévision a beaucoup plus d'influence que la radio cela ne fait aucun doute", note-t-il. Reste à voir comment cette nouvelle expérience audiovisuelle égyptienne qui dépasse les frontières et les cultures sera perçue. Les dirigeants de Nile TV restent prudents quant aux perspectives d'avenir. "Nous avançons en terrain presque inconnu et nous connaissons mal nos futurs téléspectateurs", admet Hala Hashish. "Mais je ne vois pas pourquoi ce qui nous intéresse ne intéresserait pas." Abdalla F. Hassi

STRATÉGIE

► Notre message est très clair : encourager les Arabes et leur proposer un modèle pour résister à l'ennemi", explique Hafez Krayem, son PDG.

COURI

Annexe 7

LE MONDE
30 MAI 1995

Le Parlement égyptien durcit les sanctions contre le « mauvais usage de la liberté de la presse »

LE CAIRE
de notre correspondant

Le Parlement, au sein duquel le pouvoir dispose de plus de 80 % des sièges, a approuvé, samedi 27 mai, un projet de loi controversé sur la presse qui prévoit des peines d'emprisonnement pour les journalistes reconnus coupables de diffamation ou de désinformation. L'opposition

a protesté en affirmant que l'on cherche à museler la presse nationale, déjà largement pro-gouvernementale.

Le projet de loi prévoit un durcissement des peines « contre ceux qui font un mauvais usage de la liberté de la presse ». Pour des nouvelles jugées diffamatoires, ces peines vont d'un à cinq ans de prison et les amendes de 2 000 à 5 000 livres, soit de 3 000 à 7 500 francs environ. La diffamation est ainsi définie : « Informations mensongères, provocatrices ou tendancieuses portant atteinte à la paix publique, [...] incitant au mépris des institutions de l'Etat et de ceux qui en sont responsables [...] et visant à nuire à l'économie nationale. » Cette définition est jugée beaucoup trop « floue » par l'opposition, qui y voit « une atteinte à la liberté d'expression garantie par la Constitution ». L'éditorialiste du quotidien d'opposition libérale *El Wajdi* a estimé, dimanche, qu'il s'agissait d'un « crime visant à fermer la fenêtre de la démocratie ». Le gouvernement a

déjà été accusé par l'opposition islamiste de chercher, « par tous les moyens », à lui mettre des bâtons dans les roues avant les élections législatives qui doivent être organisées dans quelques mois.

Le Syndicat national des journalistes égyptiens, dans un communiqué publié dimanche, demande au président Hosni Moubarak de ne pas ratifier la loi tant que le gouvernement n'aura pas consulté les représentants de la presse. Le nouveau texte préoccupe aussi les correspondants étrangers. Au cours de l'examen du projet, le secrétaire du Parlement, Ahmad Hamadi, a défendu le projet en affirmant que « la presse avait nu à l'Egypte, à son économie et à son tourisme ». Accusations qui ont souvent été portées par des dirigeants locaux contre la presse étrangère pour la manière dont elle faisait état des actions terroristes des extrémistes musulmans et, notamment, des attentats contre les touristes.

Alexandre Buccianti

L'EMIGRE, de Youssef Chahine LE MONDE DIPLOMATIQUE - FEV 1995

L'Egypte des contradictions

Joseph coranique et biblique ? Dans ce cas, le simple fait de le mettre en scène pose problème, comme posent problèmes son humour, sa débouillardise, ses faiblesses et ses résistances humaines, trop humaines. Est-il le dirigeant du peuple d'Israël ? Il s'agit d'un clin d'œil aux habitants accablés d'un pays voisin qui eux aussi sont « porteurs de projets agricoles » pour la vallée fertile ? *El Emigre* pourrait, dans ce cas, être reçu comme un appel à la normalisation avec les Israéliens qui viennent alors « apprendre aux Egyptiens à cultiver leurs terres ».

D'avant que Ram se présente comme un égyptien de paix qui aime à utiliser l'humour dans l'agriculture pluri-que dans la répression des révoltes. L'envie ne serait-elle pas alors une critique de la militarisation de la société ? Dernier point, *El Emigre* ne serait que le réalisateur lui-même, descendant d'une famille chrétienne du Bilad Alaham, la Syrie historique, émigrée au siècle dernier, minorité dans la minorité, qui ne peut se prévaloir de l'enracinement historique des Coptes et doit constamment faire ses preuves. Tout comme Ram qui part en Egypte à la quête du savoir et revient dans son pays, Youssef Chahine se rend aux Etats-Unis pour en revenir chassé ; tout comme son héros qui se glisse dans les temples, il se glisse dans les studios Hollywoodiens, mais ce n'est que pour mieux en sortir.

D'Adèle Bonaparte à *El Emigre*, en passant par le doux et poignant *Le Caire*, tant désiré comme la plus haute expression de la haine de soi, Youssef Chahine semble condamné et disposé à payer le double prix identitaire : celui de la coproduction et celui de l'individualisme. Mais les dizaines de milliers de spectateurs égyptiens qui ont vu *El Emigre* ne se posent pas de telles questions. Au Caire, on attend déjà son prochain film sur l'Andalousie.

IMAN FARAG,
Centre d'études et de documentation égyptiennes,
juridique et sociale (CEDES), Le Caire.

Le scénario est judicieux, agité, commenté de bout en bout, selon le plaignant, M. Youssef Chahine, en chef de chantier de l'histoire d'Israël, fils de Jacob et de son épouse en Egypte, qui voit soumise le script original aux autorités religieuses. D'abord, le rest de son scénario par l'autorité religieuse, « il a révisé quand on l'en tendait à une inscription personnelle mais son intention était autre : avec le concours du second et du troisième accusé (les producteurs) le film a été tourné en secret ».

Le réalisateur s'en serait pris au Coran, à la Torah et à la Bible, obéissant les sentiments des croyants, mettant en scène les ébous amonérés d'un Joseph légitime et séducteur, montrant au à l'exception d'un page. De plus, les gouvernements d'Egypte sont délibérément représentés comme faibles de corps et d'esprit, et leurs agents aussi impuissants, surtout homosexuels. Il n'en fallait pas plus pour justifier le bon goût du plaignant, « croyant égyptien musulman croyant Dieu ».

Islamisme et censure

Des attaques contre le film et plus encore contre son réalisateur. En dépit de leurs réserves, certains critiques islamistes ne peuvent que se retrouver dans le consensus qui se crée autour de Youssef Chahine « le rebelle », notamment quand il retire son refus du pouvoir, de l'autorité et de la normalisation des rapports avec Israël.

Dans *El Emigre*, le réalisateur se complait à brouiller les pistes, avec des passages autobiographiques transparents. Du coup, l'ambiguïté de l'intrigue tend à s'expliquer par celle du créateur. Le personnage de Ram, égyptien, ne pouvant pas se reconnaître dans le pays par « la seule histoire de tous les temps ». Il fallait que Ram renvoie au tal des acteurs avec le langage dialectal des acteurs — que d'aucuns ont perçu comme vulgaires, mais qui contraste avec le raffiné empâté des films historiques — l'effet d'historicité est certain. Qui est Ram, en définitive ? Le prophète

Pour le cinéma égyptien, l'année écoulée a été somme : vingt-cinq films proposés dans quinze semaines, jusqu'à ce que le cinématographe soit la centralité à Cuba de l'Egypte dans le monde arabe. Mais la fin de l'année a offert, aussi, une divine surprise, *El Emigre*, le nouveau film de Youssef Chahine et l'une des plus grosses productions du cinéma égyptien (6 millions de livres, soit environ 9 millions de francs). Le film, qui attirera 750 000 spectateurs, est resté à l'affiche pendant plusieurs mois.

Pourtant, la suite de l'histoire n'incite guère à l'optimisme : le 29 décembre 1994, la justice ordonne l'introduction de *El Emigre* au tribunal des référés de Caire, il prononcera le prophète Joseph, ce qui contrevient à une loi de 1983 de l'université d'El Azhar interdisant toute représentation des prophètes dans des œuvres artistiques. L'interdiction est donnée aux services de sécurité de saisir toutes les copies du film en circulation et d'en interdire l'exportation.

YOUSSEF CHAHINE n'a cessé de protester de la pureté de ses intentions. Il invoque aujourd'hui la « maturité altérée » des spectateurs et sa confiance dans la magistrature — il a fait appel contre le jugement. Que la censure opère par le « bas » — un spectateur qui n'a pas aimé le film demandant son interdiction — et soit entérinée par le « haut » — le tribunal lui donne raison — constitue en quelque sorte un condensé du débat suscité par *El Emigre*, et de l'accueil que lui a réservé la critique.

Ceux qui reconnaissent à Youssef Chahine — d'éducation française et de formation cinématographique américaine — son refus de principe de se conformer à une prise de position dépendant en partie de la volonté de voir « idéologiquement correcte » le monde, ont été déçus du journal *El Chahab*, consacré à l'opposition islamiste, qui consacra une pleine page à l'événement, après avoir été le principal relais

AUDIOVISUEL • L'Égypte place sa culture télévisée sur orbite

LA TRIBUNE
29 AVR. 1998

- Nilesat devait être lancé hier soir à Kourou, lors du 78^e tir d'Ariane IV.
- Le premier satellite égyptien de télévision directe arrosera l'ensemble des pays du Golfe.

LES FORTES PLUIES qui arrosent la Guyane française depuis plusieurs jours n'étaient pas considérées par le centre spatial et ArianeSpace comme un obstacle au lancement du vol 108 d'une fusée Ariane dans la nuit dernière, à 0 h 30, heure de la métropole. Si l'ensemble des paramètres le permettent, le 78^e tir d'Ariane IV aura alors mis sur orbite deux satellites destinés à la télévision directe reposant sur la technologie numérique, qui permet d'intégrer plus de chaînes sur un même canal.

Le premier est construit par la société européenne Matra Marconi Space, qui doit fusionner cette année avec l'allemand Dasa. Il s'agit d'un satellite égyptien réalisé pour la société Nilesat, d'une capacité de 80 chaînes de télévision que la totalité des pays arabes pourront recevoir, grâce à une antenne parabolique de 60 cm. Compte tenu de la spécificité des populations couvertes, la réception des chaînes sera gratuite. Certains canaux seront en outre exploités par le ministère égyptien de la Santé pour des émissions à caractère « pédagogique » ou pour des services multimédias.

Le représentant de Nilesat à Kourou n'a pas voulu s'étendre sur l'éventuelle dimension politico-culturelle du satellite placé sous l'entier contrôle de l'Égypte, dans un double contexte de montée de l'intégrisme religieux et de processus de paix au Proche-Orient.

« Complémentaire » d'Arabsat. En langage diplomatique, Nilesat représente « un message clair de connaissances pour le monde arabe ». Nilesat sera « complémentaire » du satellite Arabsat (contrôle par plusieurs pays) et non « concurrent ». Enfin, l'Égypte étant le premier producteur des pays arabes en matière de téléfilms, elle trouvera, via son premier satellite, un support d'écoulement commode pour ses catalogues. Après vingt-quatre mois d'élaboration, l'engin déploiera ses panneaux solaires le 4 mai et disposera d'une durée de vie allongée de près de seize ans.

Plus léger de 500 kilos, le satellite Bsat 1 B a été construit par l'américain Hughes Space &

Communications et sa durée de vie est limitée à treize ans. Il remplira une mission d'appoint, voire « de secours » pour les satellites qui arrosent déjà le Japon en télévision directe. C'est la treize-cinquième commerciale ArianeSpace pour le placement en orbite des machines qu'il construit.

Le vol 108 reflète bien en tout cas l'activité intense de l'industrie spatiale grâce à l'explosion en cours de la télévision par satellite, mais aussi des services de télécommunications et multimédia ; sur les trente-huit prochains tirs d'Ariane IV, une bonne partie des satellites embarqués sont voués à la télévision directe. L'économie totale d'un lancement est estimée à 1 milliard de francs. Viendra ensuite le tour d'Ariane V, dont les débuts furent chaotiques pour cause de programme informatique inadapté. Les responsables d'ArianeSpace ont indiqué hier que le vol 503, soit le troisième tir d'Ariane V, était en préparation pour septembre.

PHILIPPE BONNET, A KOUROU

24 millions de foyers européens équipés

LES DERNIÈRES ESTIMATIONS de Zenith Media sur le marché européen de la télévision payante laissent présager un fort potentiel de développement pour les exploitants de satellites. Selon Zenith, la télévision payante devrait générer 17 milliards de dollars de revenus sur l'Ancien Continent (plus de 100 milliards de francs) et 27 milliards de dollars en 2007. Aujourd'hui, Zenith recense 47 millions de foyers raccordés à un réseau câblé et 24 millions de foyers équipés d'une antenne parabolique pour une réception directe de services ou programmes. En 2007, le câble devrait attirer 19 millions de foyers supplémentaires et la réception directe par satellite, 14 millions de clients de plus. ■

LE MONDE

8 AOÛT 1998

Censure en Égypte

LA CENSURE égyptienne a interdit un film racontant une histoire d'amour entre un Égyptien et une Israélienne. La censure, à laquelle tout scénario doit être soumis au préalable, a estimé que cette histoire d'amour « ne présente pas une image fidèle de la société égyptienne », explique Rafiq Al-Sabbane, scénariste du film. Intitulé *L'Adieu et la Terre* et inspiré d'un roman de l'écrivain

Mohammad Mansi Qandil, le film raconte l'histoire d'un jeune homme dont un frère a été tué durant la guerre israélo-arabe de 1973, et qui tombe amoureux d'une Israélienne rencontrée dans la station balnéaire de Tabá, sur le golfe d'Agaba à la frontière avec Israël. Leurs familles s'opposent à cette relation et les deux amants, convaincus par leurs parents de « l'impossibilité » de leur amour, commencent à se haïr et tentent de se tuer l'un l'autre. « Mais la censure s'est opposée à ce dénouement. J'en ai proposé un autre dans lequel c'est l'Israélienne qui tue l'Égyptien à l'insigation de ses parents. Mais il a été rejeté également par la censure », affirme M. Sabbane. « Je ne peux pas changer davantage le scénario et trahir le roman. »

Le tournage du film devait commencer dans les prochains jours et son réalisateur, Mohammad Raddi, a entrepris des démarches intensives auprès des responsables de la censure. — (AFP)

Annexe 9

LIBÉRATION

17 JAN. 1997

MEDIAS

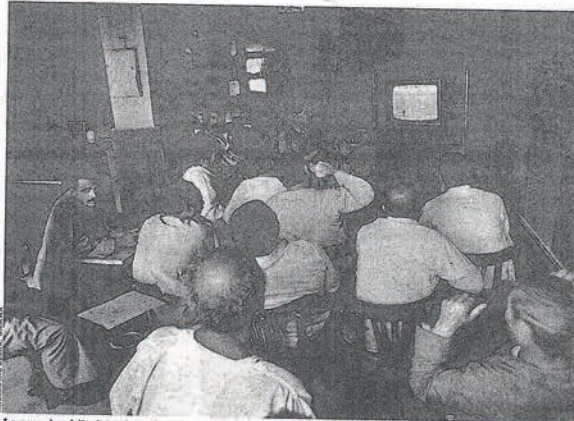
34

Les mille et un scandales de «Maspero»

Le site de la télé égyptienne bruisse des récits des turpitudes d'un de ses chefs.

Caire

Notre correspondant
Il y a quelque chose de pourri au royaume de Maspero, le siège de la radio-télévision égyptienne bâtie monumentalement qui porte le nom d'un arlogue français du XIX^e et dont l'architecture est une réplique de la Maison de Radio-France à Lille on aurait ajouté une r en forme de cerje au lieu. L'entrée en est gardée une automitrailleuse anluviennne. Personne ne sait iste combien de fonctionres y travaillent: 20000, 00? Acteurs fauchés, stars nourennes, journalistes obzieux, speakerines affioies, fonctionnaires de la sure, menuisiers se côtoient s cette tour de Babel inssemblable. On dort, on prie, fait la cuisine, parfois on aille... Tout en haut, il y a ureaux des chefs.
Mamdouh al-Leithi est l'un chefs de Maspero. Le plus sant et le plus craint, ausilgaire que despotique, il le sur un empire, la proion des programmes, ce ui donne la haute main sur us gros robinet d'images onde arabe. D'ailleurs on rnomme «al-Imperator». ndouh al-Leithi est dans ales draps depuis que domadaire Rose al-Youssef qu'il était totalement ompu, ce que d'ailleurs le monde savait à la télé : que personne n'avait osé ier. Dans les dîners en vil- s Nostradamus du pou-



Le grand public égyptien découvre avec effarement le «système al-Leithi» dévoilé dans la presse.

voir ne donnent plus très cher de sa peau.
Mercedes et bigamie. Selon Rose al-Youssef donc, Mamdouh al-Leithi s'est fait offrir une Mercedes d'une valeur de 750 000 francs par un cheikh saoudien, Abdel Aziz Ibrahim al-Brahim, propriétaire de l'hôtel Méridien du Caire et mari de l'actrice Chérine Seif al-Nasr, une belle blonde aux yeux bleus. Le cadeau visait à remercier al-Leithi de ne pas avoir sanctionné l'actrice qui avait séché le tournage d'un feuilleton, occasionnant des centaines de milliers de francs de pertes. Elle était justement

partie en lune de miel avec son cheikh, dans le plus grand secret puisque ce dernier est aussi marié à une sœur d'une des femmes du roi Fahd d'Arabie Saoudite. «La Mercedes n'est pas un cadeau, rétorque al-Leithi. C'est seulement la rémunération du scénario d'un feuilleton de 30 épisodes que j'ai écrit pour la chaîne privée par satellite MBC». Middle-East Broadcasting Company (MBC) est basée à Londres et son propriétaire n'est autre que Walid Ibrahim al-Brahim, le frère du cheikh bigame. Vous suivez? «C'est tout aussi scandaleux, réplique Adel Hamouda, rédac-

teur en chef adjoint de Rose al-Youssef. Le responsable de la production de programmes de la télé publique n'est pas censé arrondir ses fins de mois en allant faire des piges chez la concurrence». Il se trouve que l'antenne cairote de la «concurrence» emploie justement Amr al-Leithi, le fils de Mamdouh, à un haut poste de responsabilité. Amr, qui lui-même était un fervent admirateur de la sulfureuse Chérine Seif al-Nasr dans sa prime jeunesse. Il s'est consolé en épousant la fille de Samir al-Touni, responsable du secteur information... à Maspero et autre poids lourd de la maison ronde. Vous ne suivez plus? C'est normal.

Shopping à Paris. Depuis, c'est un déballage ininterrompu de linge sale qui donne soit la nausée soit le fou rire. Al-Leithi accuse Adel Hamouda (le rédacteur en chef) de vouloir se venger du fait que la télévision a refusé de lui confier la rédaction d'un scénario. Rose al-Youssef riposte en publiant les confessions du «nègre» qui aurait véritablement écrit le scénario à la place de Mamdouh al-Leithi, un inconnu nommé Nabil Sabri. Dès le début de l'affaire, al-Leithi a porté plainte pour diffamation devant les tribunaux alors que son nom n'avait même pas encore été publié et que l'hebdomadaire l'avait désigné par une périphrase courageuse du genre «un haut responsable de la télévision publique». Peu à peu, le grand public découvre avec effarement le «système al-Leithi». Il y a Mamdouh, il y a Amr, dont les travaux d'étudiant en cinéma étaient diffusés sur la troisième chaîne en prime time, et il y a aussi Gamal, le frère, produc-

teur de cinéma. Ils ont pour habitude de ne jamais laisser passer une occasion d'accroître leur pécule, déjà considérable. En juin dernier, Mamdouh al-Leithi avait obtenu, en échange du prêt de Nasser 56, une réalisation de prestige de la télé égyptienne, à la Biennale du cinéma arabe organisée par l'Institut du monde arabe à Paris, un aller-retour en première pour sa femme et ses proches ainsi qu'un hébergement 5 étoiles. Au Caire, on parle encore des neufs valises qu'ils ont raménées de leur shopping aux Galeries Lafayette. De l'argent de poche comparé à la modeste «villa» d'une trentaine de pièces dont sept salles de bains qu'il s'est fait construire à Gulza, près des Pyramides.
Marsèlement. Il y a pire: Mamdouh al-Leithi ne se gênait pas pour user de son pouvoir en vue d'obtenir les faveurs des jeunes actrices, comme le racontait récemment en privé une jeune Algérienne à qui il avait proposé de participer à «une nuit arabe» avec quelques amis, je ne vous fais pas de dessin». Même des vedettes confirmées ont eu à souffrir des entreprises d'al-Leithi, lui qui ne perd jamais une occasion d'interrompre une réunion pour faire sa prière. Il a pourtant des défenseurs: la cohorte de tous ceux qu'il entretient d'une façon ou d'une autre. Ils sont les seuls à ne plus s'étonner de l'état piteux de la télévision publique égyptienne.
Cette affaire en dit en tout cas

autant sur la corruption du monde de la télé que sur l'éthique des journalistes d'investigation en Egypte. En eff la question que se posent les milieux bien informés au Caire tient en deux mots: Pourquoi maintenant? Pourquoi on le demande à Adel Hamouda, le journaliste de Rose al-Youssef explose: «Je ne publie que des informations dont j'ai la preuve, une preuve tangible, prouvée par des rumeurs». Il se trouve que Leithi agissait au vu et au su de tout le monde depuis longtemps et surtout que Rose al-Youssef, qui est un hebdomadaire gouvernemental, a une fâcheuse habitude de sortir des preuves avec un opportunisme politique consommé. Justement, il souffle en ce moment au Caire un petit vent d'opération «Mains propres» — un zephyr, pas plus — initié par le Premier ministre Kamal al-Ganzouri. Al-Leithi est trop voyant il fera un bon exemple. Et puis Safout al-Chéri l'inamovible ministre de l'information, son parrain et quelque sorte, devait trouver qu'il devenait encombrant. Lui-même n'est pas tout blanc mais il est nettement plus touchable, surtout depuis qu'il est devenu un miraculé de la violence islamiste. Un commando l'avait en effet raté d'un peu au printemps 1993; pour les islamistes, son ministère est le symbole de la dépravation de l'Etat. Ils n'ont pas complètement tort e

CHRISTOPHE AYAL

Annexe 10

Ecrans témoins

Par MARIE-CHRISTINE AULAS

CONTRASTANT avec l'essor qu'il a connu au cours des années 80, le cinéma égyptien de la dernière décennie se caractérise avant tout par une régression, à la fois dans les structures et dans la production. Situation paradoxale pour un pays qui jouissait d'une solide industrie cinématographique bien avant l'apparition récente des cinémas nationaux dans le monde arabe. Mais refait d'une époque, comme dans d'autres secteurs de la production culturelle.

Voilà plus d'un an, les autorités — le ministère de la culture et une commission spéciale de l'Assemblée du peuple, dirigée par Mme Soheir El Kalamawi — ont tenté d'y trouver des remèdes. Outre la vétusté du matériel et des studios, l'indigence de la création est mise en cause : le pays produit désormais moins de quarante films par an.

Ce déclin s'explique en partie par la perte d'influence de l'Organisation générale du cinéma (secteur public), sans que les producteurs privés aient tenté de faire preuve d'audace et de dynamisme. Loin de les stimuler, l'ouverture des marchés arabes (certains étaient, jusque-là, demeurés incessibles, soit pour raisons politiques, soit par manque de salles), les nouvelles télévisions dans les pays du Golfe, ainsi que la baisse de la production libanaise n'ont fait qu'accroître les tensions à la facilité. Pour l'essentiel, le cinéma égyptien s'en est trouvé réduit à imiter les mélodrames indiens, d'ailleurs très appréciés du public. « Son niveau n'est pas celui de Hollywood, mais celui de Hongkong, l'argent en moins », nous confiait un réalisateur.

Beaucoup de techniciens, d'acteurs et de réalisateurs ont choisi d'émigrer, pour trouver sinon

l'inspiration, du moins des avantages financiers. Au pays, le climat intellectuel ambiant favorisait peu la création, et celle-ci se heurtait aux arcanes désormais imprévisibles de la censure. En même temps, la dégradation des salles de projection éloignait le public le plus exigeant. Dans les grandes cités, dans les cafés de province, les vidéo-clubs se sont multipliés comme une trainée de poudre, mais pas toujours à l'avantage du cinéma national.

Cependant, certains films méritent l'attention sinon pour leurs qualités cinématographiques (à quelques rares exceptions près), du moins pour le témoignage qu'ils offrent sur les préoccupations dominantes de l'époque.

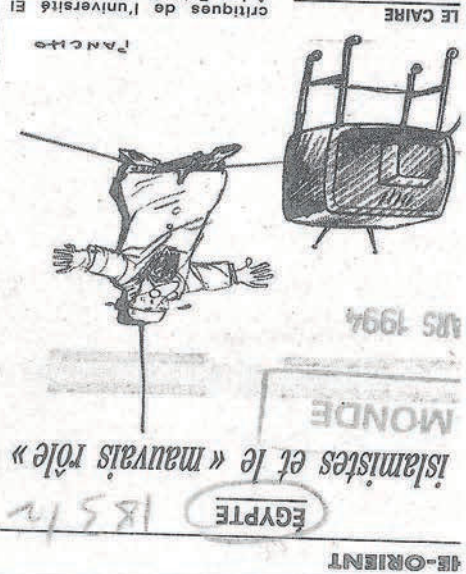
Dans une première étape, deux thèmes majeurs ont occupé de concert les écrans. La campagne de « déhassésation », traitée par de nombreux réalisateurs après que le sujet ait été autorisé par la censure au lendemain de la guerre d'Octobre. Au *Moinou*, de Youssef Chahine, et aux *Visiteurs de l'aube*, de Mamdouh Choukri (réalisés avant la guerre mais projetés en public après), sont venus s'ajouter *Karnak*, de Aly Badrakhan, et *Nous sommes ceux de l'autobus*, de Hussein Kamel, qui dénoncent l'incure du parti unique et les exactions des services secrets. De même, les problèmes de la condition féminine, objets d'un débat alors dominé par l'épouse du chef de l'Etat, furent abondamment traités, soit sous l'angle du divorce — dans *Je veux une solution*, de Said Marzouq,

diplômé de l'Institut du cinéma, ancré dans leur première œuvre dans le symbole de l'Egypte éternelle : les pyramides.

Avec *Retenue contre inconnu*, de Méhdat Sebati, il s'agit de retrouver les pyramides apr qu'elles ont été volées... une enquête pleine d'humour. Pour Mohamed Shebl, dans *Cross*, elles servent de refuge à ceux qui fuient la maison vampire. Ces deux dernières années, quelques films ont poussé plus loin l'audace, allant jusqu'à identifier la cause des difficultés : sous la pression de la censure, Samir Seif a dû changer la fin de son film *le Monstre*, très attendu du public, printemps dernier. Dans la séquence autorisée, le monstre ne s'exclame plus « *Mich meghoul!* » (à incroyable !) avant de mourir et les choses s'abattent plus sur lui...

Les grands événements de l'époque ont toujours peu inspiré les scénarios. La guerre d'Octobre n'a servi que de toile de fond à des mélodrames tels que *Jusqu'à la fin de la vie*, de Achraf Fahri ou *Une ballade est encore dans ma poche*, de Hossam Eddine Mustafa. La paix avec Israël n'a jamais été traitée. En revanche, *la Montée vers l'abîme*, de Kamel El Cheikh (1978), stigmatise les relations entre Egyptiens et Israéliens.

Dans la mesure où la censure desserrera son étouffement ce qui n'est pas encore le cas, — elle aura toutes les chances de se renouveler — la réalité égyptienne est riche de thèmes. Encore faudrait-il que les structures de production trouvent les moyens de remédier à la vétusté des équipements, laissés-pour-compte de cette



critiques de l'université El Azhar. Episode au cours duquel le héros, Kamel Souleim, s'accroche verbalement avec l'ami d'un mosquée qui évoque que « la torture dans la tombe » est à contribution la tête-à-tête du gouvernement. Dans un autre épisode, El-Azhar a confirmé la véracité de ce hadith (parole du prophète Mohamed) et précisé que le scénario n'a pas été écrit par le ministre de l'Education. Le ministre n'avait pas pris en considération le fait que la télévision n'avait pas donné son aval au projet. Le correspondant de l'université El-Azhar, la plus grande des banques islamiques, a été invité à participer à un programme religieux. Mariette d'intervention d'El-Azhar, qui a quelques années, s'est arrogé le droit de la drogue, et des islamistes enrichis par le défilé de la censure, a voulu par dépit se faire entendre. La télévision d'Etat n'est pas la seule à s'attaquer à l'extrémisme musulman. Le cinéma aussi. Dans le film *El Ehab* (« le terroriste »), qui vient de sortir sur les écrans, Adel Imam, le comédien le plus célèbre du pays et du monde arabe, joue le rôle d'un islamiste qui commet de nombreux attentats avant de se repentir.

ALEXANDRE BUCCIANTI

18512
LE MONDE DIPLOMATIQUE

L'Égypte invente le satellite sans chaîne

Avant tout stratégique, Nilesat, lancé fin mai, tarde à émettre ses programmes.

Le Caire de notre correspondant thématiques, affiche un calme olympien. « Nous avons prévu un centre spatial du Six-Octobre, à une trentaine de kilomètres à l'ouest du Caire, Hosni Mubarak appuyait sur le bouton de mise en service du satellite Nilesat 101, lancé un mois auparavant de Kourou par Ariane IV. Une petite satisfaction pour le raïs égyptien, un grand pas pour son pays. A en lire les comptes rendus dans la presse locale, c'est un peu comme si l'Égypte avait envoyé un astronaute sur la lune. Une exagération à mettre sur le compte de Saïfouat al-Chérif, l'informovible ministre de l'Information; mais il est vrai qu'avec Nilesat, l'Égypte entre de plain-pied dans le marché très convoité de la télé par satellite dans le monde arabe, dont elle était absente jusque-là. C'est même la première fois qu'un pays arabe lance un satellite tout seul comme un grand. Or, depuis ce grand moment, rien. La mi-rience, indispen- sables pour recevoir les images de Nilesat, ne sont pas encore en vente. Les nouvelles chaînes thématiques (lire encadré), annoncées tambour battant, devraient commencer à émettre à titre expérimental dans peu de temps, trois heures par jour pour



Nilesat se contentera de diffuser, des causeries, d'universitaires et des classiques du cinéma égyptien. Pendant ce temps, Saïfouat al-Chérif continue à raisonner comme si le privé n'existait pas. « Tant qu'il sera en place, il...

ne laissera pas une chaîne privée responsable de parti d'opposition. Techniquement, il veut le XXI^e siècle, mais politiquement, il vit au Moyen Âge. »

Position centrale. Dans les années à venir, la concurrence va s'intensifier: si Nilesat ne redonne pas à l'Égypte la première place à laquelle elle aspire, elle lui permettra au moins d'acquiescer une position centrale: avec ses 62 millions d'habitants et seulement 300 000 d'antennes satellites qui doivent ce surnom à leur forme d'assiette), c'est pour l'instant le premier marché de la région. Lorsqu'en 1995, l'Égypte a interdité l'importation de décodeurs pour chaînes cryptées et de décodeurs numériques, c'était beaucoup moins pour des raisons morales que commerciales. Quand le numérique sera la norme, il faudra bien passer par Nilesat si l'on veut toucher le marché égyptien: pas idiot, sachant que la location annuelle d'un canal sur Nilesat coûte 3,3 millions de francs, beaucoup plus que sur Ambsat dont la technologie est analogique.

Dernier motif de satisfaction des dirigeants égyptiens, et non des moindres: « Nilesat va supprimer les cours particuliers grâce à ses chaînes éducatives gratuites », se targuent-ils. A voir. Il faut tout d'abord s'équiper, ce qui coûte la bagatelle de 2500 livres égyptiennes

De Casablanca au Koweït

avec ses douze répéteurs et sa technologie entièrement numérique, Nilesat 101 peut transmettre jusqu'à 96 chaînes de télé, 72 stations de radio, des données électroniques pour l'internet, etc., sur une zone allant de Casablanca au Koweït. Trois répéteurs ont été loués par l'Union de radiotélévision égyptienne (Urte) qui retransmettra les dix chaînes hertzienne déjà existantes, plus trois chaînes par satellite: ESC, Nile TV et Nile Drama. La nouveauté réside dans le bouquet de chaînes thématiques financé à terme par abonnement. Trois chaînes éducatives et une de santé publique gratuites devraient aussi voir le jour. Pour le reste, il semble acquis que la télévision libyenne a tout un répéteur à elle seule. Les chaînes irakiennes et

trois plantes vertes se livre à des causeries interminables. Et puis on repassera les inusables classiques du cinéma égyptien. Rien de tout cela ne saurait troubler la joie triomphale de Saïfouat al-Chérif. « Nilesat, c'est son heure de gloire, analyse un spécialiste de l'audiovisuel égyptien. Son objectif est avant tout politique et de prestige. Le contenu, l'audience, il s'en fiche. L'important, c'est de donner l'illusion que l'Égypte est redevenue ce qu'elle était dans les années 60: la phare du monde arabe. »

Le problème, c'est qu'il n'y a plus de monde arabe, du moins au sens des glorieuses

Annexe 12

2 CULTURE

L'Égypte → samedi 27 et dimanche 16 décembre 1994

17 DEC. 1994

→ «Certains personnes m'ont proposé de m'aider en me mettant sur la voie de Dieu. J'ai commencé à être choquée quand on m'a dit de ne plus parler à mes amies chrétiennes. En fait, j'ai découvert qu'on me faisait faire de la politique.» Farida Saïf al-Nassar, actrice.

LIBÉRATION

En Égypte, les actrices mettent le voile et quittent le cinéma

Depuis les années 80, l'«islamisation» du cinéma égyptien décime les rangs des actrices. Le mouvement semble se ralentir, mais une fois le hijab, rompant subitement avec carrière et passé. Dernier acte: le refus de la vedette Chadia d'apparaître au festival du

vingtaine d'entre Caire qui lui rend



«Lahn El Wafaa» (1955) d'Ibrahim Ennara, en compagnie de Abdel Halim Hafez, surnommé le Rossignol brun. En trente-cinq ans de carrière, elle tourna plus de cent longs métrages.

re, de notre correspondant

Le CINÉMA ÉGYPTIEN s'est donné récemment, à chaque année à l'occasion du Festival international du film du Caire, l'illusion de marcher sur ses pas de son glorieux passé. Mais pendant toute la semaine, une ombre, comme un manège, a plané sur les festivités. Chadia, la grande Chadia à qui les sateurs avaient décidé cette année de rendre hommage particulier, n'est pas apparue une seule fois en public (en 1986, à 52 ans, elle a décidé de se retirer à l'islam). C'est surtout lors de la soirée d'ouverture, le 26 novembre dernier, que son absence a été la plus remarquée, lorsqu'elle a été appelée à la scène du palais des Conférences de Madinet Nasr pour être décorée par le ministre de la Culture, Hosni. Le ministre a remballé sa médaille, et les minutes d'un silence gêné ont paralysé la soirée. Ce qui les murmures ne reprennent le dessus que très rarement. «C'est sûrement le cheikh Chaarawi qui lui a dit de ne pas venir. Insultait Mustapha Darwish, un vieux routier de la critique cinématographique. De toute façon, c'était une erreur de rendre hommage à une actrice qui a décidé de se voiler et de se consacrer à la religion. C'est le meilleur moyen d'encourager les fondamentalistes.»

Chadia est venue rappeler que la crise de la profession — une vingtaine de films seulement cette année — a manqué de nouvelles vedettes et le déclin du réseau de salles ne sont pas les maux qui ont tué le cinéma égyptien. Depuis quelques années, le mode inquisiteur décime les rangs des actrices, la révélation mystique inmanquablement suivie de la décision de mettre le voile et d'arrêter leur

carrière. Déjà une vingtaine ont succombé, et si le mouvement semble s'être considérablement ralenti ces derniers temps, il reste toujours d'actualité.

Tout a commencé au début des années 80 avec Chams al-Baroudy, une actrice moyenne à la réputation sulfureuse, qui a abandonné du jour au lendemain les tenues olé olé pour le hijab. Depuis, elle sillonne le monde pour la bonne cause: l'une de ses dernières apparitions publiques remonte à un an et demi à Los Angeles, où elle organisait une collecte au profit

ENQUÊTE

CHRISTOPHE AYAD

de la construction d'une œuvre islamique saoudienne. C'est au tournant des années 90 que le mouvement a pris des allures de mode. Soheir Ramzy, Chadia, Chahira, Hana Sarwat, Hoda Ramzy Nasrine, Soheir al-Bably, Noura, etc., mais aussi des danseuses comme Sahar Hamdi et Kawwar. La liste des «converties» est longue. Sans compter celles qui ont pris le voile, comme Hoda Sultan, Madina Hamdi, tout en adaptant leur répertoire.

Bien que l'itinéraire de chacune d'entre elles ait sa spécificité, la logique est la même et passe par une rupture radicale avec un passé soudain diabolique. Toutefois, il convient de relativiser ce phénomène: parmi les actrices qui ont fait ce choix, seules deux ou trois sont des talents confirmés. Soheir al-Bably, la dernière en date à avoir mis un terme à sa carrière, en fait partie. Considérée comme une grande tragédienne dans les années 60, elle s'était reconver-

tie dans le comique au cours de la dernière décennie. En plein milieu d'une série de représentations de la pièce *Atteya la terroriste*, en 1993, elle a tout plaqué du jour au lendemain pour prendre le voile et se marier avec un islamiste beaucoup plus jeune, beaucoup plus pauvre qu'elle, et déjà marié une fois. Soheir al-Bably n'aurait pas supporté l'échec commercial de sa dernière pièce dans laquelle étaient allègrement brocardés islamistes et dirigeants politiques. Ironie du sort: cet échec était grandement dû aux attentats islamistes qui ont fait fuir cette année-là les riches touristes du Golfe, très friands de ce genre de spectacle.

L'exemple de Soheir al-Bably illustre le cheminement parfois tortueux emprunté par la révélation religieuse dans les milieux du cinéma. Il est vrai que nombre d'actrices sur le déclin ont choisi le voile comme un viatique pour une sortie honorable. «Elles ont découvert que leur popularité et leur charme étaient en perte de vitesse», explique Mustapha Darwish, un rien cynique. «Le voile est le meilleur moyen pour elle de continuer à vivre et à travailler.»

«Mais le problème récurrent du passage à la retraite qui concerne peu ou prou toutes les actrices égyptiennes est loin d'être la seule cause du phénomène. Chadia, par exemple, a fait le vœu de mettre fin à sa carrière si elle réchappait d'un cancer du sein. En fait, le plus petit dénominateur commun de toutes ces révélations mystiques tient dans la fragilité psychologique, parfois momentanée, des actrices. «Et au fait qu'elles ne sont pas très cultivées», ajoute Mustapha Darwish.

Dependant, derrière les anecdotes pointent des causes plus profondes contribuant à l'«islamisa-

tion» croissante du cinéma égyptien, Radwan al-Kachlors d'un débat public avec le public égyptien et les Saoudiens sur le cinéma. Les producteurs et le style. Lorsque nous discutons de ce qui touche à la religion, les scènes d'amour. Youssef Chahine décrit la situation. Les actrices ne cinéaste contraincées à dans le pétro-cinéma. La prise la relève des productions sangues par la guerre civile de réduire drastiquement l'effet salutaire sur la qualité pas sur sa quantité.

Yousri Nasrallah est l'actrice d'une société égyptienne. La qualité d'autant qu'il est en documentaire sur ce sujet au printemps. «La signification n'a rien à voir avec la politique. Il s'agit d'une position idéologique dans le reste de la société qui a perdu toute signification. Ces actrices ont été ou à un autre par les intégristes. En fait, j'ai découvert de la politique.»

Le témoignage de Farida Saïf al-Nassar est une hypothèse d'un passage de la nébuleuse intégriste à jouer des rôles du monde en claquant la porte avant de le quitter dix ans plus tard. Elle se souvient de cette époque: «J'étais dans un monde où il y avait des personnes m'ont proposé sur la voie de Dieu. J'ai quand on m'a dit de ne plus parler à mes amies chrétiennes. En fait, j'ai découvert de la politique.»

Si l'on est responsable de nommer le cheikh du Caire, Abdel Kafi. Agé de 43 ans, il est un prédicateur aussi connu que célèbre dans le monde arabe. Il est revenu d'un exil de dix ans à l'étranger. Son succès est immédiat, il a organisé des programmes de réflexion et de prières à Assiout, Beni Souef, et dans tout le pays. Il a été nommé directeur et distributeur du cinéma égyptien en 1992, puis directeur du Festival du film du Caire. Depuis, il a travaillé dans le monde du cinéma et de la télévision. Il a été nommé directeur de la télévision égyptienne en 1992. Il a été nommé directeur de la télévision égyptienne en 1992. Il a été nommé directeur de la télévision égyptienne en 1992.

REPÈRES

Festival du film du Caire

Pyramide d'or: Coline Clément d'Yves Angelo.

Pyramide d'argent: Nuit chaude d'Ataf al-Tayeb.

Prix de la meilleure interprétation féminine: Leïla Eloui (égyptienne, dans *Un peu d'amour*, beaucoup de violence).

Prix de la meilleure interprétation masculine: Nour el-Cherif (égyptien, dans *Nuit chaude*).

Prix de la meilleure scénario: Le Grec Périclès Hoursoyou.

Prix de la création artistique: l'Américain Severo Peres, pour *The Earth dit nat Swallow Him*.

Prix Mirafoux (qui récompense l'œuvre d'un jeune réalisateur promettant le plus): Loin des Barbares de Lirio Begeja (production française).

Annexe 13

47 / LE MONDE / JEUDI 9 MARS 1995

HORIZON

ENQUÊTE

« L'émigré », film du réalisateur égyptien Youssef Chahine qui sort le 8 mars en France, risque d'être interdit dans son pays. Les pressions de l'intégrisme, de l'Arabie saoudite et des pays du Golfe sont en danger pour le cinéma égyptien.



Le « religieusement correct » menace le cinéma égyptien

Egypte
184/1
LE MONDE
- 9 MARS 1995

S l'image arabe, si les images des Arabes par eux-mêmes venaient à disparaître... Cette hypothèse, soulevée il y a quelques années par un livre coécrit (Les Cinémas arabes, Cinéma d'Action, Cerf-IMA), revient dans l'actualité. Le procès intenté, au titre de l'émigré, par un avocat intégriste pour faire interdire le film *L'émigré* réalisé par le cinéaste égyptien Youssef Chahine en témoigne (lire aussi page 27).

L'Égypte, qui a longtemps dominié le monde cinématographique arabe, reste, et de loin, le premier pays de production, même si sa naissance a décliné. Alors que l'Égypte subissait l'escalade de l'activisme intégriste, l'Arabie saoudite et les pays du Golfe, principaux bailleurs de fonds des « sunnites », ont manifesté un intérêt croissant et paradoxal pour le cinéma. Paradoxal en ce que ces pays ne sont pas eux-mêmes producteurs de films, et ne l'installation de salles de projection y est interdite. Croissant et significatif, puisqu'ils financent ne part notable de la production dans les pays de la région, pour laquelle ils constituent un marché important sous forme de cassettes vidéo, et parce qu'ils cherchent à influencer la nature des films dans le sens « islamiste ».

Moyennant de fortes sommes d'argent, les Saoudiens ont ainsi financé plusieurs vedettes féminines égyptiennes de ne plus apparaître que voilées et de se limiter à la porte-parole de leurs positions. Ils produisent également des séries télévisées éducatives, qui semblent pas en mesure, pour instant, de rivaliser avec les productions « laïques » comparables. Pourtant, consciemment ou pas, par conviction, prudence ou complaisance, nombre de réalisateurs obéissent aux règles de la

selon que le gouvernement du Caire choisit de contrer fermement l'opposition religieuse ou, à l'inverse, tente de composer avec elle. Au centre de ce conflit se trouve l'université El-Azhar, principal établissement spirituel de l'islam sunnite, dont les dirigeants sont nommés et payés par l'autorité civile. El-Azhar, lieu de confusion entre les pouvoirs temporel et spirituel, donne la mesure de l'état des pressions subies ou imposées par les diverses puissances concernées. C'est très logiquement à El-Azhar que Youssef Chahine a eu ses premiers ennemis avec *L'émigré*.

Né à Alexandrie en 1926, issu de la minuscule communauté des chrétiens d'origine syrienne du pays, Chahine a vite été reconnu comme l'un des grands cinéastes égyptiens : son deuxième film, *Le Fils du Nil* (1951), a aussitôt été remarqué en Occident. *Ciel d'enfer* (1953), où il fit débiter Omar Sharif et mit en valeur la diva de l'écran égyptien, Faten Hamama) confirma son importance, consacrée par *Gare centrale* (1958), fruit improbable et splendide du néorealisme et du « baroque » oriental. Depuis, au cours de sa carrière prolifique (trente et un longs métrages de fiction et plusieurs documentaires), Chahine n'a cessé de s'imposer comme une exception et comme un symbole.

EXCEPTION par l'originalité de son talent et la fatigue de leur temps que le cinéaste envisageait de réaliser le film qui fait aujourd'hui l'objet de la plus grave affaire de censure (son court métrage *Le Caire*, qui sort également ce 8 mars, en complément du *JLG/JG* de Godard, est interdit en Égypte). Chahine connaissait les oppositions que risquait de susciter son projet inspiré de la vie de Joseph, personnage de l'Ancien Testament,

Personnalité volontiers tourmentée, aussi bien dans les conflits professionnels que dans les débats sur la liberté d'expression, Youssef Chahine a souvent été le porte-parole de l'ensemble de ses confrères, sans pour autant leur chercher fois sur son sort. Face à l'effondrement du système de production et de distribution, il a ouvert son propre studio (Mist

Personnalité volontiers tourmentée, aussi bien dans les conflits professionnels que dans les débats sur la liberté d'expression, Youssef Chahine a souvent été le porte-parole de l'ensemble de ses confrères, sans pour autant leur chercher fois sur son sort. Face à l'effondrement du système de production et de distribution, il a ouvert son propre studio (Mist

Personnalité volontiers tourmentée, aussi bien dans les conflits professionnels que dans les débats sur la liberté d'expression, Youssef Chahine a souvent été le porte-parole de l'ensemble de ses confrères, sans pour autant leur chercher fois sur son sort. Face à l'effondrement du système de production et de distribution, il a ouvert son propre studio (Mist

sa version finale et lui accorder son imprimatur. Moins que le film lui-même, il est probable que son succès, aussi considérable qu'imprévu, auprès des spectateurs égyptiens ait mis le feu aux poudres. Le film vogaît gaillardement vers les 700 000 entrées lorsqu'un avocat connu pour appartenir à la mouvance la plus extrémiste parmi les partis religieux, Mohammed Abou El Faïd, déposa plainte pour « *bias-phème* ». Le 29 décembre 1994, un tribunal interdit la circulation de *L'émigré* sous toutes ses formes et ordonna que les copies se trouvant à l'étranger soient rapatriées.

En condamnant le film, le tribunal condamnait aussi les autorités civiles égyptiennes qui l'avaient autorisé - sans réaction pour l'instant de celles-ci. Et El-Azhar prenait le parti de l'accusation contre le film : « *Les représentants de l'université qui se sont exprimés ne sont pas ceux auxquels je m'étais adressé avant le tournage*, explique le cinéaste. Ceux-là, dont les plus hautes autorités, se taisent aujourd'hui. C'est une situation difficile à comprendre en Europe, où on a tendance à confondre tous les religieux. Les islamistes, qui ont des partis et des journaux, ne sont pas contre mon film, ils ne l'ont pas attaqué à sa sortie. Seule la frange la plus extrémiste l'a pris pour cible, et la suite de son succès, mais pour l'instant ce sont eux qui ont le parole. Le fonds de commerce de ces gens-là, c'est le désespoir des populations - un désespoir malheureux souvent fondé. Mon film est optimiste, il affirme la possibilité de s'en sortir, les spectateurs en sortent avec le sourire. A mon avis, c'est ça que les extrémistes ne tolèrent pas, et qui a déclenché une véritable hystérie ».

Le gouvernement égyptien s'est cantonné dans une prudente réserve (« *Les ministres sont très occupés* », dit Jolhenn Chahine), se retranchant derrière l'indépendance de la justice. Quant aux

La censure égyptienne exerce un contrôle tatillon sur le scénario. Chaque page du script est visée et tamponnée, un censeur est présent sur le plateau en permanence. Un représentant de la commission de contrôle est venu à Paris pour donner son accord à la version définitive.

International Films) et ses propres salles. A la différence de la plupart de ses collègues, le bénéficiaire de coproductions étrangères (en France surtout), mais il donne fréquemment un coup de pouce décisif à des débutants qui sont souvent ses anciens élèves. Il estime à neuf cents le nombre de ceux qui ont suivi son enseignement à l'école de cinéma du Caire. Chahine incarne ainsi, bon gré mal gré, tout le cinéma égyptien, en même temps qu'il en demeure l'une des figures les plus originales.

Il y a longtemps que le cinéaste envisageait de réaliser le film qui fait aujourd'hui l'objet de la plus grave affaire de censure (son court métrage *Le Caire*, qui sort également ce 8 mars, en complément du *JLG/JG* de Godard, est interdit en Égypte). Chahine connaissait les oppositions que risquait de susciter son projet inspiré de la vie de Joseph, personnage de l'Ancien Testament,

NSUITE, il y eut le cours

LIBÉRATION
27 DEC 1996

Au Caire, la censure et un poil de voyeurisme

Le cinéma sous haute surveillance, entre interdictions et frustrations.

Le Caire, de notre correspondant
U n soir de la semaine dernière, une manifestation a commencé à se former au centre du Caire. Ce soir-là, un film particulièrement alléchant, diffusé à l'occasion du Festival international du cinéma du Caire, venait de passer sous le nez de la centaine d'hommes rassemblés devant le cinéma Rivoli. Une escouade de la police des meurs, dépêchée par la très prude directrice de la censure, Doreya Charaf Eddine, avait en effet saisi les bobines d'un long métrage, français en l'occurrence, au beau milieu de la projection. Pour faire bonne mesure, le directeur de la salle a été arrêté pour avoir «omis» de demander le visa de censure de *Plaisir bon marché*, traduction arabe très libre de *37.2 le matin* de Jean-Jacques Beineix. Il risque six mois de prison. Tout comme son collègue du cinéma Diana qui s'est débrouillé pour projeter le film singapourien *Mee Pok Man*, destiné à être montré qu'aux journalistes.

Cette année, Doreya Charaf Eddine, qui s'était déjà fait remarquer en interdisant la danse du ventre au théâtre, a apparemment décidé de violer le festival de son principal intérêt, à savoir la possibilité de mater pendant dix jours quelque deux cents films étrangers qui, le reste de l'année, sont censurés (*Libération* du 24.4.95). Apparemment, rien n'agace plus cette respectable de la censure que ces milliers de types désœuvrés qui se ruent dans les salles obscures, alléchés par les chuchoteurs professionnels qui vantent le nombre de «manzars» (scènes déshabillées), leur intérêt et leur longueur sur les trottoirs du centre-ville. Bien sûr, il arrive qu'il y ait tromperie sur la marchandise, comme l'année dernière au Miami, où une bande d'excités ont cassé les fauteuils, excédés par une production nordique qui ressemblait plus au *Septième sceau* qu'à un porno danois.

Moustafa Alifri est menuisier, mais il n'a jamais raté un festival de ce genre. «C'est parce que 37.2 le matin aurait sûrement été interdit que le directeur du festival, Saad Eddine Wahba, ne l'a pas présenté à la censure, bien qu'il soit prévu dans le cadre d'un hommage spécial à la productrice française Claudie Ossard. Wahba, qui est obligé de financer son festival sans l'aide de l'Etat, multiplie donc les séances semi-clandestines de minuit et fait tourner les films au maximum, au mépris du règlement des festivals de catégorie A (comme Berlin, Venise, Cannes, etc.) qui limite à quatre le nombre de projections d'un même film. Le jeu est risqué mais il en vaut la chandelle financière. C'est ce qu'ont compris certains petits malins, qui profitent de leur statut de membre du staff du festival pour passer de juteux deals avec les directeurs de salle.

Cette année, le boulet est passé près et l'inamovible Wahba a sauvé les apparences par un tour de passe-passe dont il a le secret: il s'est débrouillé, grâce à des complicités à la censure, pour passer *Trois hommes et un couffin*. Mais en matière de procès en sorcellerie, Saad Eddine Wahba lui aussi en connaît un rayon. Salma Baqar, la réalisatrice tunisienne de *Habiba Messika. La danse du feu*, s'est vu reprocher de s'être rendue au Festival de Haïfa, en Israël: Saad Eddine Wahba, qui est aussi le président de l'Union générale des artistes arabes, est en effet l'un des opposants les plus coriaces à la normalisation avec l'Etat hébreu, pourtant en paix depuis seize ans avec l'Egypte. La direction du festival a fait comprendre à Salma Baqar qu'elle n'aurait sûrement pas été invitée si l'on avait été au courant de son «forfait». L'année dernière, Saad Eddine Wahba avait héroïquement refusé de faire le lit de la «propagande sioniste» en refusant d'inviter la Liste de Schindler. ●

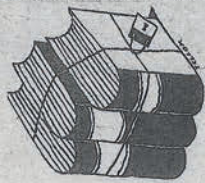
CHRISTOPHE AYAD
On s'étonne que Doreya Charaf Eddine ne l'ait pas fait une descente à Al-Akhbar. Entre les photos dénudées de Demi Moore, Sharon Stone ou d'une pin-up hongroise lambda, il y a peu de texte. «Les plus belles femmes du monde dans les films les plus chauds du festival», «Sex, sadisme et violence...», «Les Françaises ne pensent qu'au sexe». Vanessa Paradis s'est débrouillée pour mettre en une la pub de Chanel. Parfois, deux ou trois voilées se risquent à acheter la revue en douce, «pour les photos des vedettes». Quant à entrer dans un cinéma non accompagnées, c'est une autre histoire... Un responsable de la censure émettait il y a peu, à titre anonyme dans un magazine, cette proposition: «On devrait autoriser les films pornos. Nos jeunes sont obsédés par le sexe. S'il n'était pas interdit, ils feraient peut-être des progrès dans leurs études.» Au moins, le festival leur permet d'exercer leur élocution et leur sens de la description... Doreya Charaf Eddine, pour sa part, a d'autres soucis en tête que le cours scolaire des jeunes. A l'image du gouvernement égyptien, elle ne veut surtout pas se faire débordier par les intégristes, pour qui le festival est une véritable provocation annuelle. En 1993, un groupe armé avait même tiré contre un cinéma. Depuis, tous les spectateurs doivent passer sous des portiques et les entrées des cinémas sont surveillées par cinq ou six policiers en armes. La censure s'est mise au diapason et accorde son blanc-seing avec de plus en plus de réticence: une trentaine de films ont été re-

Moubarak achève la presse égyptienne

L'Assemblée doit adopter ce week-end une nouvelle loi répressive.

Le Caire, 27 DEC 1996
R ien ne va plus entre les journalistes égyptiens et le pouvoir. La crise, qui exclu une intervention de dernière minute d'Hosni Moubarak. En fait, le divorce entre la presse et le pouvoir re-

tion de ces quinze dernières années, ils ont fini par arracher au président Moubarak la promesse d'une nouvelle loi sur la Quant à la nouvelle loi, qui



Annexe 15

LUNDI 24 AVRIL 1995 45
CULTURE

LIBÉRATION

24 AVR. 1995

L'œil des censeurs sur les films égyptiens

Islam et le sexe, des sujets «sensibles» qui peuvent gêner ou interdire la diffusion d'œuvres.

Cairo, de notre correspondant
ous les jours, en se rendant à son travail, la jeune femme jette un coup d'œil amusé à la statue de Talaat Harb, le fondateur des légendaires studios Isir dans les années 30. Quelques mètres plus loin, elle franchit le seuil de l'une des institutions les plus mystérieuses du cinéma égyptien. Là, au fond de son petit bureau qui ne déparait pas dans un remake de *Brazil*, elle des dizaines de scénarios, visionne des centaines de plans, coupe des kilomètres de bobines, escoute d'une centaine de fonctionnaires qui travaillent avec elle sont les vigilants censeurs du cinéma égyptien. Ce sont eux qui ont l'exorbitant pouvoir de déléguer ou refuser le précieux visa sans lequel un film égyptien comme étranger, ne peut être diffusé.

le Secteur de la production culturelle – pudique appellation officielle de la censure – a été relégué dans l'ombre par les récents succès médiatiques lancés par les islamistes sur le monde du cinéma, il n'en demeure pas moins redoutable et redouté. «*Pourquoi voyez-vous que Youssef Chahine en est réduit à faire ses films qui se passent au temps des pharaons ou de Bonaparte?*», demande Gabriel Khoury, associé de Chahine dans sa société de production, la Misr International-Films.

«rien sûr que la censure existe. On ne s'y habitude pas, même si on a tous appris à faire avec, à ruser, bref à autocensurer», répond en écho Youssef Nasrallah, l'un des plus prometteurs metteurs en scène de la nouvelle génération égyptienne. Première étape donc: le scénario. La femme et ses collègues sont répartis en brigade de vis. «*Tout est très hiérarchique, explique-t-elle. Pour chaque scénario, nous faisons un rapport, terminé par*

ENQUÊTE

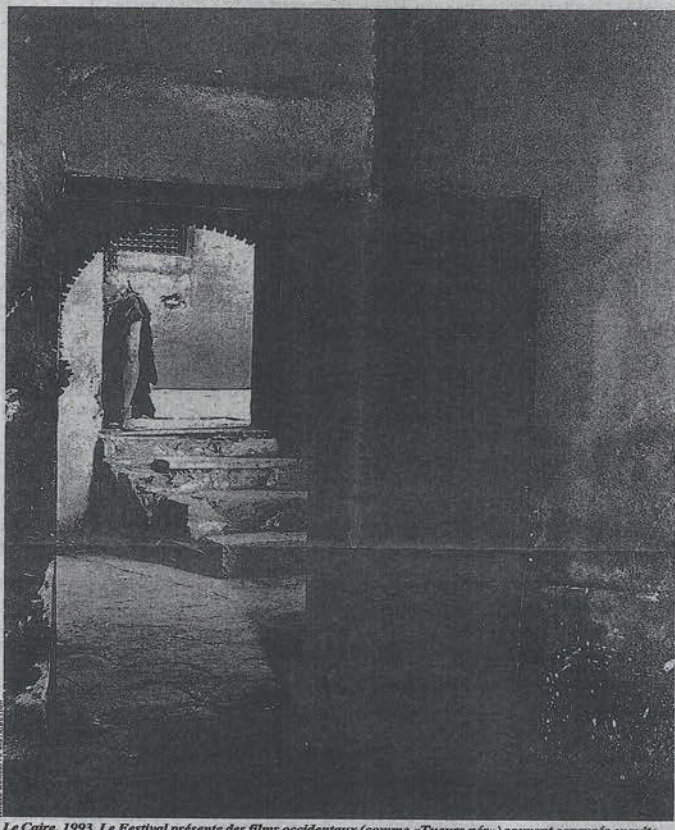
avis favorable ou défavorable. Ensuite, ce rapport est remis au sous-directeur, puis au directeur qui prend la décision finale.» Même lorsque l'avis est favorable, scénario, dont chaque page est dûment munie du tampon officiel, revient souvent chargé d'annotations qui s'étendent sur une réplique ou une séquence à supprimer sur *Mercedes*, son dernier film, Youssef Nasrallah a rédigé dix-sept remarques: «*Le principal, c'est d'obtenir l'autorisation du tournage. Après, on se débrouille. Sur Mercedes, j'ai dû changer la scène de l'explosion où elle qui se passait dans un magasin de voile islamique. L'ai remplacé par une boutique d'antiquités.»*

Les tabous religieux restent à l'évidence le plus fort. Sur ce qui est délicat au possible, la censure colle de très près aux préoccupations politiques du moment. Et même si l'on assaie allégrement les islamistes à l'écran, comme dans *Le Terroriste* (1994), fable politiquement correcte et à grand succès de l'histoire récente du cinéma égyptien, il n'a été pas question d'égratigner l'islam officiel. Les rapports entre cinéma et religion ont été marqués dès le départ au sceau de la méfiance: c'est ainsi que des années 30 la très sourcilieuse université d'al-Azhar, garante du dogme sunnite, avait réussi à saboter un projet film monté par un Turc sur la vie du Prophète. L'indiction formelle de représenter l'envoyé de Dieu est restée inviolée jusqu'à ce jour. Seul accroc: l'*Aube de l'islam* (1970) de Salah Abou Seif, qui utilise la jolie métaphore du Liol de la chameleon.

Les dernières années, al-Azhar a pris une place démesurée sur la scène cinématographique: «*Lorsque la censure veut se débarrasser d'un film sans en prendre la responsabilité elle-même, elle l'envoie à al-Azhar»*, explique Youssef Nasrallah. Rien n'oblige pourtant la censure à respecter les avis du Comité des fatwas d'al-Azhar. «*Nous et nous seuls avons le pouvoir d'autoriser ou d'interdire un film*, se défend Atef Moncef, le directeur de la censure. *Mais bien sûr, si le film traite d'un sujet religieux, nous demandons l'avis des spécialistes, que ce soit al-Azhar ou l'Eglise copte.*

Le silence radio de la censure lors du procès intenté dernièrement par un avocat islamiste à Youssef Chahine illustre quand même la gêne bien réelle de l'Etat face à l'épouvantail religieux. «*Or il ne faut pas oublier que la plainte contre Chahine visait autant la censure qui a donné son feu vert au film que Chahine lui-même»*, rappelle Samir Farid, célèbre critique de cinéma. Une fonctionnaire de censure a même assisté au tournage comme c'est la règle lorsque les bobines sortent du pays pour être montrées à l'étranger.

«*qui est inacceptable aujourd'hui comme hier*, c'est de tirer des normes de la contestation ordinaire. *Aujourd'hui, je ne pourrais pas faire de film sur l'existence ou d'un mariage entre un musulman et une chrétienne»*, plique Youssef Nasrallah. Dans un article paru au mi-



Le Caire, 1993. Le Festival présente des films occidentaux (comme «*Tueurs nés*») souvent censurés ensuite.

lieu des années 80, le critique et scénariste Rafik al-Sabane dressait la liste des six tabous fondamentaux du cinéma égyptien: homosexualité, inceste, concubinage, adultère, critique radicale de la religion et du pouvoir politique. Elle est toujours valable. D'où l'importance des seconds rôles pléthoriques, destinés à noyer le propos dans la masse. D'où les trépassés d'ingéniosité que les metteurs en scène sont obligés de mettre en œuvre. Ce qui a inspiré un jour ce commentaire à un intellectuel arabe: «*Chacun de nos films porte en lui le projet d'un film non réalisé.*»

Globalement, le paternalisme préside aux choix des responsables de la censure. «*Prenez le cas d'un film qui traite de la drogue. Si, à la fin du film, les drogués et les trafiquants sont punis, pas de problème; sinon, nous demandons un changement de scénario pour que nos jeunes ne soient pas exposés au mauvais exemple, explique le plus sérieusement du monde Atef Moncef. Pour les baisers, il faut qu'il y ait un amour véritable entre les personnages. Et en ce qui concerne la politique, la question ne se pose pas car nous sommes un régime démocratique.»*

«*En 1993 et en 1994, nous n'avons interdit aucun film»*, proclame Atef Moncef pour preuve de sa bonne volonté. «*Ce qu'il n'explique pas, rétorque le scénariste à succès Wahid Hamed, c'est qu'au terme de la nouvelle loi de 1992 la censure doit justifier toute interdiction devant un comité spécial comprenant un artiste, un sous-secrétaire d'Etat à la Culture et un juge. Alors qu'elle peut demander autant de coupes qu'elle veut sans avoir à se justifier.*

Historique

L'âge d'or de la fin des années 50 est loin. De la prudence socialiste et passérisée, on est passé à la pudicité islamique et démocratique. Plus strictement encore que la censure étatique, les dures lois d'un marché abandonné par les producteurs libanais à leurs homologues saoudiens à la fin des années 70 ont raboté les joyeux aspérités du cinéma égyptien. «*Les Saoudiens ont réussi à imposer un véritable code Hayes (code moral instauré dans le cinéma américain au temps du maccarthysme, ndr) aux règles très draconiennes»*, raconte Samir Farid: «*Seuls s'en sortent ceux qui ont accès aux financements des coproductions comme Chahine.*

Autre mesure perverse prévue par la loi de 1992: le produit fini doit être absolument conforme au scénario. Redoutable exigence qui permet à la censure d'instaurer un dernier filtre après montage. «*En fait, l'application de la loi dépend totalement de la personnalité du directeur de la censure»*, explique Wahid Hamed. Nombre de réalisateurs égyptiens regrettent Hamdi Sourour qui, jusqu'à il y a un an, savait parfois fermer les yeux. Et ils ne savent pas encore quoi penser de la nouvelle directrice, Dormy Charaf Eddine, une ancienne présentatrice de télé, qui doit prendre ses fonctions sous peu.

On imagine, dans ces conditions, le formidable attrait exercé par le Festival international du film du Caire, qui a l'avantage de présenter chaque année pendant quinze jours des films étrangers non censurés. Ainsi les Cairotes ont pu découvrir en décembre *Thoures nés*, dont la censure a décidé d'interdire l'exploitation la semaine dernière. Toutefois, la relative liberté du Festival reste assortie de catégories abusives: A (tout public), B (projection à honneur spécial), C (réservé aux professionnels du cinéma), D (réservé aux seuls critiques).

Hors Festival, c'est le règne des ciseaux. Les Égyptiens ne verront ainsi jamais la *Liste de Schindler*. «*Ce film montrerait beaucoup trop de violence et de gens nus. Nous avons demandé au producteur de couper ces scènes. Il a refusé, donc le film a été interdit»*, explique Atef Moncef, niant les informations selon lesquelles cette interdiction était dictée par d'inavouables motifs antisémites. C'est à cause de la censure que toute une génération de jeunes Égyptiens ont dans l'idée

qu'une scène d'amour est cette inmanquable saute d'images qu'il y a entre le moment où un couple échange un baiser langoureux en fin de soirée et celui où l'on ouvre les volets le lendemain matin. On imagine ce qu'il peut rester de *Fatal Attraction*. On imagine aussi l'état d'esprit des «malheureux» fonctionnaires chargés de visionner des immoralités occidentales à longueur de journée pour un salaire de misère (500 francs français par mois). Soucieux de leurs conditions, l'Etat a mis en chantier des locaux flamants neufs et envisage de leur donner une «*formation artistique complète*» (sic).

Mais le paradoxe le plus grave, c'est qu'en sept ans d'intolérance où tous les coups sont permis, la censure est un moindre mal. «*Ce sont des campagnes de presse qui sont à l'origine des plus graves atteintes à la liberté de création en Égypte ces dernières années»*, note le critique Samir Farid. Ainsi Wahid Hamed, qui a lui-même eu des problèmes sur le contenu politique de ses scénarios, est le premier à avoir demandé dans les journaux l'interdiction du Caire vu par Youssef Chahine, car le documentaire donnait selon lui une «*mauvaise image*» de l'Égypte. «*Face à des attaques détournées comme celle-ci ou comme celle de l'Émirat, la censure joue un rôle de protection des artistes en accordant ou refusant, une fois pour toutes, un visa d'exploitation. Quand je vois ce qui se passe en ce moment, j'ai peur de dire tout le bien que je pense d'un film comme Mercedes qui évoque des thèmes aussi difficiles que l'inceste, l'homosexualité et la drogue. Ça pourrait attirer l'attention sur lui et donner des idées aux ennemis du cinéma.»*

CHRISTOPHE AYAD

Annexe 16

ÉGYPTÉ / Le film "Le terroriste", dont Adel Imam - immense star dans son pays - tient la vedette, est le plus grand succès commercial de l'histoire du cinéma égyptien. Consacré à la dénonciation de la menace islamiste, il est surtout l'occasion, pour la première fois, d'un chat populaire sur le fondamentalisme. Le film est toujours interdit ou censuré dans la plupart des pays du Moyen-Orient.

Adel Imam, star engagée 184 11 MAI 1994 COURRIER INTERNATIONAL contre l'islamisme Son film "Le terroriste" fait un tabac en Egypte

Adel Imam et Ghazal
"Le terroriste"

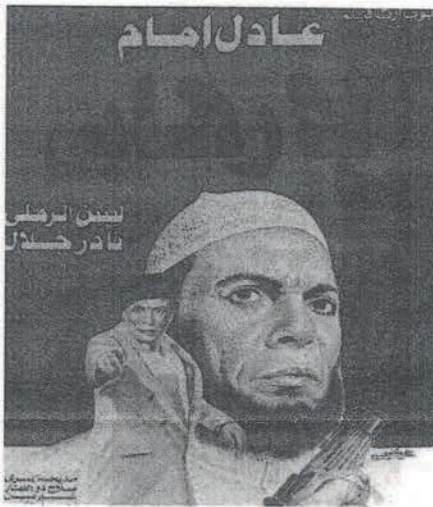
CAIRE
La "lutte contre le terrorisme" est le slogan de l'heure au Caire. C'est aussi le nom d'une politique globale dont les vagues, ces derniers temps, atteignent aussi bien des télévisées comme "La famille", "Arabesques" ou "Jours de ère" que les informations et ts dans les médias. Mais le film "Le terroriste", où Adel Imam tient dette, occupe la première place ce tableau, tant par son succès laire et ses recettes fabuleuses par le tapage dont il fait l'objet, gypte et ailleurs.

**Certains insinuent
que la vedette
serait fourvoyée
dans une entreprise
de propagande**

Il suffit de rappeler que ce film interdit en Jordanie - suscitant réaction violente dans les rangs intellectuels égyptiens - et dans sines régions du Liban, alors illeurs il était amputé de toute scène. La plupart des autres arabes hésitent encore à auto-

riser sa diffusion. Au Caire, le film ne cesse de soulever un vaste débat dans tous les milieux. Tout le monde va le voir, tout le monde discute, pour approuver tel aspect, critiquer tel autre ou défendre vigoureusement l'ensemble. Sa diffusion en salle donne lieu à des mesures de sécurité renforcées, mais cela ne détourne pas un public nombreux de faire la queue à l'entrée des cinémas. Et voilà qu'Adel Imam, qui bénéficie d'une popularité ravageuse, se retrouve une fois de plus la vedette d'une entreprise commerciale juteuse, qui bat tous les records de recettes, et en même temps le champion d'un défi artistique bien précis et bientôt le symbole d'un combat décisif. Pour ces deux raisons, le film restera dans l'histoire du cinéma arabe.

Certains insinuent que la vedette égyptienne se serait fourvoyée dans une entreprise de propagande soutenue par le pouvoir. Certes, il s'agit d'un film à thèse, mais on peut difficilement douter de la sincérité d'Adel Imam, qui même depuis des années un combat noble et courageux. Exemple même de l'artiste engagé, toujours sur la brèche, il s'est opposé aux présentatrices de télévision qui voulaient faire de lui un amuseur pour assurer le succès de leurs programmes, auxquels il a refusé de participer. Il a manifesté avec les artistes contre la réglementation des syndicats. Il a milité



Affiche du film "Le terroriste" - ÉGYPTÉ

pour la réouverture du Café du Nil (place de la Libération) après sa destruction par une charge explosive (lors d'un attentat islamiste).

Il a fait partie des personnalités qui ont suivi le cortège funèbre du penseur Farag Foda, assassiné par les extrémistes (en 1992). Il a donné de nombreuses interviews pour combattre le terrorisme. C'est ainsi que lui est venue l'idée du film, pour lequel il a collaboré avec le metteur en scène Nadir Jallal et le scénariste Lénine al-Ramli.

Les affrontements d'Adel Imam avec les extrémistes datent des années 80 : le village de Koudiat al-Islam, dans la région d'Assiout [Égypte centrale, actuellement la région où la présence fondamentaliste est la plus forte], faisait alors la une de l'actualité, depuis qu'un jour de 1988 une association de puritains s'en était pris à une troupe de théâtre amateur, au motif que l'"art est interdit". Des acteurs avaient été molestés, du matériel brisé. Adel Imam ne fit ni une ni deux : il vint à Assiout présenter dans un petit théâtre "Hâte-toi lentement", la pièce en vogue qu'il jouait alors. A cette époque, Imam faisait partie de la minorité d'artistes qui se dressaient pour la défense de leur art contre les ennemis de la liberté de créer. Le Théâtre national lui emboîta le pas, montant la même année sa pièce "Bienvenue Messesseurs", à Assiout.

Les années suivantes, on vit monter en Égypte un prétendu "débat" sur la question : "L'art est-il licite ou non ?" - débat qui se concrétisa, entre autres, par le retrait de la scène de nombreuses actrices en renom. Assama Anouar Aoukkacha, le premier, incarnait

l'incarnation dans le feuilleton "Arabesques". Mais celui qui prit à bras-le-corps ce phénomène si répandu dans la réalité, en présentant un personnage de combattant, fut Walid Hamid, qui écrivit la série "La famille", jusqu'à ce que Lénine al-Ramli, avec "Le terroriste", porte le sujet sur le grand écran.

Adel Imam n'est plus seul. Aujourd'hui, le front s'est étendu, incluant d'autres artistes et écrivains, et la question ne se limite plus à l'avenir de l'art, elle concerne l'avenir de l'Égypte tout entière. Car si "La famille" montrait la naissance et le développement des *gamaat* extrémistes [*gamaat*, "groupe de fidèles" - le mouvement intégriste égyptien porte le nom de *Gamaat al-Islamiya*] recourant aux attentats et aux meurtres, le film "Le terroriste" traite le sujet à la manière d'un drame. Il se termine tragiquement par l'assassinat du terroriste repent et s'adresse ainsi à la conscience du peuple, essayant de dévoiler la masse des malentendus, tromperies et égarements auxquels succombent nombre de braves Égyptiens, dans l'idée qu'ils sortiraient de la crise pour bâtir un avenir meilleur. Le film s'attarde longuement sur l'inca-

**Loin de présenter
la vision officielle
du terrorisme,
le film met à nu
tous les extrêmes**

pacité des extrémistes au dialogue d'idées, sur leur refus de se soumettre au pouvoir de la raison. Chez eux, la pensée est l'objet de la plus grande aversion et ils ont pour objectif de l'abolir.

D'un seul coup, le film atteint au plus profond du débat sur la scène égyptienne (et arabe). Loin de présenter la vision officielle du terrorisme ni même une explication sécurisante, comme son intrigue pourrait le laisser croire à première vue, il met à nu tous les extrêmes. Abdel Zahir, le terroriste, n'a trouvé pour le patronner et lui enseigner la religion qu'un cheikh fanatique, qui a horreur du dialogue et aspire à se faire obéir aveuglément. Ce cheikh a étendu son pouvoir sur le Gamaat et fait de ses membres des êtres coupés de tout, soumis à ses instructions et commandements visant à la rédemption de la société. Le combattant devient vite un simple instrument aux mains du chef, qui le charge de nombreuses missions : incendie d'un club vidéo, vol dans une orfèvrerie, attentat contre un car de touristes et tentative d'assassinat contre un officier supérieur dans une prison.

Renversé accidentellement par une voiture, le terroriste nord

Annexe 17

Moubarak achève la presse égyptienne

L'Assemblée doit adopter ce week-end une nouvelle loi répressive.

Le Caire, 15 juin 1995
de notre correspondant

Rien ne va plus entre les journalistes égyptiens et le pouvoir. La crise, qui dure depuis maintenant un an, a connu cette semaine un nouveau rebondissement avec la démission en bloc des 12 membres de la direction du syndicat des journalistes. Même Ibrahim Nafie, président du syndicat, PDG d'Al-Ahram, le quotidien officieux du régime, et fidèle d'entre les fidèles du président Moubarak, a donné sa démission pour protester contre l'adoption d'une loi portant atteinte à la liberté de la presse.

Devant une assemblée générale enthousiaste, Ibrahim Nafie a exprimé la « frustration et la colère » des journalistes égyptiens de ne pas avoir été consultés sur leur sort. Mais, toujours prudent, il n'a pas exclu une intervention de dernière minute d'Hosni Moubarak.

En fait, le divorce entre la presse et le pouvoir recet monte au 27 mai 1995, lorsque l'Assemblée du Peuple adoptait à la sauvette et quasiment en secret une loi punissant les auteurs d'articles diffamatoires à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison et de lourdes amendes. La nouvelle loi élargissait le champ d'application de ces peines à l'infini en incluant « les informations portant atteinte aux institutions de l'Etat ou à l'économie nationale », « les fausses informations » et les « insultes à l'égard d'un fonctionnaire ».

La réaction des journalistes fut immédiate : brandissant la menace d'une grève générale sans précédent, et réussissant à organiser le plus important meeting de l'opposition, il n'a pas été condamné à un an de travaux forcés avec sursis et 23 000 francs d'amende pour un article non signé accusant « le fils d'un ministre » d'avoir giflé le directeur d'un grand hôtel du Caire. Bien qu'il n'ait pas été nommé, Alaa

Alfi, le fils du ministre de l'Intérieur, a cru bon de se reconnaître et de porter plainte.

Quant à la nouvelle loi, qui s'est fait attendre plus d'un an, elle devrait être adoptée ce week-end par l'Assemblée du Peuple. Elle a largement déçu les journalistes puisque, même si les peines de prison sont ramenées à trois ans maximum, la détention préventive pour délit de presse n'est pas complètement supprimée et les chefs d'inculpation sont toujours aussi vagues et menaçants que dans le texte précédent.

Les journalistes ont prévu de manifester demain devant l'Assemblée, le jour même où doivent débiter les discussions sur la nouvelle loi. Afin de sauver ce qui reste de ce qui a été la presse la plus libre du monde arabe.

CHRISTOPHE AYAD

LIBÉRATION

15 JUIN 1995

L'opposition et les journaux égyptiens protestent contre la loi sur la presse

LE CAIRE
de notre correspondant

Tous les partis d'opposition ont annoncé, mercredi 31 mai, qu'à l'occasion de « la Journée des médias », avant d'ajouter que le durcissement des peines « ne vise pas les plumes honnêtes ».

Le syndicat des journalistes avait demandé, le 29 mai, la révision de la nouvelle législation, mais le président Moubarak avait rejeté cette requête. « Je suis pour la liberté de la presse mais non pour celle de diffamer », avait-il déclaré, à l'occasion de « la Journée des médias », avant d'ajouter que le durcissement des peines « ne vise pas les plumes honnêtes ».

La presse officielle s'en est prise aussi à la nouvelle loi, qui, selon l'éditorialiste d'El Akhbar, Mostapha Amine, est « une épée de Damoclès qui, si elle ne coupe pas la tête, menace de couper la langue ». « L'essence de la démocratie est d'informer les gens d'un projet de loi et de discuter avec les intéressés », a souligné Ahmad Bahgat dans El Ahram.

Seule, l'Association de la presse étrangère a refusé de se prononcer, son président affirmant, dans un communiqué, qu'elle « n'interviendra pas dans des questions de politique intérieure ». Wolfgang Wulfur a ajouté qu'il avait reçu des assurances de responsables selon lesquelles « la nouvelle loi ne concerne pas les représentants des médias étrangers accrédités en Egypte, quelle que soit leur nationalité ».

Alexandre Bucciantini

DÉTENTION RENOUVELABLE

La nouvelle loi prévoit aussi des peines de un à cinq ans de prison et jusqu'à quinze ans, si le tribunal estime qu'il s'agit d'un crime pour tout journaliste coupable de « mépris des institutions » ou d'« écrits tendancieux ». Toutefois, estimant les juristes de l'opposition, les juges n'ayant jamais condamné un journaliste à la prison pour crime d'opinion, c'est à la détention préventive que devrait recourir le gouvernement. L'opposition prévoit aussi que le parquet de la sécurité de l'Etat, qui jouit des prérogatives du juge

Annexe 18



A new violation for freedom of opinion and expression 6 months imprisonment for editor -in -chief of a website

August 3rd, 2010 by Editor

On 28/7/2010 Al Saf partial court sentenced Sherif Abd El Hamid, editor -in- chief of Al Saf website to 6 months imprisonment in absentia and a fine of 200 EGP in case registered under No. 8318 -2010 -Al Saf Misdemeanor. bubbleGUM-start

Al Saf prosecution summoned Sherif on 27/6/2010 for investigation in the report No. 6/2010 submitted by member of the parliament – Al Saft constituency to Information and Documentation department of the Ministry of the Interior accusing Sherif of libel and defame, so the prosecution charged him with publishing such statements on the website during May and June 2010 dealt with criticizing the member and considering him one of the reasons for the poor living conditions and service status in Al Saf area- Helwan governorate.

And so, the public prosecution issued a decision of releasing him on a bail of 1000 Egyptian pounds, however Sherif refused to pay the bailment as this falls under the freedom of expression, which is guaranteed by article No. 47 of the Constitution and Article No. 19 of the international covenant on civil and political rights. Sherif said also that what he has said, comes in the context of the permissible criticism. And so, the public prosecution decided to refer him to the evening prosecution to take the formal procedures with regard to the abstention to pay the bailment. The evening prosecution issued a decision of detaining Sherif Abd El Hamid 4 days in custody. This action forced Sherif to begin an unlimited hunger strike inside Al Saf police station, as a result, the public prosecution decided to release him on his own residence.

The general advocate has sent back the case no.6 for 2010-economic misdemeanor, to Al Saf prosecution on 7-7-2010, after refusing to refer it to the economic court. Sherif Abd El

Hameed was surprised when the judge has sentenced him in the first session of his trial on 28-7-2010.

EOHR, has received a compliant from the activists states that he didn't receive any declaration of the above mentioned case. This judgment issued after he submitted a report to the attorney general against the director of Al Saf public prosecution because of the obstinacy he was subjected during the previous investigations and his lawyer wasn't able to see the case's papers. The report registered under no.12390 in 29/6/2010. no decision has been taken until now.

EOHR expresses its deeply concern as a result of the continuous imprisonment sanctions. EOHR confirms that these sanctions are one of the forms that restrict the freedom of opinion and expression, the matter which contradicts with the Egyptian constitution and the international covenant of human rights, besides the violation of Egypt's pledges before UN Human Rights Council as it pledged to respect the freedom of the press.

EOHR appeals to the government, the press syndicate and all society forces to cooperate together to cancel the imprisonment sanctions in publishing crimes in accordance with the international covenants concerned with human rights. EOHR confirms the necessity of adding legislative amendments on articles that sentence journalists to imprisonment. Working on stating a legal mechanism to criminalize on hiding any information from a journalist by any side and prohibit imposing any restriction that delay the free flow of information without violating the requirements of defense, national security and not distinct between newspapers in obtaining information.⁸⁶

⁸⁶ Source : The egyptian organization for human rights

Annexe 19



The Situation of Human Rights in Egypt 2009: Introduction, summary and recommendations

July 14th, 2010 by Editor

the freedom of opinion and expression.

The lawyers of EOHR have monitored the increase in the cases of violation to the right to free opinion and expression, this violations reached to 190 cases in 2009, after that came 2008 with 151 cases, in the third rank came 2007 with 43 cases, and the total number for these cases reached 384 cases from 2007-2009.

This part of the report includes number of aspects as follows:

The first aspect: the journalists.

Firstly: the ill-treatment and the assaulting of journalists.

EOHR monitored many cases of : the ill-treatment and the assaulting of journalists, these cases reached to 40 cases through the period between 2000-2009, 2000 came in the first place with 11 cases, then 2008 with 9 cases, after that came 2003, 2005, 2009 with 4 cases, then 2002, 2004, 2006, 2007 with 2 cases, in the last place came 2001 with no cases.

Secondly: the investigation with the journalists before the public prosecution.

EOHR monitored through the period between 2000-2009 about 36 cases, 2004 and 2005 came on the top of the list with 6 cases, then came 2006 and 2008 with 5 cases, after that came 2003 and 2009 with 4 cases, then 2001 and 2007 with 3 cases, in the last case came 2000 and 2002 without any case.

Thirdly: journalists before courts.

EOHR monitored through the period between 2002 to 2009 about 281 cases, 2009 came in the first place with 148 cases, then 2008 with 43 cases, after that came 2006 with 26 cases, in the fourth place came 2007 with 33 cases, in the fifth rank came 2003 with 16 cases, in the sixth place came 2002 with 12 cases, in the seventh place came 2004 with 9 cases, and finally in the last place came 2005 with 5 cases.

In 2009 EOHR has noticed from referring journalists to trials that most newspapers subjected to trial was Al Fagr newspaper as it was stood before courts in 12 cases with 24% followed by the second rate Al Mogaz newspaper in 10 cases with 20%, while in the third rank was Soat Al Oma newspaper in 5 cases with 10% and Al Masry Al Youm in the fourth rank in 4 cases with 8% And Al Karama newspaper in 3 cases with 6 % then Al Midan and Al Dostour in 2 cases per each with 4% and the final rank was for both of (Al Osboo- Al Shorouk- Al Wafd- Al Ahaly-Al Ghad-Shosha – Al Balagh Al Gadid) in one case per each with 2%.

The second aspect : The internet and blogs

As for bloggers in Egypt, 2009 witnessed several violations committed against bloggers on the right to the freedom to use the internet which varied between detention and ill-treatment and persecution and judiciary trials, this is due to the absence of legislation to regulate the right to organize the right to use the internet.

The third aspect: Satellite channels and the right to exchange information:

EOHR monitored in 2009 what Satellite channels' subjection to gave violations including the trial of Nader Mohamed Hassan, director of Cairo company for news, Ayman Salem, regional director for Orbit Satellite channel, Amr Adib, media personnel and reporter, besides the security harassments represented in stopping the broadcast of the channel on the two satellites "Nilesat" and "Arabsat."⁸⁷

⁸⁷ Source : The egyptian organization for human rights

Annexe 20



EOHR: closing the transmission of El Badr channel considers violation to the right to freedom of expression and opinion

October 3rd, 2010 by Editor

EOHR expresses its condemnation on closing the transmission of El Badr channel by the Egyptian government. This considers violation to the right to freedom of expression and opinion which is guaranteed by the Egyptian Constitution and International Convention concerns with Human Rights

The Egyptian Company for Satellite (Nile sat) closed the transmission of El Badr channel on Friday 1/10/2010 as it has violated terms and conditions agreed upon. the director of the channel said that the only authority that has the right to undertake this decision is the General Authority for Investment in case if it proofs that the channel has violated the terms and conditions agreed upon.

EOHR clarifies that such decision considers violation to freedom of expression and opinion. EOHR calls the Egyptian Authority for abolishing the aforementioned decision as it violates the right to freedom of expression and opinion which is guaranteed by the International Conventions concerns with human rights like article 19 of the International Convention on Civil and Political Rights and the Egyptian Constitution. EOHR calls for suspension of all forms of confiscation and observation on the freedom of expression and opinion. It also confirms that these procedures degrade the status of Human Rights in Egypt.

MR. Hafez Abu Seada, the chairmen of EOHR, calls the officials on the administration of the Egyptian satellite for declaring the reasons behind closing the transmission of El Badr channel, after the General Authority for Investment investigates the incident. The General Authority for Investment sets up standards that must be observed by any channel and incase of violation, the General Authority For Investment has the right to close the transmission of the channel.

Mr. Hafez Abu Seada also stressed on the necessity of returning the transmission and stop these kind of harassment that satellite channels are exposed to, which put the freedom of expression and opinion in danger.⁸⁸

⁸⁸ Source : The egyptian organization for human rights

Annexe 21



Press freedom deteriorates in pre-election Egypt

New York, October 7, 2010--The Committee to Protect Journalists is alarmed by the deterioration of press freedoms in Egypt ahead of November's parliamentary elections and next year's presidential vote. In particular, CPJ is concerned over the firing on Tuesday of Ibrahim Eissa, the editor-in-chief and founder of the independent daily *Al-Dustour*.

Eissa has long been one of the government's biggest critics in the press. His dismissal came only 24 hours after *Al-Dustour's* transfer of ownership was finalized, Eissa told *Foreign Policy*. The new owners, including media mogul and leader of the opposition Al-Wafd party al-Sayyid al-Badawi, had made public assurances that the newspaper's editorial line would not be affected by the sale. "They bought the newspaper for \$4 million, just to stop me from writing," Eissa told *Foreign Policy*.

Al-Badawi, in a press conference on Tuesday and again during a televised interview, disputed Eissa's version of the story and described the situation as a labor dispute revolving around staff salaries and the deduction of taxes.

In an interview with Al-Jazeera, Eissa said that the paper's new owners had asked him not to publish an article written by Mohamed ElBaradei, former director general of the International Atomic Energy Agency and leader of a political reform movement in Egypt. According to Eissa, within a few hours of his refusal to remove ElBaradei's piece, he was relieved of his duties as the editor-in-chief of *Al-Dustour*. Gamal Eid, executive director of the Arab Network for Human Rights Information, told CPJ that ElBaradei's article was "an excuse" to terminate Eissa. He said the editor's dismissal came only two days after Baladna Belmasry, a television program hosted by Eissa, was taken off the air.

Eid described these acts as "a harsh and swift step to intimidate the press ahead of parliamentary elections in November." Eid also pointed to unconfirmed news reports circulating in Egypt, claiming a deal had been brokered between Al-Wafd party and the government, whereby Eissa's sacking would result in political gains for Al-Wafd. CPJ could not confirm the accuracy of these reports.

In his career, 65 cases have been filed against Eissa for allegedly violating Egypt's press law and 30 are still pending, according to CPJ research. In 2006, Eissa was sentenced to one year in prison for publishing a story on the misuse of public money in Egypt. The sentence was later reduced to a fine. In 2008, Eissa was sentenced to two months in prison for "publishing false information and rumors" on President Hosni Mubarak's health. He was later pardoned by the president.

Eissa isn't the only journalist facing recent suppression. Eid told CPJ that Alaa al-Aswani and Hamdi Qandil, two of the most popular columnists at the independent daily *Al-Shuruq*, stopped writing their columns last month after the newspaper's administration warned them about "external" pressure to tone down their content.

And another popular television program, *Al-Qahira Al-Yawm*, presented by journalist Amr Adeb on the Orbit satellite network, was suspended on September 25. Adeb told CNN Arabic that "political reasons" were behind the suspension.

"It is no coincidence that the two shows have stopped," Mohamed Abdel Qudous, head of the freedoms committee at the Egyptian Journalists' Syndicate, told Foreign Policy. "As for the rest of the programs and talk shows, the owners were given orders to tone things down."

It's part of a disturbing trend, noted Mohamed Abdel Dayem, CPJ's Middle East and North Africa program coordinator.

"Al-Dustour's ordeal can best be understood in the context of the other negative developments that have afflicted Egypt's press in recent weeks," Abdel Dayem explained. "Oblique threats and backroom deals that are not visibly linked to the government have started silencing some of Egypt's most critical independent voices. With elections on the horizon, it is vital that Egyptians are not deprived of these news sources."⁸⁹

⁸⁹ <https://cpj.org/2010/10/press-freedom-deteriorates-in-pre-election-egypt.php>

Annexe 22

Liste des films politiques et socio- politiques produits dans les années 80 :

1. « *Alfouqaraa Awladi* » (les pauvres sont mes enfants) , film de Farid Chaouki , réalisé par Nasser Hussein en 1980
2. « *Ahl Alkima* » (les gens du haut) , film de Noue El-cherif , réalisé par Ali Badrkhan en 1981
3. « *Alsada Almourtashoune* » ; (Messieurs les corrompus), de Mahmoud Yassine, réalisé par Ali Abdel-khaleq en 1983
4. « *Alghoul* » (le monstre) , de Adel Imam ; réalisé par Samir Seif en 1983
5. « *Awlad Almagaa* » (la maison des orphelins), de Leila Hamada, réalisé par Nasser Hussein en 1983
6. « *Khamssa bab* » (5 portes) d'Adel Imam, réalisé par Nader Galal en 1983
7. « *Oussoud Sinaa* » (les lions de Sinai), de Choukry Sarhane, réalisé par Farid Fathallah en 1984
8. « *I'dam mayite* » (l'exécution d'un mort), de Mahmoud Abdel-Aziz, réalisé par Ali Abdel-Khaleq en 1985
9. « *Malaf Fil adab* » (dossier de prostituées), de Madiha Kamel, réalisé par Atif El-tayeb en 1985
10. « *Afouan Ayouha Alkanoune* » (Pardons monsieur la loi), de Mahmoud Abdel-Aziz et Naglaa Fathy, réalisé par Inas Aldighigi en 1985
11. « *Houna Alqahira* » (Ici c'est le Caire), de Mohammed Soubhy, réalisé par Omar Abdel-Aziz en 1985
12. « *Albarie* » (l'innocent) , de Ahmed Zaki, réalisé par Atif El-tayeb en 1986
13. « *Algou 'e* » (la faim), de Souad Housni, réalisé par Ali Badrkhan en 1986
14. « Ah ya balad » (oh mon pays) , de Hussein Fahmy, réalisé par Hussein kamal en 1986
15. « *Alikhtilat Mamnou'e* » (les relations entre hommes et femmes sont interdites) de Afaf Chouib, réalisé par Abdel-Alim en 1986

16. « *Arba'a fi mouhima rasmiya* » (4 dans une mission officielle) de Ahmed ZAKi, réalisé par Ali Abdel-Khalzq en 1987
17. « *almalaika la taskoune alard* » (les anges n'habitent pas la Terre) de Boussy et Mamdouh Abdel-Alim, réalisé par Saad Arafa en 1987
18. « *Abkari ala warakite damgha* » (Génie sur un papier officiel) , de Samir Ghanime, réalisé par Ahmde Tharwat en 1987
19. « *Lia'dam kifayete aladila* » (Faute de preuves suffisantes) , de Naglaa Fathy et Salah El-Saadani, réalisé par Achraf Fahmy en 1987
20. « *Bir Alkhyana* » (le traître) , de Nour El-chérif, réalisé par Ali Abdel-Khaleq en 1987
21. « *Shahid Ithbate* » (Témoin ds faits), de Mahmoud Yassine, réalisé par Alaa Mahgoub en 1987
22. « *Zaougout ragoul mouhim* » (la femme d'un homme VIP), de Ahmed Zaki et Mervat Amine, réalisé par Mohammed Khan en 1988
23. « *Katibete Ali'dam* » (le bataillon d'execution) , de Nour El-Chérif, réalisé par Atef El-tayeb en 1989
24. « *Alirhab* » (le terrorisme) , de Nadia EL-Gendy et Faouk El-Fichawy, réalisé par Nader Galal en 1989

Annexe 23

Liste des films politiques et socio- politiques produits dans les années 90 :

1. « *Darb Elhawa* » (la voie de l'amour), de Ahmed Zaki , réalisé par Houssam Eldine Moustafa en 1990
2. « *Infigar* » (Explosion), de Farouk Al-fichawy ; réalisé par Saed Marzouk en 1990
3. « *Alkhatar* » (le danger), de Kamal El-Chinawy ; réalisé par Abdel-Latif Zaki en 1990
4. « *Elmouatine Masry* » (le citoyen est égyptien), de Omar El-Chérif, réalisé par Salah Abou Seif en 1990
5. « *Alirhab wel kabab* », (le terrorisme et le kebab) de Adel Imam, réalisé par Cherif Arafa en 1992
6. « *Nagy Al-Ali* », de Nour El-Chérif , réalisé par Atif El-Tayeb en 1992
7. « *Did Alhoukouma* » (contre le gouvernement) de Ahmed Zaki, réalisé par Atif El-Tayeb en 1992
8. « *mouhima fi tel abib* » (Mission à Tel Aviv), de Nadia El-Gendy, réalisé par Nader Galal en 1992
9. « *El houb fi taba* » (l'amour à Taba), de Mamdouh Abdel-Alim, réalisé par Ahmed Fouad en 1992
- 10.« *Alchouga'ane* » (les courageux) de Mahmoud Yassine, réalisé par Tareq Elnahry en 1992
- 11.« *Hikayate elgharyb* » (les histoires de l'étranger), de Mohammed Mounir, réalisé par Inaam Mohammed Ali en 1990
- 12.« *Ouyoun Alsaqr* » (les yeux de faucon), de Nour El-Chérif, réalisé par Ibrahim Elmougy en 1992
13. « *Fakh Elgawassis* » (le péage des espionnages), de Mahmoud Abdel-Aziz, réalisé par Achraf Fahmy en 1992
- 14.« *Elmansy* » (l'oublié), de Adel Imam, réalisé par Cherif Arafa en 1993

- 15.« *Altariq ila ilate* » (la voie de Ilate), de Nabil Alhalafawy, réalisé par Inaam Mohammed Ali en 1993
16. « *Alirhaby* » (le terrorisme), de Adel Imam, réalisé par Nader Galal en 1993
- 17.« *zyarit Alsayed alrais* » (la visite de monsieur le président), de Mahmoud Abdel-Aziz, réalisé par Mounir Rady en 1994
- 18.« *Kashf Elmastour* » (dévoiler les secrets) de Nabila Abeid, réalisé par Atif El-Tayeb en 1994
- 19.« *Alnagoune mine alnar* » (les survivants de l'enfer), de sayed Othmane, réalisé par Ali Abdel-Khaleq en 1994
- 20.« *Imraa Hazite Arch Masr* » (la femme qui a fait étrangler le palais royal) de Nadia El-Gendy, réalisé par Nader Galal en 1995
- 21.« *Soubyane wi banate* » (garçons et filles) de Bassem Samra, réalisé par Youssri Nasraalah en 1995
- 22.« *touyour Alzalam* » (les oiseaux de l'ombre), de Adel Imam, réalisé par Cherif Arafa en 1995
- 23.« *Eltahwila* » (l'employeur des réseaux ferriées), de Farouk EL-Fichawy et Nagah El-Mougy, réalisé par Mahmoud El-khouly en 1996
- 24.« *Elnoum fil Asal* » (dormir sur la lune), de Adel Imam, réalisé par Cherfi Arafa en 1996
- 25.« *Nasser 56* » de Ahmed Zaki, réalisé par Mohammed Fadel en 1996
- 26.« *Elmasir* » (le destin) de Nour El-Chérif, réalisé par Youssef Chahine en 1997
- 27.« *Risala ila alwaly* » (Message au gouverneur), de Adel Imam, réalisé par Nader Galal en 1998
- 28.« *Ha'it aboutoulate* » (le mur de l'héroïsme), de Mahmoud Yassine, réalisé par Mohammed Rady en 1998
- 29.« *Sa'idy fil gamaa alamrikeya* » (étudiant de Haute-egypte au AUC) , de Mohammed Hneidy, réalisé par Saed Hamid en 1998
- 30.« *Elghayboubba* » (le coma) de Ezzat Elalayli, réalisé par Hicham Aboul Nasr en 1998
- 31.« *Mougrim ma'a martabite elcharaf* » (criminel avec félicitation), de Hicham Abdel-Hamide, réalisé par Medhat El-Sibaie en 1998
- 32.« *Elkafeir* », de Tareq Alam, réalisé par Ali Abdel-khaleq en 1999
- 33.« *fatah mine israel* » (une fille d'Israel) de Mahmoud Yassine, réalisé par Ihab Rady en 1999

- 34.« *Hamam fi Amesterdam* », de Mohammed Hneidy, réalisé par Saed Hamide en 1999
- 35.« *Ahlam masrouka* » (Des rêves volés), de Faouk El-Fichawy, réalisé par Mohamed Kamel Elkalyoubi en 1999
36. « *ALakhar* » (L'autre), de Nabila Abeid, réalisé par Youssef Chahine en 1999
- 37.« *Amne Dawla* » (Sécurité nationale), de Nadia El-Gendy, réalisé par Nader Galal en 1999

Annexe 24

Liste des films politiques et socio-politiques produits dans les années 2000 :

5. « *Gawaz Bi karak Gomhoury* » (Mariage par décret présidentiel), de Hany Ramzy, réalisé par Khaled Youssef en 2001
6. « *Ayam Elsadate* » (les jours de Sadate), de Ahmed Zaki, réalisé par Mohammed Khan en 2001
7. « *Alassifa* » (la tempête), de Youssra, réalisé par Khaled Youssef en 2001
8. « *Ashab Wala Business* » (Amis ou Business) de Moustafa Qamar, réalisé par Saed Hamide en 2001
9. « *Maaly alwazir* » (Monsieur le Ministre) de Ahmed Zaki, réalisé par Samir Seif en 2002
10. « *A'yez Haki* » (je veux mon droit), de Hany Ramzi, réalisé par Ahmed Nader Galal en 2003
11. « *Elhaffar* » (la foreuse), de Farouk El-Fichawi, réalisé par Adel El-asar en 2003
12. "*Youm Alkarama*" (le jour de dignité), de Moustafa Fahmy, réalisé par Sara Ishaq en 2004
13. "*Nousour Almagd*" (les vautours de la gloire) de Noue El-chérif, réalisé par Sayed Rady en 2004
14. "*Elsifara fil omara*" (l'ambassade est dans le bâtiment) de Adel Imam, réalisé par Amr Arafa en 2005
15. "*Dam Elghazal*" (le sang de gazelle) de Nour El-Chérif et Youssra, réalisé par Mohammed Yassine en 2005
16. "*Zaza*", de Hany Ramzy, réalisé par Ali Abdel-Khaleq en 2006
17. "*Heya Fawda*" (c'est le chaos) de Khaled Saleh, réalisé par Khaled Youssef en 2006

18. "**Ana mish ma'ahoum**" (je ne suis pas avec eux) de Ahmed Eid, réalisé par Ahmed Elbadry en 2006
19. "**Matigi nour'ous**" (allons danser) de Youssra, réalisé par Inas El-Degheidy en 2006
20. "**Omarit Ya'coubia**" (l'immeuble Ya'coubiane) de Adel Imam et Nour El-chérif, réalisé par arawane Hamide en 2006
21. "**Hina maysara**" (quand les situations s'amélioront) de Amr Saad, réalisé par Khaled Youssef en 2007
22. "**Ramy Eli'tisamy**" (Ramy l'activiste), de Ahmed Eid, réalisé par Sami Rafie en 2008
23. "**Hassan et Mourkous**" de Adel imam et Omar El-chérif, réalisé par Rami Imam en 2008
24. "**Tabbakh Elrais**" (le cuisinier de président) de Talaat Zakareya, réalisé par Saed Hamide en 2008
25. "**Boulteya elayma**" (Boulteya la nageuse), de Abla Kamel, réalisé par Ali Ragab en 2008
26. "**Elbalad di fiha houkouma**" (il y a un gouvernement dans ce pays) de Tamer Hagrassé réalisé par Abdel-Aziz Hashade en 2008
27. "**I'dam gassousse**" (l'exécution d'un esopinnage) réalisé en 2008
28. "**Cabaret**", de Khaled Elsayy , réalisé par Sameh Abdel-Aziz en 2008
29. "**Lilate albaby doll**" (la nuit de Baby doll) de Nour El-Chérif, réalisé par Adel Adibe en 2008
30. "**le dictateur**" de Hassane Houssni, réalisé par Ihab Lamei en 2009
31. "**Doukane Chihata**" (la boutique de Chihata), de Hayfaa Wahby et Amr Salama, réalisé par Khaled Youssef en 2009
32. "**Izbite Adam**" (la village de Adam), de Mahmoud Yassine, réalisé par Mahmoud Kamel en 2009
33. "**Wilad Elam**" (les cousins), de Karim Abde-Aziz et Chérif Mounir et Mona Zaki réalisé par Chérif Arafa en 2009
34. "**Alkite Moute**" (une dispute de mort), de Mamdouh Farag, réalisé par Nafei Abdel-Hady en 2009
35. "**Assal Iswid**" (le miel noir) de Ahmad Helmy , réalisé par Khaled Marei en 2010
36. "**678**" de Nelly Karim, Boucha et Bassem Samra, réalisé par Mohammed Dyab en 2010

37. "*Benteine mine masr*" (Deux files d'Egpypte), de Saba Moubarak et Zeina,
réalisé par Mohammed Amine en 2010

Annexe 25

Constitution Egyptienne et liberté d'expression

(Articles garantissant la liberté d'expression dans la constitution de 2014)

Article 65

La liberté de pensée et d'opinion est garantie.

Toute personne a le droit d'exprimer son opinion par la parole, l'écriture, l'image, ou tout autre moyen d'expression et de diffusion.

Article 66

La liberté de la recherche scientifique est garantie. L'État doit soutenir les chercheurs et les inventeurs, protéger leurs innovations et travailler à leurs mises en oeuvre.

Article 67

La liberté de la création artistique et littéraire est garantie. L'État doit promouvoir les arts et la littérature, soutenir les créateurs et protéger leurs créations, fournissant les moyens d'encouragement nécessaires à cette fin.

Les poursuites judiciaires ne peuvent être engagées ou menées en vue de suspendre ou de confisquer toute oeuvre artistique, littéraire ou intellectuelle, ou contre leurs créateurs, que par le ministère public. Aucune peine privative de liberté ne peut sanctionner un crime commis en raison de la nature artistique, littéraire ou intellectuelle d'une oeuvre. La loi fixe les peines sanctionnant les délits d'incitation à la violence, de discrimination entre les citoyens, ou de diffamation.

Le tribunal, dans ce cas, peut exiger du coupable le versement de dommages-intérêts à la victime, en sus de la compensation normale qui lui est due à raison des dommages subis. Les modalités d'application du présent article sont fixées par la loi.

Article 68

Les informations, données, statistiques et documents officiels appartiennent au peuple. L'accès à ceux-ci à partir de diverses sources est un droit garanti par l'État à chaque citoyen. L'État doit les fournir et les mettre à la disposition des citoyens dans la transparence. La loi règle leur accès, leur disponibilité, leur confidentialité, leur dépôt et leur préservation, comme l'enregistrement des plaintes déposées contre un refus d'accès. La loi doit préciser les sanctions punissant la rétention d'information ou la fourniture délibérée d'informations erronées.

Les institutions étatiques doivent déposer les documents officiels à la Bibliothèque nationale et aux Archives lorsqu'ils ne sont plus utilisés. Elles doivent également les protéger, évitant la perte ou les dommages et les restaurer et les numériser en usant de tous les moyens et outils modernes, conformément à la loi.

Article 69

L'État doit protéger tous les types de propriété intellectuelle dans tous les domaines, et doit mettre en place un organe spécialisé pour défendre les droits des Égyptiens et leur protection juridique, conformément à la loi.

Article 70

La liberté de la presse et de l'édition, celle de la publication sous forme imprimée, audiovisuelle ou électronique, sont garanties. Les Égyptiens - personnes physiques ou morales, publiques ou privées -, ont le droit de posséder et de publier des journaux et de créer des médias radiophoniques, télévisuels et numériques.

Les journaux peuvent être publiés dès leur déclaration fixée par la loi.

La loi régit les procédures de création et d'acquisition de la propriété des stations de radiodiffusion, de télévision et des journaux électroniques.

Article 71

Il est interdit de censurer, confisquer, suspendre ou fermer de quelque manière que ce soit les journaux et les médias égyptiens. Une censure limitée peut exister à titre exceptionnel en temps de guerre ou de mobilisation générale.

Aucune peine privative de liberté ne peut exister pour des délits commis par voie de presse ou sanctionnant leur nature publique. La loi fixe les peines sanctionnant les délits d'incitation à la violence ou à la discrimination entre les citoyens et de diffamation.

ANNEXE 26

Media under attack: The status of freedom of expression under military rule in Egypt

The Cairo Institute for Human Rights Studies

Written Intervention to the 20th session of the UN Human Rights Council

Item 3- Clustered Interactive Dialogue with the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of the Right to Freedom of Opinion and Expression

The Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) draws the attention of the UN Human Rights Council to the worrying rise in the nature and scale of violations targeting the media sector in Egypt under the rule of the Supreme Council of the Armed Forces (SCAF). Throughout the last year and half, documented human rights violations included direct violent attacks against media professionals, legal measures against journalists and bloggers – in some cases leading to prison sentences – storming offices of independent media outlets, closing down satellite channels, imposing restrictions and interfering in the editorial policies of certain papers, dominance of certain media sectors, and preventing some programs and presenters from airing. These violations are fostered by an atmosphere of legal impunity aided by an arsenal of draconian laws, which are yet to be reviewed or amended.

1. Journalists, reporters, and citizens using cameras to document certain violations committed by the army and police in the context of mass protests occurring in Egypt since the revolution were subjected to flagrant attacks, at times leading to severe physical harm and including brief detention periods. Media professionals covering events on the ground were directly targeted during the Mohamed Mahmoud clashes in Tahrir last November, when a considerable number of journalists were shot, beaten, assaulted, or detained, and many had their equipment confiscated. As an example, Ahmed Abdel Fatah, a reporter with al-Masry al-Youm, was shot with a pellet in the eye while covering the clashes. According to his testimony, the officer who shot him appeared to be directly targeting him because of the camera he was holding. Another example is that

of Hassan Shahin, a journalist with el-Badeel online newspaper, who was attacked, beaten, and dragged by military officers while covering the crackdown on the sit-in in front of the Cabinet in December 2011. At the time, Shahin was attempting to assist a female protester who was also being brutally attacked by the army.

The violence used against journalists includes attacks by government-affiliated thugs, as security forces often depend on such groups to break up protests and sit-ins. In May 2012, Reporters Without Borders reported that over 30 media workers were assaulted and/or detained by army officers and/or thugs during the dispersing of al-Abbaseya protests, in what was described by the group as “systematic use of violence against media personnel.” Some of the testimonies documented reveal repulsive patterns of torture used against some of the media workers who were covering the protests.

2. Due to the crucial role played by independent traditional and alternative media in exposing human rights violations in the country, further restrictions and threats were imposed on media workers, as well as on online activists and bloggers. Maikail Sanad received a sentence of three years imprisonment by a military court for publishing an article on his personal blog in March 2011 criticizing violations committed by the army. It was not until late January 2012 that Sanad was released, following his hunger strike, his refusal to deal with the military judiciary on grounds that civilians should not be tried in military courts, and immense public and international pressure for his release.

Additionally, some independent media venues presenting views differing from the official state narrative were targeted. The office of Al Jazeera Mubashir Misr satellite channel was stormed,¹ its equipment confiscated, and it was prevented from broadcasting. These steps were taken under the pretext that the channel violated Law 13/1979 regulating the Egyptian Radio and Television Union and pertaining to obtaining working permits and authorization to use live broadcasting equipment. Many questions arise about the purpose and timing of these actions, especially since a considerable number of other channels do not have such permits and because the channel went back on air shortly after this incident. Shortly thereafter, two other channels, Al Hurra 2 and Channel “25”³, were also stormed by military soldiers while broadcasting on October 9, 2011; as the channels were showing live footage of violations committed by army officers against a protest predominately organized by Copts in front of the state-owned television building Maspero, which resulted in the death of over 27 protesters. It is believed that at the same time, Maspero was broadcasting false information regarding the incident and directly inciting the public against Coptic protesters.

Additionally, in September 2011, an official order was issued sanctioning new satellite channels from obtaining permits to operate in Egypt.

SCAF also resorts to using indirect tactics while dealing with the media in attempts to force self censorship to limit criticism against it. Talk show host Reem Magued and blogger Hossam al- Hamalawy were both summoned for questioning before the military prosecution following a show where al-Hamalawy directed harsh criticism to the political performance of the military council during the transition phase. The investigations did not result in any legal action taken against the two media workers. Similarly, talk show host Dina Abdul Rahman was prevented from presenting her daily show, and it was alleged that the owner of the channel was forced to exclude her from the show after she criticized an advisor to the military council. Similarly, she was prevented from continuing her show in another channel, after claims that the channel had to change its “editorial policies.” Yousri Foda, a famous Egyptian journalist and talk show host, decided to temporarily take his show off the air in October 2011 in protest of what he called pressure against those who “believe in the goals of the revolution in both direct and indirect ways to impose self-censorship.”⁴ Similar attempts also resulted in allegedly banning certain issues, and sometimes articles, of printed and online newspapers like Al Fagr, Sout Al Umma, and Egypt Independent.

Moreover, the Ministry of Information continues to tighten the grip of the executive on the policies of media institutions and establishments. It further enables state-owned television, Maspero and media outlets to be the voice of the executive, disseminating its views and disregarding standards of professionalism and objectivity. Several Reform attempts from anchors, presenters, directors and other media workers within Maspero were contained, either through referring or threatening to refer them to internal investigations, censoring content, or blocking certain material from airing. This was vivid in both Nile News and Nile Culture Channels belonging to Maspero.

3. On the legal front, legislation that directly hinders freedom of the media continues to threaten the situation of freedom of expression in Egypt. For example, Article 178(III) of the Penal Code undermines the right to free speech by imposing freedom-depriving penalties or monetary fines for posting or distributing pictures liable to “defame” the state’s reputation. Articles 179 to 186 impose prison sentences or monetary fines on anyone who criticizes, insults, or defames any of a number of public office holders like the President of the Republic, any president or representative of a foreign country, or a

judge. Article 183 additionally penalizes, by imprisonment or monetary fines, anyone who insults or offends the People's Assembly, the Shura Council, the Military, or any other statutory or public offices. This article was used in the case against activist Asmaa Mahfouz, who appeared before military prosecution on the charge of "offending and cursing the military and inciting people to carry out assassinations and armed resistance against its members." These accusations were based on a statement that she posted on her Twitter account.

Furthermore, Article 188 of the Penal Code criminalizes publishing rumours or false news "in bad faith". The Press Law 96/1996 imposes prison sentences for acts criminalized under the Penal Code. The crime of "spreading false news" was also included under the provisions of the emergency law, when it was renewed in September 2011.⁵ Law 76/1970 regulating the Press Syndicate places arbitrary conditions on the registration of journalists in the Syndicate and the issuance of licences to practice the profession, which in turn limits the Syndicate's abilities to provide the necessary protection to workers in the field from potential attacks and harassment from the security services.

CIHRS asks that the members of the UN Human Rights Council remind the government of Egypt of its international obligations pertaining to protecting media freedoms and freedom of expression in general. We particularly ask of the Council that it refrains from its shameful silence on the continuous and escalating human rights violations in the country.

We additionally call on the Government of Egypt to ensure the following:

- Immediately ban all kinds of violence and restrictions practiced against the media sector in Egypt.

This includes ensuring freedom of broadcasting channels, and issuing newspapers.

- Allow broader space for liberties so that journalists are able to conduct their work freely, including by abolishing restrictions placed on the circulation of information.
- Conduct a thorough review of the Penal Code, the Press Code, and other legislation pertaining to freedom of expression and the media and ensure that all liberty-depriving penalties and other restrictive clauses are removed.
- Ensure accountability for all those who were involved in violations against media workers, particularly ones that included torture, arbitrary arrests and inflicting severe physical harm.

Annexe 27

L'EXPRESS

L'Egypte promulgue une loi menaçant la liberté de la presse

Le président égyptien al-Sissi a ratifié dimanche une loi antiterroriste qui condamne à de fortes amendes les médias mettant en doute les communiqués officiels en cas d'attentat.

Un nouveau pas dans le musèlement des médias semble avoir été franchi par le président égyptien Al-Sissi. Alors que l'Egypte détient dans ses geôles dix-huit journalistes, le chef de l'Etat a ratifié dimanche une loi plus que litigieuse.

Une forte d'amende et l'interdiction d'exercer

Le gouvernement égyptien n'a pas apprécié la couverture médiatique d'une série d'attaques terroristes dans le Sinaï. Alors que les autorités annonçaient un bilan officiel de vingt-et-un soldats tués, plusieurs médias étrangers, repris par la presse locale, avaient de leur côté évoqué des chiffres bien plus élevés. Une contestation de la parole étatique que veut désormais éviter le président Al-Sissi.

Ainsi, par cette nouvelle loi promulguée dimanche, les journalistes de toutes nationalités qui contrediraient les communiqués officiels s'exposeraient à de lourdes poursuites. Parmi les sanctions possibles: une amende pouvant aller de 200 000 à 500 000 livres égyptiennes (entre 23 000 et 58 000 euros) et une interdiction d'exercer la profession de journaliste durant un an maximum. Des peines excessives? Pas si on prend connaissance du texte de loi initial qui prévoyait obligatoirement un emprisonnement de deux ans. Une sanction abandonnée grâce à l'opposition du Syndicat de la presse égyptienne.

La liberté d'expression bafouée sous prétexte de lutte contre le terrorisme Depuis la destitution de Mohammed Morsi en 2012, issu du parti rigoriste des Frères Musulmans, les attaques djihadistes se sont multipliées en Egypte. Des attentats à répétitions qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de policiers et de soldats ainsi qu'au procureur général Hicham Barakat, tué le 29 juin. Pour prévenir ces représailles terroristes, le pays entend donc renforcer sa législation.

Annexe 28



Année de souffrance pour la presse égyptienne rapport annuel sur la situation de la liberté de presse et de l'information en Egypte pour l'année 2014

Des numéros

3 journalistes tués.

101 journalistes en prison sans compter ceux qui ont été libérés.

40 journalistes blessés.

500 cas de violence contre les reporters et les photographes.

Les journaux et les sites d'information privés sont les plus touchés.

La fermeture de 2 journaux et 4 chaînes de télévision (1 chaîne égyptienne et 3 chaînes irakienne)

La fermeture du réseau d'observation et tramway radio.

les perquisitions de police des sièges des journaux Alwatan et Alfath et le groupe Alyakine.

Censure d'un tirage des journaux Alwatan, Almiri alyam, Alwadi, et Almisrioune.

Arrêt total ou partiel de 10 programmes dans des chaînes publiques et privées pour des raisons politiques. Les titres de ces programmes sont:

athouares liakhar mada (les révolutionnaires jusqu'à la fin de l'échelle), animé par la journaliste Hanna Khamisse, bissaraha (franchement) de Djamel Achair, assabia massa (sept heures du soir) de Dinna Abdrahmane, koulouna wahed (nous sommes tous un) de Marwi majdi, le programme de Bassem Youcef, fi almaliane (en plein) de Rania Badaoui, Akhar kalame (le dernier mot) de Yousri Fouda, al achira massa (dix heures du soir) de wail Alabrachi, Akhar anahar (fin de la journée) de Mahmoud saâd, et le programme de la danseuse Dina.

Des dizaines de noms sont sur des listes d'interdiction de voyager et effectivement on n'a pas

laissé 6 personnes quitter le territoire national. L'affaire d'Aljazeera et le centre d'information de Rabia .

une amende de 50 millions de livres égyptienne contre Bassem Youcef et 305 million de dollars contre Salah Abdalmakssoud.

On viole toujours la charte d'honneur du journaliste en incitant à la haine et à la violence.

introduction

la liberté de presse en Egypte a connu plus de répression en 2014 de la part du pouvoir mise en place après le coup d'état du 3 juillet 2013 et l'élection du maréchal Sissi président de la république. Cette liberté que les égyptiens ont découvert après la révolution du 25 janvier 2011 et que les modifications de la constitution de 2014 ont amplifié dans l'article 71 qui interdit la fermeture de maison de presse et l'arrestation de journalistes à cause de leurs opinions politiques.

L'année 2014 a commencé par l'assassinat de Mohamed Hilmi photographe indépendant et Mustapha douh photographe dans le groupe d'information Nabdh le 25 janvier, puis le 28 du même mois les policiers ont tirés et tués la journaliste Miada Achraf rédactrice au journal Adasstour et avec cela la nombre de mort a atteint 10 morts depuis le 3 juillet 2013.

On a pu noté 255 cas d'agression envers les travailleurs dans les médias à cause de leurs positions politiques sans compter les violences qui n'ont pas été signalées par peur de représailles. On a constaté que les plus confrontés sont ceux qui travaillent dans les journaux et les sites indépendant car ces reporters et photographes sont envoyés la bat sans couverture sécuritaire ou juridique part contre les moins confronté sont les journalistes des institutions publique qui sont tout le temps escortés par les forces de l'ordre. On a constaté aussi la diminution des agressions chez les travailleurs dans les canaux satellites car ces chaines font de plus en plus attention à leurs reporter et leurs matérielle après leurs pertes dans les six mois précédant.

En plus des journalistes mort ou blessés et des agressions verbales et les détentions provisoires et la destruction du matérielle ou sa confiscation ou d'arrestations par ordres juridiques.(

l'observatoire s'est intéressé uniquement au percussions politique)

l'année a vu la fermeture de deux journaux sont Achaab Aldjadid (le nouveau peuple) et Wassla(le lien), et la fermeture de quatre chaînes, une d'entre elle est égyptienne qui émis de l'étranger qui a pour nom Fouloul de l'artistes Sisma Almasrine et les trois autres chaînes sont des chaînes irakiennes radiodiffusion de l'Egypte, et la fermeture de tramway Radio et le réseau de surveillance après deux raids , et la perquisition du réseau Alyakin et le journal Al-Watan et Alfath, et l'arrêt ou la désactivation d'impression pour les quatre journaux égyptiens qui se

prénomment Almasri Alyawm(l'égyptien d' aujourd'hui) et Alwatan(la patrie) etAl wadi almasri(la vallée égyptienne), ainsi que la cessation complète ou temporaire de dix programmes télévisé dans les chaînes publiques et privées sur des fonds politiques.

Ils a été émises au cours de l'année 2014, de nombreuses décisions de justice contre les journalistes et travailleurs des médias, comme des peines de prison dans ce qui est connue la cellule de Marriott où des peines de prison de 7-10 ans ont été émises contre 17 personnes (7personnes étaient présentes) , parmi elles les journalistes d'Aljazeera Peter Greste et Baher Mohamed et Mohamed Fahmy, et des condamnations dans l'affaire connue sous le nom de voiture de transmission qui sont dix ans de prisons fermes contre Salah Abdel-Maksoud,ex-ministre de l'Information et le secrétaire du syndicat des journalistes et ex chef de la radio secteur de l'ingénierie Amro Khafif et qui ont été aussi condamné à payer une amende de 3,5 millions \$,sans oublier Bassem Youssef qui était contraint à payer un montant de 50 millions de livres pour la chaîne CBC.

L'année a vu l'interdiction de voyager à certain journalistes , et le licenciement de 6 éminents journalistes des chaînes de télévision d'Etat en raison de leur travail dans des chaines anti-gouvernement.

L'année a également vu la poursuite de l'incitation à la haine dans un grand nombre de médias égyptiens,au point où certain ont demandé de tuer des milliers d'Egyptiens hors la loi pour arrêter les manifestations sous le motif qu'elles. portent atteinte à la sécurité nationale du pays

Annexe 29



Projet de collecte de données sur le cinéma et l'audiovisuel

Projet de collecte de données sur le cinéma et l'audiovisuel



FILM AND AUDIOVISUAL DATA COLLECTION PROJECT
PROJET DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LE CINÉMA ET
L'AUDIOVISUEL

**PROJET DE COLLECTE DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LES MARCHÉS
CINÉMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS DANS 9 PAYS
MÉDITERRANÉENS**

Monographies nationales : 1. ÉGYPTE

**EUROMED AUDIOVISUAL III / CDSU en collaboration avec l'OBSERVATOIRE
EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL**

Dr. Sahar Ali, Expert Médias, CDSU Euromed Audiovisuel III

**Sous la supervision de Dr. André Lange, Responsable du département Information
sur les marchés et les financements, Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil
de l'Europe).**

Strasbourg, 29 mars 2012

EUROMED AUDIOVISUAL III - CDSU
7 Rue Virgile
1082 Notre-Dame Tunis • Tunisie
Tél./Fax + 216 71 282 405
<http://www.euromedaudiovisuel.net>

EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY (Council of Europe)
OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL (Conseil de l'Europe)
76 Allée de la Robertsau • 67000 Strasbourg • France
Tél. +33 (0)3 90 21 60 00 • Fax +33 (0)3 90 21 60 19
<http://www.obs.coe.int>

ÉGYPTE



Population : 85.5 (estimation janvier 2012)

Superficie : 997 739 km²

Part de la population vivant avec moins de 2 USD/jour (2009-PNUD) : 18,5% Monnaie/
taux de change : Livre Égyptienne EGP, 1 euro = 7.63630 EGP

1.DONNÉES DE BASE

1.1. Population

L'Égypte — officiellement République arabe d'Égypte — est un pays couvrant une superficie de 997 739 km² (soit 1,8 fois plus grande que la France ou deux fois l'Espagne). Le pays est divisé administrativement en 29 gouvernorats (muhafazat, singulier : muhafazah). L'Égypte est le pays le plus peuplé de tout le monde arabophone: 78,8 millions en 2006 (plus de 80 millions en 2008), contre 65,9 millions en 1998, et 84 millions en 2010. En Janvier 2012, la population de l'Égypte est estimée à 85.5 millions d'habitants, dont 35.6 millions vivent au Caire.

95 % de la population réside sur 5 % du territoire, c'est-à-dire le delta et la vallée du Nil, le reste du territoire étant un vaste désert. Dans la partie habitée, la densité des habitants est de 1540 au kilomètre carré, soit l'une des plus fortes au monde. On estime aussi que 46 % des 85 millions d'Égyptiens résident en milieu urbain, et que le taux d'alphabétisation est de 66%. Les principales villes étant Le Caire, Guizèh, Alexandrie, Port- Saïd, Suez, Louxor et Assouan.

46% de la population a un âge compris entre 15 et 49 ans, et 41% a moins de 15 ans. L'espérance de vie est de 62 ans pour les femmes et de 57 ans pour les hommes. Le PIB (2010) évalué à 216,8 Mds USD, et celui par habitant à 2 771 USD. Le pays enregistre, en mai 2011, un taux de chômage officiel de 11,9%¹.

1.2.Nombre de foyers et nombre de foyers TV

Des données sur le nombre de foyers sont publiées par le CAPMAS, l'institut officiel de statistique dans le cadre de son service payant². La base de données ITU World Telecommunications / ICT indicators 2011 retient un chiffre de 18,59 millions de foyers en 2010.

La même base propose un taux de pénétration en 2010 de la télévision de 94 %, ce qui représente 17,5 millions de foyers équipés. L'opérateur européen de satellite Eutelsat retient un chiffre très proche de 17,4 millions de foyers équipés de téléviseurs en 2010.

TNS, organisme en charge de la mesure d'audience en Égypte, définit l'univers comme étant de 7,269 millions de foyers TV³.

1.3. Appartenance aux organisations internationales actives dans le secteur audiovisuel

L'Égypte est membre des Nations Unies et des différentes agences des Nations- Unies qui jouent un rôle dans le domaine audiovisuel, en particulier l'UNESCO et l'OMPI (l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle). Elle est également membre de l'UIT (institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication). L'Égypte est également membre de la Ligue arabe et de l'ALESCO.

Le radiodiffuseur public Union de la Radio Télévision Égyptienne (ERTU) est membre dans neuf organisations internationales actives dans le domaine de l'Audiovisuel. Ces organisations sont les suivantes :

ASBU : Arab States Broadcasting Union

ABU : Asia-Pacific Broadcasting Union

CMCA : Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle

COPEAM : Permanent Conference of the Mediterranean Audiovisual Operators

EBU - UER : European Broadcasting Union

UAR : L'Union africaine de radiodiffusion

URI : Union des Radios des pays islamiques

URTI : Union radiophonique et télévisuelle internationale

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie (Fonds francophone de production audio du Sud).

2. LE MARCHÉ DE LA TÉLÉVISION EN ÉGYPTÉ

2.1. Bref aperçu du cadre réglementaire¹

2.1.1. Télécommunications

La régulation des activités de télécommunication et la gestion du spectre des fréquences relèvent de la National Telecommunication Regulatory Authority (NTRA)² dans le cadre de Telecommunication Regulation Law, (Law n10 of 2003)³. Cette loi définit la composition de la NTRA, les conditions d'octroi de licence, de management du spectre, le statut de la société nationale de télécommunication Telecom Egypt et les mesures de sécurité. Un membre de l'organisme public de radio-télévision, l'ERTU, siège au sein du Conseil de la NTRA.

Un plan de fréquence a été publié en 2004.⁴

2.1.2. Activités de radio-télévision

La télévision s'est développée à l'origine dans le cadre d'un monopole de l'organisme d'État ERTU (voir ci-dessous). La Law n°13 of 1979 on the Egyptian Radio and Television Union (ERTU)⁵ (par la suite amendée par la Law n°223 of 1989) établit le monopole de droit de cet organisme.

A partir des années 90, le marché égyptien est devenu une des cibles des chaînes satellitaires privées, lancées par les magnats saoudiens, et qui diffusaient à partir de Londres et de Rome (comme MBC et ART) avant de transférer leur siège à Dubai et au Caire. Pour contrer la concurrence des chaînes satellitaires arabes privées, le régime Moubarak a favorisé la création de chaînes satellitaires publiques émettant, au début, via Arabsat (Arab satellite communication organisation). Le lancement de l'opérateur satellitaire Nilesat en 1998 a ouvert la voie au marché des chaînes satellitaires privées. Dans le but d'instaurer l'hégémonie égyptienne sur l'espace satellitaire arabe, le même régime approuve le lancement de chaînes privées: trois chaînes privées émettant par voie terrestre ont vu le jour (dans des conditions juridiques peu claires)⁶.

Un supposé projet de loi sur la radiodiffusion, attribué au gouvernement, a été publié en 2008 par Almasry Alyoum. Une traduction non-officielle en anglais du projet de loi a été publiée en 2008 par le site Arab Media and Society¹ et a fait l'objet à l'époque de critiques par les organisations internationales de défense des droits de l'homme.

Il n'existe pas une instance autonome de régulation attribuant les licences. Quatre instances égyptiennes se partagent l'octroi de la licence formelle de diffusion par satellite : le Ministère de l'Information, l'Organisme Général de l'Investissement, l'Organisme Général de l'Information et l'opérateur Nilesat. De facto, c'est l'opérateur Nilesat qui détient les clefs de la diffusion des chaînes et/ou de leur suspension (comme ce fut le cas avec la chaîne Al-Jazeera pendant la révolution du 25 janvier 2011).

Suite à la chute de Moubarak, le Conseil suprême des Forces armées a fait le 13 février 2011 une Déclaration constitutionnelle qui rétabli la liberté, sous certaines réserves de sécurité la liberté d'expression, mais n'entre pas dans le détail de l'organisation du système audiovisuel.²

L'intention de restructurer le secteur de la radiodiffusion, y compris l'établissement d'une Autorité nationale pour la régulation du secteur des médias a été annoncée.³

Il ne semble pas que de nouveaux projets de réglementation de la télévision soient déjà élaborés au sein du nouveau Parlement. Des projets de textes sont proposés par des groupes de juristes spécialisés dans la défense de droits de l'homme et qui cherchent à tenir compte des normes internationales.⁴

2.2.Les modalités de réception de la télévision

2.2.1.Réseau terrestre

La Radiotélévision d'État ERTU dispose de son propre réseau de transmission analogique terrestre, confirmé par la loi sur les télécommunications de 2004.

La transition vers la télévision numérique terrestre a fait l'objet d'une étude en 2008- 2009 commandée par la NTRA à Fraunhofer IIS et l'Institut Fraunhofer1. Fraunhofer IIS et l'Institut Fraunhofer ont développé une stratégie de transition vers la télévision numérique terrestre en Égypte. L'étude comprend une feuille de route détaillée indiquant les différentes étapes du processus d'extinction de la diffusion analogique dans le pays qui a été fixé à l'an 2014.

La feuille de route décrit les six étapes suivantes:

Mettre en place un groupe de coordination conjointe "transition au numérique"

Décisions sur la stratégie régionale

Décisions sur du modèle économique pour la construction de réseaux en place

Décisions sur les set-top-boxes

Décisions sur le plan de service.

Décision sur l'utilisation du spectre, y compris le dividende numérique.

Nous ne disposons pas d'informations récentes sur l'état d'avancement du processus.

2.2.2. Satellite

L'Égypte est entrée à l'ère des satellites en 1998 avec le lancement de son premier satellite Nilesat 101. L'avènement du deuxième satellite Nilesat 102, en 2000, marque l'accès de l'opérateur au club de l'espace mondiale. La troisième génération de l'opérateur survient en 2010 avec le lancement de Nilesat 201, dont les capacités orbitales permettent de couvrir la région arabe, le Proche-Orient, l'Europe du Sud, le Sud du Soudan et les pays de l'amont du Nil. L'opérateur Nilesat fournit 500 chaînes en plus de 560 diffusées

actuellement. Indubitablement, le succès de Nilesat assure au pays une satisfaction des besoins dans les domaines de l'information, de la communication, de la culture et de l'enseignement.

Le satellite est le principal mode de réception des signaux télévisés en Égypte. La réception des chaînes satellites (nationales, arabes ou étrangères / publiques et privées) ne requiert qu'un équipement à des prix abordables, de l'ordre de 250 EGP soit 32 EUR.

Suivant les données publiées par l'opérateur européen Eutelsat en 2010, l'Égypte comptait 17,4 millions de foyers TV, dont 11,3 équipés pour la réception satellitaire. Selon l'Establishment Survey 2011 utilisé par TNS, en 2011, 96% des foyers recevaient la télévision par satellite et seulement 4% par le réseau analogique terrestre.

L'opérateur satellite égyptien Nilesat1 assure la transmission de la quasi totalité des chaînes égyptiennes. Eutelsat annonçait en 2010, 5,433 millions de foyers égyptiens susceptibles de recevoir les signaux des satellites Hot Bird (13° East).

2.2.3 Câble

En juin 1990, l'Égypte décide d'introduire un système de câble de télévision en créant la société « Cable News Egypt » (CNE). C'est le fruit d'un accord conclu entre l'Union de la Radio et de la Télévision d'Égypte (ERTU) qui détenait, lors de la création de CNE, 50% des parts, et des investisseurs privés partenaires de CNN et MTV. L'introduction de CNE en Égypte marque un tournant dans l'histoire des médias audiovisuels du pays : pour la première fois en effet, les consommateurs peuvent s'abonner à un service audiovisuel; en outre, les émissions de CNE ne sont ni égyptiennes ni arabes. La pénétration de partenaires privés au sein de la télévision s'opère enfin par le biais des multiples programmes télévisuels qu'ils sponsorisent².

CNE assure sa diffusion moyennant deux systèmes: le premier est —câble sans fill ou UHF rediffusion terrestre encryptée, pour la transmission de quatre chaînes: Super Sport, CNN International, M-Net (films), KTV (Kid's TV et MTV sur une seule chaîne, ainsi qu'une chaîne au choix parmi trois chaînes de Showtime. Le deuxième système de diffusion de CNE est celui par satellite DTH pour ART (Arab Radio and Television)

et les chaînes occidentales de Showtime³.

Depuis son avènement, la télévision à péage a confronté de sérieux problèmes qui ont entravé son succès en Égypte. Le satellite est introduit dans le pays en même temps que le câble et les égyptiens ont rapidement compris qu'ils pouvaient regarder une multitude de chaînes arabes et étrangères au juste prix de l'équipement, sans avoir à déboursier ni pour un décodeur spécial, ni pour un abonnement mensuel pour les chaînes payantes. La langue a constitué aussi un obstacle pour la réussite du câble dans le pays : à l'exception d'ART, toutes les chaînes de Showtime ainsi que 70% des chaînes d'Orbit diffusent en anglais.

2.2.4. Réseaux téléphoniques / Réseaux large bande / IPTV

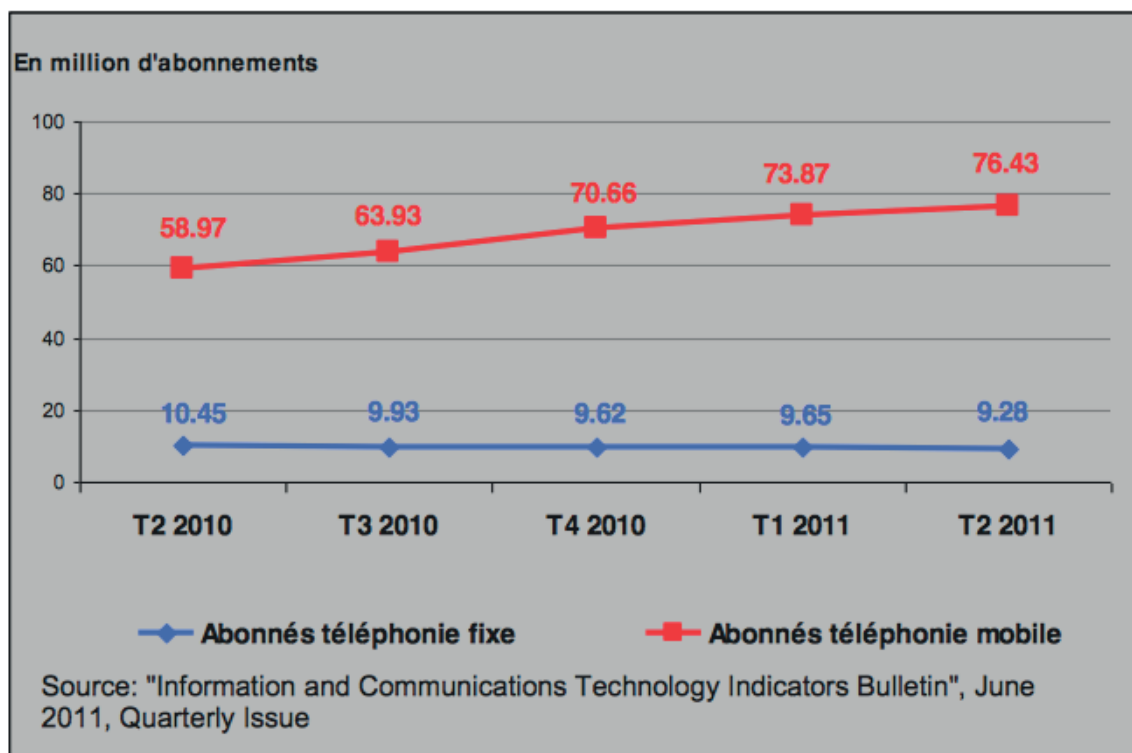
- Secteur TIC : Indicateurs d'infrastructure

Indicateur	Unité de mesure	2ème trimestre 2010	1er trimestre 2011	2ème trimestre 2011	Taux de croissance trimestrielle	Taux de croissance annuelle
Abonnements téléphonie mobile	En millions	58.97	73.87	76.43	3.47	29.61
Taux de pénétration de la téléphonie mobile*	%	76.16	94.13	85.07	0.94	18.92
Abonnements téléphonie ligne fixe	En millions	10.45	9.65	9.28	-3.86	-11.18
Taux de pénétration de la téléphonie ligne fixe*	%	13.42	12.22	11.72	-0.50	-1.70
Utilisateurs internet (estimé)	En millions	19.66	24.15	25.87	7.12	31.62
Taux de pénétration internet*	%	25.38	30.77	32.18	1.41	6.80
Abonnements haut débit (ADSL)	En millions	1.19	1.49	1.60	7.38	34.45
Part des utilisateurs internet haut débit	%	84.18	87.18	88.04	0.86	3.86
Débit internet international	Gigabytes par seconde	118.37	137.3	134.72	-1.88	13.81

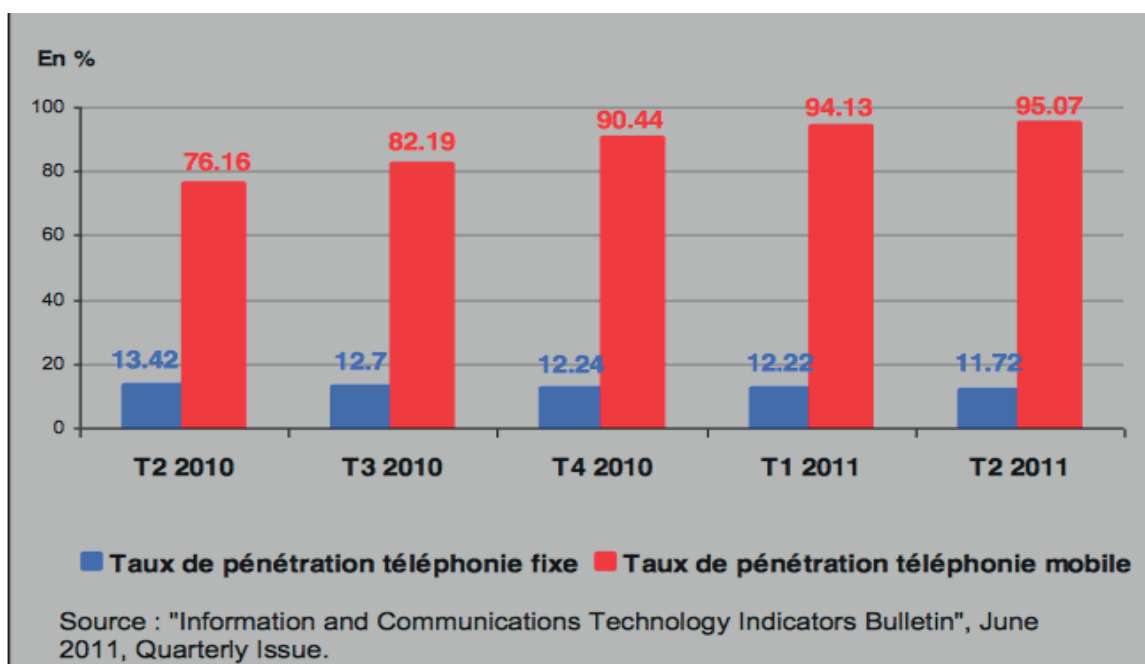
* Les taux de croissance sont calculés sur la base de l'écart entre les taux de pénétration à des intervalles temporelles différentes, d'après les données financières publiées par les sociétés du secteur TIC.

Source : "Information and Communications Technology Indicators Bulletin", June 2011, Quarterly Issue.

- Nombre d'abonnements : téléphonie fixe et mobile

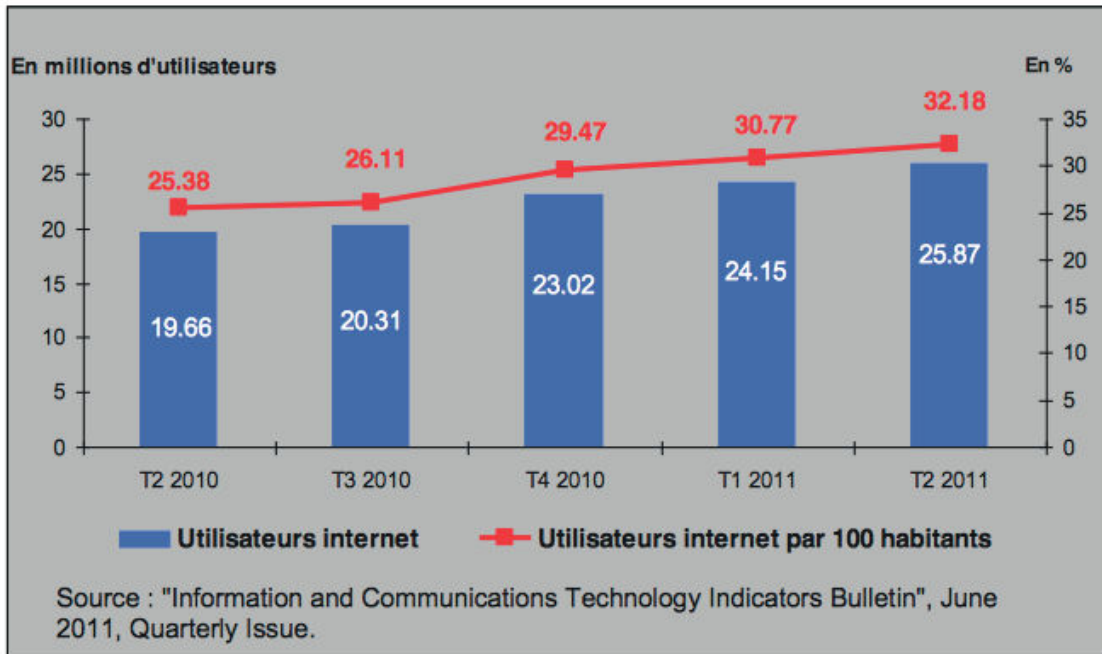


- Taux de pénétration des abonnements : téléphonie fixe et mobile

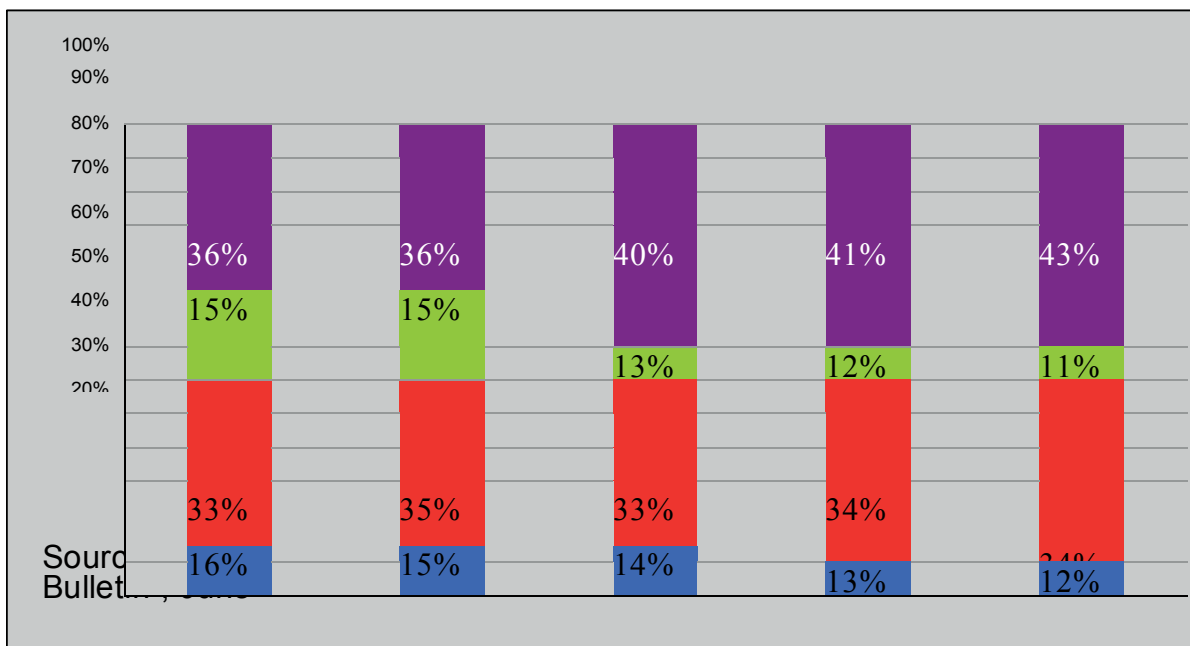


- Nombre d'utilisateurs d'internet (estimations*)

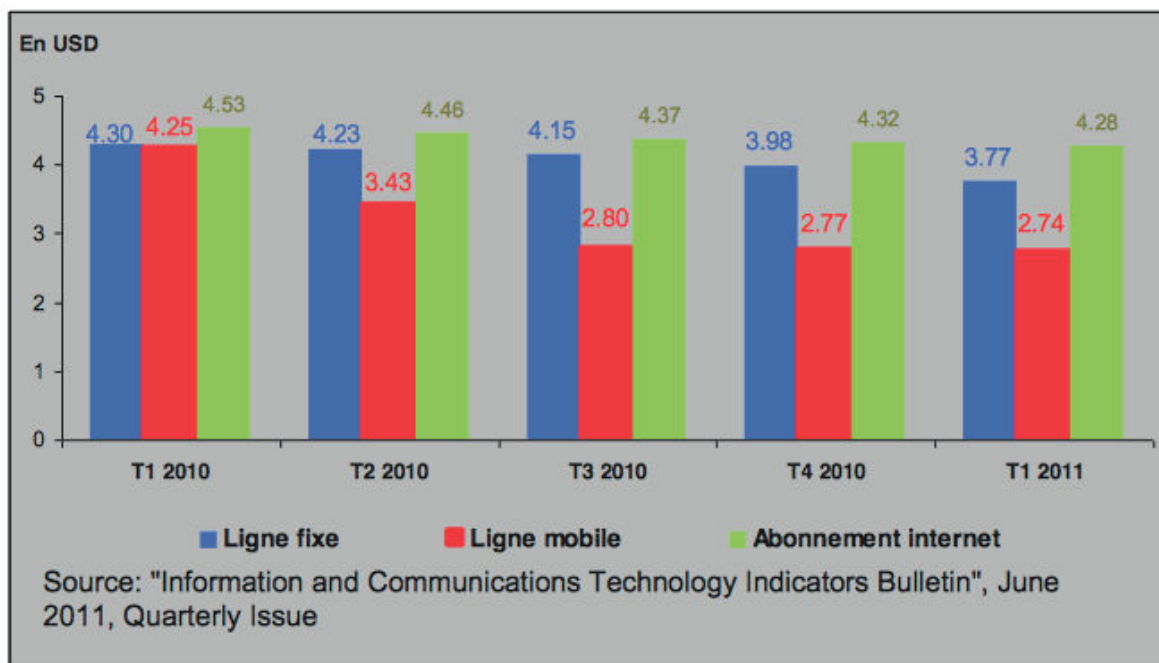
* Incluant les utilisateurs de modems mobiles et USB



- Utilisateurs d'internet par mode d'accès



- Prix des services TIC



2.2.5 IPTV

L'IPTV sur ADSL se développe depuis 2006 et les réseaux en fibre optique depuis 2009.

« Telecom Egypt » a lancé le service IPTV sur ADSL, baptisé TE-VU, en 2006, via sa filiale de fournisseur d'accès à Internet TE Data. Le développement de réseaux de fibre optique dans les nouveaux projets immobiliers pourrait conduire à un développement de l'IPTV. En octobre 2009, Telecom Egypt annonçait le lancement de son premier réseau de Fiber-to-the home (FTTH) dans le quartier Qatamiya du Caire. Ces réseaux permettent d'offrir aux clients un service triple-play téléphone, Internet, IPTV (Telecom Egypt, press release, 13 October 2009). En 2010, Palm Hills Developments a été le premier investisseur immobilier à incorporer un réseaux de fibre-to-the home (FTTH)¹.

La NTRA examine les défis de développement de l'Internet et de l'IPTV, en particulier suite à l'importance qu'à prise la vidéo en ligne à l'occasion des événements de janvier-février 2011.² Selon Mohannad El-Megharbel, (Sr. Manager, Standardization & technical Issues, NTRA), les opérateurs égyptiens de l'IPTV doivent créer de nouveaux modèles économiques pour présenter des offres couplant

1 Digital Production middle East, March 17, 2010, <http://www.digitalproductionme.com/article-2473-anevia-scores-egyptian-iptv-deployment/>

2 Mohannad El-Megharbel, (Sr. Manager, Standardization & technical Issues, NTRA), —IPTV Challenges Egypt perspective, Presentation at the Joint ITU-AICTO Workshop on —Interoperability of IPTV in the Arab region, (Dubai,UAE, 20-21 September 2011). <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/iptv/201109/programme.html>

les bouquets de bases de chaînes de télévision et des services avancés et des services premium tels que :

télé-achat interactif,

services d'information,

Jeux,

Contenus 3D

E-Services (Formation, santé, administration)

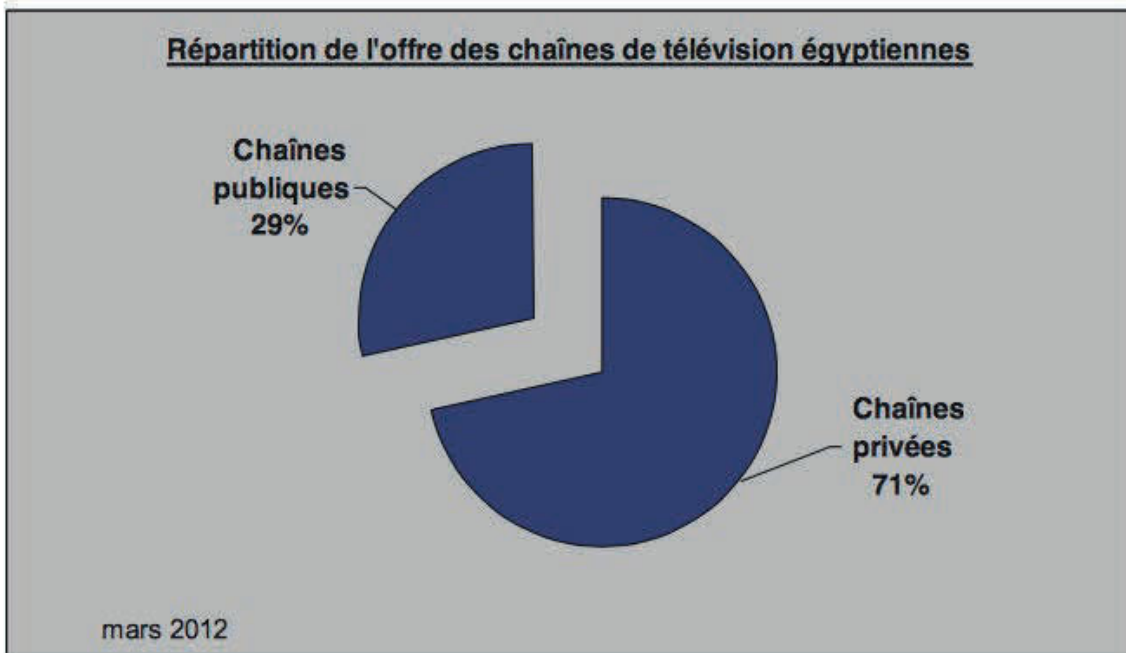
Multi-écrans (tablettes, smartphones, smart TV, etc.)

2.3. L'offre des chaînes

2.3.1 Dénombrement des chaînes de télévision

Le marché des services audiovisuels égyptien est composé principalement des chaînes locales et satellitaires du radiodiffuseur public ERTU, ainsi que d'une centaine de chaînes satellitaires privées. En l'absence d'une instance autonome de régulation, tel que nous l'avons indiqué, il n'existe véritablement pas de registre officiel des chaînes. Pour dénombrer les chaînes égyptiennes, nous avons eu recours aux listes publiées sur le site Lyngsat, qui décrit de manière détaillée et précise l'offre des chaînes sur l'ensemble des satellites dans le monde et dont la pertinence est unanimement reconnue dans les milieux professionnels spécialisés. (Voir 1ère partie).

Au total, ce sont plus de 120 chaînes égyptiennes qui sont proposées, sans compter les nombreuses chaînes diffusées par satellite en provenance de l'étranger.



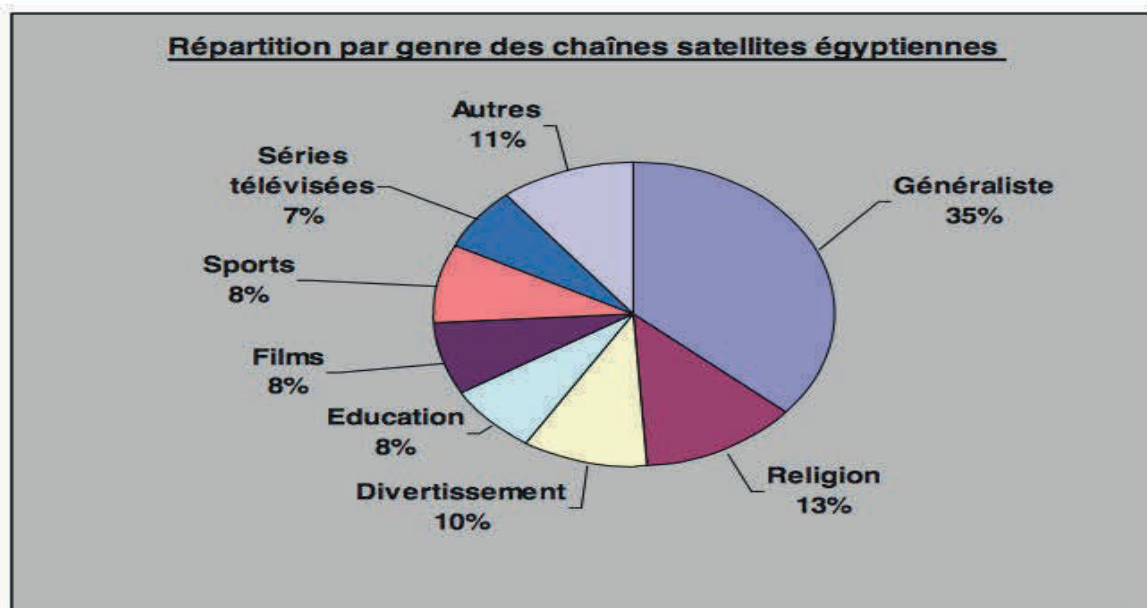
Les chaînes privées forment 71% de l'offre télévisuelle égyptienne. La plupart des chaînes sont diffusées en clair. Le seul opérateur de plate-forme à péage dans le pays est ART (dont les fonds sont principalement saoudiens). D'autres opérateurs

arabes de plates-formes à péage comme Orbit et Al-Jazeera se partagent avec ART le marché des chaînes accessibles sous abonnement. Mais il ne s'agit pas de chaînes égyptiennes.

29 % des chaînes égyptiennes offertes sont des chaînes publiques, appartenant toutes au radiodiffuseur ERTU (voir ci-dessous : 3.1 l'ERTU). Déployant 35 chaînes satellites, l'État égyptien, via l'ERTU, est le seul pays de la région arabo- méditerranéenne possédant un nombre aussi élevé de chaînes étatiques satellitaires.

2.3.2. Répartition de l'offre de chaînes par genre

Le classement par genre indique que les chaînes généralistes occupent la première place avec 35%. La récente montée en puissance des chaînes religieuses (10 islamiques et 6 chrétiennes) les classe en deuxième position avec une hiérarchie de 13%. Les chaînes de divertissement s'affichent en troisième place avec 10% de l'offre. Les chaînes de films, de sports et d'éducation représentent 8% pour chaque catégorie et sont suivies par les chaînes de séries télévisées représentant 7% de l'offre. La part restante de 11% groupe une multitude de genre de chaînes, et est répartie comme suit : deux chaînes d'informations, trois chaînes pour enfants, trois chaînes de télémarketing ; et une chaîne pour chacune des catégories suivantes : famille, tourisme, variétés musicales, lifestyle, et parlementaire.



3. LE SECTEUR D'ÉTAT DE LA RADIO-TÉLÉVISION : L'ERTU, RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION

3.1.L'organisme ERTU (Ittihād al-Idhā'ah wal-Tilīfīzīyūn al-Miṣrī)1

L'Egyptian Radio and Television Union (ERTU) est l'organisme d'État historique, institué en 1970. L'ERTU est installée dans un énorme bâtiment - qu'on appelle Maspero en hommage à l'archéologue français du même nom - surmonté d'une tour qui abrite, en 2012, plus de 40 000 employés repartis dans 10 secteurs spécialisés. Cette corporation, qui regroupe la radio et la télévision, est la seule compagnie nationale de radio-télévision dans le pays. Elle est placée, depuis sa création, sous la tutelle directe du Ministère égyptien de l'information.

3.2.Les chaînes terrestres de télévision

La première chaîne de télévision égyptienne a vu le jour le 21 juillet 1960. Ses services audiovisuels se poursuivent jusqu'à la création de l'Union de la Radio- Télévision Égyptienne (ERTU) en 1970.

En 2012, par le biais de la transmission analogique terrestre et satellitaire, l'ERTU opère :

- deux chaînes de télévision généralistes : (CH 1) et (CH 2) émettant par voies terrestre et satellitaire ;
- deux chaînes satellitaires principales :
- (Al Masriyah 1 ou ESC 1) inaugurée en 1990 ;
- Suite aux événements du 11 septembre 2001 et dans le but d'établir un dialogue avec les communautés égyptienne et arabe à l'étranger, l'ERTU a lancé en 2002 la chaîne (Al Masriyah 2 ou ESC 2).

Le réseau télévisuel « Al Mahroussa » comprenant six chaînes régionales diffusant dans les différents gouvernorats du pays. Dans le cadre d'un processus de restructuration et de réglementation des chaînes télévisuelles, le Réseau de Télévision Al Mahroussa a vu le jour en juillet 2009. Néanmoins, toutes les chaînes le composant ont été créées entre 1985 et 1996.

Chaîne	Date de mise en ondes
ERTU 1	21 juillet 1960
ERTU 2	21 juillet 1961
ERTU 3 (Cairo TV)	6 octobre 1985
ERTU 4 (Canal TV)	6 octobre 1988
ERTU 5 (Alexandria)	12 décembre 1990
ERTU 6 (Delta TV)	29 mai 1994
ERTU 7 (North Upper)	29 juillet 1994
ERTU 8 (South Upper)	31 mai 1996

Total des heures de diffusion des chaînes terrestres et régionales de l'ERTU (2007-2011) Incluant films de fiction, court métrage, télé-films, séries, animation, programmes divers					
Chaîne	2007	2008	2009	2010	2011
ERTU 1	8166.48	8308.53	8412.30	8517.30	8760
ERTU 2	6935.32	6944.42	7332.10	7832.17	8323
ERTU 3 (Grand Caire)	6103.3	6390.23	6450	6695.58	6674.5
ERTU 4 (Ville de Suez)	5882.14	6008.42	6001	5980.4	6614.45
ERTU 5 (Alexandria)	5874.19	5907.25	6042	6082.48	6524.3
ERTU 6 (Delta centrale)	5897.1	5822.15	5814	5765.4	6668.41
ERTU 7 (Haute Égypte)	5789.16	5899.15	5812.15	5890	6456.20
ERTU 8 (Sud de la Haute)	5805.53	5942.14	5960	5971	6384.45
TOTAL	50469.06	51223.49	51823.55	52734.33	56405.39

- Les deux principales chaînes satellites ESC1 et ESC 2 assurent une diffusion ininterrompue depuis 2007, tel que le précise les données suivantes sur le total des heures de diffusion.

Total des heures de diffusion des deux principales chaînes satellites (2007-2011)					
Chaîne	2007	2008	2009	2010	2011
ESC 1	8760	8760	8760	8760	8760
ESC 2	8760	8760	8760	8760	8760
Total	17 520	17 520	17 520	17 520	17 520

Source: Annuaire de l'ERTU (2011)

3.3.Les Réseaux NTN et NILE Thématiques

Réseau NTN : fondé le 1/10/2008, Nile Television Network est un des réseaux publics de l'ERTU. NTN groupe 6 chaînes de divertissement émettant par voies analogique terrestre et satellitaire ainsi que via internet (www.ntntv.net).

Réseau NILE Thématiques : ce réseau se compose de douze chaînes spécialisées à vocation éducative, culturelle et sociétale.

Nile Educational Channel constitue à elle seule un bouquet de six chaînes éducatives couvrant toutes les phases de l'enseignement gouvernemental en Égypte.

La chaîne Nile Informations est une chaîne électronique offrant des services informationnels divers en arabe et en anglais. Les services de la chaîne sont disponibles sur sa page web : www.niletv.gov.eg

	
<p>Chaînes du réseau NTN 1- Nile Drama 1 Nile Drama 2 Nile Cinema Nile Life Nile Comedy Nile Sports</p>	<p>Chaînes du réseau NILE Thématiques 1- Nile Culture Nile Family & Kids Nile El Manara (science channel) Nile Educational (bouquet de 6 chaînes) 5- Nile higher Education 6- Nile Informations</p>

La répartition suivante, conforme aux données de l'ERTU, accorde 48.45% du total des heures de diffusion des deux réseaux aux chaînes du réseau NTN et 51.55% à celles du Nile Thématiques.

Total et taux des heures de diffusion des chaînes NTN et Nile Thématiques (2010)					
Chaîne	Heures de diffusion		Heures de diffusion Moyenne		
H mn			(en %)	H mn	
Réseau NTN					
Nile Drama 1	8760	-	8.24%	24	-
Nile Drama 2	8760	-	8.24%	24	-
Nile Cinema	8760	-	8.24%	24	-
Nile Life	8760	-	8.24%	24	-
Nile Comedy	8760	-	8.24%	24	-
Nile Sport	7736	45	7.27%	21	12
TOTAL	51536	45	48.45%	141	12
Chaînes Nile Thématiques					
Nile Culture	8760	-	8.24%	24	-
Nile Family	5829	33	5.48%	15	58
Nile Education	30018	9	28.22%	128	59
Nile High Education	5110	-	4.80%	14	-
Manara Scientific R	4380	-	4.12%	12	-
Nile Information	730	-	0.69%	2	-
TOTAL	54827	42	51.55%	195	119
TOTAL NTN + Nile	106363	87	100.00%	336	131
Source: Annuaire de l'ERTU (2011)					

3.4. Egypt News Center :

C'est le principal centre de production de l'Information télévisuelle et radiophonique de l'ERTU. Le centre est doté de plusieurs studios de diffusion en direct et d'unités d'enregistrement et de montage hautement équipés. Son studio 11 compte parmi les plus grands studios numériques d'information au Proche-Orient. Le secteur de l'Information de l'ERTU assure la direction du Centre. Le site web www.egynews.net assure la transmission en ligne des informations produites par le centre. Un bouquet indépendant groupant deux chaînes d'informations en continue Egypt News Channel ou Nile News et Nile TV International relève de la direction du Centre.

3.4.1.Egypt News Channel:

Connue jadis sous le nom de Nile News, cette chaîne d'Information en continue émettant en langue arabe par voie terrestre et satellitaire est l'une des deux chaînes d'Egypt News Center. Lors de sa création en 1998, la chaîne faisait partie des Nile Thématiques Spécialisées avant de joindre, à partir du 1er juillet 2009, la chaîne (Nile TV International) pour former le bouquet télévisuel du secteur de l'information de l'ERTU. La programmation de la chaîne est également accessible sur la page web : www.nilenews.tv

Répartition des heures de programmation des services d'Egypt News Center (2010)												
Services Infos	JT		Couvertures*		Émissions Infos		Commentaires		Reportages		Total	
	H	mn	H	mn	H	mn	H	mn	H	mn	H	mn
Télé	6229	29	837	42	13577	49	4	54	497	6	21144	180
Audio	10525	13	930	8	11162	1	842	7	1296	16	24755	45
Total	16754	42	1767	50	24739	50	846	61	1793	22	45880	225
Pourcentage	36.50%		3.85%		53.90%		1.84%		3.91%		100.00%	

Source: Annuaire de l'ERTU (2011)

*La notion de couverture inclut les événements culturels, artistiques, sociaux, etc.

3.4.2.Nile TV International

C'est la seule chaîne de l'ERTU assurant des services en anglais, français et hébreu depuis 1993. Elle adhère à Egypt News Center à la même date de celle d'Egypt News Channel. Toutefois, le service télévisuel en hébreu est définitivement suspendu depuis 01/01/2011, et est disponible uniquement sur internet.

Le tableau suivant réparti les heures de diffusion des trois services télévisuels de la chaîne Nile TV International (2010)

Répartition des heures de diffusion de Nile TV selon la langue

Langue Heures de diffusion (en %) Moyenne quotidienne

				H	mn
Anglais	5094	-	69.94%	13	57
Français	1460	-	20.04%	4	-
Hébreu	730	-	10.02%	2	-
Total	7284	-	100.00%	19	57

Source: Annuaire de l'ERTU (2011)

Tout au long de l'année 2010, la chaîne Nile News a assuré une diffusion continue soit 8760 heures de diffusion, ce tandis que Nile TV a enregistré 7284 heures marquant ainsi un total de 16 044 heures de diffusion des deux principales chaînes d'informations, tel que le souligne le tableau suivant :

Total des heures de diffusion de Nile News et Nile TV en 2010

Chaîne	Heures
Nile News	8760
Nile TV	7284
Total	16044

Source: Annuaire de l'ERTU (2011)

3.5. Les séries télévisées et le Secteur de production de l'ERTU

3.5.1. L'importance des séries télévisées

La place de la série télévisée égyptienne (musalsal) dans le monde arabe peut être comparée à celle de la série américaine sur le plan international durant les années 80 et 90, ou à celui de la série turque sur le plan régional, depuis 2005. Dès la création de sa télévision, l'Égypte a découvert l'importance des séries télévisées d'une part, comme produit médiatique à succès auprès du téléspectateur, et aussi outil de communication politique, social et culturel. En 1960, ces séries télévisées ont occupé entre 15 et 20 h par semaine de la diffusion télévisée, et sont arrivées à 250 h/s sur les 7 chaînes nationales en 1994. Les deux principales chaînes satellitaires égyptiennes diffusent à leur tour presque 125 h de drame télévisé par mois. Le budget de la production audiovisuelle s'est élevé, en 1994, à 20 millions de dollars (pour une quarantaine de séries et/ou d'émissions)¹.

3.5.2. Le Secteur de production de l'ERTU (Qita' Al-Intaj)

La création du Secteur de production de l'ERTU en mars 1989 atteste de l'émancipation de l'industrie audiovisuelle du pays, qui se confirme durant les années 90 par le lancement d'une dizaine de chaînes satellites. Chargé de la production de différents genres d'œuvres audiovisuelles y compris les séries télévisées, ce secteur de l'ERTU a reflété pendant des décennies la position centrale du télédiffuseur public dans la construction du divertissement télévisuel égyptien.

Ses productions de séries télévisées sont exportées vers la plupart des pays arabes et vendues aux chaînes satellitaires privées et arabes. Le secteur dispose de sa propre infrastructure de studios de production et de postproduction. Outre les studios de tournage de feuilletons au sein de l'ERTU, le secteur possède 3 studios à l'Egyptian media Production City (EMPC).

Le succès des séries télévisées égyptiennes a de tout temps dépassé les limites des frontières nationales. Toutefois, il est important de souligner la forte préférence des

télespectateurs égyptiens pour les productions domestiques. Ainsi, selon des données non publiées de l'ERTU, les téléséries égyptiennes arrivent en tête des préférences des téléspectateurs égyptiens (72,9% les classent en première position) devant les films arabes (14,3%), les divertissement (8,6%), loin devant les œuvres cinématographiques étrangères².

En 2011, le volume de production initié par l'ERTU représente plus de 278 heures, 35 minutes, 43 secondes, comprenant des ouvrages cinématographiques (généralement en sous-traitance), documentaires, séries télévisées, films d'animation, concerts, spectacles.

1 La production de séries par les TV africaines, Serial production by African TVs, dossier consacré à la télévision et au cinéma en Afrique, *Africultures*, numéro 11, premier trimestre, 1995, p.10

2 Interview avec la Directrice du Département Central des Statistiques de l'ERTU, Mme Hanane Mansour, janvier 2012

3.6.Activités et Services économiques de l'ERTU

Radiodiffuseur potentiel à vocation publique, le budget annuel de l'ERTU est estimé à 1,3 milliard EGP soit (165,8 millions EUR)¹, une somme que l'organisme reçoit sous forme de subvention de l'État.

Par ailleurs, l'ERTU détient et est actionnaire dans les grandes entreprises audiovisuelles publiques et/ou privées régissant le secteur audiovisuel égyptien, arabe et méditerranéen.

Entreprises médiatiques appartenant à l'ERTU et/ou celles dans lesquelles l'ERTU est actionnaire.

Nom des entreprises	Date de création	Taux de participation
Société Audiovisuelle de la Voix du Caire	1977	100%
Egyptian Media Production City (EMPC)	1997	43.02%
Société Égyptienne des Satellites (Nilesat)	1996	40%
Société Égyptienne des Chaînes Satellites (CNE)	1991	51.96%
Société El Nil pour les Réseaux de Télécommunications (NCN)	1998	24.64%
Société des Systèmes Médiatiques Digitaux (DMS)	2002	24%
Al Mehwar pour les chaînes satellites et les médias (Mehwar TV)	2002	5%

Source : Annuaire ERTU 2011

3.6.1.Secteur des Affaires Financières et Économiques de l'ERTU (Qita' Al- she'oun al- maliya wa al-iktissadeyah) -

Ce secteur a deux types d'activités :

les activités financières qui portent essentiellement sur la planification, le contrôle, les achats et dépenses, etc. de tous les secteurs de l'ERTU ;

les activités commerciales, dont l'objectif est de réaliser des revenus à travers deux axes principaux : la publicité et le marketing.

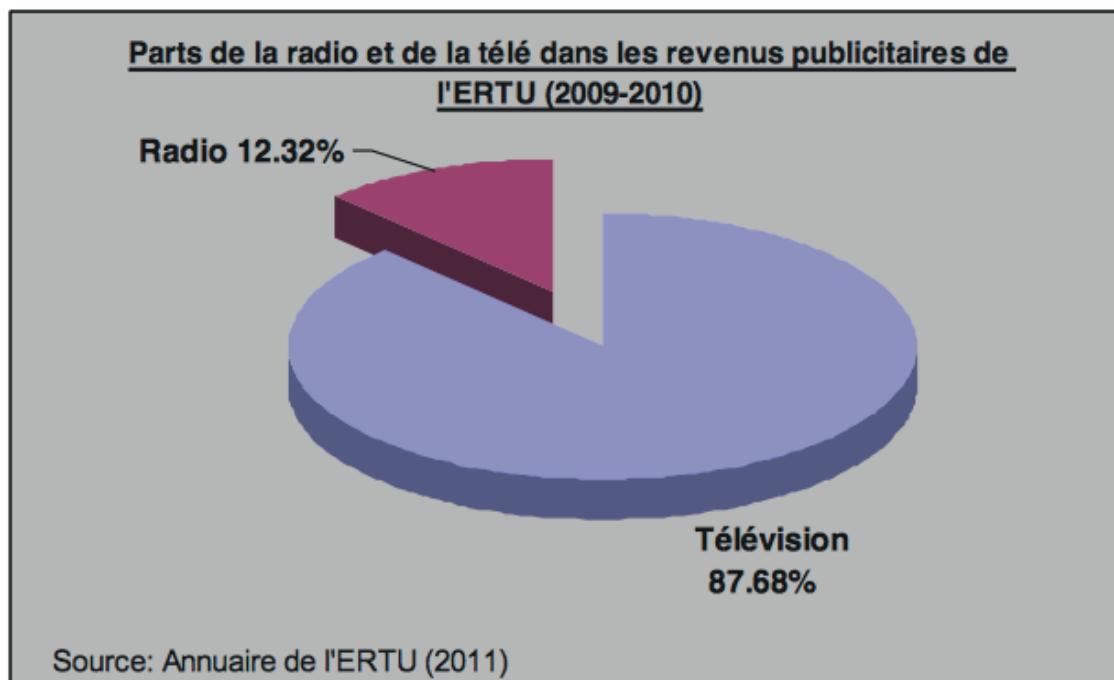
3.6.2.La publicité

La publicité commerciale constitue une des sources principales de revenus pour l'ERTU. Le rapport 2010 de l'ERTU indique que les revenus publicitaires pour l'année (2008-2009) constituent 33.6% du total des revenus de l'ERTU soit 1 129 215 699 EGP (142,7 millions EUR)².

¹ EGP est le code ISO pour Egyptian Pound. La conversion de la monnaie locale en EUR est faite selon les taux de change fixé par Oanda currency converter en date du 31 décembre 2011, <http://www.oanda.com/currency/convert/>

² Ibid, n.b : la date de la conversion de la monnaie est le 31 décembre 2009.

Sur 572 heures de diffusion publicitaire, les revenus sont estimés à 428 949 804 EGP (55,443 millions EUR)¹, soit 30.17% du revenu total de l'année (2009-2010).

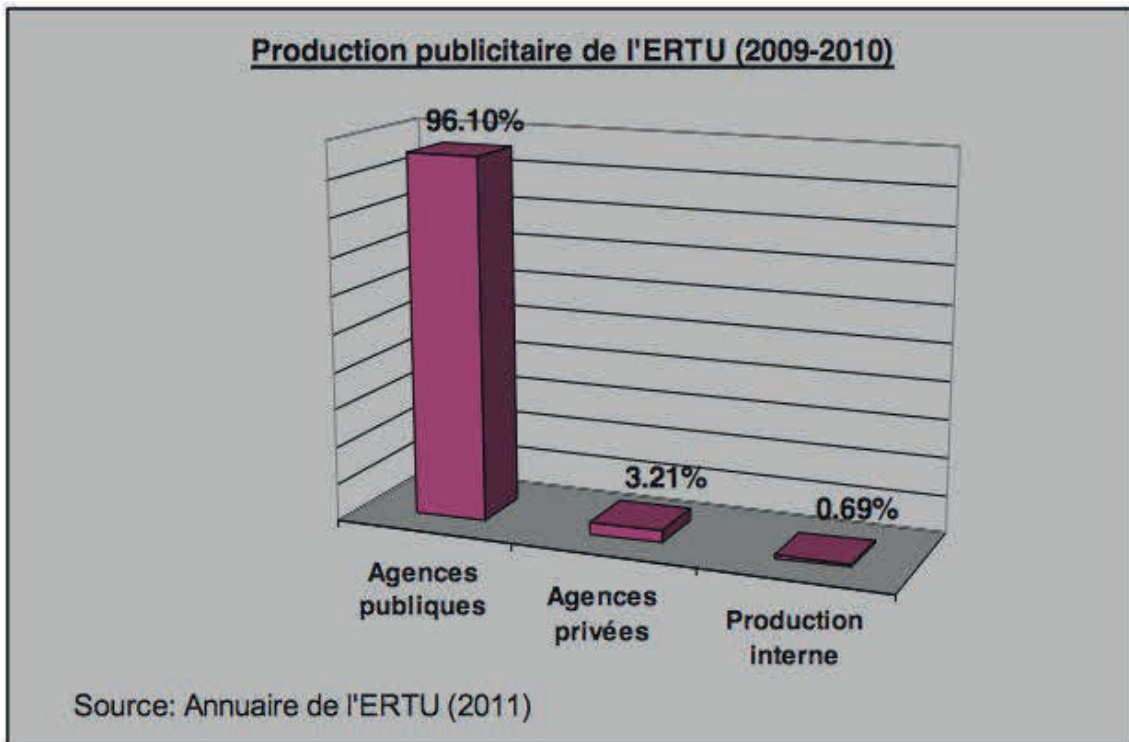


Les données publiées par l'ERTU sur le total des revenus publicitaires du radiodiffuseur en 2009-2010 indiquent un taux de 87.68% réalisé par la télévision, et une part de 12.32% réalisée par la radio.

Toutefois, la production et la réalisation interne de la publicité par l'ERTU représente un taux de 0.69%, le reste est le produit de sa coopération avec des agences publicitaires publiques et privées, tel que le montrent le tableau et le graphique suivants :

Production publicitaire de l'ERTU (2009-2010)		
Genre	Revenus en EGP	Part en %
Agences publiques	412 154 474	96.10%
Agences privées	1 381 056	3.21%
Production interne	2 984 824	0.69%
Total	428 949 804	100%

Le graphique suivant illustre les parts de la participation des agences publicitaires dans la production publicitaire de l'ERTU.



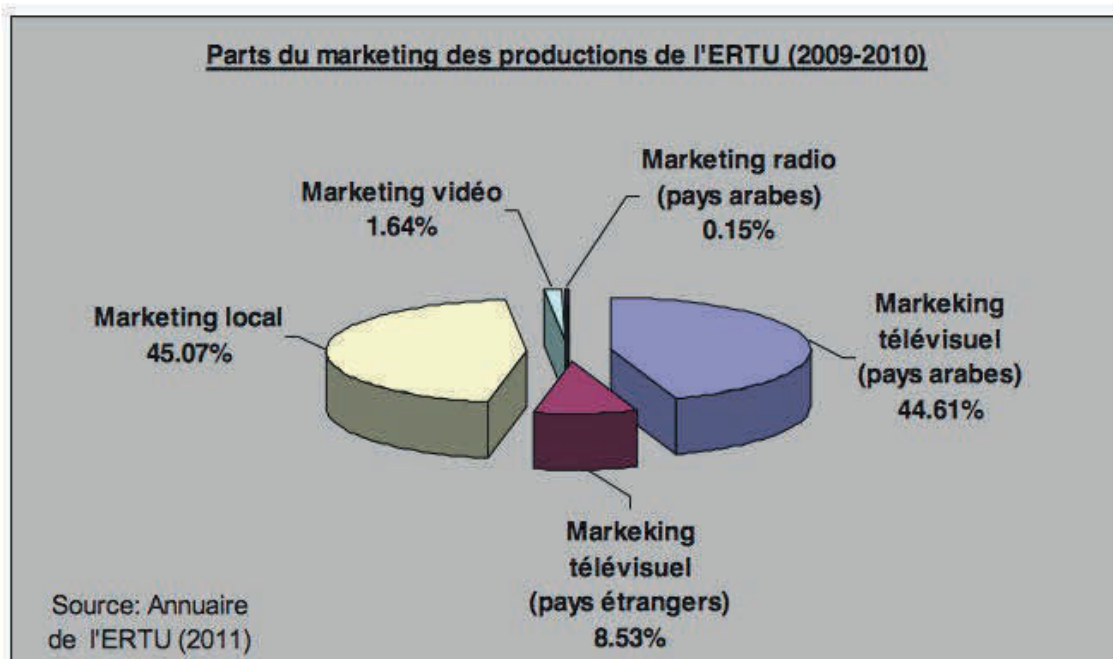
3.6.3. Marketing

L'activité du marketing porte sur la commercialisation de tous les produits audiovisuels (séries/ émissions télévisées/ publicité) et radiophoniques de l'ERTU auprès des pays arabes et étrangers, ainsi que des chaînes satellites privées.

Sur un total de 49.000 heures de production audiovisuelle commercialisées en (2009-2010), l'ERTU réalise un revenu de 73,4 millions EGP (9,5 millions EUR). Cette somme comprend les différents genres de commercialisation comme l'indique le tableau suivant :

Revenus du marketing des productions de l'ERTU (2009-2010)		
Catégorie	Revenus en EGP	Part en %
Marketing télévisuel (pays arabes)	32 733 885	44.61%
Marketing télévisuel (pays étrangers)	6 255 526	8.53%
Marketing local	33 065 800	45.07%
Marketing vidéo	1 207 170	1.64%
Marketing radio (pays arabes)	109 350	0.15%
Total	73 371 731	100%

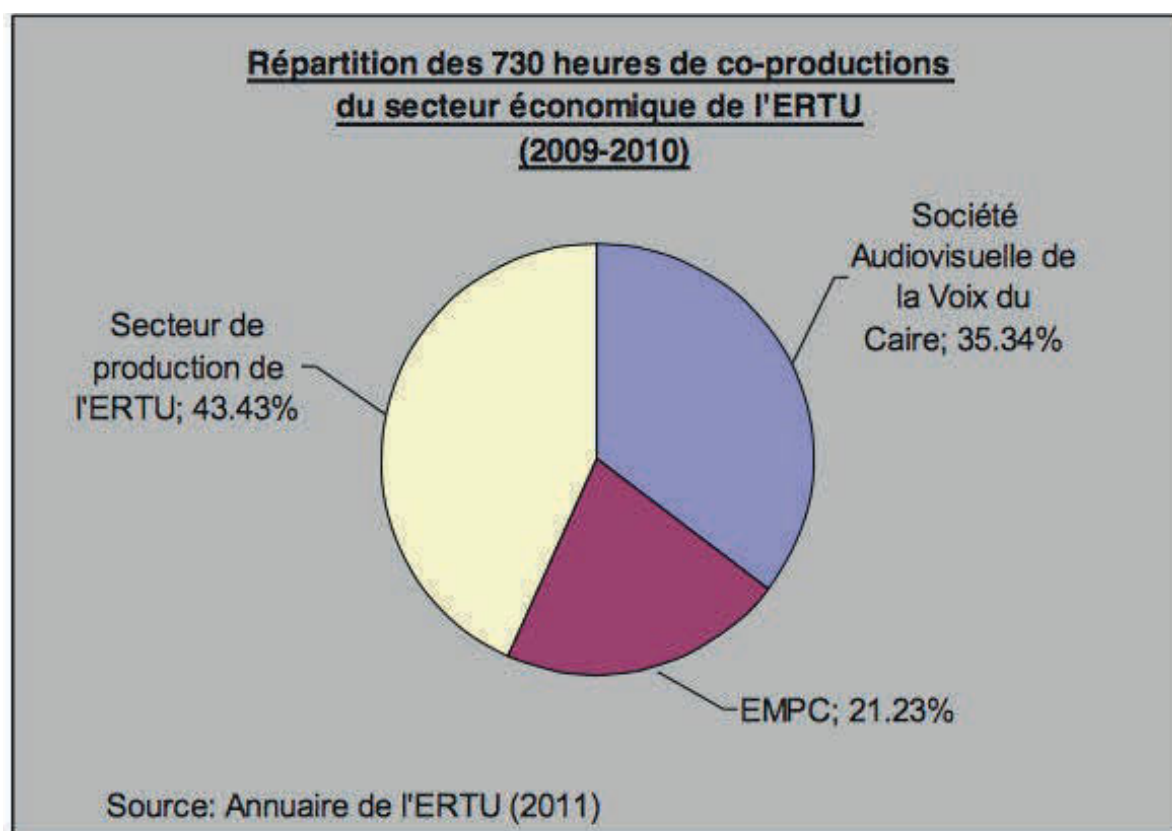
Source: Annuaire de l'ERTU (2011)



3.6.4. Production de télé-séries et de programmes télévisés

Le secteur économique de l'ERTU finance et coproduit des œuvres audiovisuelles avec des entreprises privées, la Société Audiovisuelle de la Voix du Caire, l'Egyptian Media Production City (EMPC) et le Secteur de Production de l'ERTU.

En 2009-2010, le bilan de 730 heures de coproductions du Secteur économique fait état de 37 séries télévisées, 1 documentaire, 1 long-métrage, 3 films pour enfants, et 7 programmes de variétés.



3.7.Société audiovisuelle de la voix du Caire (Sowt Al-Qahirah Ielsowtiyat wa almaréyat)



Le décret ministériel n 139 de 1977 a transformé l'ancienne Société de la voix du Caire fondée le 6 janvier 1964, avec un capital de 275.000 EGP en société par actions appartenant à l'ERTU sous le nom de Société audiovisuelle de la voix du Caire. En 2009-2010, le capital de la société est estimé à 64, 325, 071 millions de EGP (8, 3 millions EUR).

Les œuvres audiovisuelles produites comprennent des séries télévisées (historique, religieuse, sociale, comique), programmes d'animation pour enfants, pièces de théâtre en coopération avec le Théâtre National, et des émissions télévisées. Notons que la production des œuvres audio (musique et chansons) est reconnue pour sa haute qualité.

La production d'œuvres audiovisuelles de la société pour 2009-2010 est répartie comme suit : 8 séries télévisées, 7 séries télévisées en coproduction, 2 séries pour enfants, 1 téléfilm, 6 pièces de théâtre et 1 Quiz (fawazir). Les revenus totaux de la société pour l'année 2010 s'élèvent à 152, 4 millions de EGP soit (19, 6 millions EUR)¹.

La répartition des revenus de la société selon le champ d'activité indique que le taux le plus élevé soit 62.52% du total est le fruit de la production d'œuvres télévisées, suivi par la publicité qui constitue 24.31% des revenus de la société pour l'année 2010.

Revenus en EGP de la Société audiovisuelle de la voix du Caire (2010)

Champ d'activité	Revenus en EGP	Part en %
Visuelle	95 278 403	62.52%
Audio	15 910 371	10.44%
Publicité	37 045 461	24.31%
Commerce	4 156 243	2.73%
Total	152 390 478	100%

Source: Annuaire de l'ERTU (2011)

3.8.Egyptian Media Production City (EMPC) (Madinat Al-intag Al-ielami)



3.8.1.Un important groupe de production

Conçue pour être l'édifice cinématographique et audiovisuel majeur du Proche- Orient, l'EMPC est une société par actions créée en vertu du décret ministériel du 24 février 2000, avec un capital de fonds s'élevant à 1,9 milliards d'EGP (242 millions EUR). Située en plein cœur de la zone médiatique franche dans la Ville du 6 octobre (6th of October City), l'EMPC s'étend sur une superficie de 2 millions de m² et abrite cinq géants complexes de studios de diffusion en direct, de studios de tournage et de centres de support technique.

En 2010, la société dénombre 69 studios dont 66 sont loués aux entreprises et sociétés de production artistique et propriétaires de chaînes satellites égyptiennes et arabes émettant à partir de la de la Cité. En septembre 2011, le prix annuel d'une fréquence est estimé à 200 000 USD. Le loyer des studios tous équipés est évalué à 1700 dollars le m² par an¹.

Celle-ci fournit tous les services de productions et de postproduction à travers ces huit centres techniques ultramodernes spécialisés en matière de montage, de doublage, d'impression, de graphique 3D, etc. Afin d'attirer le maximum d'investisseurs, l'EMPC accorde à sa clientèle arabe et étrangère d'importants avantages et exonérations. En outre, le site de l'EMPC abrite un hôtel cinq étoiles et un géant parc de divertissement.

L'EMPC, par son infrastructure de base et de services de pré et post production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire, est une industrie audiovisuelle de niveau international. La zone de tournage de plein air comprend 15 unités de différents styles architecturaux hautement conçus (pharaonique, islamique, rural, citadin, etc.). En 2011, la

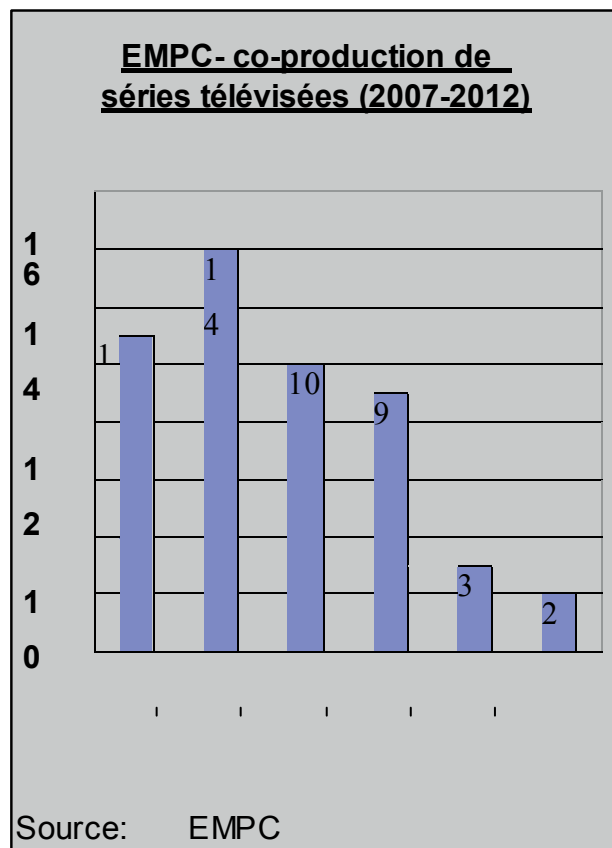
Cité met sur place le complexe de diffusion radiophonique abritant 10 studios, 5 unités de transmission en direct et 5 cabines de montages.

Les productions et coproductions de l'EMPC varient entre séries télévisées, films, émissions de plateaux, programmes de divertissement et variétés. Les œuvres de la société sont le fruit soit de production interne soit de coproduction avec l'ERTU et/ou les sociétés privées de production audiovisuelle et cinématographique. La politique à

1 Stéphanie Wenger, « Du Caire à Tunis, le printemps arabe gagne les écrans de télévision », La Tribune, 30/09/2011, www.latribune.fr

succès de marketing adoptée par l'EMPC lui permet de commercialiser et de diffuser ses productions tout au long de l'année sur les multiples écrans satellitaires arabes.

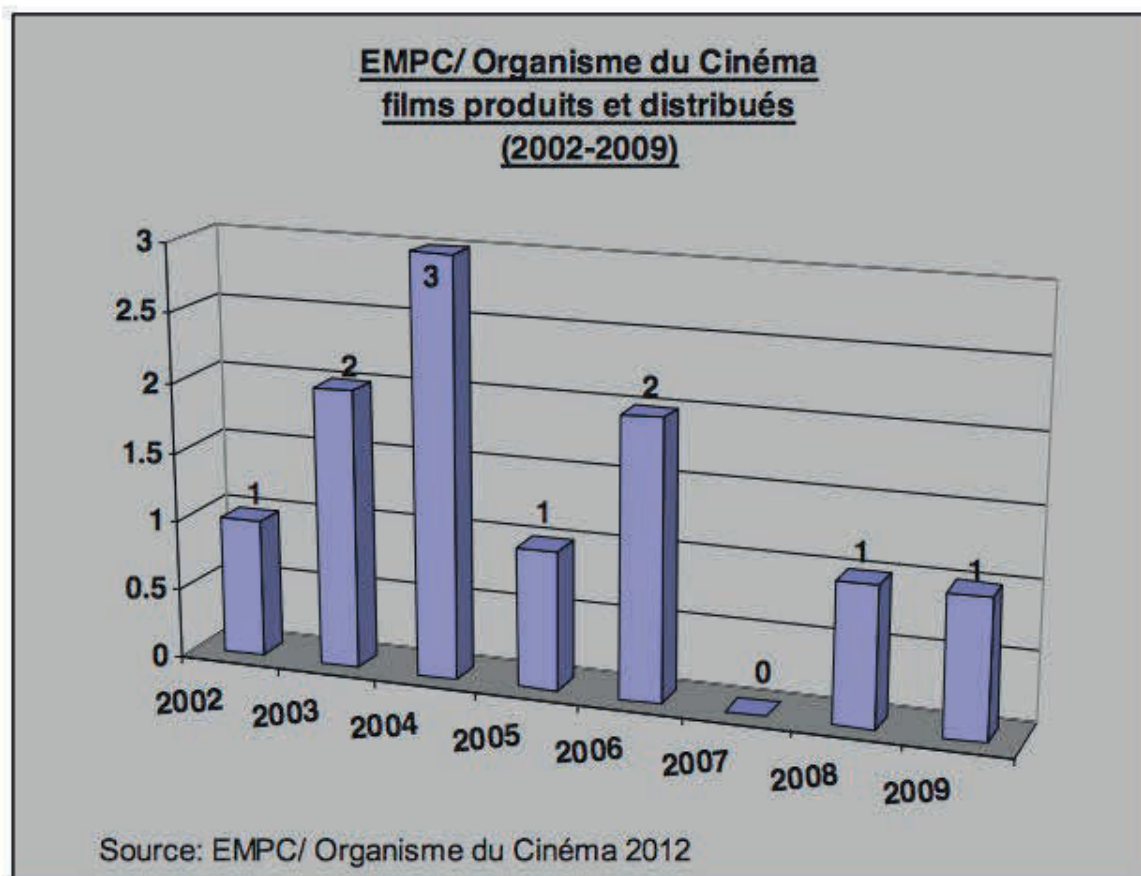
Tel que le montre le graphique suivant, le nombre maximal de séries télévisées produites et/ou coproduites atteint par l'EMPC fut enregistré en 2008 avec 14 séries télévisées. Une baisse graduelle mais tangible de la production s'étale depuis : 10 séries en 2009, 9 en 2010 pour chuter à 3 séries en 2011 et un plan de production fixé à seulement 2 séries télévisées durant l'année 2012.



3.8.2. L'Organisme du Cinéma (Gihaz al-cinema)

Institution relevant de l'EMPC, l'Organisme du Cinéma dispose de studios, de zones de tournage en plein air, d'unités de son, et d'un laboratoire de développement et d'impression de films, dotés tous d'appareillages numériques de pointe et mis à la disposition de l'EMPC. Il s'agit de trois studios de tournage interne et externe hautement sophistiqués, à savoir: le studio de la Cité, le Studio Nahas et le Studio Al Ahram. Chaque studio abrite de multiples plateaux permettant le tournage de toute sorte de production cinématographique et audiovisuelle d'envergure.

Pourtant, le maximum annuel de films produits est enregistré en 2004 avec 3 films. De 2005 à 2009, la production annuelle de l'organisme se stabilise à un seul film sauf en 2006 avec un bilan de 2 films. Aucun film n'a été produit en 2007. Effectivement, les raisons avancées par l'Organisme pour interpréter ce faible taux de production, se formulent autour de l'absence de scénario de qualité susceptible de relancer un processus plus productif de films.



3.8.3.L'Académie internationale des sciences et de la technologie de l'information

L'EMPC s'est dotée de cet organisme académique en 2002. L'Académie est la seule institution éducative dans la région abritant la discipline de la technologie de l'information.

3.8.4. La Zone franche médiatique (Al-mantika al-ielamiyah al-hora)

Située au cœur de l'EMPC, les multiples activités de la zone sont les suivantes :

- Diffusion satellitaire télévisuelle, radiophonique et informationnelle.
- Vente et location de studios et de bureaux pour les entreprises de production audiovisuelle.
- Création de chaînes satellites, de stations de radios et de sites d'informations
- Services de publicité, marketing et relations publiques
- Organisation d'expositions internationales sur les équipements et services des technologies de l'Information

Il est à signaler que la zone médiatique franche offre de multiples avantages et exonérations aux investisseurs, aux sociétés audiovisuelles propriétaires de chaînes satellites, aux équipes internationales de tournages ainsi qu'aux locataires de bureaux.

Sur un autre plan, l'EMPC opère 11 salles de cinéma à travers le pays, outre les 7 salles du complexe cinématographique de Maadi au Caire. La société envisage de rendre prochainement opérationnels sept autres salles de cinéma au Caire et à Alexandrie. Ainsi s'élèvera à 25 le nombre de salle de ciné appartenant à l'EMPC.

3.8.5. Les revenus de l'EMPC

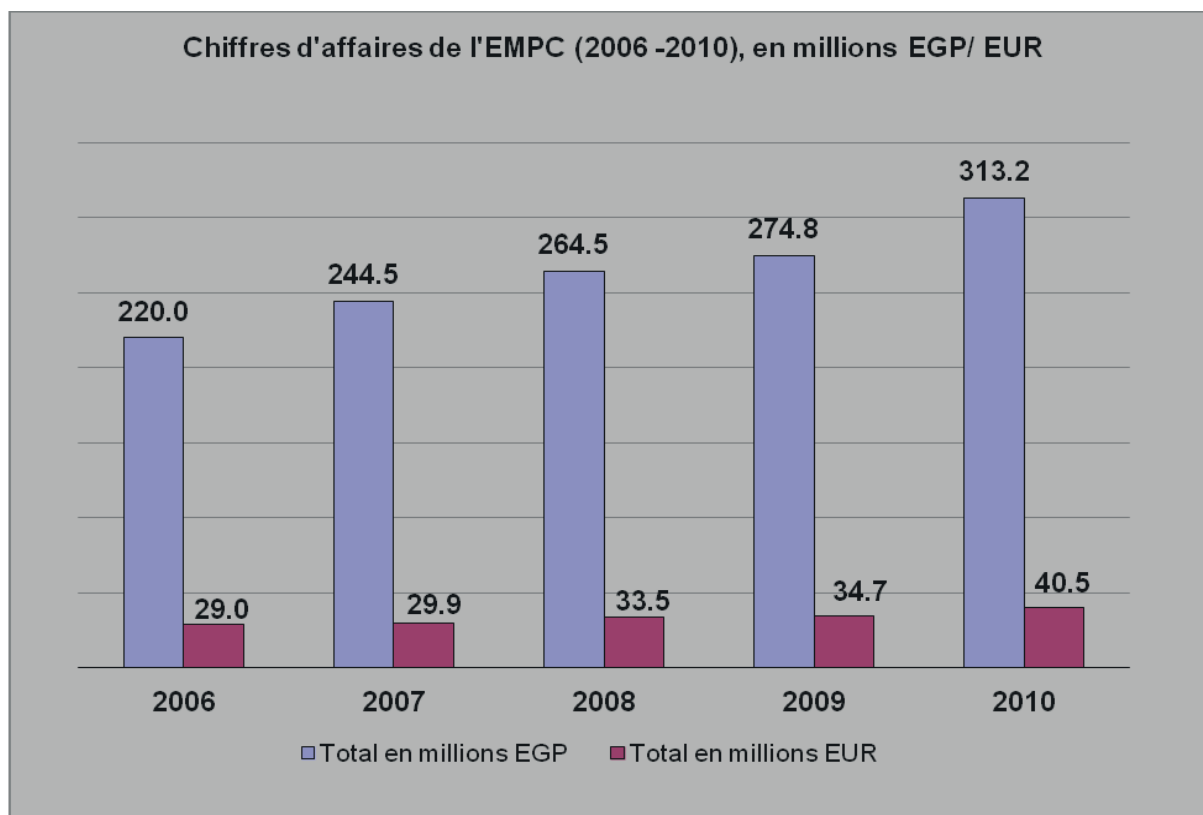
Le tableau suivant détaille les revenus des différents établissements relevant de l'EMPC de 2006 à 2010. Une véritable industrie médiatique dont le chiffre d'affaires touchant le seuil des 30 millions d'euros en (2006-2007) progresse en 2010 pour atteindre 40 millions d'euros.

Revenus des activités et studios de l'EMPC (2006-2010), en millions EGP.

EMPC	2006	2007	2008	2009	2010
Studios et zones de tournages plein air	21.81	29.87	121.93	151.29	77.13
Studios complexe Moubarak (A)	71.54	81.32	0.00	0.00	90.96
Total studios et zones de tournages	93.35	111.18	0.00	0.00	168.09
Production artistique	13.24	9.74	74.40	51.75	46.63
Total parc de divertissement (Magic Land,	14.85	15.45	15.29	11.67	10.92
Revenus divers	0.00	0.00	1.67	1.94	0.00
Total EMPC	172.33	195.95	217.29	220.65	274.74
Académie Internationale des Sciences de	18.35	17.91	17.13	15.73	13.10
Total de la zone médiatique franche	190.68	213.86	234.42	236.37	287.84
Organisme du Cinéma	29.36	30.61	30.06	38.41	25.35
Total en millions EGP	220.03	244.47	264.48	274.78	313.19
Total en millions EUR	29.01	29.89	33.49	34.73	40.48

Source : EMPC 2012

Entre 2006 et 2010, le chiffre d'affaires de l'EMPC a progressé de 29,01 millions EUR à 40,05 millions EUR, soit une hausse de 42,4 % en cinq ans.



Source : EMPC 2012

4.LES CHAINES SATELLITAIRES PRIVÉES

Confronté à la concurrence d'une nouvelle catégorie d'acteurs de l'espace audiovisuel régional dans les années 90, les magnats saoudiens, l'État égyptien propriétaire et gestionnaire de la télévision décide de faire face à la concurrence et de jouer le jeu de l'acteur satellitaire prépondérant. Cette décision se traduit par diverses actions dont les plus importantes demeurent le lancement de la première génération du satellite égyptien de télédiffusion NileSat en 1998, et la création de l'Egyptian Media Production City (EMPC).

Toutefois, l'évolution actuelle sur les plans qualitatif et quantitatif du secteur doit ses origines à l'adaptation de l'État au contexte économique mondial et à la mise en application du processus de privatisation qui bat son plein dans le secteur audiovisuel depuis le renversement du régime de Moubarak.

Entre février et août 2011, on assiste à un véritable enrichissement de l'offre déjà abondante de chaînes satellites privées : dix-huit nouvelles chaînes satellitaires fleurissent sur le satellite NileSat, portant ainsi à plus que cent, le nombre de chaînes satellites égyptiennes publiques et privées se disputant le paysage audiovisuel arabe et sud-méditerranéen¹. Et l'on notera sans grande surprise que les chaînes de divertissement et de musique sont les plus présentes dans le paysage audiovisuel égyptien.

Toutefois, malgré l'épanouissement du paysage audiovisuel local et satellitaire, le pays ne dispose pas d'un organisme ou d'un observatoire médiatique chargé de recenser le nombre réel de chaînes ou les parts d'audiences qu'elles réalisent. Pour en faire état, nous avons tenté de dresser une liste de toutes les chaînes satellitaires publiques et privées existantes en Égypte. Nous y avons intégré les données disponibles concernant quelques-unes de ces chaînes et qui ont été publiées par Médiametrie (Eurodata-TV Worldwide) dans One Television Year in The World –

2012, à partir des informations collectées par TNS², sur les listes proposées par le site Lyngsat.com et d'autres sources professionnelles. Cette étude réalisée sur un nombre limité d'individus, de chaînes, et de foyers TV a l'avantage de nous renseigner sur les parts

d'audience, la moyenne d'heures d'écoute quotidienne par individu, et le degré de pénétration technique. Les données et graphiques suivants tentent de dresser un tableau du marché audiovisuel égyptien.

4.1. Chaînes satellitaires égyptiennes publiques et privées (mars 2012)

		Part de marché 2011		Privée/		Spot	Plate	Pénétration		
		Quoti-	Prime							
1	25 TV	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	www 25online tv	Atla
2	4Shbab Ouran	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www 4shbab tv	Atla
3	4Shbab TV 1	n a	n a	Privée	Islamique/Jeune/Gé	Oui	S	n a	www 4shbab tv	Atla
4	4Shbab TV 2	n a	n a	Privée	Islamique/Jeune/Gé	Oui	S	n a	www 4shbab tv	Atla
5	Aghanv TV	n a	n a	Privée	Chrétienne/	Oui	S	n a	www aghanv tv	Atla
6	Al Ahly Club	0 4	0 6	Privée	Snort	Oui	S	36 8	www alahlytv net	Atla
7	Al Askandria	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Atla
8	Al Baraka TV	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www albaraka tv	Nile
9	Al Delta	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Atla
10	Al Farasha TV	n a	n a	Privée	Enfants	Oui	S	n a	www alfarasha net	Atla
11	Al Fraeen TV	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	www fraeen tv	Atla
12	Al Hadath TV	n a	n a	Privée	Informations	Oui	S	n a	www alhadath tv co	Atla
13	Al Hafez Channel	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www alhafez tv	Atla
14	Al Havat	11 9	14 2	Privée	Généraliste	Oui	S	88 1	n a	Nile
15	Al Havat 2	3 3	2 3	Privée	Généraliste	Oui	S	82 3	n a	Nile
16	Al Havat Cinema	2 4	2 1	Privée	Films	Oui	S	77 0	n a	Euro
17	Al Havat Mosalsalat	4 0	4 1	Privée	Séries télévisées	Oui	S	83 4	n a	Atla
18	Al Kahera	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Atla
19	Al Kanal	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Atla
20	Al Masrivah USA	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	S	n a	www ertu org	Inte
21	Al Masrv Club	n a	n a	Privée	Snort	Oui	S	n a	www livesoccertv co	Atla
22	Al Nahar Drama	n a	n a	Privée	Séries télévisées	Oui	S	n a	www al-nahar tv	Atla
23	Al Nahar Snort	n a	n a	Privée	Snort	Oui	S	n a	www al-nahar tv	Atla
24	Al Nahar TV	1 6	1 1	Privée	Généraliste	Oui	S	67 5	www al-nahar tv	Atla
25	Al Rahma Channel	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www alrahma tv	Nile
26	Al Saeed	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Atla
27	Al Tahrir TV	0 2	0 2	Privée	Généraliste	Oui	S	25 5	www altahrirtv com	Atla
28	Alhekmah TV	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	na	www alhekmah tv	Atla
29	Al Manarah Science	n a	n a	Publique	Éducation	Non	S	n a	www almanara@ert	Nile
30	Alnas Channel	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www alnas tv	Atla
31	Altet TV	n a	n a	Privée	Divertissement	Oui	S	n a	www altet-tv com	Atla
32	A-One Home	n a	n a	Privée	Télé-achat	Oui	S	n a	www tv4v com	Nile
33	ART Aflam 1	0 7	0 7	Privée	Films	Oui	C	23 4	www artonline tv	Nile
34	ART Aflam 2	n a	n a	Privée	Films	Oui	C	n a	www artonline tv	Nile
35	ART America	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	C	n a	www artonline tv	Gal
36	ART Australia	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	C	n a	www artonline tv	Inte
37	ART Cinema	n a	n a	Privée	Films	Oui	C	n a	www artonline tv	Nile

		Part de marché 2011		Privée/		Spot	Plate-	Pénétra- - tion		
		Quoti-	Prime							
38	ART Hekavat	1 3	1 4	Privée	Divertissem	Oui	C	25 3	www artonline tv	Nilesat 101/In
39	ART Hekavat 2	n a	n a	Privée	Divertissem	Oui	C	n a	www artonline tv	Nilesat 101/In
40	ART Latino	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	C	n a	www artonline tv	Intelsat 9
41	ART Movies	n a	n a	Privée	Films	Oui	C	n a	www artonline tv	Nilesat 101
42	ART Movies 2	n a	n a	Privée	Films	Oui	C	n a	www artonline tv	Nilesat 101
43	ART Prime	n a	n a	Privée	Snort	Oui	C	n a	www artonline tv	Intelsat 8 /Yar
44	ART Sports 7	n a	n a	Privée	Snort	Oui	C	n a	www artonline tv	n a
45	ART Tarab	n a	n a	Privée	Divertissem	Oui	C	n a	www artonline tv	Atlantic Bird 7
46	Auto Moto TV	n a	n a	Privée	Auto-	Oui	S	n a	www automoto-	Atlantic Bird 7
47	Azhari Channel	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www azharity net	Atlantic Bird 7
48	Cairo & Nass	n a	n a	Privée	Divertissem	Oui	S	n a	www tareknour t	Atlantic Bird 7
49	Cairo Cinema	1 3	1 3	Privée	Films	Oui	S	71 1	www cairocinem	Atlantic Bird 7
50	Cairo Drama	0 6	0 5	Privée	Séries	Oui	S	53 9	www cairodrama	Atlantic Bird 7
51	Cairo University	n a	n a	Publique	Éducation	Non	S	n a	www ou cu edu e	Nilesat 101
52	Cairo University	n a	n a	Publique	Éducation	Non	S	n a	www ou cu edu e	Nilesat 101
53	CBC	0 9	1 1	Privée	Généraliste	Oui	S	54 1	www cbc-eg com	Atlantic Bird 7
54	CBC +2	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	www cbc-eg com	Atlantic Bird 7
55	CBC Drama	n a	n a	Privée	Séries	Oui	S	n a	www cbc-eg com	Atlantic Bird 7
56	CTV (Contic TV	n a	n a	Privée	Chrétienne	Oui	S	n a	www ctvchannel	Hot Bird 6
57	Dream 1	0 7	0 8	Privée	Généraliste	Oui	S	53 0	www dreamstv i	Nilesat 102/ B
58	Dream 2	3 2	5 1	Privée	Généraliste	Oui	S	75 5	www dreams tv	Nilesat 101/A
59	Dream HD	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	www dreams tv	Atlantic Bird 7
60	El Mehwar	2 1	3 0	Privée	Généraliste	Oui	S	75 2	www elmehwar t	Nilesat 101
61	ERTU 1	6 6	5 0	Publique	Généraliste	Oui	T S	81 8	www ertu org	Nilesat 101
62	ERTU 2	1 2	2 2	Publique	Généraliste	Oui	T S	47 1	www ertu org	Atlantic Bird 7
63	ERTU 3 (Cairo)	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	n a	www ertu org	Nilesat 101
64	ERTU 4 (Canal)	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	n a	www ertu org	Nilesat 101
65	ERTU 5	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	n a	www ertu org	Nilesat 101
66	ERTU 6 (Delta)	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	n a	www ertu org	Nilesat 101
67	ERTU 7 (North)	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	n a	www ertu org	Nilesat 101
68	ERTU 8 (South)	n a	n a	Publique	Généraliste	Oui	T	3 8	www ertu org	Nilesat 101
69	ESC 1	1 5	1 2	Publique	Généraliste	Oui	S	68 8	www ertu org	Nilesat 101
70	HavaTV	n a	n a	Privée	Chrétienne	Oui	S	n a	www havatv tv	Hot Bird 9/Ga
71	Hi TV	n a	n a	Privée	Divertissem	Oui	S	n a	www hiweb tv	Nilesat 102
72	High Education	n a	n a	Publique	Éducation	Non	S	n a	www Nile chan/h	Nilesat 101/N
73	High Education	n a	n a	Publique	Éducation	Non	S	n a	www Nile chan/h	Nilesat 101
74	Huda TV	n a	n a	Privée	Islamique	Oui	S	n a	www huda tv/	Nilesat 101/A
75	LTB	n a	n a	Privée	Généraliste	Oui	S	n a	n a	Nilesat 101

		Part de marché 2011		Privée/		Spot	Plate-	Pénétration		
		Quoti-	Prime							
76	Marmarkos TV	n a	n a	Privée	Chrétienne	Oui	S	n a	www marmarkos	Atlantic Bird 7
77	Mazzika	n a	n a	Privée	Divertisse	Oui	S	n a	www mazzika tv	Nilesat 102
78	Mazzika Zoom	n a	n a	Privée	Divertisse	Oui	S	n a	www mazzika tv	Nilesat 102
79	Melody Aflam	3 0	2 9	Privée	Films	Oui	S	78 6	www melodvafla	Nilesat 101/Badr 5
80	Melody Arabia	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	www melodvarab	Intelsat 8
81	Melody Drama	3 8	4 9	Privée	Généralist	Oui	S	80 1	www melodyhold	Atlantic Bird 7 / B
82	Melody Hits	n a	n a	Privée	Divertisse	Oui	S	n a	www melodyhold	Atlantic Bird 7
83	Melody Sport	n a	n a	Privée	Sport	Oui	S	n a	www melodyhold	Nilesat 102
84	Misr 25	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	http://www misr2	Nilesat
85	Misr Al	n a	n a	Privée	Divertisse	Oui	S	n a	n a	Atlantic Bird 7
86	Modern Horria	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	n a	Badr 5
87	Modern Kora	n a	n a	Privée	Foohball	Oui	S	n a	www modernkora	Atlantic Bird 7
88	Modern Sport	1 4	1 7	Privée	Sport	Oui	S	49 2	www modernsnor	Atlantic Bird 7/ B
89	Moga Comedy	2 0	1 8	Privée	Divertisse	Oui	S	76 9	www mogacome	Nilesat 101
90	MTC- Misr	n a	n a	Privée	Tourisme	Oui	S	n a	n a	Nilesat 101
91	Nile Cinema	1 6	1 8	Publique	Films	Oui	T S	50 1	www nntv net	Nilesat 101
92	Nile Comedy	1 2	1 0	Publique	Divertisse	Oui	T S	49 9	www nntv net	Nilesat 101
93	Nile Culture	n a	n a	Publique	Culturelle	Oui	S	0 1	Nileculture@ertu	Nilesat 101
94	Nile Drama	6 4	6 5	Publique	Généralist	Oui	T S	85 2	www nntv net	Nilesat 101
95	Nile Drama 2	n a	n a	Publique	Séries	Oui	S	n a	www nntv net	Nilesat 101
96	Nile Education	n a	n a	Publique	Education	Non	S	n a	NileEuc@ertu or	Nilesat 101
97	Nile Education	n a	n a	Publique	Education	Non	S	n a	NileEuc@ertu or	NileEuc@ertu org
98	Nile Education	n a	n a	Publique	Education	Non	S	n a	Nileheduc@ertu	NileEuc@ertu org
99	Nile Education	n a	n a	Publique	Education	Non	S	n a	nileheduc@ertu o	Nilesat 101
100	Nile Family &	0 2	0 2	Publique	Famille	Oui	T S	13 1	nilefamily@ertu	Atlantic Bird 7
101	Nile Life	0 9	1 1	Publique	Lifestvle	Oui	T S	41 2	www nntv net	Nilesat 101/Intelsat
102	Nile News	n a	n a	Publique	Informatio	Oui	T S	0 0	www nilenews tv	Nilesat 101
103	Nile Sports	0 7	0 7	Publique	Sport	Oui	T S	35 1	www nntv net	Nilesat 101/Ontus
104	Nile TV	n a	n a	Publique	Généralist	Oui	S	n a	www nileinternat	Intelsat 10-02/Nile
105	Nile Varieties	n a	n a	Publique	Variétés	Oui	S	n a	www nilesat 8m	Nilesat 101
106	On TV	0 2	0 2	Privée	Généralist	Oui	S	19 2	www ontveg com	Nilesat 102/Atlant
107	On TV Live	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	www ontveg com	Nilesat 102/Atlant
108	Oscar Drama	n a	n a	Privée	Séries	Oui	S	n a	n a	Atlantic Bird 7
109	Panorama	3 0	3 6	Privée	Séries	Oui	S	79 5	n a	Atlantic Bird 7
110	Panorama	1 3	1 1	Privée	Séries	Oui	S	69 9	n a	Atlantic Bird 7
111	PortSaid TV	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	n a	Atlantic Bird 7
112	Rehab FM TV	n a	n a	Privée	Généralist	Oui	S	n a	www rehabfm co	Atlantic Bird 7
113	Sat 7	n a	n a	Privée	Chrétienne	Oui	S	n a	www sat7 com	Atlantic Bird 7

		Part de marché 2011		Privée/		Spot publici-	Plate-	Pénétra-		
		Quoti-	Prime							
114	Sat 7 Kids	n a	n a	Privée	Enfants	Oui	S	n a	www sat7kid	Atlantic Bird 7
115	Sokar TV	n a	n a	Privée	Enfants	Oui	S	n a	www sokartv	n a
116	Sout EL-	n a	n a	Privée	Généralis	Oui	S	n a	www el-	Atlantic Bird 7
117	Tamima TV	n a	n a	Privée	Télé-	Oui	S	n a	www tamima	n a
118	Tarik TV	n a	n a	Privée	Chrétien	Oui	S	n a	www altarekt	n a
119	Teba	n a	n a	Privée	Généralis	Oui	S	n a	n a	Atlantic Bird 7
120	Voice of	n a	n a	Publique	Parlemen	Non	S	n a	n a	Nilesat
121	Zamalek	n a	n a	Publique	Sport	Oui	S	n a	www zamale	n a

4.2. Parts de marché d'audience de certaines chaînes arabes non-égyptiennes (2011)

	Chaîne	Part de marché 2011 (%)		Privée/ Publique	Genre	Spot publici- taire	Plate- forme	Pénétra- tion techniq	Site Web
		Quoti- dienne	Prime time						
1	Al Arabiya	1.5	1.2	Privée	Infos	Oui	S	60.6	www.alarabiya.net
2	El Youm	0.4	0.3	Privée	Généralist	Oui	C	19.4	n.a
3	Fox Movies	0.8	0.6	Privée	Films	Oui	S	47.7	www.foxmoviestv.c
4	JSC	1.9	1.6	Privée	Infos	Oui	S	65.8	www.aljazeera.net
5	MBC 1	0.4	0.1	Privée	Généralist	Oui	S	28.9	www.mbc.net/mbc1
6	MBC 2	1.3	1.0	Privée	Films	Oui	S	52.6	www.mbc.net/mbc2
7	MBC 3	1.3	0.9	Privée	Enfants	Oui	S	37.1	www.mbc3.net
8	MBC 4	1.0	1.5	Privée	Généralist	Oui	S	43.1	www.mbc.net/mbc4
9	MBC Action	0.5	0.4	Privée	Films	Oui	S	38.3	www.mbc.net/mbca
10	Rotana	5.5	5.1	Privée	Films	Oui	S	83.0	www.rotana.net
11	Rotana	0.5	0.6	Privée	Généralist	Oui	S	51.8	www.rotana.net
12	Rotana	1.8	1.5	Privée	Films	Oui	S	68.3	www.rotana.net
13	Spacetoan	0.8	0.7	Privée	Enfants	Oui	S	39.7	www.spacetoan.tv

4.2 Parts d'audience de certaines chaînes arabes en Égypte en 2011

Source : Euromed Audiovisuel III / Observatoire européen de l'audiovisuel / Eurodata TV Worldwide, One Television year in the World 2012 issue TNS TV Panel Diary/ Lyngsat

5.LA MESURE DE L'AUDIENCE DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION

Malgré l'expansion et l'épanouissement remarquables du marché télévisuel en Égypte, une importante carence est à signaler : il n'existe pas encore de système de mesure d'audience moderne, basé sur l'audimétrie, comme c'est le cas dans la plupart des pays occidentaux et dans certains pays arabes (notamment la Jordanie et le Liban).

Par conséquent, il est quasi impossible d'avoir des données exactes sur l'audimat des grands talk-shows et/ou de celui des différentes chaînes.

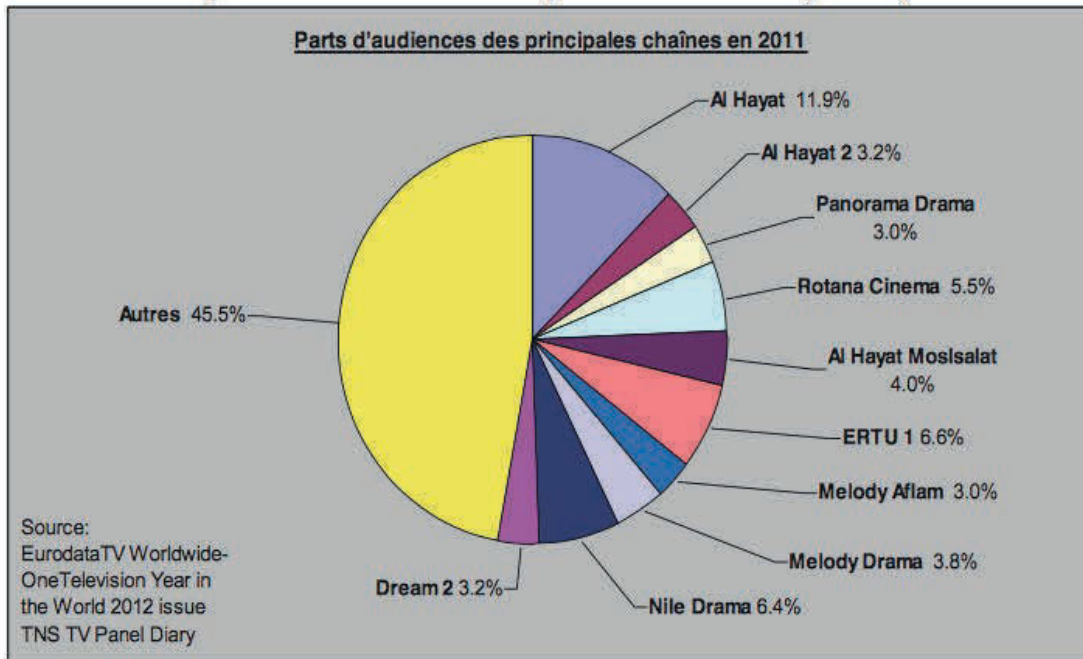
Pour être en mesure de déterminer l'audience des chaînes, la société TNS pratique la méthode ancienne du carnet d'écoute.

Caractéristiques du panel TNS 2011

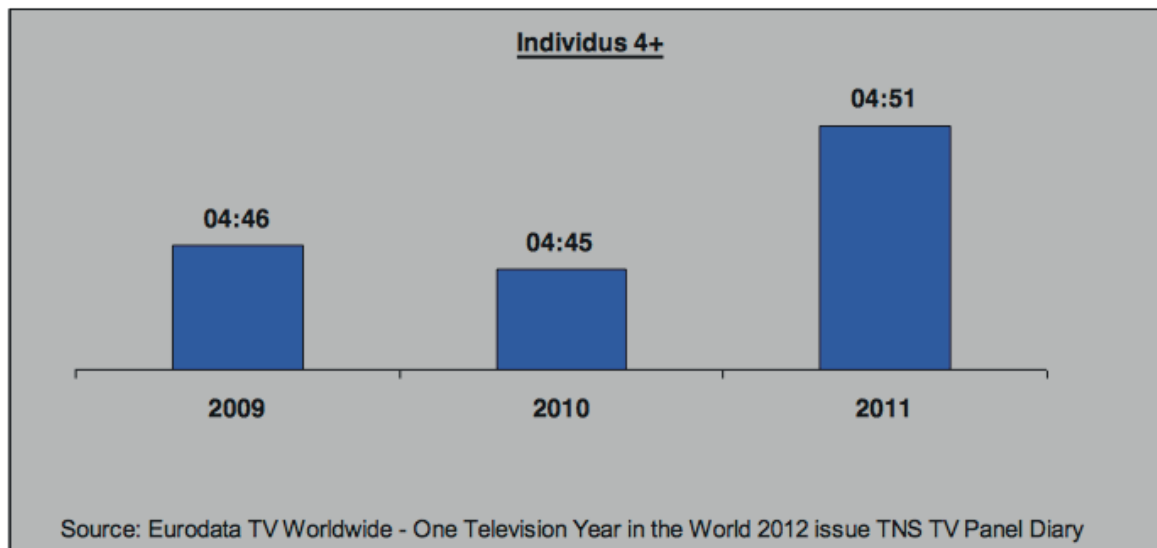
Basé sur Total individus 4+	Période: 1er janv-31 déc 2011 Lun-Dim/ 04:00-28:00	Distribution TV (% d'individus): Terrestre: 4% Satellite: 96%	Mesure de l'audience différée Non
Taille de l'univers 26,000,000 (7,269,000 Foyers TV)	Région: Égypte urbaine	Source: <i>Establishment survey 2011</i> <i>Basé sur 3,125 individus</i>	Mesure de l'audience des invités Non
Taille du panel: 4,200 (1,200 FoyersTV)	Instrument utilisé: Carnet d'écoute	Principaux opérateurs de télécommunications: Nilesat (satellite) Telecom Egypt (IPTV)	Mesure de l'audience de la TNT: Oui (depuis 2004)
Taille de l'univers de la télé payante: 2,600,000			

Source: Eurodata/ Mediametrie- One Television Year in the World 2012 issue TNS TV Panel Diary

- Dix meilleures performances de chaînes (basées sur toute la journée)



- Durée d'écoute quotidienne moyenne (par individu - en H : Min)



Projet de collecte de données sur le cinéma et l'audiovisuel

Dix meilleurs programmes de 2011

Meilleur épisode de chaque programme et de ses affiliés

Les programmes de sport, la météo et les émissions en-dessous de 5 minutes sont exclus

Chaîne	Jour	Date	Heure	Programme	Genre	Origine	Durée (mn)	Rat.* en (%)	000'	Part de marché en (%)
Al Hayat	Mardi	08/09/11	19:50	Ramez Qalb Al Assad	Divertissement	Égypte	34	31.1	8,146	60.8
Al Hayat	Lundi	08/08/11	20:24	Bani Adam Show min Turkia	Divertissement	Égypte	15	27.4	7,188	60.9
Al Hayat	Samedi	13/08/11	18:45	Al dali 3	Séries télévisées	Égypte	70	24.5	6,411	47.2
Al Hayat	Samedi	17/09/11	18:58	Kayd El nessa	Séries télévisées	Égypte	63	21.3	5,571	46.1
Al Hayat	Lundi	08/08/11	20:31	Kish Malek	Divertissement	Égypte	30	16.4	4,298	49.8
Al Hayat	Dimanche	18/09/11	23:06	Al Layla maa Jana	Talk show	Égypte	56	14	3,660	29.9
Al Hayat	Lundi	01/08/11	17:46	Qesas el hayawan fe Al Quran	Séries télévisées	Égypte	29	13.5	3,536	41.0
Al Hayat	Lundi	01/08/11	18:18	Rajl w set setat	Séries télévisées	Égypte	31	13.2	3,457	40.4
Al Hayat	Samedi	27/08/11	23:57	Adam	Séries télévisées	Égypte	77	12.9	3,391	31.9
Al Hayat	Dimanche	07/08/11	16:52	Nona El Mazona	Séries télévisées	Égypte	53	12.9	3,389	38.4

*(Rat.%) ou (TV Rating in %) mesure la popularité d'un programme en rapportant son audience par rapport à la population totale.

Selon la définition donnée par Eurodata, (TV Rating en %) est le pourcentage des gens qui regardent le programme.



















Le nombre moyen de téléspectateurs sur la durée totale du programme est calculé en pourcentage de la population en âge de regarder la télévision.

Source: Eurodata TV Worldwide- One Television Year in the World 2012 issue TNS TV Panel Diary

6. LA TÉLÉVISION ET LES SERVICES AUDIOVISUELS À LA DEMANDE SUR INTERNET

6.1. Les chaînes diffusées via Internet

Avec l'arrivée des réseaux large bande à haute vitesse, la diffusion du streaming par internet est devenue plus facile et des web tv ont vu le jour. Désormais, 20 chaînes égyptiennes, soit 16.5 % du nombre total des chaînes publiques et privées, assurent la diffusion de leurs émissions en direct par internet. Le tableau suivant fait état des chaînes disponibles en ligne.

 25 TV	 Nile Comedy
 Al Hayat	 Nile Drama
 Alnas Channel	 Nile Drama 2
 Al Nile	 Nile International
 Al Rahma TV	 Nile Life
 CBC* (bouquet de 3 chaînes)	 Nile Sport
 CTV	 ON TV
 Nile Cinema	 Sat 7 Kids
 Sat 7 Arabic	 Zamalek TV

Sources : Lyngsat: <http://www.lyngsat-stream.com> et Global-itv : <http://www.global-itv.com> (mars 2012).

6.2.Les « chaînes de marque » des diffuseurs égyptiens sur YouTube

Certains diffuseurs égyptiens ont créé des « chaînes de marque » (branded channels) sur YouTube. Par exemple ON TV a créé une chaîne le 6 octobre 2010. Cette chaîne permet à la fois l'accès au service en live et à un catalogue de rattrapage comprenant au 26 mars 2012, 13 689 vidéos. A cette date, la chaîne comptait 72 142 abonnés et 30,1 millions de visionnements de vidéo.

6.3.Les services vidéo à la demande sur Internet

Un repérage des services audiovisuels égyptiens à la demande sur Internet (services de télévision de rattrapage, services de VoD1, services de partage de vidéo), resterait à établir. Il est clair que les événements de février 2011 ont popularisé YouTube dans le pays comme l'indique les statistiques de consultations de vidéo qui ont été publiées par Google : elles sont passées de quelques jours de 2 à 8 millions.

Dans son rapport ICT adoption and prospects in the Arab region¹, l'ITU propose un tableau des 20 sites les plus visités en Égypte en décembre 2011, élaboré par Alexa.²

Table 36. Most visited sites in Egypt, December 2011

Rank	Website	Target users	Default language*	Description
1	Facebook.com	Global	English	Online social networking
2	google.com.eg	Global	Arabic	Web search portal
3	Youtube.com	Global	English	Video sharing and broadcasting portal
4	google.com	Global	English	Global web search portal
5	yahoo.com	Global	English	Miscellaneous online services
6	youm7.com	Local	Arabic	Online news portals
7	blogspot.com	Global	English	Online blogging service
8	fatakat.com	Regional	Arabic	Online forums
9	maktoob.com	Regional	Arabic	Miscellaneous online services
10	live.com	Global	English	E-mail portal
11	myegy.com	Global	Arabic	Miscellaneous online services
12	masrawy.com	Local	Arabic	Miscellaneous online services
13	ahram.org.eg	Local	Arabic	Online news portals
14	mediafire.com	Global	English	File sharing services
15	twitter.com	Global	English	Online social networking
16	xnxx.com	Global	English	Adult Content
17	elections2011.eg	Local	Arabic	Information about Egyptian elections
18	wikipedia.org	Global	English	Encyclopaedia
19	searchqu.com	Global	English	Web search portal
20	babylon.com	Global	English	Translation software

Note: *The default language is the language that appears when first visiting the website

Source: Alexa

1 ICT adoption and prospects in the Arab region 2012, Connect, Arab Summit 2012, Connecting the unconnected by 2015, International Telecommunication Union, http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-AR-2012-PDF-E.pdf, p. 49

2 Alexa est un site (filiale de Amazon inc.) qui produit des classements internationaux et par pays de la fréquentation des sites Internet. La fiabilité de ces mesures fait l'objet de contestation par les spécialistes de la mesure d'audience sur Internet, car elle repose sur une méthodologie moins élaborée que celles des services payants de mesure d'audience (du type de ceux proposés par Comscore, Nielsen, Médiamétrie). Dans les situations où des mesures non sophistiquées ne sont pas disponibles, Alexa est cependant reconnu comme un indicateur utile.

7. LE MARCHÉ DU CINÉMA

7.1. Bref historique

Avec la projection des films des Frères Lumière au Caire et à Alexandrie, le 7ème art fait son apparition en Égypte en 1896. Il prit sa dimension égyptienne au début du XXe siècle. Plusieurs films de fictions seront tournés notamment (Al Salam, en 1917), et ce jusqu'à la parution, en 1929, de Zeinab qui inaugure le genre mélodramatique marquant l'histoire du cinéma égyptien jusqu'à date.

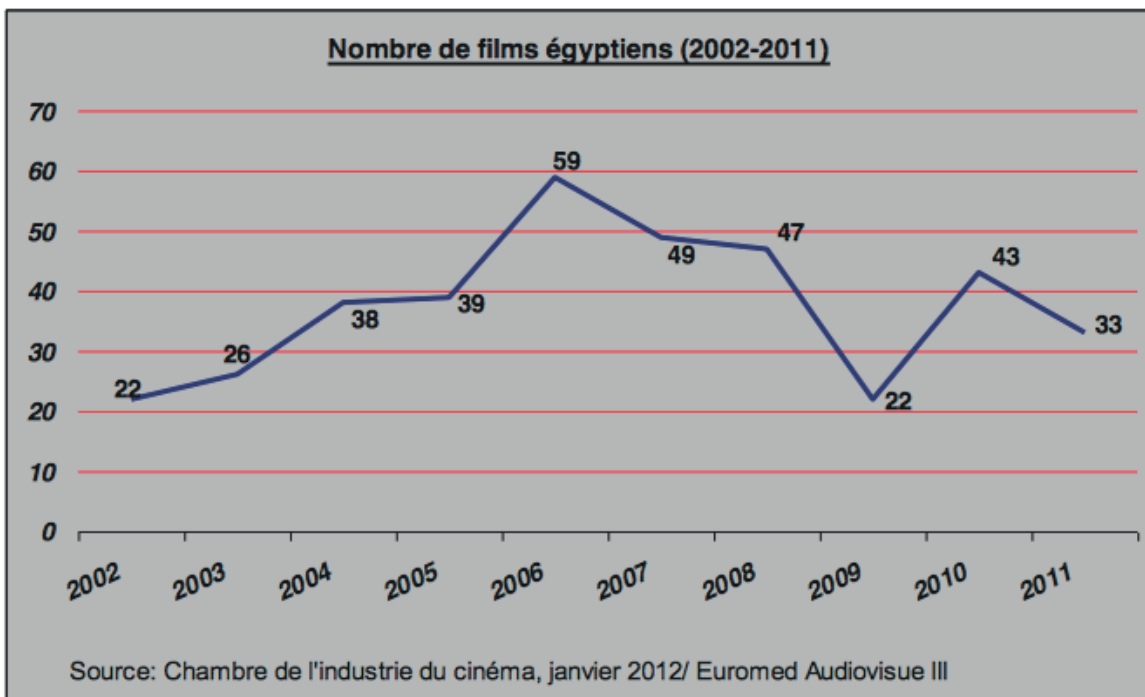
L'Égypte possède donc son propre cinéma commercial depuis 1920. Avec une capacité de production inégalée dans le reste du monde arabe, ainsi qu'un pouvoir d'attraction et de référent pour la culture arabe en général, l'Égypte donna à son cinéma commercial la capacité de devenir le cinéma populaire du monde arabe. Le cinéma égyptien bénéficie d'une solide base nationale : une industrie de film et de distribution structurée qui permet une fréquentation allant de 25 à 30 millions de billets de cinéma par an.

Dès lors, un processus créatif, ininterrompu et évolutif selon ses propres critères est mis en marche. Au fil des décennies, s'est érigée une industrie cinématographique et culturelle occupant une place prépondérante sur le plan du marché du film au Proche- Orient et en Afrique. Les différents pays arabes ont, de tout temps, constitué et constituent toujours les principaux marchés du film égyptien.

Jumelée aux importantes avancées littéraires et culturelles de l'Égypte du XXe sc, la langue égyptienne constitue une pierre angulaire dans la propulsion de l'industrie cinématographique du pays au Moyen Orient. Étant l'un des dialectes arabes les plus proches de l'arabe littéraire (celui des médias en général, langage soutenu), elle offre donc l'avantage d'être une langue facilement comprise aussi bien au Mashrek qu'au Maghreb. Ce vecteur d'unification fut et demeure l'un des garants de la continuité du marché cinématographique égyptien sur le plan régional.

La nationalisation de l'industrie du cinéma égyptien et l'exercice de sa production au temps de Nasser n'a pas interdit ni la production ni la distribution du cinéma au secteur privé. Les

législations et réglementations socialistes d'une part, et la convoitise de certains magnats du cinéma de l'autre part, jouèrent un rôle dans la réduction de la production cinématographique. Reste que le nombre de films produits et le nombre d'employés demeurent des indicateurs importants pour l'évaluation de la performance de l'industrie cinématographique. Plus de 40 films sont produits annuellement et ce selon les informations disponibles de la Chambre de l'Industrie du Cinéma. Une répartition plus détaillée indique une moyenne de 20 films entre 1927 et 1945, de 50 films entre 1945 et 1990 et 44 films entre 1990 et 2000. Un pic de production fut atteint en 1988 avec 112 films. Toutefois, un déclin de la production se produit dans les années 90 pour arriver au faible nombre de 16 films produits en 1991.



7.2 La tutelle politique

L'industrie cinématographique est placée sous l'administration du Ministère de la Culture. Le choix du Ministre de la Culture, depuis la révolution nassérienne de 1952 a toujours été opéré sous le contrôle de l'agence de l'État pour la sécurité intérieure. Le cinéma a fait l'objet d'un contrôle par la Censure.

Après la chute de Moubarak, le Ministre de la Culture, Emad Abu-Ghazi, a été désigné pour la première fois sans la consultation des services de sécurité et a affirmé sa volonté de réforme.² Par la suite il a été remplacé le 7 décembre 2011 par Dr. Shaker Abdel Hamid Sulliman Ali. Les axes de réforme n'ont pas encore été annoncés.

La victoire des partis religieux aux élections législatives de novembre 2011-janvier 2012 ne devrait pas rester sans impact pour les choix de politique cinématographique et la presse professionnelle évoque le maintien probable de la Censure. Début février 2012, le très populaire acteur Adel Iman a été condamné à trois mois de prison pour outrage à l'Islam¹. Le 28 février 2012, de nombreux professionnels ont signé une pétition contre l'interdiction de la projection du film Cairo Exit de Hesham Issaw au Festival du film africain de Louxor. Le film présente une histoire d'amour entre une femme chrétienne et un homme musulman.²

7.3. Les principaux organismes

7.3.1. le centre National du Cinéma (CNC)

Situé à Guizèh, dans la « Cité des Arts » qui groupe entre autres le Studio Misr (fondé en 1935), l'Institut Supérieur du Cinéma, certaines administrations de l'industrie cinématographique et des Festivals de films, etc., le CNC joue un rôle important dans l'activité cinématographique du pays.

Organisme étatique fondé en 1980, le CNC relève du Ministère de la culture et dispose d'un grand laboratoire de développement et d'impression de films. Grâce à son Département des Archives nationales du film, le CNC est membre de la Fédération internationale des Archives

du Film (FIAF) à Bruxelles. Le CNC consacre ses activités à la production, à la propagation du film égyptien aux niveaux régional et international, à la sauvegarde et au stockage des originaux préservés de films considérés tant comme des œuvres d'art que comme des documents historiques.

Le CNC comprend les départements suivants :

1. Le Département de production

Chargé de produire et/ou de contribuer à la production de courts et longs-métrages, de documentaires, de films pour enfants et de bandes dessinés, le département sélectionne les œuvres bénéficiaires via la « Commission de lecture ». Le budget consacré au département est de 1 million EGP soit 134,729.44 EUR. Evidemment, ce montant ne permet pas une large contribution du CNC à une production massive de films³.

1 Reuters, 2 February 2012, <http://www.reuters.com/article/2012/02/02/us-egypt-actor-jail-idUSTRE8111AJ20120202>

2The daily Star, 28 February 2012, <http://www.dailystar.com.lb/Culture/Film/2012/February/164838-censors-ban-screening-of-taboo-egypt-film.ashx#axzz1qQqbkfEu>

3 Selon le Directeur général du Département de production M. Galal Eid : « En avril 2012, le CNC a

déposé une demande au gouvernement afin d'augmenter le budget alloué à la production à 5 millions d'EGP. En cas d'approbation, l'obtention de ce montant entrera en vigueur à partir de juin 2013 et permettra au CNC de contribuer davantage à la production des différents genres de films ». Propos recueillis lors de notre rencontre avec le Directeur général du Département de production au siège du CNC, le Caire, juin 2012. D'autre part, lors de notre entretien avec le Directeur général du CNC, M. Magdi Ahmed Ali, il n'en était pas question qu'il nous renseigne sur le budget annuel accordé par l'État au CNC. Il nous a expliqué qu'en raison de la situation politique du pays, le CNC ainsi que les différentes institutions étatiques sont interdits, sous ordre ministériel, de fournir des informations financières.

2. Le Département des Festivals

L'activité de ce département se concentre autour des axes suivants :

- Participer aux festivals cinématographiques internationaux ;
- Organiser les Semaines du film égyptien à l'étranger et celles des films étrangers en Egypte ;
- Organiser la projection de films égyptiens dans le cadre des événements culturels locaux et étrangers en Egypte et dans les quatre coins du monde.

Le bilan des activités du département en 2010 fait état de la projection de 302 films (long-métrage, court-métrage et documentaire) égyptiens dans le cadre des festivals internationaux, des semaines de la culture et des événements culturels internes et externes de l'année. Les formats des films varient entre 35mm, DVD et VHS. Le bilan de la même année précise que le CNC a participé à 56 festivals internationaux, 18 semaines du film égyptien et étranger et 32 événements culturels dont la majorité ont eu lieu à l'extérieur du pays.

Alors que le bilan de 2011 ne précise pas, à l'instar de celui de 2010, le nombre de films projetés soit dans les festivals, les semaines du film ou les événements culturels, la participation à ces activités témoigne d'un certain recul. Conformément au bilan de 2011 : le CNC a participé à 34 festivals internationaux, 6 semaines du film et 32 événements culturels. La situation politique instable du pays, les manifestations des employés du CNC réclamant la hausse de leur salaire et le limogeage de l'ex-directeur du CNC expliquent l'affaiblissement des activités en 2011. Début 2012, le grand réalisateur Magdi Ahmed Ali a été nommé à la tête du CNC.

3. Le Département Import-export

Tout film égyptien exporté à l'étranger doit être muni d'un « Permis d'export » délivré par ce département. Observer l'activité des marchés cinématographiques externes et importer des films étrangers en Égypte sont les principales tâches remplies par cette administration.

4. Le Centre de la culture cinématographique

Propager la culture cinématographique à travers l'organisation de projections de films suivies de colloque est une des priorités de ce centre, conçu comme étant l'un des départements du CNC.

Le centre dispose d'une médiathèque de films égyptiens (longs et courts-métrages, documentaires et films pour enfants). Ce matériel sert dans la projection de films et permet au centre de fournir la matière scientifique nécessaire aux chercheurs du domaine cinématographique.

A cet effet, il convient de noter que la seule publication annuelle du CNC est une sorte de registre d'informations sur les acteurs égyptiens mentionnant les films dans lesquels ils ont joué. Chaque année, une vingtaine d'acteurs égyptiens font l'objet de cette publication.

5. Les Archives nationales du film

Grâce à la loi sur la protection du film promulguée en 1975 mais n'entrant en vigueur qu'en 1984, les Archives du CNC dispose de 5000 films égyptiens (longs et courts- métrages, documentaires et films pour enfant) dont 2600 longs-métrages¹.

Depuis 1984, date de la mise en application de la loi, les Archives doivent disposer d'une copie de 35mm de tout long-métrage de production ou de coproduction égyptienne ; processus obligatoire de dépôt s'appliquant uniquement sur les longs- métrages. L'occupation officielle des Archives est en parfait accord avec le souci de sauvegarde et de protection du patrimoine cinématographique égyptien. Munies de l'équipement et des installations nécessaires ainsi que du personnel professionnel spécialisé, les Archives effectuent la collection, le catalogage, la préservation, la promotion de l'accès, la restauration des films et le stockage des originaux préservés. Remplissant de telles conditions et ne faisant aucun commerce de ses films, les Archives nationales du film égyptien sont membre de la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) à Bruxelles.

6. Unité du cinéma indépendant

L'un des départements du CNC dont la tâche principale est de fournir l'assistance logistique et technique aux réalisateurs indépendants. L'Unité du cinéma prête aux jeunes réalisateurs les équipements de tournage (caméras, trépides, câbles, éclairages, matériels de son, etc.). Grâce aux

copies de films qui lui sont dédiées par ces réalisateurs, l'Unité participe aux festivals du cinéma indépendant et à organise des projections dans le cadre des festivités cinématographiques du même genre.

7.3.2. La Chambre de l'industrie du cinéma

Organisme relevant du Ministère de l'industrie et non du Ministère de la culture, la Chambre de l'industrie du cinéma est la destination prioritaire de chaque entreprise du secteur.

La Chambre est la seule instance habilitée à délivrer une attestation certifiant le droit de propriété d'un film. Cette attestation constitue la première étape d'un processus mis en place par la Chambre qui organise, dans un deuxième temps, des comités spécialisés pour l'évaluation du prix du film, ce qui permet l'obtention des permis d'exportation délivrés par l'administration générale de l'import-export. Ensuite vient le rôle de la censure qui délivre au producteur un certificat de validité du film. En fonction de ce certificat, le producteur peut s'adresser aux services des douanes pour engager les procédures nécessaires aux frais de douanes et à l'exportation

Chiffres déclarés par la Directrice générale du département des Archives nationales du film, Suzanne Radouane, siège du CNC, juin 2012

Il convient de souligner qu'en fonction du statut faisant de la Chambre l'unique instance autorisée à livrer une attestation de droit de propriété du film, ses données concernant le nombre de films produits, le nombre de sociétés de production et de salles de cinéma demeurent les plus fiables.

7.4.La production cinématographique

Exigeant un apport initial de capitaux considérables pour la production, la présence d'un réseau de distribution et l'adaptation de salles de projection, la production d'un film est une entreprise commerciale obéissant aux lois du marché. La rentabilité sur l'investissement n'est perçue que suite à l'encaissement des recettes aux guichets. Les fonds susceptibles à la production sont les recettes qui restent après le paiement des opérateurs de salles de cinéma et l'acquittement des parts de bénéfices des sociétés de distribution. L'Égypte est ainsi le seul pays arabe et sud-méditerranéen possédant une industrie efficace et autofinancée.

Cinq secteurs hautement centralisés régissent l'industrie cinématographique en Égypte, à savoir : 1) Production, 2) Distribution, 3) Tournage, 4) Impression et développement de film, 5) Exploitation. Théoriquement, quand une entreprise est enregistrée par la loi comme entreprise d'industrie cinématographique, elle peut exercer dans l'un ou plusieurs des dits secteurs. Habituellement, les entreprises préfèrent la spécialisation dans un ou deux de ces secteurs. Récemment, et comme résultante du processus d'intégration verticale dépassant la segmentation des différents secteurs, cet état des faits à changer.

7.4.1.Sociétés de production et de distribution de films

Selon les données recueillies auprès de la Chambre de l'Industrie du Cinéma, le marché du cinéma en Égypte compte plus de 200 sociétés actives de production et de distribution de films. Afin de faire état des principaux acteurs du marché de la production et de la distribution, nous avons recensé le nombre de films produit par chaque société entre 2002 et 2011. Sur un total de 378 films produits au cours de cette période, les sociétés figurant dans le prochain tableau ont en produit 282. En dressant un bilan quantitatif, 20 sociétés opérationnelles se réservent une importante part du marché du film égyptien. En tête de liste figurent : El-Nasr, El-Massah et Oscar avec une

production et/ou coproduction de 40 films. La deuxième place est occupée par les sociétés ayant produits entre 11 et 24 films durant la même période à savoir : Arab Society for Cinema 24 films, Albatros 17, Al-Adl Group 14, El-Sobki Film For Cinema Production 15 et New Century 12. Produisant un total de dix films ou moins, 12 sociétés occupent la troisième place. Pourtant ce classement quantitatif n'ôte pas à certaines de ces sociétés la capacité de joueur primordial sur le marché, tel que Good News For Film & Music ayant franchi pour quelques une de ses productions le seuil de 30 millions de LE (soit 3.9 millions EUR).

Principales sociétés égyptiennes de production et de distribution de films

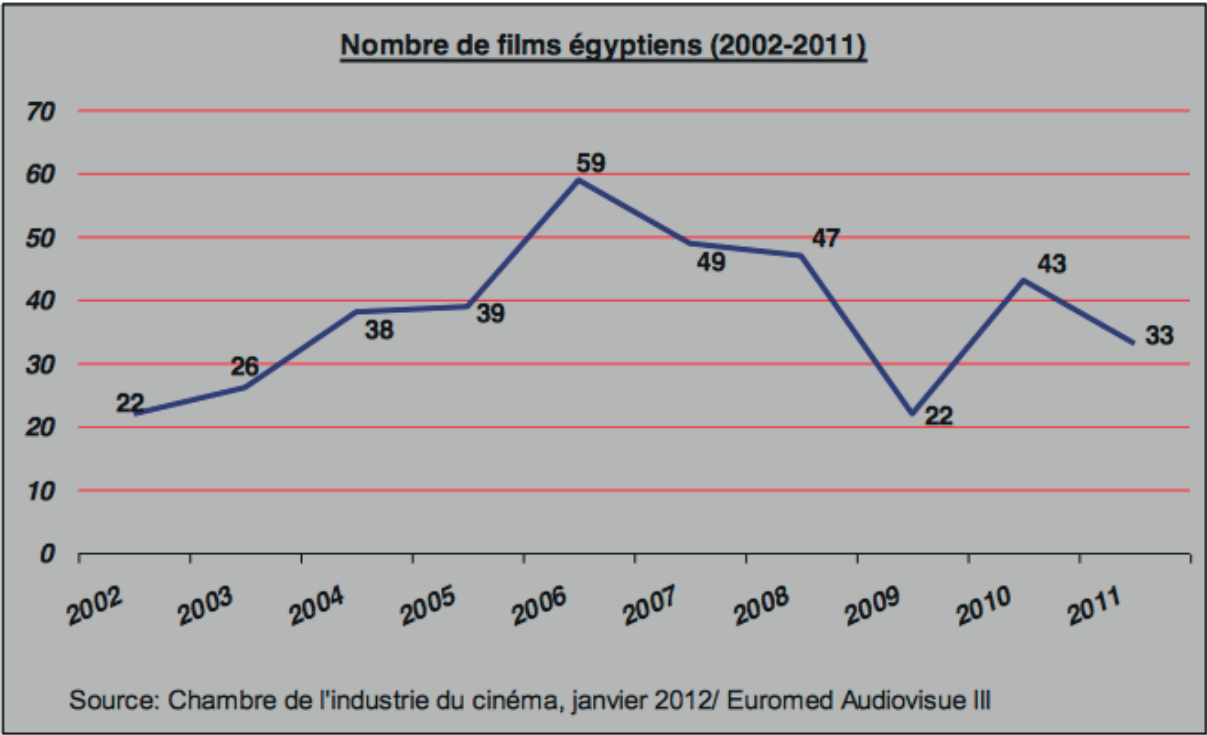
	Nom de la société	Total de films (2002-2011)
1	Al Adl Group	14
2	Albatros Artistic Production & Distribution	17
3	Arab Society for Cinema Production & Distribution	24
4	El Nasr Film	39
5	El Massah	40
6	El Sobki Film For Cinema Production	15
7	El Sobki Video Film	10
8	EMPC (Egyptian Media Production City)	11
9	Film Clinic	5
10	Film House	3
11	Good News for Film & Music	8
12	Guirguis Fawzi Films	5
13	Karim Sobki Films/ Production & distribution	9
14	MISR Al-Alameya Films	4
15	Misr Cinema & Artistic Production	7
16	Nahdet Misr	2
17	New Century Production	12
18	Oscar for Production & Cinema Distribution	40
19	United Artistic Group	7
20	United Brothers Cinema Production	10

Source : Euromed Audiovisuel III d'après les données de la Chambre de l'industrie du cinéma.

7.4.2.La production de films (2002 – 2011)

Alors que la production d'un film à budget restreint se situe entre 7 et 8 millions de livres égyptiennes (soit 1.3 -1.5 millions USD), celle d'un budget moyen requiert entre 10 et 13 millions EGP (soit 1.8 – 2.4 millions USD). Les fonds nécessaires pour la production d'un film à budget élevé atteignent les 25 millions de LE (4.6 millions USD). Les budgets de production surélevés franchissant le seuil des 30 millions EGP (5,5 millions USD), seuil uniquement franchi par la société Good News For Film & Music pour la production artistique¹.

Entre 2002 et 2011, 378 films égyptiens ont vu le jour. Le pic de production fut enregistré en 2006 avec 59 films. De 2002 à 2005, le nombre de films produit progresse de 22 à 39. Le pic de 59 films atteint en 2006 est suivi par un léger recul en 2007 et 2008 avec 49 et 47 films. L'année 2009 enregistre une baisse de plus que la moitié par rapport à 2006 : seulement 22 films font le bilan de la production de 2009. Ce chiffre est presque doublé en 2010 avec la sortie de 43 films. Toutefois, un important recul est à signaler en 2011 par rapport à l'année précédente : 33 films sont le fruit de la production de 2011. Certes les événements politiques survenus en Égypte durant la même année peuvent constituer une des raisons explicatives de cette baisse de production. Néanmoins, une fluctuation marque la production qui peine durant dix ans à dépasser la barre de 60 films. Il convient de noter que bien qu'important, le nombre de 378 films produits de 2002 à 2011 demeure relativement peu comparé à l'infrastructure du marché du film : 544 établissements de cinéma et plus de 200 sociétés de production/distribution de films.



7.4.3.L'importance des coproductions

L'analyse de la liste des 16 films égyptiens ayant obtenu des entrées dans l'Union européenne indique, dans une certaine mesure, l'importance des coproductions dans l'accès au marché européen : sur les 16 films, 7 ont bénéficié d'une coproduction avec un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. La France a été partenaire dans 6 de ces coproductions. Notons que bien avant la période considérée, la France fut

l'unique coproducteur européen de trois films de Youssef Chahine : Al-massir 1997, Le destin 1999 et Skoot hansawwar 2001).

Cette même liste indique aussi que l'Égypte parait comme producteur minoritaire dans 4 des 7 films coproduits. D'autre part, certains films égyptiens ne sont des fois finalisés que grâce à des apports de coproduction de pays de l'Union européenne mais n'ont été distribués qu'en Égypte ou dans les pays constituant son principal marché. Ceci s'applique sur les nombreux autres films égyptiens bénéficiant de financement des fonds européens pour le développement du cinéma arabe et/ou sud-méditerranéens.

D'autre part, il convient de noter que le film égyptien bénéficie récemment, outre les financements de l'Union européenne, des chances accrues de financement que représentent les festivals cinématographiques du Golfe tels que Dubaï International Film Festival, Abu Dhabi Film Festival ou Doha Tribeca Film Festival.

7.5.La distribution et exploitation cinématographique

7.5.1.Structure de la distribution

La fonction de distribution des films égyptiens est généralement assurée par les mêmes entreprises de production que celles décrites au 7.4.1. Les données sur les parts de marché respectives des diverses entreprises de distribution ne sont pas publiées.

7.5.2.Structure de l'exploitation

Selon les registres de la Chambre de l'Industrie du cinéma, le nombre d'établissements de cinéma en Égypte s'élève à 544, bénéficiant chacun d'un numéro de membre auprès de la Chambre.

Des fiches d'identification pour chaque établissement comportent la localisation, le nom du propriétaire et la catégorisation du site (première ou deuxième classe). Bien qu'importantes, ces données demeurent incomplètes en raison de l'indisponibilité d'informations sur le nombre d'écrans et/ ou de sièges dans chaque établissement.

Trois grandes villes égyptiennes : Le Caire, Guizèh et Alexandrie se répartissent 76% des 544 sites de cinéma, ce alors que le reste du territoire du pays regroupe 24%. Le Caire figure en tête de liste avec 185 établissements de cinéma soit 34%, Guizèh vient en deuxième place avec 177 soit 33%. Tandis qu'Alexandrie se situe en troisième place avec 50 sites de cinéma soit 9%, les 132 restants soit 24% du total sont situés dans les 24 autres villes du pays.

La société Al Arabia Cinema Production & Distribution¹, créée en 2000, se présente comme la principale société de production au Moyen-Orient, mais également comme le plus grand circuit d'exploitation en Égypte, où elle exploite 100 écrans². Le groupe est également actif dans la distribution et les ventes internationales. Il s'agit donc d'un groupe intégré. En mai 2010, il a annoncé sa volonté de pratiquer une politique commerciale ouverte en acceptant sur ses écrans des films d'autres sociétés et en acceptant que ses films soient présents dans d'autres réseaux.³

7.5.3. La numérisation des salles

Les écrans numériques font soudainement leur apparition en Égypte en 2009 où l'on en recense 9. Un processus de numérisation croissant étant donné qu'en 2010 on compte déjà 28 écrans numériques. L'Égypte occupe ainsi la 13e classe mondiale dans le classement des « Top 20 d-screen growth territories » avec une croissance de 211.1%.⁴

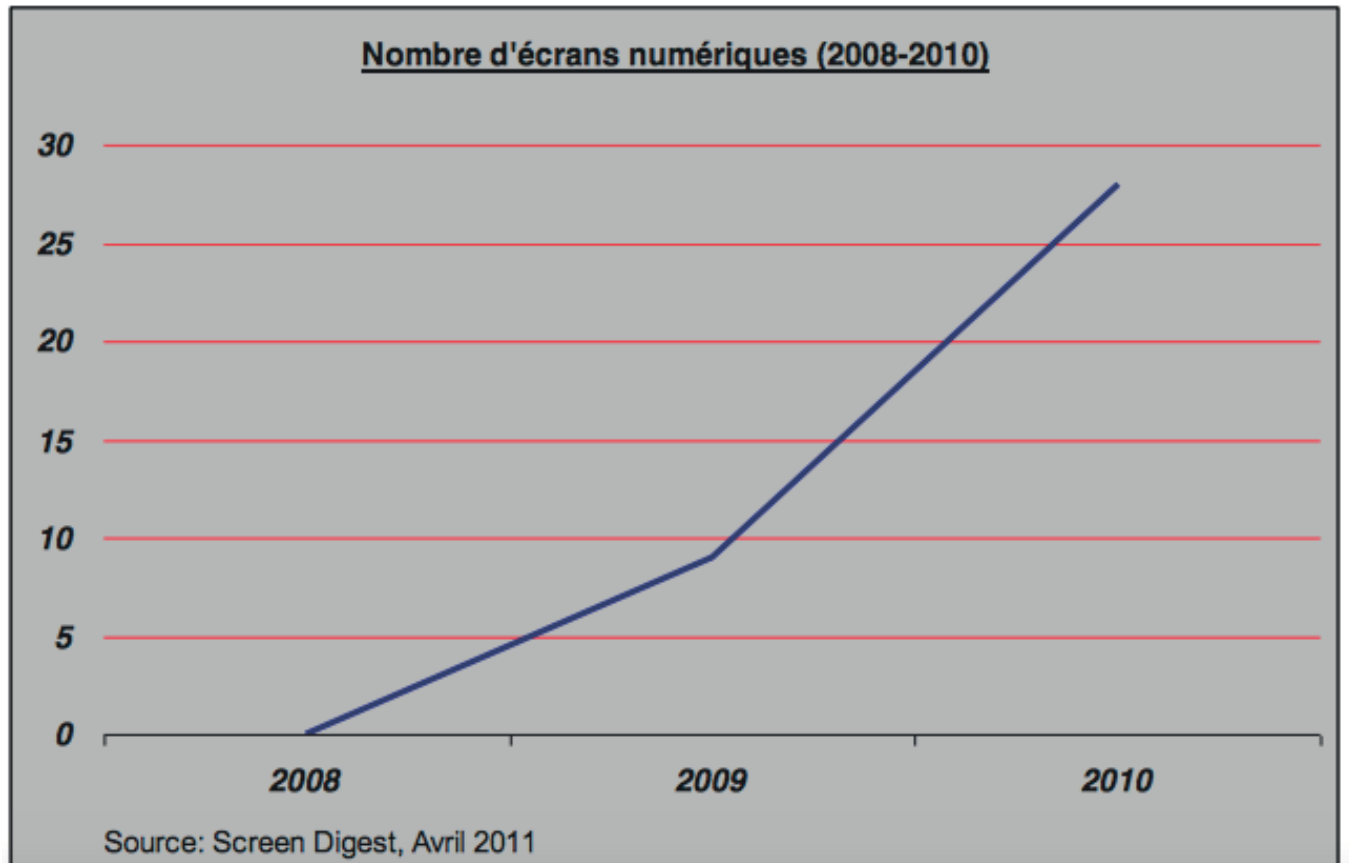
1 <http://www.alarabiacinema.com/>

2 Fiche dans Marché du film 2011. The Guide, Marché du film Festival de Cannes, 2011, p.194

3 Al Arabia Press release, 5 may 2010. <http://alarabiacinema.com/egypt/en/news1/view/16>

4 —Digital Cinema over the tipping point, 3D drives 2010 growth, Screen Digest, Global media intelligence, April 2010, n.475, p.110-112.

Sur le même plan, notons que les premières trois salles de cinéma en 3D ont été inaugurées en novembre 2009, avec la projection du film américain A Christmas Carol. Ces salles se trouvent dans le plus grand complexe ciné « Star Cinéma » groupant 21 écrans¹.



7.5.4 Le prix du billet

Le prix d'un billet varie selon le type d'établissement et sa localisation. Les salles les moins bien équipées pratiquent des tarifs autour de 15 EGP soit (1.8 EUR/ 2.5 USD). Ce tarif est nettement inférieur à celui pratiqué dans un multiplex en ville; tarif estimé entre 35 à 60 EGP (4.3 à 7.3 EUR). Dans certaines salles ultramodernes (écran 3D), le prix du billet atteint 100 à 120 EGP, soit (12.3 à 14.7 EUR)².

7.5.5. Données sur le succès des films

Les exploitants et les distributeurs communiquent les données sur le succès des films (en recettes, mais non en nombre d'entrées) à la Chambre de l'industrie du cinéma. Celle-ci établit des synthèses statistiques sur les films arabes, non publiées mais accessibles sur demande.

Pour ce qui est des films étrangers, et en particulier des films américains, des données sont publiées par Rentrak de manière hebdomadaire sur son application iPhone

1 Marché du film 2010, op.cit, p.70

2 Estimations sur place, janvier 2012

Filmscope Worldwide¹ et par Box office Mojo². Ces données sont collectées auprès des distributeurs et non sur base d'une collecte systématique auprès des exploitants comme Rentrak la réalise sur les grands marchés occidentaux.

Classement des 20 meilleurs films égyptiens par recettes au guichet (2011)

Titre du film	Société de production	Semaines	Box Office (EUR)
1 X Large	United Brothers Group	8	3 493 030
2 Sharaei El-Haram	El Sobki Video Film	10	1 672 650
3 365 Yom Saada	El Seifi Compagny	29	1 357 960
4 Sami Oxyd El-Carbone	New Century Production	12	1 247 610
5 Fassel Wa Naoud	United Artistic Group	28	1 156 750
6 Tac Tac Boum	Arab Society For Cinema P& D	10	1 112 560
7 Cima Ali Baba	Bird Eye	8	984 314
8 678	New Century Production	9	892 961
9 Bibo wa Bashir	New Century Production	10	831 181
10 Amn Dawlat	New Century Production	8	722 416
11 Bonne soirée	El Sobki Video Film	8	620 429
12 Kaf El Kamar	Misr Cinema Production	8	565 822
13 Izaet Hob	United Artistic Group	9	485 891
14 Ana Badi' Ya Wadi'	Melody Pictures	10	417 785
15 Sarket Namla	Misr Cinema Production	13	353 446
16 El- Fagoumi	Mid-Night Sun Production	8	191 349
17 Ya Ana Ya Howa	Panorama Media Production	9	152 140
18 El Watar	United Brothers Group	10	114 809
19 Microphone	Film Clinic	10	89 296
20 El Fil Fi El Mandil	El Sobki Film for Cinema Production	8	68 163

Source: Chambre de l'industrie du cinéma/ Euromed Audiovisuel III

Ces 20 meilleurs films égyptiens du Box Office 2011 ont réalisé 129 605 390 EGP (soit 16 530 562 EUR ou 21 410 707 USD). Il est important de noter que les périodes des deux fêtes musulmanes sont des saisons cinématographiques annuelles où les producteurs/distributeurs misent sur la rentabilité de leurs films. Généralement, les films comiques et/ou d'action sont projetés durant les fêtes.

Le boom³ dont témoignent les salles de cinéma durant la saison de la fête du Grand Baïram en novembre 2011, enregistre une moyenne quotidienne de revenus de 2 millions EGP (245,493 EUR), franchissant ainsi la barre de 30 millions EGP (3 682 390 EUR)⁴. Indubitablement, les évènements politiques survenus dans le pays ont affecté cette floraison cinématographique; Alors que le film X Large réalise aisément

1 <http://www.filmscope.com/>

2 <http://boxofficemojo.com/intl/egypt/>

3 Bilan du cinéma égyptien 2011, www.masrawy-news.com

4 La conversion de la monnaie locale (EGP) en USD et en EUR est faite selon les taux de change fixé par Oanda currency converter en date du 31 décembre 2011, <http://www.oanda.com/currency/convert/>

2 086 690 EUR au cours de ses deux premières semaines de projection, le reste 1 406 340 EUR est difficilement récolté durant les six dernières semaines de l'année. Il en est de même pour les autres films projetés au cours de la même période et figurant dans le Box Office 2011.

Compte tenu de l'instabilité de la situation politique depuis le déclenchement de la révolution, cet état des faits s'applique sur toutes les projections de l'année. Concernant ces dernières, signalons que l'accès à un bilan annuel des revenus de tous les films projetés s'avère quasi-impossible. Un tel bilan aurait été efficace pour une description plus détaillée et exhaustive du marché égyptien. Toutefois, les données du Box Office nous permettent de rendre compte des parts du marché cinématographique égyptien.

7.5.6. La distribution des films étrangers en Égypte

Le marché égyptien est réputé assez fermé. Le rapport IIPA 2012 note que la taxe de 46% sur les importations constitue une restriction à l'accès au marché.¹ Même l'accès pour les films arabes d'autres pays est réputé difficile.

La stratégie des studios hollywoodiens vis-à-vis du marché égyptien est peu documentée. Ces studios n'ont pas créé de filiales en Égypte. Il semble qu'ils opèrent à partir de leur filiale britannique, par le biais de distributeurs intermédiaires ou, le cas échéant de bureaux locaux.

La distribution des films américains est en partie assurée par la société Italia Film-Egypt, une filiale du groupe G. Vincinti & Sons établi au Liban². Ce groupe, qui a commencé ses activités en 1954 dans la distribution de films italiens au Moyen-Orient a par la suite élargi ses activités en distribuant des films français et américains. Depuis 1993, il a été choisi par Walt Disney (Buena Vista international) pour la distribution au Moyen-Orient. Trois filiales se divisent les territoires : Italia Film-Lebanon (Liban, Syrie, Jordanie, Soudan, Iraq, Iran et Lybie), Italia Film-U.A.E. (Emirats arabes unis, Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Oman) et Italia Film Egypt. La société prend également en distribution sur une base exclusive les films de Miramax, Focus Features, Beacon Productions, MDP Worldwide et de sociétés européennes telles qu'Europa Corporation (FR) et Intermedia (GB). La société revendique d'avoir été la première à obtenir un pourcentage de 60% des recettes sur les films distribués en Égypte et

d'avoir été la première société à distribuer ses films dans les pays du Golfe sur base d'un pourcentage des recettes.

1 2012 Special 301: Egypt, International Intellectual Property Alliance (IIPA), issued February 10, 2012, p.165 <http://www.iipa.com/rbc/2012/2012SPEC301EGYPT.PDF>

2 <http://www.g-vincenti.com/sister.htm>

7.6.Distribution du film égyptien à l'étranger

7.6.1.Distribution dans les pays arabes

La région arabe a de tout temps constitué les principaux marchés du film égyptien. Entre le cinéma populaire, le cinéma de rupture déployé dans les années 50, et le cinéma néo-réaliste développé dans les années 80, l'hégémonie de l'industrie cinématographique égyptienne dans la région semble être due au fait qu'elle représente la seule alternative arabe aux productions américaines, indiennes et européennes. Un état des faits qui perdure jusqu'à présent malgré la montée en puissance de nouvelles productions arabes durant les vingt dernières années, et les contraintes qui entravent le développement de l'industrie cinématographique égyptienne.

Les recettes varient d'une période à l'autre et les changements politiques affectent aisément les parts du marché. Dans les années 70, les films égyptiens étaient distribués au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Irak. Dans les années 80, 90 et 2000, l'exportation se diversifie et les pays de diffusion du film égyptien sont : l'Arabie saoudite, le Koweït ainsi que les États du Golfe. Ces trois pôles d'exportation deviennent la principale source de revenus pour le cinéma égyptien².

Les indices des chiffres réalisés par la distribution de films égyptiens entre 2000 et 2008 (seules données disponibles), dans les formes variées d'exploitation : cinéma, télévision, vidéo cassettes, nous renseigne de façon prioritaire sur sa présence à l'étranger. Voici les moyennes de recettes par rapport aux recettes globales des films à l'étranger

1 Afin de protéger l'industrie et le marché du film, les autorités égyptiennes permettent la distribution de huit copies seulement de chaque film étranger projeté dans les cinémas égyptiens.

2 Madkour Thabet, «Industrie du film égyptien», dans Cinéma et monde musulman, cultures et interdits, EuroOrient, L'Harmattan, Paris, 2009, pp 27-56.

Répartition par régions du monde des recettes à l'exportation du film égyptien (estimations au début des années 90)

Régions	Taux
L'Arabie Saoudite	de 40% à 45%
Le Koweït et le Golfe	de 20% à 25%
L'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc)	de 6% à 8%
Syrie, Liban, Jordanie	entre 7% et 10% du total global pour chaque pays
Le Yémen	de 2% à 5%
Amérique et Europe	de 2% à 4%

Source: Madkour Thabet, Industrie du film égyptien, Cinéma et monde musulman, 2009

Dans le même contexte, malgré la domination du film américain, le film égyptien est un acteur principal des Box Offices du Qatar et de Bahrein. Il y est tout de même dans ceux de Liban et de la Jordanie. Le box Office des Territoires Palestiniens Occupés est exclusivement composé des films égyptiens.

7.6.2. Distribution dans les pays de l'Union européenne

Les professionnels égyptiens se plaignent souvent de la difficulté pour leur film d'accéder aux écrans d'Europe et des parts très faibles obtenues par les films égyptiens sur ce marché. Entre 2002 et 2010, 16 films égyptiens ont été distribués en Europe dont sept coproductions.

Nombre d'entrées des films égyptiens distribués et/ou coproduits, UE, (2002-2010)

Sur la période considérée, la part de marché des films égyptiens distribués dans l'Union européenne est infime : moins de 0%. D'après les données de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, les films non-européens et non-américains représentent généralement des parts de marchés cumulatives estimées entre 1% et 2% dans l'UE.¹

C'est dire que pour les films égyptiens et arabes en général, le marché européen reste extrêmement fermé, probablement plus fermé que le marché égyptien et arabe ne pourraient l'être eux-mêmes pour les films européens.

Film	Pays de production	Année de production	Réalisateurs	Entrées EUR EU(27)
11'09"01-September 11(EN)	FR/EG/GB/IL/IN/IR/JP/MX/US	2002	divers	385 612
Omaret yakobean (AR)	EG	2006	Marwan Hamed	121 016
Ehky ya Scheherazade (AR)	EG	2009	Yousry Nasrallah	93 709
Alexandrie... New York (AR)	FR / EG	2004	Youssef Chahine	27 724
Dunia (AR)	EG	2005	Jocelyn Saab	12 377
Cairo Time (EN)	CA / IE / EG	2009	Ruba Nadda	10 961
Le chaos (FR)	EG / FR	2007	Youssef Chahine	9 059
Y.N :I Bring What I Love (FR)	SN / FR / EG / US	2008	Elizabeth Vasarhelyi	3 645
Ramadan M. Hamouda (AR)	EG	2008	Wael Ehsan	3 408
Welad el am (AR)	EG	2009	Sherif Arafa	2 938
Bobbos (AR)	EG	2009	Wael Ehsan	2 448
Bab el shams (AR)	FR / EG	2004	Yousry Nasrallah	2 017
Khaltet Fawzeyya (AR)	EG	2008	Magdy Ahmed Aly	62
Genenet al asmak (AR)	EG / FR / DE	2008	Yousry Nasrallah	55
Hassan wa Morcus (AR)	EG	2008	Rami Imam	48
Heliopolis (AR)	EG	2009	Ahmad Abdalla	45

Source: Base de données Lumière, mars 2012

Sur la période considérée, la part de marché des films égyptiens distribués dans l'Union européenne est infime : moins de 0%. D'après les données de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, les films non-européens et non-américains représentent généralement des parts de marchés cumulatives estimées entre 1% et 2% dans l'UE.¹

C'est dire que pour les films égyptiens et arabes en général, le marché européen reste extrêmement fermé, probablement plus fermé que le marché égyptien et arabe ne pourraient l'être eux-mêmes pour les films européens.

Les causes de cette fermeture sont évidemment multiples. La domination du marché européen soit par la production nationale soit par les films américains et la quasi absence de véritable structure égyptienne de distribution en Europe rendent déjà limitée les chances d'une forte présence du film égyptien en Europe. Les raisons qui expliquent la mauvaise circulation des films égyptiens en Europe valent pour les films des pays européens en Égypte, mais aussi pour les films d'autres origines : films russes, films africains, films asiatiques.

A cela s'ajoute le fait que toutes ces cinématographies « autres » seront inévitablement en concurrence très forte avec une production

¹ La base LUMIERE de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (<http://lumiere.obs.coe.int>) fournit une compilation systématique des données disponibles sur les entrées réalisées par les films distribués en salles en Europe depuis 1996. Elle est le résultat de la collaboration de l'Observatoire européen de l'audiovisuel avec les diverses sources nationales spécialisées ainsi qu'avec le Programme MEDIA de l'Union Européenne.

nationale égyptienne qui domine plus que 80% du marché local et le film américain occupant la deuxième place sur ce marché.

Les films des réalisateurs égyptiens ayant acquis une réputation internationale, en particulier de Youssef Chahine, ont bénéficié d'édition en DVD en France, en Suisse 1

7.6.3. Autres parties du monde

On dispose de peu de données concernant les films égyptiens dans les autres parties du monde. Les données Rentrak collectées dans dix pays non-européens (États-Unis/Canada, Mexique, Brésil, Argentine, Chili, Colombie, Venezuela, Corée du Sud, Australie, Nouvelle Zelande) pour les années 2009 et 2010 indiquent que deux films ont obtenu un minimum de distribution commerciale : Cairo Time de Rubba Nada (Canada / Irlande / Égypte, 2009) a été distribué aux États-Unis/Canada, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La coproduction Youssou Ndour: I Bring What I Love de Elizabeth Chai Vasarhelyi (Sénégal/ France/ Égypte/ États-Unis, 2008) a été distribuée aux États-Unis.

7.7. Le marché de la vidéo physique

En ce qui concerne la distribution des DVD, l'Égypte appartient à la zone 2 englobant le Japon, l'Europe, l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient².

Le marché de la vidéo est peu documenté. Divers éditeurs égyptiens ou d'autres pays arabes (en particulier le groupe saoudien Rotana) publient les films nationaux. Les studios américains distribuent leurs films en version originale. Les principaux points de vente sont les grandes surfaces spécialisées (Virgin Megastore, ...).

L'offre légale est cependant confrontée au marché pirate. Bien qu'il mette plus l'accent sur la piraterie sur internet et la diffusion illégale de DVD par quelques chaînes de TV, le rapport de l'International Intellectual Property Alliance (IIPA) note que la piraterie physique (de DVD) reste importante dans les magasins de détails et les étalages dans les rues³. Il demeure un problème important dans la plupart des villes égyptiennes et constitue un obstacle au développement du marché.

1 A titre d'exemple, Les films *Alexandrie pourquoi?*, *La Mémoire*, *Alexandrie encore et toujours*, *Alexandrie... New York* ont été édités en coffret par France-Télévisions. *Gare centrale*, *Le Moineau* et *Le retour de l'enfant prodigue* ont été édités en Suisse par Trigon Film et en France par Pyramide Vidéo.

2 Les industriels ont conçu un système de zones servant principalement à limiter les exportations de disques en dehors des régions désignées, ce qui permet aux éditeurs de garder le contrôle sur le prix de vente et la date de sortie individuellement sur chaque région du globe.

3 Op.cit, p.165

7.9. Manifestations cinématographiques nationales

Trois manifestations d'envergure internationale ont lieu annuellement en Égypte.

7.9.1. Festival International du Film du Caire

Fondé en 1976, le Festival International du Film (FIFC) est sans doute le plus ancien festival de cinéma au Moyen-Orient. Cette importante manifestation cinématographique donne l'occasion de découvrir d'intéressantes productions du cinéma égyptien, arabe et étranger. En raison des événements politiques survenus en 2011, le festival n'a pas eu lieu pour la première fois depuis sa création. Cependant, pour l'édition de 2012, plus de 150 films venant d'une quarantaine de pays sont programmés.³

Au fil des années, le FIFC s'est construit une notoriété qui le place parmi les plus prestigieux rendez-vous du 7^e art. Outre les figures emblématiques du grand écran égyptien, l'Opéra du Caire a pris pour habitude d'accueillir les plus grands noms des cinémas européen et hollywoodien.

1 Le groupe Rotana (<http://www.rotana.net>) est contrôlé par le Prince Al-Waleed Bin Talal. En février 2010, le groupe News Corp. de Rupert Murdoch a acquis 9 % des parts du groupe. The Hollywood Reporter, 23 February 2010, <http://www.hollywoodreporter.com/news/news-corp-buys-9-stake-20977>

2 « du and On-Demand Group announce deal with Al-Arabiya Cinema Production & Distribution to bring key high quality movies to the du video on demand service », Zawya, 4 septembre 2011. <http://www.du.ae/en/about/media-centre/newsdetails/du-AND-ON-DEMAND-GROUP-ANNOUNCE-DEAL-WITH-AL-ARABIYA-CINEMA-PRODUCTION-DISTRIBUTION>

3 La prochaine édition du FIFC est prévue du 28 novembre au 6 décembre 2012. Voir www.routard.com/guide_agenda_détail

Le Festival international du Caire est accrédité par la FIAPF.

7.9.2. Festival du Cinéma d'Alexandrie

Organisé par l'Association Égyptienne des écrivains et des critiques du Cinéma et parrainé par le Ministère égyptien de la culture en coopération avec le gouvernorat d'Alexandrie, le FCA est un festival annuel international du film considérée comme la deuxième plus importante manifestation cinématographique nationale.

La 25e édition du festival en 2009, marque la participation de 13 États méditerranéens, y compris l'Égypte dans la compétition officielle : l'Espagne, l'Algérie, la Croatie, la Slovénie, la Grèce, la France, la Turquie, le Chypre, l'Albanie, la Tunisie, l'Italie, le Monténégro. Depuis, la tradition se maintient. A l'occasion de son jubilé d'argent, le festival a introduit une nouvelle célébration artistique intitulée « les acteurs futurs » consacrée à la mise à l'honneur des jeunes acteurs.

7.9.3. Festival International d'Ismaïlia

Le Festival International du Cinéma d'Ismaïlia pour le Documentaire et le court-métrage compte cinq concours officiels : le documentaire du court-métrage, le documentaire de long-métrage, le court-métrage romanesque, le film expérimental et les dessins animés.

Fondé en 1996, ce festival de documentaires et de courts-métrages, a pour but de promouvoir le dialogue interculturel pour une meilleure compréhension de l'Autre. Plus de 78 films de 35 États arabes et étrangers ont participé aux cinq compétitions officielles du Festival¹. Trois institutions nationales organisent annuellement ce festival : le Ministère de la culture, le Centre National du Film Égyptien et le gouvernorat d'Ismaïlia.

7.10.Obstacles au développement du marché cinématographique égyptien

7.10.1.Le phénomène du sponsoring arabe

Les acteurs économiques de l'industrie cinématographique égyptienne ont progressivement réussi à détenir et contrôler le genre de film commercialisé. En effet, la cinématographie égyptienne oscille entre deux principaux genres : film populaire à contenu standardisé et calqué sur le style Hollywoodien, et film engagé se heurtant à la nécessité de financement et de rentabilité.

Le pouvoir financier acquis par certaines entreprises de production et de distribution égyptiennes fait subir à l'industrie un diktat économique des plus contraignants. Depuis plusieurs années, des sociétés de production audiovisuelle saoudiennes et golfigues, en tête desquelles Rotana, financent certaines sociétés égyptiennes de production. Des contrats de production/exploitation de films sont conclus entre les deux parties, en vertu

1 « Le 14ème Festival international des films documentaires et de court-métrage d'Ismaïlia », Voir :

www.sis.gov.eg

desquels des millions de dollars sont versés à ces entreprises locales. Rotana et ces sponsors assurent ensuite la distribution et détiennent, par conséquent, tous les droits d'exploitation du film. Il s'ensuit donc que face aux millions du pétrodollar, nombre d'entreprises de production égyptiennes sont devenues des médiateurs, imposant ainsi la loi du sponsor arabe sur le marché de la création du film égyptien. Il s'agit là d'une forme de « pré-censure » exercée sur la créativité cinématographique égyptienne.

Évidemment, afin de limiter au maximum les risques commerciaux, le sponsor impose une sorte de standardisation des contenus (light-story, comédie, action, etc.). Il en découle la multiplication des blockbusters bénéficiant de budgets très élevés et d'une promotion publicitaire massive garantissant souvent prématurément le succès. Cette nouvelle structure industrielle complexe et ces investissements énormes en quête du rendement immédiat ont réussi à imposer la doctrine hollywoodienne sur le marché égyptien. Désormais en Égypte, un film vaut ce que vaut son lancement.

Face à ces monopoles économiques, les cinéastes indépendants souhaitant produire un film n'obéissant pas aux règles de standardisation du contenu, se heurtent aux multiples difficultés de financement pour assurer toutes les étapes de la création, de la production et de la projection publique.

Ainsi, les supposées attentes du grand public régies par les goûts des sponsors producteurs/distributeurs limitent l'offre cinématographique sur le marché égyptien. Rares sont les tentatives indépendantes qui réussissent à surmonter ces obstacles, indubitablement de nombreux projets ne peuvent pas aboutir.

7.10.2.La concurrence satellitaire

Tout en permettant davantage de présence au film, l'émergence de nouveaux supports notamment satellitaire répand une nouvelle pratique culturelle « le cinéma à domicile »¹. Depuis 2005, le paysage des chaînes satellitaires égyptiennes et arabes est en perpétuelle transformation. De nombreuses chaînes arabes déployant d'énormes moyens techniques et financiers pour détourner l'attention des téléspectateurs loin des chaînes locales, ont vu le

jour. Les bouquets Rotana, ART, Orbit, regroupent notamment des chaînes thématiques de cinéma qui ne diffusent que des films égyptiens. Effectivement, les groupes Rotana et ART ont acheté, depuis plusieurs années, tous les négatifs des films égyptiens qui étaient auparavant en l'unique possession de l'Union de la Radio Télévision Égyptienne.

Depuis le lancement de _' Rotana Cinéma'' le 1er janvier 2005, une grande polémique s'est engagée dans le milieu cinéphile. Car la chaîne non-cryptée diffuse non seulement les anciens films mais aussi tous les nouveaux films égyptiens. « Plus de 2000 films en majorité égyptiens sont projetés par Rotana Cinéma ».

Cette emprise importante sur le patrimoine et l'industrie cinématographique égyptienne ne se limite pas à l'achat des négatifs des films et la diffusion permanente via les

1 Creton Laurent, Le cinéma à l'épreuve du système télévisuel, CNRS, 2002

chaînes thématiques. Des complexes cinéma et des salles de cinéma sont devenus la propriété d'hommes d'affaires monopolisant le secteur cinématographique égyptien. Le monopole s'étend aussi aux comédiens. A titre d'exemple, Rotana signe des contrats avec les acteurs, en vertu desquels ils n'ont pas le droit de collaborer avec d'autres sociétés. Ils ont juste le droit de jouer dans les productions de Rotana, destinées à être exclusivement diffusées sur la chaîne Rotana Cinéma.

A la différence des bouquets Rotana, ART et Orbit, les 4 chaînes thématiques égyptiennes de cinéma (publiques et privées), par défaut de capacités financières, ne sont pas en mesure d'exercer cette forme de monopole du marché du film. Leur activité se limite donc à la diffusion des films égyptiens relativement anciens. Les nouveautés y sont rarement diffusées.

Ainsi, la transformation du climat cinématographique égyptien atteste de la forte dépendance aux nouvelles sources de financement en provenance de l'Arabie Saoudite et des pays du Golfe.

7.10.3.La piraterie

La piraterie physique reste un problème significatif, tant pour les films nationaux que pour les films étrangers. La piraterie en ligne (sous ses diverses formes possibles, streaming, échanges de fichiers, etc.) est en problème important. L'IPPA dans son rapport de février 2012 recommande de maintenir l'Égypte sur la « Watch List »¹.

7.10.4.La Censure

Accompagnant le cinéma égyptien depuis son apparition, la censure touche tous les genres mais aussi tous les courants de création cinématographique et artistique. Assumée par plusieurs ministères avant d'aboutir enfin à celui de la culture, dont elle relève aujourd'hui, la Censure sur les œuvres artistiques (al-raqâba alâ al-musannafât al-fanniyya) est régit par plusieurs lois notamment les lois n° 430 de 1955 et n° 38 de 1992. Les « Principes de base de la censure sur les œuvres artistiques »² reconduisent les lois et les directives de la censure dans une vingtaine d'interdictions.

Possédant une base légale et des modalités inscrites dans les articles 47 et 48 de la Constitution égyptienne, le principal objectif de la censure est le maintien de la sécurité et de l'ordre public, la protection des bonnes mœurs et des intérêts supérieurs de l'État. Toutefois, trois tabous régissent l'esprit et la pratique de la censure : le politique, le sexuel et le religieux.

Le tournage d'un film ne peut pas avoir lieu sans l'approbation de la Censure. En effet, le réalisateur doit présenter le scénario à la Censure, qui lui délivre, en cas d'approbation, un permis lui permettant le tournage de son film.

1 Op.cit, p.160

2 Principes énoncés dans le Décret du ministre de la Culture et de l'Information de 1976.

Il est à noter que les « rapports de force » qui ont traditionnellement existé entre le pouvoir et les créateurs varient tout de même en fonction des visées du pouvoir. A titre d'exemple, dans le cadre de la lutte anti-terroriste engagée par l'État durant les années quatre-vingt-dix contre le terrorisme et les fondamentalistes islamistes, la série de films de Âdil Imam, star engagée dans la lutte contre le terrorisme et la corruption, concorde avec les orientations du gouvernement voulant combattre à tout prix le terrorisme et circonscrire la propagation du courant fondamentaliste.

En dépit des multiples formes d'interventionnisme de la censure jalonnant l'histoire du cinéma égyptien, les réalisateurs ne manquent pas de déployer toutes les stratégies et techniques discursives susceptibles de la contourner. Indépendamment des conjonctures sociopolitiques et de l'orientation cinématographique prédominante de chacune de ces décennies, le cinéma grand public des années quatre-vingt-dix et 2000, dont la prospérité n'est plus à démontrer, déploie certains procédés pour affronter tout un arsenal de loi et de règlements. Le succès de la bataille contre la censure repose souvent sur une configuration professionnelle précise : un réalisateur d'une haute compétence technique, un écrivain chevronné et une star jouissant d'une large popularité.

S'inspirant de la révolution et aspirant à une cinématographie échappant au pouvoir de la Censure, 250 cinéastes, réalisateurs et intellectuels égyptiens publient, le 22 février 2012, un communiqué de presse réclamant l'annulation de la Censure en Égypte.

7.10.5. La transition vers l'exploitation numérique des salles

Si le mouvement de numérisation des salles a commencé en 2009 à l'initiative de quelques grands circuits commerciaux, la numérisation de l'ensemble du parc ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion politique d'ensemble. D'après les estimations de Screen Digest le marché du numérique en Égypte bénéficie de perspectives de croissance favorable. Cependant les petits exploitants qui n'auront pas pu investir dans la numérisation risquent donc de se trouver confrontés à terme à une absence d'offre de la part des distributeurs nationaux et internationaux

Résumé :

Le paysage médiatique égyptien sous le règne de Moubarak a connu un grand chambardement sur les plans structurels et professionnels. Sur le plan cinématographique, l'industrie a connu une baisse quantitative, mais sur le plan qualitatif, les oeuvres réalisés sont devenues plus sérieuses, plus professionnelles. Les thèmes abordés oscillent entre les domaines sociales, politiques et comédies, avec une liberté d'expression dont les limites ne cessent d'être repoussées entre les années 80, 90 et 2000.

La perte du monopole et l'avènement de la concurrence des médias ont permis d'ouvrir la voie dans les années 2000, à une nouvelle ère médiatique caractérisée par l'émergence des chaînes privées, qui se revendiquent comme étant indépendantes et libres. Cependant les lignes rouges à ne pas franchir sont toujours présentes et l'intervention de l'état demeure une possibilité voire un réflexe en cas de nécessité, puisque les autorités se servent d'un arsenal de lois floues.

Le traitement médiatique de la révolution du 25 janvier 2011, qui a bouleversé le régime fort de Moubarak, a mis à nu les stratégies de propagande utilisées par le pouvoir politique. Ces stratégies basées, entre autres, sur la désinformation et la diabolisation des révolutionnaires, ont décrédibilisé la machine médiatique étatique et conduit à faire croire qu'une vraie liberté d'expressions n'a pas encore vu le jour en Egypte.

Descripteurs:

Egypte, Révolution de 2011, Médias, Liberté d'expression, Censure, Télévision, Cinéma, Pouvoir politique, Talk-Show, Histoire des médias, Législation des médias, Réseaux sociaux

Title and Abstract :

TV, Cinema and authorities in Egypt under Moubarak

Under Mubarak's regime, the media landscape has been subject to a deep overhaul of its structural and professional basis. On the cinematographic ground, the industry has suffered a quantitative decrease, however on a qualitative aspect, films have become more credible, even way more professional.

Films tackle social and political topics and even comedies thanks to a freedom of speech whose limits have kept expanding, in the 80s, 90s, and the last decade.

The end of the monopoly and the emergence of the competition between the TV channels paved the way at the beginning of the new millenium, for a new era in the medias characterized by the proliferation of brand new private channels claiming theirs freedom and independency. Nonetheless, the red line is still present, and the State interventionism is still, if necessary, an option, or let's say, an old reflex since the authorities rely on a litany of fuzzy laws. The coverage of the uprising of January 2011 that toppled Mubarak's stiff regime set off the whole Rais' propaganda mechanism. This mechanism, which is notably based on misinformation or demonization of the revolutionaries, discredited State TV channels and led the observers to think that Freedom of Speech hasn't reached Egypt yet.

Keywords :

Egypt, Medias, Freedom of speech, liberty of expression, censorship, TV, Cinema, Authority, talk-shows, history of medias, medias regulations, social media